

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS (DSP) 2023-2028

Bureau régional Afrique centrale (RDGC)
Département des Economistes pays (ECCE)
Bureau national de la Banque en RDC (COCD)

Décembre 2023

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS (DSP) 2023-2028

Supervision	Serge NGUESSAN Solomane KONE Ferdinand BAKOUP Yero BALDEH Audrey CHOUCHANE Hervé LOHOUES	Directeur général Directeur général adjoint Directeur ECCE p.i. Directeur RDTs Cheffe de division p.i. Chef de division p.i. et Economiste régional en chef	RDGC RDGC ECCE RDTs ECCE.1 ECCE.2/RDGC
Chef d'équipe	Etaki WADZON	Economiste pays principal	ECCE.1/COCD
Equipe de préparation du Rapport	Donatien A. KOUASSI Racine KANE Youssouf KONE Papa Daouda TINE Raymond BESONG Stanny N. KOLOKOTA Mathurin ZANGA Johnny MAKWELA G. Bruno ZALI ZALI Vurce A. M. LOSSOMBOT Celestine Mengue Medou, NSIMPASI, Luyaku Loko A. Roger NTOTO M'VUBU Piraciel Daniel MARINI Diguemba TILENGAR Ako Charlotte EYONG Pierre TOKO Samatar OMAR ELMI Ahmed S. KHAN Joseph YOUMBI Tidiani OUEDRAOGO Faustine KEDE NDOUNA Daouda KONIPO Hisseine M'BODOU SEID Bandégni Pakidame KOLANI Christian LUYELA	Charge de programme pays principal Economiste Consultant Coordonnateur Intégration régionale principal Ingénieur en énergie principal Economiste de développement en chef Charge de développement social principal Ingénieur des transports en chef Ingénieur des transports supérieur Charge de l'eau et assainissement supérieur Charge de gestion financière principal Charge Supérieure Agriculture Consultant- Spécialiste en Agriculture Consultant- Spécialiste en Agriculture Charge d'acquisition supérieur Charge d'acquisition supérieur Charge principale du changement climatique et de la croissance verte Spécialiste en chef de la gouvernance Charge des TIC en chef Charge de pêche en Chef Spécialiste ou Consultant Pêche Charge régional du genre principal Consultante en genre Charge de la fragilité et de la résilience supérieur Consultant, Expert en société civile Charge des sauvegardes et de la conformité environnementale supérieur Consultant en gouvernance	COCD RDGC0 RDGC/RDRI PESD.2 COCD /AHHD.3COCD/ AHHD.3 COCD/PICU.6 COCD/PICU.6 COCD/AHWS.3 COCD/SNFI.2 AHAI.3 COCD/AHAI.3 COCD/AHAI.3 COCD/SNFI.1 COCD/SNFI.1 PECG.2 ECGF PITD.3 AHAI.2 AHAI.2 AHGC AHGC RTDS AHGC.2 SNSC ECGF.1
Pairs Evaluateurs	Richard DOFFONSOU Antoine-Marie SIE TIOYE Alain Fabrice EKPO Robert EGUIDA H. YAMUREMYE,	Economiste pays en chef Economiste pays principal Spécialiste de la gouvernance en chef Charge de programme pays en chef Charge de programme pays principal	COGN EECE.1-LICG ECGF.1 RDGC.0 COCF

TABLE DES MATIERES

RESUME ANALYTIQUE

I. INTRODUCTION	1
II. CONTEXTE ET PERSPECTIVES DU PAYS	1
2.1. <i>Contexte politique et sécuritaire</i>	1
2.2. <i>Contexte et perspectives économiques</i>	2
2.3. <i>Contexte sectoriel</i>	6
2.4. <i>Contexte social et thèmes transversaux</i>	9
2.5. <i>Cadre stratégique national</i>	11
2.6. <i>Mécanismes de coordination de l'aide, positionnement de la Banque et avantage comparatif</i>	11
2.7. <i>Forces, opportunités, faiblesses et défis</i>	12
III. REVUE DE LA PERFORMANCE DU PORTFEUILLE PAYS	13
3.1. <i>Portefeuille en cours de la Banque et répartition sectorielle</i>	13
3.2. <i>Suivi et évaluation du portefeuille</i>	13
3.3. <i>Etat d'exécution du Plan d'amélioration de la performance du portefeuille 2021</i>	14
3.4. <i>Performance du Groupe de la Banque</i>	14
3.5. <i>Performance du pays</i>	14
3.6. <i>Plan d'amélioration de la performance du portefeuille révisé (PAPP 2023-2024)</i>	14
IV. ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSP	14
4.1. <i>Enseignements tirés pour le Groupe de la Banque</i>	14
4.2. <i>Enseignements tirés pour le Gouvernement</i>	15
V. STRATEGIE DE LA BANQUE POUR LA PERIODE 2023-2028	15
5.1. <i>Justification, sélectivité, objectif et domaines prioritaires de l'appui de la Banque</i>	15
5.2. <i>Stratégie proposée et principaux résultats attendus</i>	17
5.3. <i>Programme indicatif de prêts et hors prêts du DSP</i>	19
5.4. <i>Dialogue pays et réformes</i>	20
5.5. <i>Financement de la stratégie et suivi</i>	20
5.6. <i>Modalités d'exécution et de suivi-évaluation</i>	20
5.7. <i>Risques et mesures d'atténuation</i>	21
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	21
6.1. <i>Conclusions</i>	21
6.2. <i>Recommandations</i>	21
<i>Annexe 1 : Matrice d'alignement stratégique du DSP 2023-2028</i>	<i>I</i>
<i>Annexe 2 : Matrice de performance stratégique du DSP 2023-2028</i>	<i>III</i>
<i>Annexe 3 : Matrice de dialogue sur les politiques et les réformes réalisées entre 2013 et juin 2023</i>	<i>VI</i>
<i>Annexe 4a : Programme indicatif des Opérations souveraines pour la période 2023-2025</i>	<i>XII</i>

<i>Annexe 4b : Programme indicatif des Opérations non souveraines pour la période 2023-2028.....</i>	<i>XII</i>
<i>Annexe 4c : Pipeline des ESW du DSP 2023-2028</i>	<i>XIII</i>
<i>Annexe 5: Mise en œuvre du programme opérationnel du DSP entre 2013-2022 au 31/12/ 2022 et mis à jour à juin 2023.....</i>	<i>XIV</i>
<i>Annexe 6 : Contribution du DSP de la Banque en RDC dans l'atteinte des Top-5 de 2013 à 2022</i>	<i>XIX</i>
<i>Annexe 7 : Principaux indicateurs macroéconomiques</i>	<i>XX</i>
<i>Annexe 8 : Indicateurs socio-économiques comparatifs</i>	<i>XXI</i>
<i>Annexe 9 : Le Programme de Transformation de l'Agriculture (PTA) en RDC</i>	<i>XXII</i>
<i>Annexe 10 : Mise en œuvre des recommandations de IDEV sur l'Evaluation des Stratégies et programmes de la Banque (2004-2017).....</i>	<i>XXIX</i>
<i>Annexe 11 : Programmes /projets approuvés au cours de la période du DSP 2021-2022</i>	<i>XXX</i>
<i>Annexe 12 : Portefeuille des projets actifs au 30 septembre 2023</i>	<i>XXXI</i>
<i>Annexe 13 : Etat d'exécution du Plan d'amélioration de la performance du portefeuille 2020-2022</i>	<i>XXXIV</i>
<i>Annexe 14 : Plan d'amélioration de la performance du portefeuille (PAPP 2023-2024).....</i>	<i>XXXV</i>
<i>Annexe 15 : Etat d'avancement dans la mise en œuvre de la déclaration de Paris.</i>	<i>XXXVII</i>
<i>Annexe 16 : Risques et mesures d'atténuation du DSP 2023-2028.....</i>	<i>XXXVIII</i>
<i>Annexe 17 : Note sur l'engagement des Organisations de la Société Civile en RDC</i>	<i>XL</i>
<i>Annexe 18 : Note sur le Changement Climatique et la Croissance Verte</i>	<i>XLII</i>
<i>Annexe 19 : Synthèse de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2022</i>	<i>XLIX</i>
<i>Annexe 20 : EPIP 2020 de la RDC</i>	<i>L</i>
<i>Annexe 21 : Note de synthèse sur la fragilité et la résilience en la RDC.....</i>	<i>LI</i>
<i>Annexe 22 : Paramètres de financement de la RDC</i>	<i>LX</i>
<i>Annexe 23 : Synthèse de l'évaluation du risque fiduciaire – gestion des finances publiques -</i>	<i>LXXII</i>
<i>Annexe 24 : Le secteur spécifique de l'agriculture et du développement rural en RDC.....</i>	<i>CIV</i>
<i>Annexe 25 : Note synthèse sur les sauvegardes environnementales et sociales en RDC</i>	<i>CVII</i>
<i>Annexe 26 : Réalisations de la Banque dans le domaine du genre en RDC</i>	<i>CX</i>
<i>Annexe 27 : Cartographie de partenaires au développement de la RDC (en millions USD).....</i>	<i>CXIV</i>
<i>Annexe 28 : Note sur l'utilisation des allocations pays des DTS par la RDC.....</i>	<i>CXV</i>
<i>Annexe 29 : Note sur l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur l'économie de la RDC.....</i>	<i>CXVIII</i>
<i>Annexe 30 : Note sur l'évolution du projet INGA-3 de la RDC</i>	<i>CXXI</i>

ABREVIATIONS ET SIGLES

ABP	Allocation basée sur la performance
AEP	Alimentation en eau potable
AON	Appel d'offres national
BAD	Banque africaine de développement
BAU	Business as Usual
BCC	Banque centrale du Congo
BDEV	Bureau d'évaluation indépendante de la BAD
CAPUIDC	Cellule d'Appui au Programme d'Urgence Intégré de Développement Communautaire
CDF	Franc congolais
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
COCD	Bureau national de la Banque en République démocratique du Congo
CODE	Comité des Opérations et de l'Efficacité du développement
CEP	Cellule d'exécution de projet
COREF	Comité d'orientation de la réforme des Finances publiques
CPC	Cadre permanent de concertation
CSPP	Cellule de suivi des projets et programmes
DGRAD	Direction générale des recettes administratives et domaniales
DSP	Document de stratégie pays
DSCRP	Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
EER	Etat d'Exécution et sur les Résultats
ENA	Ecole nationale d'administration
ETD	Entité territoriale décentralisée
FAD	Fonds africain de développement
FAE	Fonds africain de l'eau
FEC	Fédération des entreprises du Congo
FAT	Facilité d'appui à la transition
FFBC	Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FONER	Fonds national pour l'entretien routier
FSRDC	Fonds Social de la République Démocratique du Congo
GCP	Groupe de coordination des partenaires
INS	Institut supérieur de la statistique
IDH	Indice de développement humain
IPPF	Infrastructure Project Preparation Facility
IIRA	Indice de l'intégration régionale en Afrique
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation du Congo
MUC	Millions d'unités de comptes
MW	Mégawatt
ND-GAIN	Notre Dame Global Adaptation Index (Indice mondial d'adaptation Notre-Dame)
NEL SAP	Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Program
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
OPEC	Office de promotion des petites et moyennes entreprises congolaise
ONEM	Office national de l'emploi
PACTE	Projet d'appui à la consolidation du tissu économique
PADIR	Projet de développement des infrastructures rurales
PAGASE	Projet d'appui à la gouvernance et à l'amélioration du système électrique
PAISTATFIN	Projet d'appui institutionnel aux statistiques et aux finances publiques

PAM-FP	Projet d'appui à la modernisation des finances publiques
PAG	Programme d'action du Gouvernement
PAPP	Plan d'amélioration de la performance du portefeuille
PAP	Programme d'actions prioritaires
PAREC	Projet d'appui à la relance de l'économie congolaise
PDNT	Plan directeur national des transports
PADSP-CE	Projet d'appui au développement du secteur privé et à la création d'emplois
PEJAB	Projet d'entreprenariat des jeunes dans l'agriculture et l'agribusiness
PEASU	Projet d'eau potable et d'assainissement en milieu semi-urbain
PEPUR	Projet d'électrification périurbaine et rurale
PDL 145 T	Programme de développement local des 145 Territoires
PIB	Produit intérieur brut
PIF	Programme investissement forestier
PME	Petites et moyennes entreprises
PMEDE	Projet de développement du marché de l'électricité pour la consommation domestique et l'exportation
PPSA	Programme prioritaire de sécurité aérienne
PNSD	Plan national stratégique de développement
PP	Point de pourcentage
PPP	Partenariat public-privé
PRESCI	Projet de renforcement des capacités institutionnelles
PRISE	Projet de réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base en milieu rural
PTA	Programme de transformation de l'Agriculture
PTF	Partenaire technique et financier
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
REDD	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RN	Route nationale
RPPP	Revue de la performance du portefeuille pays
RWSSI	Rural water supply and sanitation initiative
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SDMT	Stratégies de gestion de la Dette à Moyen Terme
SFI	Société financière internationale
SIIB	Initiative sur les obligations d'investissement indexées sur la sécurité
SNEL	Société nationale d'électricité
SNU	Système des Nations unies
QUIBB	Questionnaire unifié à indicateurs de base du bien-être
UC	Unité de compte
UNECA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
YEIB	Initiative de la banque d'investissement pour l'entrepreneuriat des jeunes
ZES	Zone économique spéciale

EXERCICE BUDGETAIRE
1^{er} janvier – 31 décembre

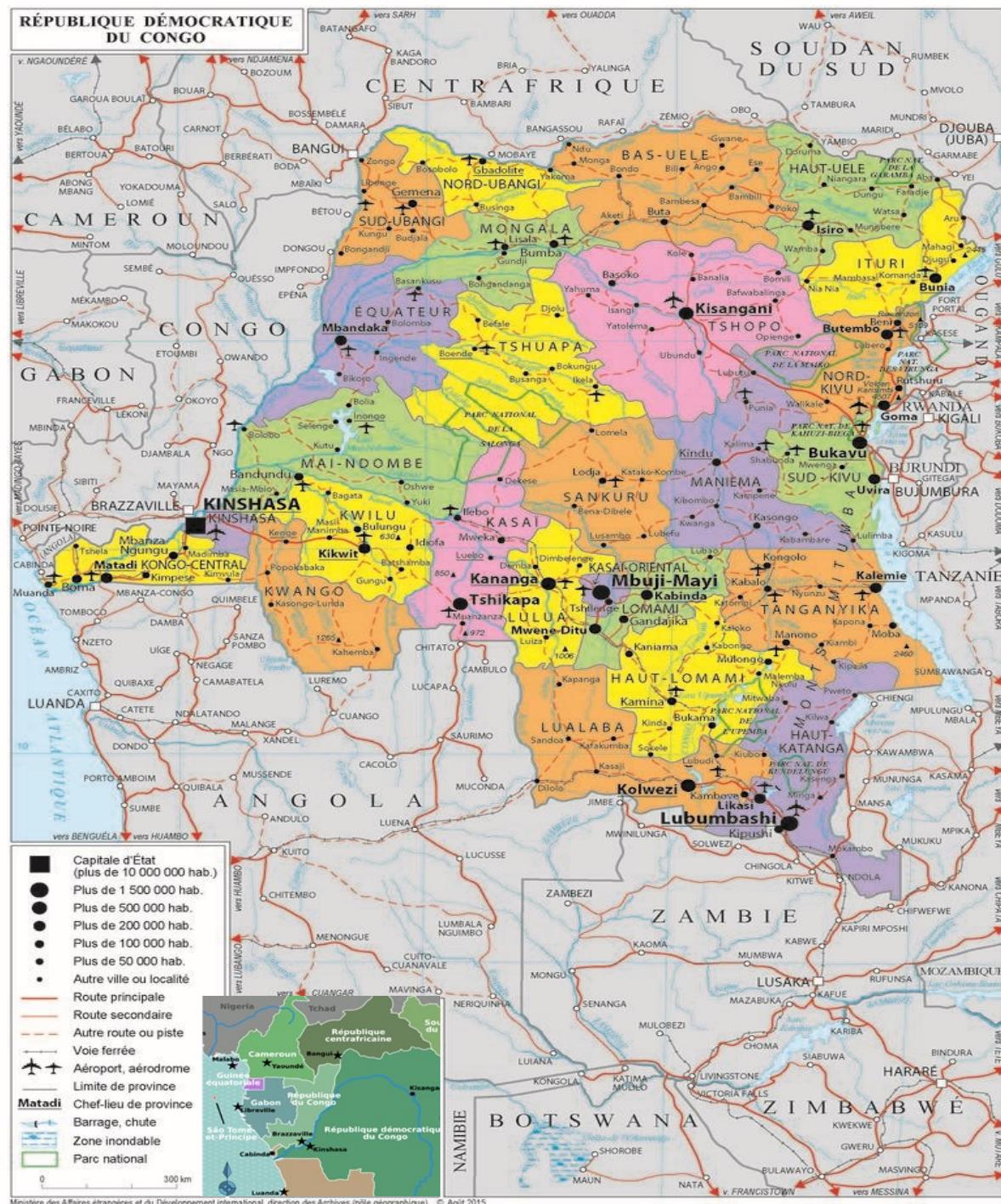
L'unité monétaire de la RDC est le Franc Congolais (CDF)

EQUIVALENCES MONETAIRES
Novembre 2023

1 UC			
UC	EURO	USD	CDF
1,00	1,23753	1,31414	3 421,37

POIDS ET MESURES
Système métrique

CARTE ADMINISTRATIVE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



La carte ci-dessus est proposée exclusivement pour la commodité de la lecture du rapport auquel elle est attachée. Les dimensions utilisées et les frontières figurant sur la carte n'impliquent de la part du Groupe de la Banque, aucun jugement sur le statut juridique d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ces frontières.

RESUME EXECUTIF

- 1. Le présent document propose une nouvelle stratégie d'intervention du Groupe de la Banque africaine de développement en République démocratique du Congo (RDC) pour la période 2023 et 2028.** La préparation du Document de Stratégie Pays (DSP) de la RDC a bénéficié des différentes consultations des parties prenantes au développement du pays. Ces consultations ont été enrichies par les enseignements tirés de la mise en œuvre du DSP 2013- 2022, des recommandations du Comité de l'Evaluation indépendante du Développement (IDEV) sur l'évaluation des stratégies et programmes de la Banque entre 2004 et 2015, ainsi que les enseignements de la note de diagnostic pays ([RDC_CDN_Rapport Principal_120723.pdf](#)). Ont également servi de base à l'élaboration du DSP : les cinq priorités opérationnelles de la Banque, la stratégie décennale 2024-2033 en cours de finalisation ; le Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique centrale (2019-2025) ; les documents de la Banque en matière de sélectivité de mai 2021, de gouvernance (2021-2025), de la fragilité et de la résilience (2022-2026), du genre (2021-2025) et du changement climatique (2021 – 2030). Il en est de même des recommandations formulées par le Comité des opérations et pour l'efficacité du développement (CODE) lors de la présentation du rapport d'achèvement du DSP, le 15 septembre 2023. Pour rappel, la RDC est classée pays en transition depuis juillet 2008. Avec le retour progressif de la paix, le pays est devenu éligible aux ressources de la Facilité d'appui à la transition (FAT) dont il est le plus grand bénéficiaire.
- 2. La préparation du DSP de la RDC s'est déroulée dans un contexte socio-politique et économique toujours fragile, marqué par d'importants défis.** Il s'agit notamment de: (i) la fragilité du climat politique dans un contexte où les partis de la majorité et de l'opposition recherchent un consensus sur l'organisation des élections générales de décembre 2023 ; (ii) des inégalités sociales persistantes, notamment entre les hommes et les femmes ; et, (iii) la persistance de l'insécurité dans l'Est du pays où sévissent des groupes armés terroristes dans les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri. L'état de siège, proclamé dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri le 3 mai 2021, reste en vigueur avec la nomination des gouverneurs militaires.
- 3. Sur le plan économique, les performances macroéconomiques de la RDC demeurent favorables bien que l'impact sur la population tardent à se manifester de manière notable.** Malgré la chute des cours des matières premières de 2016, la crise sanitaire de 2020 et l'invasion de Ukraine par la Russie¹ en cours, la RDC a poursuivi ses réformes. La Vision du Plan national stratégique de développement se poursuit avec pour objectif qu'« *en 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire* »ⁱ.
- 4. Les perspectives de croissance demeurent favorables** avec des taux de croissance projetés de 6,7% en 2023 et 4,8% en 2024. La RDC est une économie dominée par le secteur minier qui représente 34,8% du PIB, 40% des recettes fiscales et 98,9% des exportations en 2022. Selon l'approche de la demande du PIB, cette croissance économique est portée par les exportations (+11,2%) et les investissements soutenus (+4,5%). Toutefois, ces perspectives seraient affectées par les impacts de l'escalade de l'invasion de l'Ukraine par la Russie², la chute de la demande de matières premières, l'inflation importée élevée et la persistance du conflit à l'Est du pays, ainsi que des risques éventuels de troubles politiques de l'organisation des élections générales en fin 2023.

¹ La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Egypte, Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

² Idem

5. Le portefeuille actif de la Banque, au 30 septembre 2023, comprend 27 opérations pour un montant d'engagement cumulé de 1.096 millions d'UC (MUC), soit environ 1.458 Millions de dollars (MUSD). Les opérations du secteur public national et régional représentent respectivement 81,85% et 17,11% du portefeuille. Une seule opération est dédiée au secteur privé et représente 1,04% du portefeuille. Les opérations publiques sont financées par le Fonds africain de développement (FAD). La répartition des secteurs est dominée par les secteurs du transport & TIC (37%), l'énergie (19%), l'eau et l'assainissement (16%), l'agriculture (18 %), les secteurs de la gouvernance, des finances et du social occupant chacun 2% du portefeuille. La Banque et le Gouvernement ont adopté des recommandations pour l'amélioration de la performance du portefeuille. Les leçons tirées dans le rapport d'achèvement du DSP 2013-2022 ont permis d'adopter des approches innovantes dans la conception du nouveau DSP et le suivi des opérations.

6. Les défis majeurs de développement de la RDC portent sur la faible transformation structurelle économique, un environnement des affaires peu attrayant et l'inclusion sociale insuffisante. Cette situation découle également de l'existence de fragilités multiformes des capacités humaines et institutionnelles. Les défis sous-jacents sont relatifs à la coexistence des formes d'économie de subsistance, de rente des industries minières et de l'économie informelle, ainsi que la persistance de l'insécurité aux frontières. Le défi infrastructurel demeure important et renchérit les coûts des facteurs de production. Les faiblesses de gouvernance se manifestent par une croissance non inclusive, une corruption persistante et une forte exposition aux changements climatiques. Toutefois, la RDC dispose d'importants atouts comme sa position géostratégique pour assurer l'intégration régionale, l'énorme dotation en richesses naturelles, la forte population de jeunes qui nécessitent d'être utilisée pour atteindre ses objectifs de développement. Les femmes font face à des contraintes socioculturelles et institutionnelles qui contrarient leur épanouissement.

7. Afin de relever ces défis structurels de développement et opérationnels liés à la mise en œuvre des projets de la précédente stratégie, un changement d'approche est proposé dans le cadre du DSP 2023-2028. Sur la base du dialogue pays, des conclusions de la Note diagnostic pays et la prise en compte des enseignements de IDEV de janvier 2017, ce DSP introduit les principales innovations suivantes : (i) la sélectivité et la focalisation sur le Programme décennal de Transformation de l'agriculture (PTA), qui vise à assurer **une transformation structurelle rapide de l'agro-industrie** de la RDC; (ii) l'approche intégrée multisectorielle, avec une systématisation de l'implication du secteur privé dans les opérations d'investissement et de gouvernance, y compris celles du Guichet public, l'assistance technique dans la structuration des PPP, les garanties de risques et la mobilisation des financements innovants (notamment climatiques); (iii) la coordination renforcée avec les autres PTF et le secteur privé, à travers la plateforme que constitue désormais le PTA. Tout en accélérant l'exécution des projets en cours, le nouveau DSP a pour objectif global **la réduction de la fragilité par une transformation structurelle inclusive et durable, tirée par l'industrialisation et la création d'emplois pour les femmes et les hommes.**

8. Pour atteindre cet objectif, deux domaines prioritaires d'interventions sont retenus : **(1) la promotion des infrastructures durables en appui au développement des chaînes de valeur agricoles et industrielles ; et, (2) l'amélioration du capital humain et du climat des affaires pour soutenir l'inclusion sociale et le développement du secteur privé.** Quatre secteurs ont été retenus dans l'approche intégrée multisectorielle : *(i) l'agro-industrie, (ii) le transport, (iii) l'énergie et (iv) la gouvernance.* Un programme indicatif de prêts glissant (2023-2025) a été élaboré pour un montant cumulatif de 505 MUC.

9. Les Conseils d'administration sont invités à examiner et approuver le Document de Stratégie pays (DSP) 2023-2028 pour la République Démocratique du Congo.

I. INTRODUCTION

1.1. **Le Document de Stratégie Pays (DSP) présente la stratégie d'intervention du Groupe de la Banque africaine de développement en RDC au cours de la période 2023-2028.** Les enseignements et les recommandations formulés par le Comité des opérations et pour l'efficacité du développement (CODE) lors de sa session d'examen du rapport d'achèvement du DSP 2013-2022 (ADB/BD/WP/2023/159-ADF/BD/WP/2023/10), le 15 septembre 2023 ont été intégrés dans le document. Il s'agit en particulier de la prise en compte des aspects suivants : (i) un rajeunissement du portefeuille, (ii) un positionnement stratégique plus adéquat et une couverture sectorielle mieux appropriée des opérations face à l'insécurité et à la fragilité, (iii) l'intégration plus poussée des problématiques de la gouvernance et de la corruption, et la forte implication du secteur privé dans les opérations de la Banque. CODE a enfin salué la sélectivité retenue pour une mise en œuvre plus diligente et effective des interventions du DSP, tout en traitant les aspects de genre, de changement climatique et de croissance verte de façon appropriée dans le contexte du Programme de Transformation de l'Agriculture (PTA).

1.2 **Le DSP 2023-2028 de la RDC a suivi un processus consultatif très soutenu.** Le Gouvernement, les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile ont été consultés à l'occasion de la mission de la Banque à Kinshasa en juillet 2022 pour finaliser la Note de diagnostic pays ([RDC_CDN_Rapport Principal_120723.pdf](#)) et le rapport d'achèvement du DSP ainsi que lors de la mission de dialogue sur le DSP de juin 2023. *Ce DSP capitalise les acquis de la stratégie passée et a pour objectif la réduction de la fragilité à travers une transformation structurelle inclusive et durable par l'industrialisation et la création d'emplois.* Il repose sur les domaines prioritaires suivants : **(1) la promotion des infrastructures durables en appui au développement des chaînes de valeur agricoles et industrielles ; et (2) l'amélioration du capital humain et du climat des affaires pour soutenir l'inclusion sociale et le développement du secteur privé.**

1.3 **En conformité avec le document stratégique de la Banque sur la sélectivité de mai 2021, les interventions de la Banque se concentreront de manière intégrée sur quatre (4) secteurs** : (i) Agro-industrie ; (ii) Transport ; (iii) Energie dans le cadre du domaine prioritaire n°1 ; et (iv) la gouvernance dans le second domaine. Le DSP 2023-2028 est aligné sur le Plan stratégique national de développement (PNSD), la stratégie décennale et les cinq (5) priorités opérationnelles de la Banque, la stratégie pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026), les politiques sectorielles et transversales (genre, gouvernance, climat et croissance verte etc.), les Objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

1.4 **Le présent document de stratégie pays se décline en six sections.** Outre l'introduction, la section 2 présente le contexte du pays avec les développements économiques et sociaux récents ; la section 3 analyse la performance du portefeuille ; la section 4 présente les leçons du DSP passé ; la section 5 décrit la stratégie ; et la section 6 formule des conclusions et des recommandations.

II. CONTEXTE ET PERSPECTIVES DU PAYS

2.1. Contexte politique et sécuritaire

2.1.1. **Contexte politique. La gouvernance politique et institutionnelle a connu des progrès depuis 2019, certes modestes au regard des défis.** Au cours des cinq dernières années, la RDC a traversé une situation politique relativement stable avec l'accession du Président Felix Tshisekedi au pouvoir le 24 janvier 2019 pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable une fois. Au départ doté d'une minorité parlementaire, d'où la cohabitation avec l'opposition jusqu'en 2021, le pouvoir en place a créé une Union sacrée de la nation qui a apporté un ordre politique relativement stable. Le Gouvernement et le Parlement sont dirigés par des alliés du parti au pouvoir. Les élections générales du pays sont prévues pour le 20 décembre 2023. L'action gouvernementale s'améliore avec les réformes structurelles engagées. En matière de lutte contre la corruption, la RDC ne dispose pas encore d'outils de diagnostic ou d'évaluation y relatifs. La

RDC a progressé dans le classement de l'indice de transparency international en occupant la 166^{ème} place en 2022 contre la 170^{ème} place en 2020 sur les 180 pays échantillonnés. Toutefois, cette tendance n'est pas captée par l'évolution de l'indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique (IIAG). Le rang du pays s'est plutôt détérioré du 45^{ème} rang en 2020 au 49^{ème} rang en 2022 sur 54 pays. En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le Gouvernement a redynamisé les structures clés de contrôle (Inspection des finances, Cours des comptes). Ces mesures ont contribué à l'amélioration du classement de la RDC à l'indice de perception de la corruption. La situation politique récente est particulièrement agitée dans un contexte électoral. Malgré des défis logistiques et sécuritaires localisés dans ce vaste pays, notamment à l'Est, les partis de la majorité et de l'opposition s'organisent et poursuivent le dialogue pour l'organisation consensuelle des élections générales de décembre 2023. Le risque de troubles post-électoraux reste lié à la poursuite de la rigueur dans la conduite des opérations de vote et de proclamation des résultats.

2.1.2. Contexte sécuritaire : La situation sécuritaire de la RDC demeure encore très fragile notamment dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Les accords de paix signés entre les rebelles du M-23 et les forces armées congolaises sont restés en vigueur entre 2013 et 2020. La reprise des hostilités en 2020 et les pertes en vies humaines expliquent la déclaration de l'état de siège dans les deux provinces en mai 2021 puis le démarrage des négociations avec certains groupes armés au Kenya. L'insécurité y persiste malgré la nomination des gouverneurs militaires ayant des pouvoirs exceptionnels afin d'instaurer la paix et la sécurité.

Encadré 1 – Attaquer les poches de fragilité de la RDC

Les performances socio-économiques et les perspectives de développement de la RDC sont affaiblies par l'existence de poches de fragilité dans différentes sphères du pays, telles que : (i) l'environnement politico-institutionnel ; (ii) la sécurité ; (iii) l'économie ; (iv) le social ; (v) l'environnement ; et (vi) les interactions entre les facteurs endogènes et exogènes. Au regard de ces vecteurs de fragilité, une attention particulière sera accordée aux stratégies, politiques et actions qui contribueront à réduire les tensions sociales en promouvant le concept d'investissement sensible à la paix. Pour les zones en conflit, comme l'Est du pays, la cartographie dynamique des principales zones de tension et l'utilisation de l'indice national de vulnérabilité aideront à identifier les foyers de tension qui peuvent potentiellement affecter la réalisation des projets de la banque. Sur la base de ce diagnostic, le soutien de la Banque sera ensuite adapté aux caractéristiques des localités sélectionnées et adoptera une approche de développement communautaire, dans le contexte de réalisation du Programme de transformation de l'agriculture.

2.1.3. Le renforcement des forces de défense, la consolidation de l'autorité de l'Etat, la garantie de la sécurité aux frontières et la lutte contre la corruption sont des priorités pour arrêter les violences et les déplacements forcés. Le Gouvernement devra tenir compte des effets du départ de la Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en RDC (MONUSCO), prévu en fin 2023, sur le fonctionnement de l'armée nationale et l'évitement sur les dépenses publiques dans leur zone d'intervention. Les partenaires, y compris les Nations-Unies, restent engagés à apporter leur appui face aux urgences. Un programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de reconstruction dans les zones en conflit est en cours d'exécution.

2.2. Contexte et perspectives économiques

2.2.1. Croissance économique. La croissance de l'économie congolaise est restée résiliente malgré les impacts négatifs de la COVID-19 et des effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie³, avec un taux de croissance qui est passé de 6,2% en 2021 à 8,9% en 2022. Au niveau de l'offre, cette performance s'explique par le dynamisme des industries extractives (+22,6%) avec l'entrée en production des nouvelles mines de cobalt et de cuivre et la relance du secteur non extractif (+3,2%) tirée par les services. La forte demande mondiale de ces métaux, en relation avec la transition énergétique, a été favorable à la hausse de la production et des exportations, bien que les cours du cuivre et du cobalt aient baissé entre 2021 et 2023. Du côté de la demande, cette croissance est tirée par les exportations, les investissements privés et la consommation privée. Les

³ La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Egypte, Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

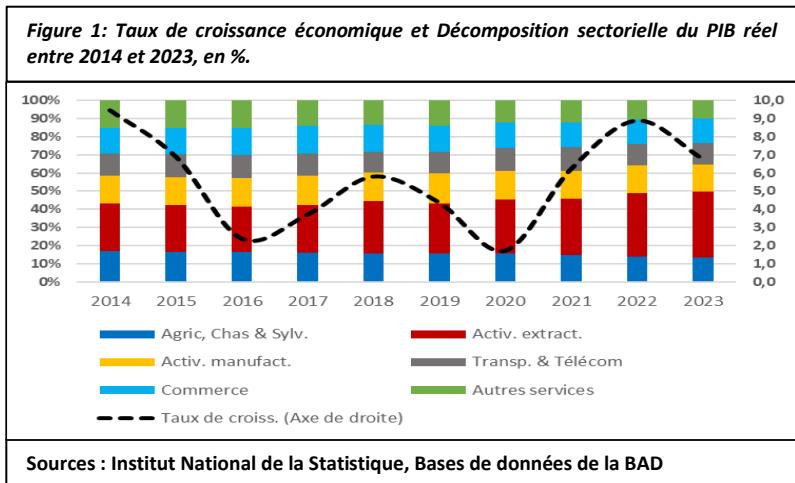
perspectives économiques sont positives avec une projection des taux de croissance de 6,7% en 2023 et 4,8% en 2024. Cette forte croissance s'explique par la production minière élevée (cuivre, cobalt, etc.), l'amélioration des services et la mise en œuvre des réformes structurelles, soutenues par le FMI, la Banque mondiale et la BADⁱⁱ.

2.2.2. Structure économique. Depuis plus de deux décennies, la structure du PIB réel a très faiblement changé : Le secteur primaire contribue le plus au PIB avec un poids moyen, entre 2014 et 2023, de 44,7% du PIB, en raison du dynamisme des « activités extractives », dont la part au PIB est de 36,5% en 2023.

Le secteur minier représente également 98,9% des exportations des biens. Cette domination des industries extractives rend l'économie très vulnérable aux variations des cours des produits miniers d'exportation (cuivre et cobalt). Les activités agricoles représentent en moyenne 15,5% du PIB, en baisse de 16,4% du PIB à 13,3% du PIB entre 2014 et 2023. Le secteur tertiaire

vient en 2^{ème} position avec 39,7% du PIB sur la période, tiré par l'expansion du commerce et des télécommunications. Le secteur secondaire, avec les activités manufacturières, vient en dernière position (15,6% du PIB), avec une tendance baissière. La croissance du PIB réel de la RDC a connu une croissance globalement stable passant de 6,1% entre 2003-2012 à 5,9% entre 2013-2023 (voir Figure 1). Entre 2002-2023, la croissance de la RDC a été tirée par le secteur extractif (en rouge). La chute de la contribution de la Productivité Totale des Facteurs de 4,3% entre 2002 à 2007 à 0,6% entre 2019 et 2022 s'explique par la nature des investissements capitalistiques réalisés. En effet, la contribution du facteur travail a baissé de 2,4% entre 2002-2007 à 0,9% entre 2019 et 2022 alors que le facteur capital s'est fortement accru de (-1,72%) à 13,8% sur les mêmes périodes. L'indice de complexité de l'économie confirme la faible diversification de l'économie de la RDC. Le pays est classé parmi les économies à complexité les moins élevées par l'Institut Harvard Growth Lab. Ainsi, la RDC est passée de -1,68 en 2019 (117^{ème} rang sur 124) à -1,46 en 2020 (123^{ème} rang sur 127). Au vu du caractère extraverti de son économie, dominée par le secteur minier, sans grande valeur ajoutée locale, les autorités doivent renforcer et favoriser la transformation in situ. Dans cette perspective, il a été créé l'Autorité de Régulation de la Sous-Traitance pour connecter ce secteur minier aux PME/PMI congolaises, booster les emplois, formaliser les artisans miniers et réduire la pauvreté qui est estimée à 56,2% en 2020. De manière concomitante, les autorités devraient poursuivre la diversification de nouvelles sources de croissance, notamment dans l'agro-industrie. La mise en œuvre coordonnée du Plan directeur d'industrialisation (PDI) devrait dynamiser ce secteur.

2.2.3. Politique monétaire et inflation. L'inflation a atteint en moyenne annuelle 9,3% en 2022, contre une cible de la Banque centrale fixé à 7%, tirée par la hausse des prix des denrées alimentaires et des cours des produits pétroliers. Les pressions inflationnistes maintiennent les prix à la hausse en 2023. A cet effet, la BCC applique une politique monétaire restrictive, en relevant son taux directeur à 25% depuis le 9 août 2023. La masse monétaire a connu une hausse de 3,4% en 2022 pour atteindre 12,8 milliards USD en raison de la dynamique des créances nettes sur l'administration centrale et celles sur les autres secteurs dits intérieurs. L'inflation pourrait atteindre 19 % à la fin de 2023, alimentée par les pressions sur les dépenses et la dépréciation connexe du taux de change du Franc congolais face au dollar.



2.2.4. Finances publiques. Le solde budgétaire global a affiché un déficit structurel entre 2017 et 2022, avec un taux moyen de 1,3% du PIB. Les recettes publiques se sont améliorées de 13,7% du PIB en 2021 à 16,6% du PIB en 2022, grâce à la mobilisation accrue des recettes fiscales et non fiscales, tandis que l'accroissement des dépenses totales a été tiré par les dépenses de sécurité, sociales, l'apurement des arriérés d'impayés, les opérations électorales et les autres dépenses d'urgence. En conséquence, le déficit budgétaire s'est aggravé passant de 0,9% du PIB en 2021 à 1,3% du PIB en 2022. Ce déficit a été financé par des appuis budgétaires et les émissions de bons et d'obligations du Trésor (0,3% du PIB). Malgré des pressions sur les dépenses en lien avec la situation à l'Est de la RDC, le resserrement des politiques budgétaire et monétaire est actuellement nécessaire afin de maintenir la stabilité macroéconomique et respecter les engagements du programme économique en cours.

2.2.5. Réformes budgétaires. Les succès de l'exécution des réformes des finances publiques à travers la Facilité élargie de crédit du FMI, s'expliquent non seulement par un fort engagement des autorités congolaises mais aussi par la prise des décisions d'encadrement favorables, notamment la signature du pacte de stabilité du cadre macro-économique et monétaire entre le Gouvernement et la BCC en 2020 et l'adoption en 2021 du Plan stratégique des réformes des finances publiques (PSRFP). Afin de préserver les acquis, le Gouvernement prévoit un niveau de dépenses exceptionnelles supplémentaires cohérent avec la constitution de marges de manœuvre budgétaires, notamment pour couvrir les besoins sociaux et humanitaires urgents.

2.2.6. Gestion des finances publiques. Sur la base des évaluations récentes de la Banque, le risque fiduciaire dans son ensemble est jugé élevé (cf. Annexe 23). D'un niveau substantiel lors du dernier DSP, l'évaluation du risque global est jugée de niveau élevé. L'évaluation du risque fiduciaire pays (ERFP) de la Banque pour la sous-composante passation des marchés a également conclu à un niveau de risque

jugé **Elevé** au regard de la commande publique. Ce risque intervient au moment où le pays envisage de mettre en place des budgets programmes nécessitant plus de transparence en matière de gestion budgétaire. La gestion des entreprises publiques doit être améliorée, notamment dans certains secteurs tels que le transport, en particulier dans la perspective de réduire les subventions d'équilibre

avec une position nette fragile de l'Etat. La RDC a élaboré la stratégie de réforme de la gestion des Finances publiques (PSRFP) 2010-2018 en 2010 puis le PSRFP 2022-2028, approuvé en novembre 2021. Pour la gestion budgétaire, on observe des progrès, dans la standardisation des procédures et la chaîne informatisée de la dépense publique. Au niveau décentralisé, le système fiscal provincial accuse des faiblesses portant sur les capacités de gestion de l'impôt par les administrations des régies financières. En 2021, le score de l'EPIP de la Banque sur l'ensemble des composantes est en stagnation, induisant un faible score de l'indice global de 3,1. Le pays fait également face à des contraintes le long de la chaîne des dépenses publiques fragilisant l'efficacité des dépenses publiques.ⁱⁱⁱ De manière récurrente, il est observé des dépassements budgétaires, notamment de 28% des dépenses pour 2022.

Encadré 2 – Appuis de la Banque à la mobilisation des ressources domestiques en RDC

Le Groupe de la Banque continue d'appuyer la mise en œuvre des réformes du Gouvernement dans le domaine des finances publiques, en harmonie avec le Programme économique en cours et le Plan Stratégique de Réformes des Finances Publiques (2022-2028). En effet, les appuis passés de la Banque comme le Projet d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAM-FP) de 2012 à 2016 et le Projet d'appui à la mobilisation des ressources internes et de modernisation des finances publiques (PAMRIM-FP) entre 2018 et 2022 ont posé les bases des succès dans l'accroissement des recettes totales de la RDC, qui sont passés de 10,8% du PIB en 2019 à 16,6% du PIB en 2022. L'évaluation de IDEV de septembre 2022 a également confirmé l'impact positif net du PAM-FP sur l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales dans les provinces d'intervention (page 7).

Dans le cadre du DSP 2023-2028, la Banque mettra l'accent sur la gouvernance locale, notamment le renforcement des capacités de mobilisation des ressources et de gestion des programmes de développement des Entités Territoriales Décentralisées (ETD), qui doivent jouer un rôle déterminant pour la réussite du Programme de transformation de l'agriculture (PTA), qui est l'épine dorsale du PNSD et du DSP.

2.2.7. *Dette publique.* La RDC présente un risque modéré de surendettement extérieur et global, avec une grande marge d'absorption de chocs, renforcé par une gestion prudente des réserves internationales pouvant garantir sa capacité à rembourser ses emprunts. L'encours de la dette publique de la RDC est dans une tendance baissière, en passant progressivement de son pic au cours des dix dernières années de 25,3% du PIB en 2020 à 22% du PIB en 2022. Il devrait se situer à 21,5% du PIB en 2023, selon l'analyse de soutenabilité de la dette du FMI de juillet 2023. Après les tests de résistance, les seuils de la dette extérieure pour les risques de solvabilité et de liquidité sont franchis ; ce qui souligne la vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs, principalement en cas de choc défavorable sur les exportations. Compte tenu de l'exposition au risque lié à la volatilité des prix des produits de base, des politiques d'emprunt prudentes privilégiant les prêts concessionnels demeurent impératives. En moyenne, la dette extérieure, due ou garantie par l'Etat, représente presque 68,9% de l'encours de la dette totale. Avec un meilleur accès au financement, la dette extérieure est passée de 9,6 milliards USD en 2021 à 9,9 milliards USD en 2022, en relation avec l'augmentation de la dette envers les multilatéraux. La valeur actualisée de la dette extérieure, estimée à 11,7% du PIB en 2022, est inférieure à la valeur de référence de 30% et traduit l'ampleur de la dette concessionnelle.

2.2.8. *Situation du compte extérieur.* La RDC a connu au cours de cette décennie un déficit structurel du solde de sa balance courante, en raison d'une augmentation persistante du déficit du solde de la balance des services cumulé à celui de la balance des revenus. La dégradation du déficit du compte courant a atteint 5,3% en 2022 contre 1,0% du PIB en 2021, alors que les capitaux privés ont augmenté les réserves internationales brutes, pour atteindre 2,2 milliards USD en 2022, soit 10 semaines d'importations. Le déficit de la balance courante est projeté à la hausse à 5,5% du PIB en 2023, et devrait se réduire pour atteindre 3,9% en 2024.

2.2.9. *Perspectives macroéconomiques.* Les perspectives économiques de la RDC demeurent bonnes avec des projections de taux de croissance de 6,7% en 2023 et 4,8% en 2024, tirées par le secteur extractif avec une croissance moyenne d'au moins 8%. Les investissements prioritaires des programme structurants comme le PTA, le PDL-145T et les parcs agro-industriels renforceront cette croissance économique. L'inflation devrait remonter à 19% en 2023 et baisser à 10,2% en 2024. Les pressions sur le marché de change aboutiraient à une dépréciation de 24% du franc congolais vis-à-vis du dollar en 2023. Afin de lutter contre ces poussées, la BCC appliquera une politique restrictive, en procédant au resserrement des instruments de sa politique monétaire. Les risques portent sur la chute de la demande des matières premières, l'inflation et la persistance du conflit à l'Est du pays, dans un contexte de risques sociaux saisonniers, notamment les fêtes de fin d'année et les élections générales de décembre 2023. Le rétablissement en 2023 de taxes suspendues en 2022 renforcerait la capacité de l'Etat à couvrir certaines dépenses, notamment la gratuité de l'éducation et de la maternité.

2.2.10. *Secteur privé.* En RDC, le secteur privé, hors investissements miniers, est peu développé, en raison d'un environnement des affaires contraignant et des conditions peu favorables d'exploitation des entreprises ; et ce, malgré l'opérationnalisation de l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI). Le crédit au secteur privé reste contraint à 7% du PIB, imputable aux faiblesses du système bancaire. Les investissements privés se sont situés autour de 6,0% du PIB entre 2021 et 2022, contre 5,0% du PIB pour les investissements publics. La plupart des sociétés privées ou à capitaux mixtes font face à des entraves qui pèsent sur leur fonctionnement, à savoir : (i) le dualisme monétaire due à la dollarisation de l'économie ; (ii) l'inadéquation du cadre légal et réglementaire de l'activité bancaire ; (iii) l'offre limitée des infrastructures ; (iv) la faiblesse des fonds propres des PME ; (v) le système judiciaire ; (vi) les poches d'insécurité à l'Est du pays. Le secteur informel est important, représentant entre 30 à 40% du PIB et employant 63% de la main d'œuvre^{iv}.

2.2.11. La RDC a adopté un cadre stratégique et opérationnel de référence pour relancer son industrialisation. Le Gouvernement a adopté en 2021 une stratégie d'industrialisation,

assortie d'un Plan directeur d'industrialisation (PDI) à l'horizon 2040, pour un coût de 58 milliards USD. L'impact attendu étant une amélioration significative du niveau de la production industrielle (15,5% du PIB entre 2014-2023), des exportations et des revenus par la hausse des emplois de qualité. Ce plan organise le pays en six zones industrielles^v qui seront transformées à l'échéance 2040 « en hubs d'exportation ». Le PDI ambitionne de soutenir les nouvelles activités à forte valeur ajoutée en partant : 1) des industries existantes, 2) pour atteindre les parcs industriels, dont celui de Ngandajika financé par la Banque, et 3) arriver au stade des parcs scientifiques et technologiques. Le PTA est en harmonie avec le PDI en mettant l'accent sur l'agro-industrie avec l'appui du secteur privé pour une économie plus inclusive.

2.2.12. Secteur Financier. La RDC se caractérise par un secteur financier en pleine modernisation dominé par le système bancaire. Le pays compte 15 banques commerciales et plusieurs institutions de la micro finance (93), coopératives (75) et émetteurs de monnaie électronique (4). Le taux de bancarisation est de 13% en 2022, tandis que le crédit au secteur privé s'est accru de 46% en 2022. La modernisation du secteur s'est matérialisée par la nouvelle loi bancaire (Loi n°22/069 du 27/12/2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit). Cette loi apporte des innovations, dont la clarification des mécanismes de résolutions de crises des établissements de crédit et le renforcement de la BCC dans la macro-supervision du secteur financier, dans un contexte où une banque sur 15 est en redressement.

2.3. Contexte sectoriel

2.3.1. Mines. Le sous-sol de la RDC possède plusieurs ressources minérales, dont l'exploitation et l'exportation dominent l'économie congolaise. La RDC détient 10% et 62% des réserves mondiales de cuivre et de cobalt. Le secteur extractif domine l'économie congolaise, et génère 29% des recettes budgétaires totales et 98,9% des recettes d'exportations en 2022. Selon l'indice d'avantage comparatif révélé (<https://oec.world/en/profile/country/cod>), la RDC a un haut niveau de spécialisation dans le cobalt (725), les minerais d'étain (293), le cuivre raffiné (123), les oxydes et hydroxydes de cobalt (107) et le cuivre brut (60,8). Cependant son indice de complexité au plan commercial est de -1,8, plaçant le pays au 128ème rang sur 131 pays recensés. Le code minier de 2018 reconnaît la cohabitation des exploitations industrielles et artisanales, accroît la participation de l'Etat dans les sociétés minières de 5% à 10%, soutient le contenu local et la loi sur la sous-traitance. Pour réduire les exportations brutes des minerais et augmenter leur transformation locale, le Gouvernement devrait renforcer la gouvernance et la qualité des investissements dans les mines. Des efforts sont notés dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), en matière de transparence dans la divulgation des contrats, de l'octroi des licences et de la tenue des registres. Au terme de la première validation de la RDC, le Conseil d'administration de l'ITIE a conclu le 16 octobre 2019 que dans l'ensemble des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 avaient été accomplis. Cependant, la divulgation complète et régulière des contrats du secteur extractif dans le respect des délais demeure un défi. Le cadre légal sur la transparence des contrats n'est pas explicite pour faciliter une divulgation systématique et régulière de ces informations^{vi}. Par ailleurs, avec l'appui de la Banque et d'autres PTF, le Gouvernement est engagé dans l'initiative de l'exploitation « des minerais stratégiques » comme le cobalt et le lithium pour la fabrication des batteries des véhicules électriques, tout en assurant la transition écologique. Des accords ont été signés entre la Zambie et la RDC à cet effet. Le Conseil Congolais de la Batterie a été installé en février 2023 par le gouvernement.

2.3.2. Agriculture. Le secteur agricole joue un rôle important dans l'économie congolaise. Le secteur a contribué à plus de 35% dans la formation du produit intérieur brut (PIB) nominal et a participé à plus de 60% à la création d'emplois au cours des cinq dernières années. Les femmes représentent 70,7 % de la main-d'œuvre dans l'agriculture et près d'une femme sur deux (49%) est engagée dans ce secteur. Elles ont un faible accès aux nouvelles technologies, ce qui ne permet qu'une agriculture de subsistance faiblement compétitive. Le cadre normatif du secteur comprend

actuellement la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle 2021-2025 et le Programme décennal de transformation de l'agriculture (PTA). Le Pacte national pour l'alimentation et l'agriculture issu de la formulation du PTA a également été validé en 2022. Des défis majeurs sont à relever pour assurer **une transformation structurelle rapide du secteur agricole** (Voir annexe 9). En effet, le secteur agricole est à productivité faible et déclinante, dominé par des exploitations traditionnelles à faible rendement et souvent non marchandes. La production disponible rencontre des problèmes des pistes rurales, d'accès aux marchés, de conservation des produits et de capacités des acteurs du secteur. Sur le plan structurel, le manque d'innovation, les problèmes de gouvernance et la croissance de l'informel participe à la persistance de ces défis. Pour mémoire, la production de maïs, de riz et de manioc en RDC, sont des filières importantes pour l'économie du pays et sont au cœur du PTA. Selon la FAO, la production de manioc en RDC était d'environ 15 millions de tonnes par an en 2019, ce qui en fait le troisième producteur mondial, tandis que la production de riz en RDC est relativement faible, avec seulement 8,26% de la population pratiquant la riziculture.

2.3.3. *Industrie. Le processus de transformation structurelle de la RDC s'appuie également sur la mise en œuvre du Plan directeur d'industrialisation (PDI) adopté en 2021.* La stratégie du Gouvernement est de relancer les industries et de réussir le PDI à l'horizon 2040. L'industrie emploie une faible proportion de la population active par rapport à l'agriculture. Selon le Recensement Général des Entreprises (RGE) de 2019, près de 12,6% des travailleurs du secteur manufacturier exercent dans le secteur formel. L'objectif du PDI est d'améliorer la contribution déclinante de la production industrielle, estimée à 15,7% du PIB en moyenne entre 2013-2022, et de booster les exportations et les revenus par la hausse des emplois. A cet égard, les simulations du PDI montrent que la croissance du PIB et des branches d'activités d'au moins 6% par an en moyenne, devraient favoriser la relance industrielle d'ici à 2040. Conçu dans une approche multisectorielle (énergie, routes, mines, etc.), le PDI organise le pays en six zones industrielles^{vii} qui deviendront à long terme des « hubs d'exportation ». Pour accélérer l'attractivité du privé, en plus des réformes, le PDI soutiendra le développement des 7 zones économiques spéciales à vocation agricole.

2.3.4. *Energie. Disposant du plus grand potentiel naturel en Afrique, le secteur de l'énergie doit renforcer son rôle moteur dans le processus de transformation structurelle.* La Politique nationale de l'énergie de la RDC est en cours de finalisation. La stratégie du Gouvernement est de rendre disponible une offre d'électricité abondante, abordable et verte dans son mix énergétique. Cela devrait soutenir efficacement le processus de transformation structurelle de l'économie congolaise et l'accroissement de la productivité globale avec la mise en œuvre des projets structurants, notamment le PTA et le Programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T). Cependant, les réformes de libéralisation du secteur énergétique et leur application peine à se matérialiser. Le cadre réglementaire du PPP dans le secteur est à parfaire. Le taux d'accès à l'électricité est très faible (28,8% en 2020) avec une très grande disparité (43,8% en zones urbaines, dont 50% à Kinshasa, et moins de 1% dans les zones rurales. Et pourtant, le potentiel hydroélectrique techniquement exploitable est évalué 774.000 GWh par an^{viii}, correspondant à une puissance exploitable de l'ordre de 100 GW, répartis entre 217 sites recensés, dont celui d'Inga, qui représente à lui seul 44 % du potentiel. Seulement 3% du potentiel de la RDC est exploité actuellement. Le déficit élevé en infrastructures énergétiques constitue un frein majeur au développement de la RDC, y compris l'autonomisation des femmes^{ix}.

2.3.5. *Transport et TIC. Le gap en infrastructures de transport et de télécommunication de qualité est énorme, et ne facilite pas la logistique dans le pays et avec le reste du monde.* La RDC dispose d'un Plan Directeur National Intégré des Transport (PDNIT) depuis 2018, d'un Programme prioritaire 2021-2025 pour combler le gap en infrastructures de qualité et assurer la connectivité du pays et l'intégration régionale. Selon l'indice composite de développement des infrastructures de transport 2018-2020, le pays occupe la 50^{ème} place sur 54 pays africains avec

un score de 8,64 sur 100, en perdant deux places par rapport à l'année 2013 où le score était de 6,81 sur 100. La construction d'un réseau de transport multimodal est encouragée par la Banque pour connecter la RDC. Le taux de pénétration de l'internet s'est amélioré de 0,87% à 17,6% de la population entre 2011 et 2022. L'exploitation des infrastructures électriques faciliterait le développement des TIC, l'innovation et l'inclusion digitale, dans le cadre du déploiement de la fibre optique en RDC sur près de 30.648 km.

2.3.6. *Eau et assainissement. La RDC possède 52% des réserves en eau douce de l'Afrique tant au niveau des eaux de surface que des eaux souterraines.* L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement ont enregistré des progrès mais des efforts importants sont nécessaires pour couvrir toute la population. Le pays connaît des difficultés d'accès à l'eau, à l'assainissement et aux bonnes pratiques d'hygiène (respectivement 33,6%, 13,5% et 21,4%, selon l'Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples de 2019. Les besoins de la population pourraient doubler entre 2045 et 2050. Cette situation pénalise les femmes, car elles sont à 75% en charge de la corvée d'eau dans les ménages, contre 9% pour les hommes. Le Gouvernement s'est engagé^x en 2013 d'atteindre l'accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici à 2030. La libéralisation et les réformes du secteur ont amorcées avec la promulgation de la Loi n° 15/026 relative à l'eau. Les contraintes sont liées à l'insuffisance des infrastructures d'eau et d'assainissement, fragilisées par des années de sous-investissement et de conflit. La prévalence des maladies hydriques confirme la qualité des eaux et des services d'assainissement. Les activités minières contaminent les eaux de surface et souterraines, comme c'est le cas dans la province de Lualaba.

2.3.7. *Aménagement du territoire, développement local et des corridors. L'immensité de la RDC et l'état de ses infrastructures de base, notamment de transport et de service public, posent des problèmes de cohésion et de connexion territoriale nationale.* Dans les 26 provinces du pays, les infrastructures de transport routier sont peu développées. Et pourtant la problématique de l'aménagement du territoire est traitée dans le PNSD, dans son pilier 4 portant sur « l'Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ». Pour plus d'efficacité, il y a lieu de renforcer la cohérence entre les programmes majeurs, notamment le PDL-145T, le PTA, les Zones économiques spéciales, les parcs agro-industriels, les zones industrielles et les corridors de développement intégré des mines. Par ailleurs, l'intégration de la dimension genre dans les instruments de l'aménagement du territoire est nécessaire.

2.3.8. *Intégration régionale. La RDC est entourée de neuf pays et est membre actif de plusieurs communautés régionales, dont la dernière adhésion à la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) le 29 mars 2022.* Cependant, les performances de la RDC en matière d'intégration régionale demeurent faibles. En effet, elle est classée 48^{ème} sur 54 pays, avec un score de 0,241 selon l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) publié en 2020. La RDC fait mieux dans la libre circulation des biens et personnes, tandis que son indice d'ouverture sur les visas en Afrique de 2022 la classe 47^{ème} sur 54 pays avec un score de 0,121. Après la validation de la stratégie nationale de mise en œuvre en juin 2021, la ratification de la Zone de libre-échange africaine (ZLECAF) en juillet 2021, la RDC a déposé ses instruments de ratification le 20 avril 2022. L'intégration régionale est contrainte par : (i) l'insuffisance des infrastructures d'intégration spatiale ; (ii) la faible connectivité interne et externe de la RDC ; (iii) la faible interconnexion du réseau électrique du pays ; (iv) l'inexistence d'un tissu industriel intégré ; et, (v) les coûts très élevés du commerce en RDC. Les défis majeurs incluent : (i) la poursuite des plans actuels de réhabilitation des principaux corridors ; (ii) l'articulation du développement du réseau d'infrastructures de transport avec les besoins futurs du secteur agricole du pays ; et, (ii) la mise en place d'un environnement de PPP. A cet égard, des projets majeurs tels que le Pont route-rail entre Kinshasa et Brazzaville ou encore la route et de facilitation de Commerce entre la RDC et l'Angola doivent être soutenus. Il sera essentiel de réduire les barrières commerciales et les problèmes sécuritaires aux frontières.

2.4. Contexte social et thèmes transversaux

2.4.1. *Pauvreté et inégalité. Les indicateurs de pauvreté, d'inégalités et de malnutrition demeurent élevés, reflets d'une faible inclusion sociale malgré des évolutions mitigées.* L'indice de développement humain (IDH) progresse favorablement. La RDC est classée 179^{ème} sur 189 pays en 2021, contre 186^{ème} sur 187 pays en 2013. Selon l'Enquête par Grappes à Indicateurs des objectifs de développement durable ODD^{xi} (EGI-ODD) de 2021 et la dernière enquête sur la pauvreté (Enquête 1-2-3 de 2012), la pauvreté monétaire estimée selon le seuil national^{xii} a reculé de 63,4% en 2012 à 56,2% en 2020, avec toutefois des disparités selon le sexe du chef de ménage, le milieu de résidence et les provinces du pays. Il ressort que les inégalités se sont creusées, car l'indice de Gini est passé de 42,2% en 2012 à 51,1% en 2020. La pauvreté frappe plus les hommes (57,1%) que les femmes (52,8%), tandis que la malnutrition chronique touche 38 % des enfants de moins de 5 ans et constitue l'une des causes de mortalité infantile. Le taux de mortalité maternelle est de 1289 décès pour 100.000 naissances vivantes alors que le taux de mortalité infantile est estimé à 148 pour mille et la mortalité infanto-juvénile à 220 pour mille. Pour relever ces défis, le Gouvernement a retenu des mesures de protection des groupes vulnérables, exigées par la Constitution de la RDC.

2.4.2. *Emploi des jeunes. La question de l'emploi demeure une priorité nationale pour la RDC, un pays dont la population de 14 à 34 ans représente près de 58,3% de la population en âge de travailler.* Le taux d'activité s'établit à 67,6% et cache le phénomène de chômage (3,6% pour les hommes et 2,3% pour les femmes) qui cohabite avec une forte informalité (plus 40% du PIB selon le FMI^{xiii}) et une pauvreté élevée. Le ratio emploi sur la population en âge de travailler est de 63,6% selon l'enquête 1-2-3 de 2012. Le taux de chômage de 4,5% est un phénomène essentiellement urbain (11,1%), contre 1,4% en milieu rural. Le revenu mensuel moyen parmi les salariés est passé de 31 USD/mois en 2013 à 45,4 USD/mois en 2022 selon le BIT. La combinaison de l'insécurité, du chômage des jeunes et de l'extrême pauvreté est à la base du travail des enfants et des jeunes dans les mines. Le sous-emploi, qui favorise le secteur informel et la vulnérabilité du pays, s'explique, surtout par l'inadéquation entre les systèmes d'orientation-formation, les difficultés liées à l'accompagnement des jeunes entrepreneurs.

2.4.3. *Education et formation. Les inégalités de genre se réduisent dans l'éducation mais persistent dans le supérieur et dans l'acquisition des compétences.* Le Gouvernement a élaboré une stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025 qui est adossée à la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle. En outre, la Loi n°15/013 du 1^{er} août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité est effective. Selon l'INS, de 2014 et 2020, les rapports filles/garçons se sont améliorés en passant de 0,9, 0,6 et 0,46 respectivement dans les secteurs de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur pour atteindre 0,98, 0,89 et 0,61. Le taux d'achèvement des filles est de 69,9%, contre 80,8% pour les garçons au primaire. Dans le secondaire, il est de 45,8% pour les garçons contre 28,8% pour les filles. Le taux d'alphabétisation des femmes (53,2%) est inférieur à celui des hommes (77,3%). La situation des jeunes est précaire, qu'il s'agisse de l'accès à la formation professionnelle et technique, à l'entrepreneuriat, à l'emploi et d'autres services productifs.

2.4.4. *Genre et renforcement du pouvoir économique des femmes. La RDC dispose d'un cadre normatif et institutionnel qui traite de l'égalité et de l'équité de genre.* La parité hommes et femmes dans les institutions est instituée par la Constitution en vigueur. La Politique nationale genre, son Plan d'action (2009) et la Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, révisée en 2020, sont opérationnels. Le profil genre publié en 2021 avec l'appui de la Banque fait un état des lieux multisectoriel du genre. Les violences basées sur le genre sont préoccupantes, surtout dans les zones de conflits. L'indice de l'égalité des genres de 0,373 montre que la RDC présente une forte disparité entre les femmes et les hommes. Le nombre de femmes au Parlement s'est amélioré entre 2011 et 2019, passant de 8,8 à 12,8% des députés et de 4,6 à 21,3% des sénateurs. Le Gouvernement actuel comprend 28% de femmes. Le

RGE de 2019 montre qu'à peine 37,9% des travailleurs du secteur formel sont des femmes. Selon l'indice de développement de genre^{xiv}, la RDC est classée 179^{ème} sur 191 pays, avec un score de 0,885. L'égalité de genre reste un défi majeur du pays^{xv}.

2.4.5. *Changements climatiques et croissance verte. La contribution de la RDC aux émissions globales des GES est très basse (± 0,5 % en moyenne depuis 2010).* La tendance générale des émissions des GES est croissante et de nature à s'accentuer au regard de la déforestation, découlant notamment des répercussions de la non-maîtrise des actions envisagées de développement. Pourtant, le potentiel en ressources naturelles renouvelables de la RDC est immense et son exploitation rationnelle offre des opportunités de développement durable. Le massif forestier est d'environ 155,5 million d'ha, soit plus de 60% des forêts du bassin du Congo. Les tourbières couvrent 101.500 Km² et constituent un stock naturel de plus de 30 gigatonnes de CO₂. *Les ressources en eaux douces représentent 52% des eaux de l'Afrique. La RDC est très vulnérable aux effets des changements climatiques en raison d'une combinaison de facteurs politiques, géographiques et socioéconomiques.* En effet, l'indice Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN) en 2021 place la RDC au 182^{ème} rang sur 185 pays, (avec un indice de 32.4), soit au 4^{ème} rang mondial des pays les plus vulnérables aux changements climatiques vis-à-vis de leur capacité d'adaptation. Face aux impacts du changement climatique, les actions d'adaptation et de résilience demeurent importants pour le pays. La RDC a entrepris de rehausser ses objectifs d'atténuation et d'adaptation, et accélérer les réformes forestières, foncières, et d'aménagement du territoire pour lutter efficacement contre la pauvreté et promouvoir la croissance verte. Le pays s'est engagé dans sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée le 28/12/2021, à réduire de 21% les émissions totales des gaz à effet de serre (GES) en 2030, dans les secteurs de l'énergie, l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres et les déchets (MEDD, 2021). La finalité est d'orienter la RDC vers une trajectoire de croissante verte telle que stipulée dans sa vision pour la lutte contre le changement climatique. L'objectif est de promouvoir une économie verte, résiliente et à faible émission de carbone, par la gestion rationnelle et durable de ses ressources naturelles pour garantir l'équilibre écologique et le bien-être social, économique, culturel et environnemental de sa population. La RDC a besoin de 48,68 milliards de dollars US pour la mise en œuvre de la CDN (25,6 MUSD pour l'atténuation et 23,08 MUSD pour l'adaptation). L'objectif de ces actions est d'assurer une croissance socialement inclusive, un développement sobre en carbone, résilient, efficient en ressources et alignées à l'Accord de Paris.

2.4.6. *Sauvegardes environnementales et sociales (SE&S). La RDC dispose d'un arsenal juridique et réglementaire permettant d'encadrer les projets et programmes de développement sur le plan des SE&S.* La plupart des textes sont désuets. La protection de l'environnement repose en premier lieu sur la Constitution du 18/02/ 2006, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20/01/2011, ainsi que sur la Loi n°11/009 du 09/07/2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, et qui vise à favoriser la gestion durable des ressources, à prévenir les risques, à lutter contre les formes de pollutions et nuisances, et à améliorer la qualité de la vie des populations dans le respect de l'équilibre écologique. Sur le plan de l'indice de la performance environnementale, la RDC est classée 125^{ème} sur 180 pays, traduisant une faible gouvernance et un besoin de soutenabilité environnementale.

2.4.7. *Fragilité et résilience.* La RDC est un État en transition éligible à la Facilité d'appui à la transition (FAT), en raison de la fragilité de sa situation politico-sécuritaire et des résultats de l'Evaluation de ses politiques et institutions (EPIP). Malgré les efforts déployés, la RDC reste soumise aux affres des conflits armés perpétrés par divers mouvements rebelles. Elle connaît également de nombreux conflits internes, ethno-tribaux et fonciers, qui fragilisent sa cohésion nationale et ralentissent son développement socio-économique. La fragilité de la RDC est également due à la faiblesse de sa base économique, qui ne produit pas suffisamment de richesses, et au caractère peu inclusif de la croissance connue depuis 2002. Le déficit de gouvernance du pays ne permet pas toujours de soutenir la stabilité macroéconomique et des réformes profondes. L'analyse de l'évaluation de la résilience et de la fragilité pays (ERFP) de la RDC pour la période

2019-2022 fait état d'une détérioration de plusieurs dimensions, notamment l'inclusion socio-économique, la cohésion sociale et l'inclusion politique.

2.4.8. Engagement de la société civile. L'indice de durabilité des organisations de la société civile (OSC) de la RDC est resté stable à 5, sur une échelle de 1 à 7, entre 2020 et 2022^{xvi}. Les OSC congolaises interviennent dans plusieurs secteurs de la vie socio-économique. Cependant, les OSC congolaises évoluent dans un environnement relativement contraignant du fait de la fragilité du pays. Elles sont confrontées à des défis majeurs, tels que la faiblesse des capacités et de gouvernance, une dépendance financière vis-à-vis de l'aide et un manque de coordination. Les OSC congolaises restent actives pour améliorer les conditions de vie des populations.

2.5.Cadre stratégique national

2.5.1. Le PNSD est le cadre de référence pour la programmation des interventions de développement en RDC. Il a été élaboré sur la base de la vision présentée par l'Etude Nationale Prospective (ENP) avec l'appui de la Banque. La première phase de cette vision consiste à faire « *qu'en 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté* ». Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement a fixé les cinq piliers stratégiques prioritaires suivants : (i) la valorisation du capital humain, du développement social et culturel ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance, la restauration de l'autorité de l'Etat et la consolidation de la Paix ; (iii) la consolidation de la croissance économique, la diversification et la transformation de l'économie ; (iv) l'aménagement du territoire, la reconstruction et la modernisation des infrastructures ; (v) la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, le développement durable et l'équilibré. La gouvernance est le soubassement de ces piliers.

2.5.2. Le PNSD a été revisité et intègre le Programme de Transformation de l'Agriculture (PTA), pour en faire l'épine dorsale de la transformation structurelle inclusive et durable de l'économie de la RDC, qui constitue le défi majeur du pays. L'élaboration du PTA-RDC, duquel découle le Pacte national pour l'alimentation et l'agriculture (PNAA) de la RDC, a été finalisée en 2022 avec l'appui de la Banque. Le PTA-RDC émane de la volonté politique au plus haut niveau de l'Etat pour assurer une transformation structurelle rapide de l'économie impulsée par la transformation du secteur agricole et du secteur privé. Son élaboration a suivi un large processus participatif et inclusif de toutes les parties prenantes au niveau des provinces de la RDC. Le PTA vise, sous l'angle de « **LA REVANCHE DU SOL SUR LE SOUS-SOL** », à assurer la transformation structurelle de l'agriculture à travers : (i) l'accroissement de la productivité et de la production agricole des filières prioritaires dans les axes ciblés ; (ii) l'appui à l'industrialisation de proximité par le renforcement des agglomérations de marchés et des agropoles pour des chaînes de valeur données ; (iii) les réformes sectorielles ciblées pour l'amélioration de la gouvernance le long des chaînes de valeurs agricoles ; et, (iv) l'entreprenariat et employabilité des jeunes et des femmes le long des chaînes de valeurs agricoles. De manière concomitante, le Plan Directeur d'Industrialisation pour la relance de l'ensemble des activités industrielles devrait renforcer l'agro-industrie et le processus d'industrialisation de la RDC de manière générale.

2.6.Mécanismes de coordination de l'aide, positionnement de la Banque et avantage comparatif

2.6.1. Coordination de l'aide et Positionnement de la Banque. La RDC a approuvé la Politique Nationale de l'Aide le 1er juillet 2022. La Banque est un membre actif du Groupe de Coordination des Partenaires GCP et du Groupe Inter Bailleurs des finances publiques. La Banque est le 2^{ème} partenaire du pays en termes d'engagements. Elle dispose des avantages comparatifs reconnus dans les secteurs des infrastructures et de l'agriculture.

2.6.2. En effet, son portefeuille est consacré à près de 70% d'infrastructures et 20% de projets agricoles. La Banque a appuyé le Gouvernement dans la formulation de réformes dans le secteur

agricole en matière de diversification et aide le Gouvernement à asseoir son programme de transformation agricole. Ce qui explique le choix des plus hautes autorités de la RDC de solliciter le leadership et l'accompagnement de la Banque dans la conception et la mise en œuvre du (PTA). La Banque est le chef de file des PTF pour les groupes « Statistiques » et « Infrastructures ». S'agissant du projet INGA, la Banque maintient le dialogue et reste engagée à apporter son appui une fois que le Gouvernement aura confirmé l'option retenue pour le développement du projet, relativement au choix du promoteur, la puissance retenue et la structuration. Par ailleurs, la Banque est engagée comme un des partenaires majeurs dans l'initiative régionale entre la RDC et la Zambie de développement de la chaîne de valeur cobalt-batterie-véhicules électriques, à mesure d'induire une industrialisation inclusive et durable.

2.7. Forces, opportunités, faiblesses et défis

2.7.1. Le défi majeur de développement du pays est la faible transformation structurelle et l'inclusion sociale insuffisante. Ce défi découle également de l'existence de fragilités diverses, y compris la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles.

Tableau 1 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Défis de la RDC

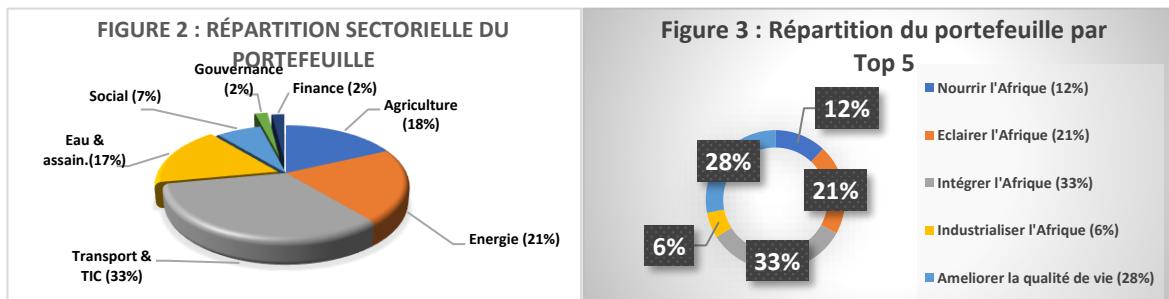
FORCES	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> Riche dotation en ressources naturelles et humaines, mise en exploitation de nouvelles mines. 	<ul style="list-style-type: none"> Potentiel pour amplifier des partenariats autour des chaînes de valeur stratégiques et réussir la diversification des produits et des marchés.
<ul style="list-style-type: none"> Fortes potentialités en énergie hydroélectrique sur le fleuve Congo. 	<ul style="list-style-type: none"> Minerais stratégiques (chaîne de valeur cobalt-lithium, batteries et véhicules électriques).
<ul style="list-style-type: none"> Frontières avec 9 pays pour l'intégration régionale 	<ul style="list-style-type: none"> Admission de la RDC à l'AGOA, ZLECAF.
<ul style="list-style-type: none"> Potentiel agropastoral, forestier et hydrauliques importants. 	<ul style="list-style-type: none"> Potentiel de mobilisation des instruments de financement innovants pour la croissance verte.
<ul style="list-style-type: none"> Signature et mise en œuvre du Pacte de stabilité et le programme avec le FMI. 	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation durable et mesures de protection environnementale dans les projets/programmes.
<ul style="list-style-type: none"> Actualisation du PNSD et de ses outils opérationnels. 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de l'agriculture pour la réduction de la dépendance aux importations alimentaires.
FAIBLESSES	DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> Faible transformation structurelle de l'économie, chômage des jeunes et pauvreté élevés. 	<ul style="list-style-type: none"> Fragilité, défis sécuritaires aux frontières voisines, et attaques des groupes armés (ADF, M23).
<ul style="list-style-type: none"> Fragilité politico-institutionnelle et sociale du pays. 	<ul style="list-style-type: none"> Persistance des effets de la crise énergétique, de l'invasion de Ukraine par la Russie⁴ sur la RDC.
<ul style="list-style-type: none"> Déficit infrastructurel important dans le pays, un défi pour l'intégration nationale et régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> Besoin de renforcer la qualité de la coordination avec les PTF et le secteur privé.
<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse dans la gouvernance, avec des risques budgétaires substantiels. 	<ul style="list-style-type: none"> Volatilité des prix des matières d'exportation de la RDC, notamment le cuivre et le cobalt.
<ul style="list-style-type: none"> Financement insuffisant et inadapté ; faiblesse du marché financier. 	<ul style="list-style-type: none"> Forte dollarisation de l'économie et faiblesse de l'offre intérieure (Inflation importée).
<ul style="list-style-type: none"> Climat des affaires inadéquat 	<ul style="list-style-type: none"> Grande vulnérabilité aux risques de catastrophe naturelle et climatiques.

⁴ La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Egypte, Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

III. REVUE DE LA PERFORMANCE DU PORTFEUILLE PAYS

3.1. Portefeuille en cours de la Banque et répartition sectorielle

3.1.1. Le portefeuille actif de la Banque au 30 septembre 2023 comprend 27 opérations pour un montant d’engagement cumulé de 1.096,19 millions UC (MUC), environ 1.458 MUSD. Il est composé principalement d’opérations du secteur public, dont 87,85 % des engagements au plan national (20 opérations) et 17,11% au plan régional (6 opérations). Une seule opération est dédiée au secteur privé et représente 1,04% des engagements. Les opérations du portefeuille actif sont financées par le FAD pour 98% (dont 27% au titre de la FAT), le reste se répartissant entre le guichet privé BAD, l’Initiative pour l’alimentation en eau potable en milieu rural, le Fonds NEPAD-IPPF et le Fonds spécial de secours. *Le portefeuille national actif est dominé par les infrastructures qui représentent 71% (Transport & TIC : 33%, Energie : 21%, Eau et assainissement : 17%), suivis par les secteurs Agriculture : 18% ; Social : 7% ; Gouvernance : 2% et Finance : 2% (Figure 2).* La figure 3 présente la répartition par Top 5.



3.2. Suivi et évaluation du portefeuille

3.2.1. **Evaluation globale de la performance du portefeuille : Au 30 septembre 2023, le taux des projets épingleés est de 36% (soit 12 instruments), contre 19% au décembre 2021.** Trois (3) raisons principales justifient ce recul. Il s’agit de : (i) la lenteur dans les processus de passation des marchés (5 instruments) ; (ii) les retards au démarrage des projets (3 instruments) ; (iii) l’absence de décaissement pendant plus de 15 mois consécutifs.

3.2.2. **L’âge moyen du portefeuille national au 30/09/2023 est de 4,5 ans** contre 5 ans au 31/12/2022 et 5,1 ans en 2021. La taille moyenne du portefeuille connaît une amélioration depuis 2020, passant de 32,69 MUC à 41,04 MUC de 2020 à 2021, puis à 41,47 MUC au 31/12/2022 et enfin à 43,27 MUC au 31/09/2023. **Le taux de décaissement global du portefeuille national est de 29,52%,** en baisse, contre 35,98% et 35,87%, au 31/12/2022 et 31/12/2021. Ce taux est faible, mais la baisse s’explique par la clôture et la sortie du portefeuille en juin 2023 des 3 projets routiers et du projet PIREDD/MBKIS d’un montant total de 159 MUC décaissé à 88%. **Le portefeuille national comprend 2 projets potentiellement problématiques (PPP) soit 9,52%,** dont un du secteur privé, contre 12% de projets à risque en décembre 2021. Il comprend 3 projets âgés, soit 14,28% contre 5 en 2021%^{xvii}.

3.2.3. **La performance du portefeuille régional reste une préoccupation** avec un taux de décaissement très faible de 8,21% pour un âge moyen de 6,7 ans et un taux de projets épingleés de 85% (6 instruments de financement sur 7) dû : (i) à la faiblesse des capacités des CEP et de certaines entreprises à exécuter les marchés (NELSAP) ; (ii) à la non prise en compte de la spécificité PPP du projet Ruzizi III pendant sa préparation ; et, (iii) à la faible qualité à l’entrée des projets. Le portefeuille régional comprend 2 projets à risque, soit 33,3% et 2 projets âgés. **Pour les mesures d’assainissement du portefeuille,** un consensus a été trouvé pour clôturer cinq projets d’ici décembre 2023. En outre, les dispositions ont été prises visant 2 projets âgés pour les clôturer ou les restructurer d’ici fin 2023. Enfin, il convient de saluer des initiatives positives du gouvernement visant à renforcer le suivi des projets et accélérer leur exécution, notamment : (i) la signature des contrats de performance avec toutes les CEP ; (ii) la restructuration en cours de la

Cellule de suivi des programmes et projets (CSPP) du Ministère des finances, avec des Points Focaux par bailleur principal, dont la Banque ; et, (iii) l'instauration de réunions régulières conjointes avec les principaux bailleurs.

3.3. Etat d'exécution du Plan d'amélioration de la performance du portefeuille 2021

3.3.1. La mise en œuvre des 9 recommandations du PAPP 2020/2021 a été globalement satisfaisante. 4 ont été entièrement exécutées (44%) ; 2 partiellement (33%) et 3 non réalisées (33%). Les points de faiblesse nécessitant des efforts supplémentaires concernent : (i) la désignation à temps du personnel clé des projets ; (ii) la transmission à temps des PTBA ; (iii) l'opérationnalisation du dispositif de suivi ; et, (iv) la transmission des rapports d'audit à temps.

3.4. Performance du Groupe de la Banque

3.4.1. La performance de la Banque dans la mise en œuvre des projets en RDC s'est améliorée avec la disponibilité du personnel sur le terrain. Sa proximité avec le Gouvernement est très appréciée dans la résolution des questions opérationnelles. Le Bureau joue également un rôle très important en termes de dialogue et d'appui-conseil.

3.5. Performance du pays

3.5.1. La performance du Gouvernement dans le suivi des opérations du portefeuille doit être améliorée davantage. Concernant la mise en vigueur des prêts, les délais de ratification et de mise en vigueur des accords de prêts restent encore longs et se situent à 8,2 mois, tandis que la satisfaction des conditions préalables au 1^{er} décaissement se situent à plus de 9 mois.

3.6. Plan d'amélioration de la performance du portefeuille révisé (PAPP 2023-2024)

3.6.1. En vue d'améliorer la performance du portefeuille, un PAPP révisé a été élaboré (Annexe 14). Les recommandations du PAPP portent sur : (i) l'appropriation des projets par la partie nationale ; (ii) l'exécution et la gestion des projets ; (iii) la passation des marchés ; (iv) la gestion financière et les décaissements ; et, (v) le renforcement du suivi des projets.

IV. ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSP

4.1. Enseignements tirés pour le Groupe de la Banque

4.1.1. Les missions de restitution de la NDP, de revues régulières de la performance du portefeuille des projets, d'élaboration du rapport d'achèvement du DSP 2013 – 2022 ont permis de tirer des enseignements stratégiques grâce au dialogue avec les autorités et les parties prenantes du pays. Ces enseignements prennent également en compte les recommandations découlant de l'Évaluation d'IDEV (ADB/BD/WP/2022/290/Add.2 ADF/BD/WP/2022/230/Add.2).

4.1.2. Les principaux enseignements stratégiques qui ont amélioré l'efficacité de nos opérations en cours sont les suivants : (i) la focalisation pour la Banque sur des domaines d'avantage comparatif permettant d'agir de façon catalytique et holistique sur les facteurs de fragilité et l'intégration régionale ; (ii) le renforcement de la connectivité entre les zones de production et de consommation ; (iii) la conduite des réformes et le renforcement des capacités, pour apporter le changement et soutenir la durabilité des investissements réalisés ; (iv) le renforcement des synergies avec les PTF pour accroître les co-financements ; et, (vi) une utilisation du PPP et la finance climatique pour des financements structurants.

4.1.3. Les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du DSP et qui demeurent d'actualité visent : (i) l'utilisation du système national des marchés publics, ((i) le recours à des revues à postériori pour des transactions ayant un risque faible ; et, (iii) le dialogue de haut niveau sur le portefeuille et l'appui de la Facilité de Soutien Juridique de la Banque, notamment dans l'assistance technique dans la structuration des PPP.

4.2. Enseignements tirés pour le Gouvernement

4.2.1. **Les enseignements retenus pour le Gouvernement dans la gestion du portefeuille, et qui persistent, visent à :** (i) renforcer l'appropriation des réformes soutenues par la Banque (ii) recruter le personnel clé des projets durant la phase de préparation ; (ii) utiliser les actions anticipées d'acquisitions ; (iii) mieux prendre en compte la donne sécuritaire dans la conception et l'exécution projets ; et, (v) formaliser le mécanisme de gestion des plaintes.

4.3. Enseignements tirés pour les partenaires au développement

4.3.1. **Au regard des défis énormes et de la taille du pays, les partenaires doivent renforcer la coordination, la complémentarité et les synergies dans leurs interventions et les zones d'influence de leurs interventions, en vue d'amplifier l'impact sur le développement.** Les partenaires se doivent de mutualiser leurs efforts, notamment pour faire face aux défis sécuritaires. Il y a également lieu d'intensifier la coordination sur les questions majeures de dialogue sur les réformes et d'accroître les opportunités de partenariats et de cofinancements.

V. STRATEGIE DE LA BANQUE POUR LA PERIODE 2023-2028

5.1. Justification, sélectivité, objectif et domaines prioritaires de l'appui de la Banque

5.1.1. **Justification.** Malgré son énorme potentiel en ressources naturelles, le défi majeur de la RDC est la faiblesse de la transformation structurelle de son économie et de l'inclusion sociale. Ce défi, confirmé dans le cadre de la NDP, provient de l'ampleur des fragilités diverses, y compris dans les capacités humaines et institutionnelles. Les autres défis sous-jacents sont relatifs à la coexistence des formes d'économie de subsistance, incluant l'économie informelle, aux rentes des industries minières et à la vulnérabilité multidimensionnelle (climat des affaires contraignant, sous-emploi, etc.) et la persistance de l'insécurité aux frontières. Le défi infrastructurel est aussi substantiel et renchérit les coûts des facteurs de production. De manière générale, ces défis se manifestent par une croissance non inclusive et volatile, une pauvreté élevée, la corruption et une forte pression sur les ressources naturelles exacerbant ainsi une exposition du pays aux changements climatiques. Toutefois, la RDC dispose des atouts de développement, comme sa position géostratégique, sa dotation en richesses naturelles, sa force démographique, qu'il sied d'utiliser de façon appropriée, avec l'appui des PTF dont la Banque, en harmonie avec les objectifs de développement du PNSD, notamment du PTA.

5.1.2. **Sélectivité. La stratégie d'intervention de la Banque en RDC au cours de la période 2023-2028 sera plus sélective au regard des leçons tirées, des défis à relever et des ressources à mobiliser. Les opérations de la Banque seront ainsi réalisées dans des secteurs bien définis et ciblés, en ligne avec le cadre stratégique de développement du pays.** En s'appuyant sur les défis et contraintes identifiés, le Gouvernement, la Banque et les autres parties prenantes ont convenu de renforcer la sélectivité des opérations en se focalisant sur les objectifs du *Programme de Transformation de l'Agriculture (PTA)*, **comme épine dorsale du DSP 2023-2028**. Au nombre des critères de sélectivité de la future stratégie, il convient de retenir : (i) les avantages comparatifs de la Banque ; (ii) l'alignement aux priorités du pays ; (iii) l'accélération des opérations en cours d'une part, et les opportunités de partenariats à développer pour des synergies d'actions efficaces, des résultats conséquents et une forte mobilisation de ressources en cofinancement d'autre part, y compris le secteur privé ; (iv) la prise en compte et l'intégration des thèmes transversaux clés dans l'appui futur de la Banque, notamment l'égalité des sexes, l'intégration régionale, le changement climatique et la croissance verte. Ces critères de sélectivité du nouveau DSP 2023-2028 sont conformes au document de la Banque sur la sélectivité, approuvé en mai 2021.

5.1.3. **Objectif et domaines prioritaires du nouveau DSP 2023-2028.** Le nouveau DSP a pour objectif principal la réduction de la fragilité à travers une transformation structurelle inclusive et durable de l'économie par l'industrialisation et la création d'emplois. Pour ce faire, deux domaines d'interventions prioritaires ont été identifiés, à savoir : (1) la promotion des

infrastructures durables en appui au développement des chaînes de valeur agricoles et industrielles ; et, (2) l'amélioration du capital humain et du climat des affaires pour soutenir l'inclusion sociale et le développement du secteur privé.

5.1.4. Couverture sectorielle et alignement stratégique du DSP : Le DSP 2023-2028 s'appuie sur les réalisations de la stratégie antérieure (2013-2022), tout en les consolidant pour soutenir la vision de la RDC et de son PNSD, avec une focalisation sur *le Programme de Transformation de l'Agriculture*. L'appui de la Banque, au titre du DSP, sera fourni de manière ciblée et intégrée, conformément au document de la Banque sur la sélectivité, dans les quatre secteurs suivants : (i) *agro-business* ; (ii) *transport* ; (iii) *énergie* ; et, (iv) *la gouvernance*. *Contrairement au DSP antérieur (2013-2022), qui s'était concentré sur plus de 6 secteurs, le DSP (2023-2028) est plus sélectif et ne prend en compte que les 4 secteurs ci-dessus de manière intégrée.* Ces 4 secteurs sont tous orientés vers la réalisation de l'objectif de diversification agro-industrielle du PTA pour une transformation structurelle de l'économie et une inclusion sociale conséquente. L'horizon du PTA (10 ans) fournit ainsi un cadre de cohérence et de durabilité à long-terme de l'appui soutenu de la Banque. En plus des critères de sélectivité, l'encadré 3, ci-dessous, présente ce que la Banque fera différemment pour l'exécution du DSP.

Encadré 3 : Principales innovations dans la conception et la mise en œuvre du DSP 2023-2028 (Ce que la Banque fera différemment dans le cadre de la nouvelle Stratégie – DSP 2023-2028)	
<p>1. Sélectivité dans l'orientation stratégique et les opérations : (i) La focalisation du DSP sur un Programme multi-sectoriel intégré et robuste de long-terme (10 ans), le Programme de transformation de l'agriculture (PTA), qui est aussi l'épine dorsale du PNSD révisé ; (ii) La réduction sensible du nombre d'opérations à 3 ou 4 projets d'investissement structurants d'envergure, auxquels l'ensemble des ressources du FAD-16 est alloué dans une approche multisectorielle intégrée sensible au genre, pour renforcer l'impact sur les objectifs du PTA et d'inclusion sociale ; (iii) Renforcement de la cohérence spatiale et de la complémentarité avec les autres PTF et entre les projets en cours et en préparation de la Banque, assurant notamment la couverture de 11 sur 26 provinces situées dans les pôles de croissance suivants : Ouest, Sud, Nord, Centre et Est.</p>	
<p>2. Forte appropriation nationale du PTA et cadre institutionnel renforcé : (i) Le PTA émane d'un long processus participatif de toutes les parties prenantes nationales dans toutes les provinces et Entités territoriales décentralisées (ETD), coordonné avec succès par la CAPUIDC ; (ii) Assistance technique de la Banque pour finaliser le PTA et le Pacte national pour l'alimentation et l'agriculture (PNAA) ; (iii) Ordonnances présidentielles pour renforcer le mandat de la CAPUIDC en FSRDC et créer le Conseil Consultatif Présidentiel du Pacte (CCP-PNAA), conformément au Sommet de Dakar 2 et le caractère multi-sectoriel du PTA ; (iv) Cadre renforcé du PTA sur lequel s'appuie le DSP (CSPP du ministère des Finances, CCP-PNAA, FSRDC, Ministères sectoriels) ; et, (v) Assistance technique renforcée de la Banque à ce système de suivi-évaluation et en faire une Plateforme crédible de coordination et de mobilisation des ressources des PTF et du secteur privé.</p>	
<p>3. Approche multisectorielle intégrée dans l'esprit « One Bank » : L'assistance technique de la Banque à la finalisation du PTA et du Pacte a été salué comme un parfait exemple de l'approche multi-sectorielle de tous les départements sectoriels de la Direction aux Experts. Cet esprit se poursuit dans la préparation (études techniques détaillées), la conception et l'exécution des projets structurants du PTA, à l'instar du 1^{er} projet intégré PAGDC-PTA en cours de finalisation (capital humain et gouvernance) à examiner par le Conseil.</p>	
<p>4. Gouvernance au niveau décentralisé : Sur la base son expérience réussie (IDEV 2022), la Banque renforcera les capacités de gestion de programmes et de mobilisation des ressources locales des ETD pour en faire des acteurs clés du PTA.</p>	
<p>5. Renforcement de l'implication du secteur privé : (i) Améliorer le climat des affaires dans la chaîne agro-industrielle : (a) systématisation du secteur privé dans les opérations souveraines (cf. 1^{er} projet du PTA de développement des compétence et gouvernance sectorielle, qui traite du foncier, le système semencier et un mécanisme de financement agricole) ; (b) facilitation des centres d'agrégation au niveau des ETD pour promouvoir la production et la transformation de proximité ; (c) capitaliser sur l'adhésion récente de la RDC à l'initiative du G-20 <i>Compact with Africa</i> pour soutenir les réformes favorables à l'investissement privé ; (d) renforcement du partenariat avec le secteur privé et les autres PTF (capitaliser et faire le suivi de l'exemple réussi avec la SFI lors du <i>DRC Agribusiness Forum</i> d'octobre 2023) ; (ii) Suivre les transactions dans l'agro-business, dont celle présentée à l'AIF 2023 à Marrakech ; (iii) Assistance technique ciblée au développement et structuration des PPP (Exemple : Appui à l'Unité PPP du Ministère Plan, Partenariat BAD-Africa50 pour Pont Route-Rail Kinshasa-Brazzaville, Programme Mini-Grid, Structuration en PPP Ligne transmission électrique Solwezi-Kolwezi (RDC-Zambie), Projet hydroélectrique régional Ruzizi III) ; (iv) Poursuivre l'instruction en cours des Facilités de garanties aux institutions financières, y compris celle d'AFAWA ; et, (v) Accélérer l'exécution du Projet développement du secteur financier (PADSFI) et poursuivre l'instruction de l'initiative de Banque de développement entreprenariat des jeunes en RDC (YEIB-RDC).</p>	
<p>6. Mobilisation des financements innovants, notamment les fonds climatiques : (i) Capitaliser sur les travaux analytiques et le dialogue fructueux récents avec les Autorités nationales et régionales et le secteur privé, pour renforcer les capacités, la coordination et l'assistance technique ciblée aux acteurs publics et privés pour la mobilisation des fonds climatiques ; (ii) Poursuivre l'initiative régionale de la Banque visant la valorisation du capital naturel et une bourse régionale de crédit carbone ; (iii) saisir les opportunités offertes par la nouvelle fenêtre du FAD-16 du Guichet pour l'action climatique (<i>Climate Action Window</i>) et le Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique.</p>	
<p>7. Renforcement de la qualité à l'entrée des projets et la prise en compte de la fragilité : (i) Appliquer systématiquement l'exigence de conditions préalables à l'évaluation des projets, notamment études détaillées des projets du PTA, y compris</p>	

	<p>environnementales et sociales et mise en place des CEP ; (ii) Adopter une approche programmatique dans l'utilisation des ressources de la FAT pour préparer une bonne réserve de projets sensibles à la fragilité et axée sur la résilience et l'autonomisation des femmes.</p> <p>8. Assainissement et performance du portefeuille : (i) Capitaliser sur l'impact positif de l'expérience du Fonds social de la RDC (FSRDC) sur la performance issue de la restructuration récente du portefeuille agricole de la Banque (mars 2022) ; (ii) Finaliser avant le 1^{er} trimestre 2024 l'annulation totale ou partielle des projets âgés ou non-performants (notamment dans le secteur énergie) pour réalloquer les ressources nouveaux projets structurants du PTA ; (iii) Systématiser et appliquer les Contrats de performances avec les membres des CEP ; (iv) Accompagner les réformes récentes de la CSPP visant le renforcement de la coordination des projets ; et, (v) Participation régulière aux réunions conjointes trimestrielles de haut niveau Gouvernement-Principaux PTF, récemment instaurées par le Ministère des Finances sur les défis rencontrés dans l'exécution des projets.</p>
--	---

5.1.5. Alignement stratégique. L'appui envisagé par la Banque dans le PTA de la RDC est aligné sur la trajectoire de développement en trois étapes de la vision nationale prospective. Ces étapes sont effectivement de « *(i) devenir un pays à revenu intermédiaire grâce à la transformation de l'agriculture, (ii) atteindre le statut des pays émergents grâce à la transformation de l'industrie et (iii) devenir pays développé grâce à l'accumulation des connaissances* ». Ainsi, le DSP 2023-2028 s'aligne parfaitement avec le PNSD révisé qui vise à atteindre la première étape de la vision 2035. Le DSP est également aligné avec la stratégie décennale de la Banque, la stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique centrale 2019-2025 et les stratégies sectorielles qui visent à soutenir un développement économique soutenu, inclusif et résilient. Le DSP est en phase avec les cinq priorités de la Banque. La stratégie proposée par la Banque dans le cadre du nouveau DSP est décrite dans les sections suivantes.

5.2. Stratégie proposée et principaux résultats attendus

LE DOMAIN PRIORITAIRE 1 : LA PROMOTION DES INFRASTRUCTURES DURABLES EN APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR AGRICOLES ET INDUSTRIELLES

5.2.1. L'objectif de ce domaine est **en étroite ligne avec les plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD)** : l'éradication de la pauvreté (ODD 1), la lutte contre la faim (ODD 2), la bonne santé et le bien-être (ODD 3), l'égalité entre les sexes (ODD 5), l'eau propre et l'assainissement (ODD6), l'énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7) et les infrastructures, l'industrie et l'innovation (ODD9). L'ODD 13 relatif à la lutte contre le changement climatique sera une préoccupation transversale. Le soutien de la Banque au titre de ce domaine couvrira trois secteurs : (i) l'agro-industrie ; (ii) le transport ; et, (iii) l'énergie ; et ce à travers des projets d'investissements, les garanties partielles de risques, de l'assistance technique et des services de conseil. Dans le secteur de l'agro-industrie, la Banque appuiera le développement des chaînes de valeurs dans les filières clés du PTA (notamment manioc, maïs, riz). Pour le transport, l'approche de la Banque consistera à combiner des infrastructures de transport et les ouvrages connexes indispensables aux objectifs du PTA. Pour l'énergie, la Banque accordera une garantie partielle de risque et financera sous mode PPP la construction, et l'exploitation d'une centrale de 118 MW. La Banque explorera également d'autres structurations en PPP. Les échanges sont en cours, pour la structuration en PPP du financement du projet d'interconnexion électrique Kolwezi-Solwezi entre la RDC et la Zambie.xviii

Résultat stratégique 1 : Accroissement de la productivité et de la production agricole à travers le renforcement des principales chaînes de valeur

5.2.2. **Ce résultat sera obtenu à travers la mise en œuvre du Programme de Transformation de l'Agriculture en RDC, qui vise à assurer une transformation structurelle du secteur agricole.** L'objectif de développement des interventions de la Banque vise à réduire l'incidence de l'insécurité alimentaire et les importations alimentaires en RDC dans les chaînes de valeur agricoles du riz, du maïs et du manioc. **Les résultats spécifiques** en matière d'accroissement de la productivité et de la production agricole se traduiront par (i) une hausse des rendements (T/ha) du riz, du maïs et du manioc (riz : de 0,86 en 2023 à 2,2 en 2032, Manioc : 10,3 en 2023 à 26,7 en 2032, Maïs 0,8 en 2023 à 2,07 en 2032 et soja de 0,9 à 1,45).

Résultat stratégique 2 : Réduction des coûts de transports visant la connectivité des bassins de production aux pôles de transformation agro-industriels de proximité et aux marchés

5.2.3. Ce résultat vise : (i) l'amélioration du niveau de service de la chaîne logistique de transport dans le prolongement des routes régionales ; (ii) la facilitation de la connectivité des centres de production aux centres de consommation ; (iii) la viabilisation de l'axe routier par la construction des infrastructures connexes ; et, (iv) l'installation des ouvrages et équipements de transport des produits agricoles au niveau des terminaux. **Les principaux résultats spécifiques** sont la réduction: (i) du temps de parcours d'un camion poids lourd (PL) sur la route Mbuji-Mayi-Ngandajika-Nkuadi (voies d'accès au parc agroindustriel de Ngandajika (projet PRODAN en cours de la Banque) et au centre agricole de Nkuadi 80 km) , Mbuji-Mayi-Ngandajika de 8h en 2024 à 1h30 en 2030 et Mbuji-Mayi-Mueneditu (135 km) de 6h à 2 h ; (ii) du coût d'exploitation moyen des véhicules (CEV) poids lourds (USD/km) qui passe de 0,47 en 2024 à 0,31 en 2032 sur les deux tronçons de la RN1(Mbuji-Mayi-Ngandajika et Mbuji-Mayi-Mueneditu).

Résultat stratégique 3 : Accroissement de l'offre et l'accès à l'électricité durable

5.2.4. **Le résultat stratégique visé est de soutenir la production agricole et minière dans la région du Katanga en accroissant l'offre énergétique respectueuse de l'environnement.** L'énergie électrique constitue un intrant majeur pour la réalisation des objectifs du PTA. Ainsi, tenant compte du chronogramme de développement des activités dans les différents corridors, il s'agira de rendre disponible l'électricité dans les zones d'activités et au moment opportun. Il est à noter l'existence de projets d'énergie en cours de mise œuvre dans les différents corridors ciblés. Ces projets sont financés par la Banque et figurent dans le portefeuille en cours. Les ressources et les activités de ces opérations contribueront valablement dans le cadre du PTA. Il en est de même pour des études déjà réalisées avec le financement de la Banque. L'action de la Banque favorisera l'intervention du secteur privé. Cette intervention permettra d'accroître l'offre de production renouvelable avec une capacité additionnelle d'origine solaire de 100 MW à l'horizon 2025 et une capacité d'origine hydroélectrique d'environ 70 MW d'origine hydroélectrique à l'horizon 2029, fournissant ainsi une énergie propre et abordable tout en améliorant l'accès des populations à l'énergie électrique. Il constituera également un élément majeur de l'approche du pays en matière de développement durable, en apportant des avantages en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à la diversification du mix énergétique avec une meilleure proportion de l'énergie solaire. **Les résultats spécifiques, en termes** d'énergie renouvelable, se traduiront par un: (i) ajout sur l'offre énergétique de 265 GWh par an à partir de Q4 2025 (année de référence 2023 (0) et année cible 2025 (265) ; (ii) un accroissement sur l'offre énergétique de 230 GWh par an à partir de Q4 2029 (année de référence 2023 (0) et année cible 2029 (230) ; (iii) contribution à l'augmentation du taux d'électrification qui passe de 20,8% en 2021 (statistiques de la Banque Mondiale SE4ALL) à 30% en 2025 (objectif du Gouvernement) ; (iv), l'augmentation de la capacité de production de la SNEL qui passe de 2980 MW en 2022 à 3080 en 2025 et 3150 MW en 2029. Par ailleurs, la Banque poursuivra son dialogue sur le développement du projet INGA.

DOMAINE 2 : L'AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DU CLIMAT DES AFFAIRES POUR SOUTENIR L'INCLUSION SOCIALE ET LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

5.2.5. **Pour ce domaine prioritaire**, les interventions de la Banque consolideront les réformes menées en matière de gouvernance et de développement de compétences pour l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes. Ce domaine est en ligne avec les ODD 3 et 8 notamment. Les résultats stratégiques visés concernent : (i) la qualification et l'employabilité des jeunes ; (ii) l'accès au financement ; et, (iii) la gouvernance. Il convient de préciser que le soutien de la Banque dans le domaine de la gouvernance se focalisera sur le renforcement des capacités pour une insertion professionnelle adéquate dans les chaînes de valeur et la gouvernance locale des ETD, qui constituent des entités publiques dans les provinces et des acteurs clés du PTA.

Résultat stratégique 4 : Amélioration de la qualification et l'employabilité des jeunes pour leur insertion professionnelle, notamment pour répondre à la demande croissante en main d'œuvre des entreprises agro-industrielles

5.2.6. Ce résultat stratégique vise notamment : (i) la qualification des jeunes et des femmes dans les chaînes de valeur agricole ; (ii) l'accompagnement formel des jeunes à l'insertion professionnelle ; et, (iii) l'appui aux structures de promotion de l'entrepreneuriat, notamment le renforcement des capacités des Entités territoriaux décentralisées (ETD). Ce domaine vise: (i) le capital humain, (ii) le secteur privé et l'environnement des affaires. **Les résultats spécifiques attendus** sont : (i) l'augmentation de la capacité d'accueil de qualité des institutions de formation dans les CVA par an (nombre de place) qui passent de 2 000 en 2023 à 5000 places en 2028, dont 50% sont des femmes ; (ii) le nombre de jeunes appuyés à l'insertion professionnelle qui passe de 5000 en 2023 à 15000 en 2028, dont 50% sont des femmes.

Résultat stratégique 5 : La gouvernance locale est améliorée à travers un appui aux réformes réglementaires et institutionnelles

5.2.7. Les interventions de la Banque dans ce domaine vise l'amélioration de la gouvernance dans les filières à partir des ETD et des centres de transformation. En conséquence, les activités de la Banque viseront à : (i) appuyer les réformes réglementaires et institutionnelles qui sont des préalables à l'attractivité du secteur privé en général et aux investissements directs étrangers. **Les résultats spécifiques sont** : (i) les cadastres agricoles fonciers de 10 ETD cibles sont constitués et sécurisés en 2028, (ii) Les réserves fonciers de 10 ETD pilotes sont constituées et sécurisées en 2028, et (iii) les 10 ETD disposent des capacités pour élaborer, voter et exécuter leurs budgets en 2028.

5.2.8. **Les questions transversales** portent sur la gouvernance et le financement du développement à travers une croissance verte, la fragilité, le genre, l'engagement de la société civile et le changement climatique. La Banque soutiendra l'intégration du changement climatique et la mobilisation des ressources climatiques à travers des mécanismes financiers internationaux ou des fonds fiduciaires internes. La Banque entreprendra des études analytiques ciblées sur les chaînes de valeur agroalimentaires qui informeront la préparation d'une solide réserve de projets sensibles à la fragilité et axés sur la résilience ainsi que la mobilisation des fonds climatiques. **La mise en œuvre de la stratégie sera également soutenue par des actions en faveur du secteur privé dans chacun des domaines prioritaires du présent DSP.** *Au-delà de la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires, la Banque apportera son appui pour soutenir l'engagement du Gouvernement de privilégier le secteur privé et les PPP non seulement dans le financement du PTA, mais aussi pour la construction et la gestion des infrastructures de base. La Facilité de Soutien Juridique est déjà engagée dans ce sens.*

5.2.9. **Au niveau régional**, l'intervention de la Banque visera à sécuriser l'eau à travers le développement des infrastructures et de valorisation de la ressource en eau transfrontalière entre la RCA et la RDC. Pour la RDC, cette opération permettra de sécuriser l'eau dans l'optique du PTA, notamment dans les provinces du Nord-Ubangi, Sud-Ubangi et de Mongala, qui abritent des bassins de production pour des filières retenues. La Banque fournira aussi une garantie partielle pour le projet de centrale hydroélectrique de Ruzizi et poursuivra le dialogue pour l'aboutissement de la structuration en PPP du projet d'interconnexion électrique Kolwezi-Solwezi entre la RDC et la Zambie. *Les opérations nationales de la Banque prévues dans le cadre de ces deux domaines auront un effet catalytique sur la politique d'intégration régionale et d'ouverture commerciale.*

5.3. Programme indicatif de prêts et hors prêts du DSP

5.3.1. **Le programme de prêt a fait l'objet de plusieurs échanges.** Le programme indicatif de prêt comprend 4 opérations souveraines, dont une de garantie partielle de risques pour un montant de 411 millions d'UC soit 437,11 millions de dollars US, et une opération non souveraine (ONS) pour un montant de 50 millions d'UC. Le développement des affaires déjà initié se poursuit sur d'autres ONS, notamment dans le secteur financier et l'agrobusiness. **Le Programme indicatif**

hors-prêts vise à aider à la mobilisation des financements innovants et à corriger le gap de connaissances à travers l'assistance technique, le conseil et le dialogue soutenu par les études analytiques. A cet effet, la Banque entreprendra, avec certains PTF, des études analytiques qui porteront notamment sur : (i) la mobilisation des ressources ; (ii) la promotion des investissements sensibles ; (iii) la diversification dans le sous-secteur minier, notamment le développement de la chaîne de valeur cobalt-lithium-batteries et véhicules électriques ; et, (iv) la finance verte, pour laquelle la Banque envisage deux initiatives sous-régionales majeures pour l'Afrique centrale, relatives à une bourse régionale des crédits carbone et la valorisation du capital naturel.

5.4. Dialogue pays et réformes

5.4.1. Le dialogue avec le Gouvernement porte sur les principaux défis relatifs tant à la fragilité qu'au défi de la transformation structurelle du pays. Les axes de dialogue porteront sur les réformes à mettre en œuvre dans les secteurs couverts par le DSP, notamment la gouvernance, le Fonds d'entretien routier de 2^{nde} génération, les lois foncière et agricole, le cadastre, l'énergie, la mise en place d'un Mécanisme durable pour le financement de la couverture sociale et les réformes en matière environnementale et social (voir annexe 3).

5.5. Financement de la stratégie et suivi

5.5.1. Les autorités ont demandé à la Banque de consacrer les ressources du FAD-16 au financement des opérations du PTA, sous la coordination du Fonds Social de la RDC (FSRDC). *Le financement du PTA nécessite de mobiliser un montant de 6,6 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années.* Au vu de ce montant, les ressources de plusieurs cycles du FAD seront nécessaires pour le financement du PTA-RDC, mais également et surtout les ressources du secteur privé. *La RDC est un pays en transition. Il est l'un des grands emprunteurs du guichet FAD de la Banque. La Banque mobilisera les ressources des guichets publics et privés pour financer les projets nationaux et régionaux du prochain DSP.* La Banque compte renforcer son appui au secteur privé. A cet égard, elle ciblera et apportera son assistance dans la structuration de projets structurants qui se prêtent bien en mode PPP et à la croissance verte, notamment dans les secteurs de l'agribusiness, de l'énergie et du transport. La contrainte de l'accès au financement sera aussi levée à travers la structuration des acteurs intervenant le long des chaînes de valeur. Aussi, le dialogue se poursuit pour disposer de véhicules, dont : (i) un fonds d'investissement ; (ii) un fonds de garantie pour accompagner le crédit bancaire ; (iii) une facilité d'assistance technique aux MPME ; et, (iv) une assistance technique à la structuration des PPP, notamment dans l'agribusiness, le transport et l'énergie. A cet égard, les discussions sont également en cours pour mettre en place l'initiative de la Banque relative à la Banque d'investissement pour l'entrepreneuriat des jeunes pour la RDC (YEIB-RDC). Par ailleurs, la Banque et la SFI ont récemment appuyé le Gouvernement pour organiser avec succès, le *DRC Agrobusiness Forum* du 4-5 octobre 2023. Focalisé sur l'investissement privé sur le thème « **la revanche du sol sur le sous-sol** », le Forum a connu la participation de plus de 700 participants nationaux et internationaux de 28 pays. Le Gouvernement au plus haut niveau et le Parlement (Sénat et Assemblées nationale) ont pris des engagements fort pour accélérer les réformes nécessaires pour stimuler l'agribusiness et l'investissement privé pour le PTA. Enfin, le DSP va tirer parti de sa focalisation de ses domaines prioritaires sur l'adaptation au changement climatique pour saisir les opportunités offertes par la nouvelle fenêtre du FAD-16 portant sur le Guichet pour l'action climatique (*Climate Action Window*) et le Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique.

5.6. Modalités d'exécution et de suivi-évaluation

5.6.1. Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie 2023-2028 de la Banque en RDC se fera dans le cadre du suivi-évaluation du PNSD actualisé par le Gouvernement. Le suivi et évaluation du prochain DSP se fera sur la base des outils opérationnels que sont la matrice d'alignement stratégique et la matrice de performance. A ce titre, l'ordonnance présidentielle publiée dans le journal officiel du 15 mai 2023 stipule que le Fonds Social de la RDC (FSRDC), dénommé (le

Fonds) a pour missions, entre autres, « d'Assurer la coordination, la gestion et l'exécution des programmes spéciaux d'envergure dans le secteur agricole et rural notamment le PTA-RDC. Le FSRDC fera : (i) le suivi de la mise en œuvre des projets du PTA financés par la Banque, (ii) la coordination avec les tutelles techniques et les CEP et la Cellule de Suivi des Programmes et Projets (CSPP) du ministère des Finances ». Il a été mis en place, un Conseil Consultatif Présidentiel du Pacte National de l'Agriculture et de l'Alimentation (CCP-PNAA), jouant un rôle consultatif pour l'exécution des orientations stratégiques du PTA/PNAA.

5.7. Risques et mesures d'atténuation

5.7.1. **Les nouveaux risques identifiés pour ce présent DSP s'articulent autour de:** (i) la baisse de la croissance mondiale et de la volatilité des cours des produits miniers ; (ii) la persistance de l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie⁵ ; et, (iii) des risques socio-politiques, en relation avec les élections de fin 2023 et des risques fiduciaires et budgétaires.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

6.1. Conclusions

6.1.1. *Le défi majeur de développement de la RDC demeure la faible transformation structurelle de son économie et l'inclusion sociale insuffisante de sa population. Ce défi découle également de l'existence de fragilités diverses, y compris des capacités humaines et institutionnelles.* La stratégie de la Banque au cours de la période 2013-2022 est restée pertinente et bien alignée sur les grandes priorités stratégiques et opérationnelles du Gouvernement. Au cours de la période 2023-2028, la Banque se propose de consolider les résultats obtenus par le DSP 2013-2022 à travers les deux domaines ci-après : (i) *la promotion des infrastructures durables en appui au développement des chaînes de valeur agricoles et industrielles et (ii) l'amélioration du capital humain et du climat des affaires pour soutenir l'inclusion sociale et le développement du secteur privé.* Le DSP 2023-2028, aligné sur les priorités de l'Agenda (2035), de la stratégie décennale 2023-2032 et des cinq priorités opérationnelles de la Banque, a pour objectif principal la réduction de la fragilité à travers une transformation structurelle inclusive par l'industrialisation et la création d'emplois.

6.2. Recommandations

6.2.1. Les Conseils d'administration sont invités à examiner et approuver le Document de stratégie pays 2023-2028 de la République Démocratique du Congo.

⁵ La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Egypte, Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

Annexe 1 : Matrice d'alignement stratégique du DSP 2023-2028

Cette matrice démontre l'alignement des domaines prioritaires du DSP avec le plan de développement national du Gouvernement et les propres priorités de la Banque. Il ne vise pas à évaluer la performance de l'appui de la Banque.

Domaine prioritaire 1 : Promotion des infrastructures durables en appui au développement des chaînes de valeur agricoles et industrielles				
RDC – Plan National Stratégique de Développement (2023-2027)	Politiques institutionnelles de la Banque			
<p>La première phase de cette vision consiste à faire « qu'en 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté ».</p> <p>Objectifs de développement durable (ODD) : Intégrer les nouvelles initiatives comme les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine pour l'émergence de la RDC.</p> <p>Le Plan National Stratégique de Développement (PNSD-2023-2027) est le cadre de référence pour la programmation des interventions de développement en RDC. Il a été élaboré sur la base de la vision présentée par l'Etude Nationale Prospective (ENP) et mis à jour en 2023 avec l'appui de la Banque. Les piliers stratégiques du PNSD, dont la gouvernance est le soubassement, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) la valorisation du capital humain, du développement social et culturel ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance, la restauration de l'autorité de l'Etat et la consolidation de la Paix ; (iii) la consolidation de la croissance économique, la diversification et la transformation de l'économie ; (iv) l'aménagement du territoire, la reconstruction et la modernisation des infrastructures ; (v) la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, le développement durable. 	<p>Stratégie décennale (2024-2033) - priorités opérationnelles : Développement du secteur privé ; gouvernance et responsabilité ; compétences et technologie</p> <p>Domaines d'intérêt particulier sécurité alimentaire et agro-industrie</p> <p>Top 5 : Nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique, éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, et améliorer la qualité de vie des populations de l'Afrique</p>			
Stratégies sectorielles du pays	Stratégies sectorielles de la Banque			
<p>De façon transversale, les interventions de la Banque soutiennent les axes stratégiques du PNSD et se focalisent sur le Programme de Transformation de l'Agriculture (PTA) en RDC, qui vise à assurer une transformation structurelle rapide du secteur agricole. Les objectifs subsidiaires visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Accroître la productivité des exploitants agricoles à travers un accès assuré aux intrants et aux services agro économiques essentiels, (ii) Assurer la connectivité des bassins de production aux pôles de transformation agroindustriel et aux marchés à travers une amélioration de l'offre ciblée en infrastructures, (iii) Améliorer la qualité du capital humain des agriculteurs, des femmes et des jeunes ruraux à travers la création d'emplois décents, le développement des compétences dans les métiers agricoles innovants au sein des chaînes de valeur agricoles, et (iv) Améliorer la gouvernance des filières agricoles à partir des Entités Territoriales Décentralisées, des centres de transformation et des marchés agricoles. (v) La Politique nationale genre, son Plan d'action (2009) et la Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, révisée en 2020, sont opérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie pour la transformation de l'agriculture en Afrique 2016-2025 : Pacte national pour l'alimentation et l'agriculture : 2023-2028 - Stratégie 2016-2025 du Groupe de la BAD pour industrialiser l'Afrique - Document de stratégie d'intégration régionale en Afrique centrale, 2023-2027 - Stratégie pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique - Stratégie de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique 2016-2025 - Stratégie du Groupe de la Banque en matière de genre 2021-2025 - Stratégie sur le changement climatique et la croissance verte (2021-2030) - Cadre Stratégique des PPP du Groupe de la Banque Africaine de Développement (2021-2031) African Development Bank Group PPP Strategic Framework 2021-2031 <p>New Deal sur l'énergie pour l'Afrique et à son objectif d'augmenter la production pour atteindre l'accès universel d'ici 2025 et d'aider les Gouvernements à atteindre leurs objectifs en matière d'énergies renouvelables dans le cadre de leurs CDN.</p>			
Indicateurs de développement du pays	Interventions et ressources planifiées par la Banque			
Indicateurs	Référence(2023)	Cible (2028)	Domaines d'interventions ou instruments	Millions UC
Diversification- Agriculture			Opérations souveraines	395
Personnes en insécurité alimentaire (2021)	27 millions	13 millions	Opérations non souveraines	50
Valeur des importations alimentaires	28 USD/hab/an	15 USD/hab/an		

Domaine prioritaire 2 : Développer le capital humain et la Gouvernance en appui à l'inclusion

Plan national de développement

La première phase de cette vision consiste à faire « *qu'en 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté* ».

Objectifs de développement durable (ODD) : *Intégrer les nouvelles initiatives comme les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine pour l'émergence de la RDC.*

Le Plan National Stratégique de Développement (PNSD-2023-2027) est le cadre de référence pour la programmation des interventions de développement en RDC. Il a été élaboré sur la base de la vision présentée par l'Etude Nationale Prospective (ENP) et mis à jour en 2023 avec l'appui de la Banque. Les piliers stratégiques du PNSD, dont la gouvernance est le soubassement, sont :

- (i) la valorisation du capital humain, du développement social et culturel ;
- (ii) le renforcement de la bonne gouvernance, la restauration de l'autorité de l'Etat et la consolidation de la Paix ;
- (iii) la consolidation de la croissance économique, la diversification et la transformation de l'économie ;
- (iv) l'aménagement du territoire, la reconstruction et la modernisation des infrastructures ;
- la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, le développement durable

Stratégies sectorielles du pays

Plan national pour l'éducation : stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025

Renforcer l'employabilité des jeunes à travers le développement des compétences et de l'entrepreneuriat afin d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à des meilleures perspectives d'auto-emploi et d'emplois dans les CVA.

Stratégie sectorielle de l'éducation et formation professionnelle (une nouvelle stratégie ou politique spécifique de l'enseignement et la formation professionnelle en cours d'élaboration) ;

Document de la Politique Foncière Nationale 2022-2031 ;

Politiques institutionnelles de la Banque

- **Stratégie décennale (2023-2030) - priorités opérationnelles :** Agriculture et sécurité alimentaire et développement du secteur privé
- **Thèmes transversaux :** Intégration régionale, gouvernance, changements climatiques, formation technique et emploi, eau à multiple usage, genre, accès aux infrastructures sociales de base (éducation, santé), nutrition et protection sociale
- **Top 5 :** Nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique et améliorer la qualité de vie des populations de l'Afrique

Stratégies sectorielles de la Banque

- Stratégie pour la gouvernance économique en Afrique (SEGA, 2021-2025)
- Stratégie 2016-2025 du Groupe de la BAD pour la transformation de l'agriculture en Afrique
- Stratégie 2016-2025 du Groupe de la BAD pour industrialiser l'Afrique
- Stratégie du Groupe de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique 2016-2025
- Stratégie pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique
- Stratégie 2021-2025 du Groupe de la Banque en matière de genre
- Stratégie 2021-2030 pour le changement climatique et la croissance verte

Indicateurs de développement du pays

Indicateurs	Référence (2023)	Cibles (2028)	Domaines d'interventions ou instruments	Montant (Millions UC)
Taux de chômage des jeunes (%)	19% (15-24 ans)	15% (15-24 ans)	Opérations souveraines	110
Crédits au secteur Agricole (% du PIB)	93,931 milliards FC	141,24 Mds FC	Total	110

Annexe 2 : Matrice de performance stratégique du DSP 2023-2028

La matrice de performance mesure un large éventail de résultats qui devraient être régulièrement suivis pendant la période du DSP. Cela n'inclut pas seulement les résultats opérationnels qui seront fournis par les projets approuvés au cours de la période précédente, mais également d'autres éléments essentiels du DSP, notamment les questions transversales, le levier financier, l'harmonisation, la performance du portefeuille

Domaines de performance	Indicateurs de suivi	Références (2023)	Cibles (2028)	Source
Domaine 1 : Promotion des infrastructures durables en appui au développement des chaînes de valeur agricoles et industrielles				
EFFETS	Résultat 1 : Accroissement de la productivité et de la production à travers un renforcement des principales chaînes de valeur			
	Rendements (T/ha) du riz,	0,86	2,2 (2032)	Rapport des campagnes agricoles,
	Rendements (T/ha) du manioc	10,3	26,7 (2032)	Enquêtes de terrain, Annuaire des statistiques agricoles, Rapports de la Banque Centrale,
	Rendements (T/ha) du maïs	0,8	2,07(2032)	Rapports INS et de suivi-évaluation du PTA
	Rendements (T/ha) du Soja	0,9	1,45	
	Résultat 2 : La réduction des coûts de transports pour assurer la connectivité des bassins de production aux pôles de transformation agro-industriels de proximité et aux marchés			
	Temps de parcours d'un camion poids lourd (PL) sur la route Mbuji-Mayi-Ngandajika-Nkuadi (voies d'accès au parc agroindustriel de Ngandajika et au centre agricole de Nkuadi 80 km)	8	01H 30 (2030)	Rapports statistiques MTP, INS, Sources : Etude APS ; Rapports de S&E
	Temps de parcours d'un camion poids lourd (PL) sur les tronçons de la RN1, Mbuji-Mayi-Mueneditu 135 km (en heure)	6	02 heures	Rapports études d'impact, ITP, du ministère de Commerce, Office de routes et de la Cellule Infrastructures.
	Coûts d'exploitation moyen des véhicules (CEV) poids lourds (USD/km) sur les deux tronçons concernés	0,4	0,31	Méthodes : Enquêtes, Revue de document
	Résultat 3 : Accroître l'accès à l'énergie électrique			
PRODUITS	Ajout de nouvelles productions d'énergie d'origine renouvelable (GWh)	0	265 GWh (2025) et 230 GWh (2029)	Rapports statistiques SNEL
	Amélioration du Taux d'électrification (%)	20,8 (2021)	30 (2025)	Rapports de S&E
	Capacité de la SNEL (MW)	2980	3150 (2029)	
	Résultat 1 : accroissement de la production à travers un renforcement des principales chaînes de valeur			
	Superficie à emblaver			
	Superficie à emblaver pour le manioc (millions hectares)	3,9	5,7 (2032)	Rapport des campagnes agricoles,
	Superficie à emblaver pour le Maïs	2,9	4,2 (2032)	Enquêtes de terrain, Annuaire des statistiques agricoles,
	Superficie à emblaver pour le Riz	1,7	2,5 (2032)	Rapports de la Banque Centrale du Congo,
	Superficie à emblaver pour le Soja	28000	40 000 (2032)	Rapports INS (123)
	Semences améliorées et certifiées			Rapports de suivi-évaluation du PTA-RDC
	Manioc (Kilomètre linéaire)	ND	7500	
	Maïs (000 T)	ND	50000	
	Riz (000 T)	ND	28200	
	Soja (000 T)	ND	25500	
	Résultat 2 : La réduction des coûts de transports pour assurer la connectivité des bassins de production aux pôles de transformation agro-industriels de proximité et aux marchés			
	Routes bitumées	0	230 km dont 135 Km asphaltés	Rapports statistiques du MTP, de l'INS,
	Pistes rurales réfectionnées	0	300 km	Sources : Etude APS ; Rapports de S&E CI
	Résultat 3 : Accroître l'accès à l'énergie électrique			Rapports études d'impact CI,
	Production d'énergie renouvelable (MW)	0	100 en 2025	Rapports statistiques SNEL
	Capacité d'origine hydroélectrique (MW)	0	70 en 2029	Rapports de S&E

DOMAINE PRIORITAIRE 2 : L'amélioration du capital humain et du climat des affaires pour soutenir l'inclusion sociale et le développement du secteur privé				
EFFETS	Résultat 4 : La qualification et l'employabilité des jeunes pour faciliter leur insertion professionnelle et répondre à la demande en main d'œuvre des entreprises agro-industrielles			
	Augmentation de la capacité d'accueil de qualité des institutions de formation technique et professionnelle dans les CVA par an (nombre de place)	2000	5000 (dont 50% pour femmes)	Enquête de l'audit technique du projet
	Nombre de jeunes appuyés à l'insertion professionnelle dans les CVA	5000	15.000 (50% pour femmes)	Enquête de suivi des formés
	Résultat 5 : La gouvernance locale est améliorée à travers un appui aux réformes réglementaires et institutionnelles			
	Les cadastres agricoles de 10 ETD cibles sont constitués et sécurisés	0	10 ETD dont 8.250 (dont 2.475 femmes)	Rapport de suivi trimestriel
	Les réserves foncières de 10 ETD pilotes sont constituées et sécurisées	0	10	Rapport de suivi trimestriel
	ETD disposant des capacités pour élaborer, voter et exécuter leurs budgets	0	10	Rapport de suivi trimestriel
	Résultat 4 : La qualification et l'employabilité des jeunes pour faciliter leur insertion professionnelle et répondre à la demande en main d'œuvre des entreprises			
	Nombre de centres de promotion de l'entrepreneuriat jeunes dans l'agrobusiness (CPEJAB) construites et équipées dans les ETD cibles	2	5	Rapport de suivi trimestriel
	Nombre de jeunes appuyés à l'insertion professionnelle afin de faciliter l'accès à l'emploi salarié	10000	25 000	Rapport de suivi trimestriel
PRODUITS	Résultat 5 : La gouvernance locale est améliorée à travers un appui aux réformes réglementaires et institutionnelles			
	Revue légale des occupations foncières de plus de 5 HA dans 10 ETD pilotes	Non	Oui	Rapport de suivi trimestriel
	Finalisation des plans cadastraux pour les 10 ETD	0	10	Rapport de suivi trimestriel
	Nombre de cadres des ETD formés en gestion programmatique, finance locale et passation des marchés.	0	8.250 (dont 2.475 femmes)	Rapport de suivi trimestriel

Domaines de performance	Indicateurs de suivi	Références (2023)	Cibles (2028)	Source
THEMES TRANSVERSAUX				
	Mettre max 3 indic par theme			
Changements climatiques	Nombre d'actions spécifiques d'appui à la mise en œuvre de la CDN	1	4	Rapport du Ministère de l'environnement et du développement durable
	Part des projets intégrant le changement climatique avec des actions claires d'adaptation et/ou d'atténuation (% total des opérations de prêt)	100%	100%	Rapport d'évaluation des projets financés par la Banque
	Allocation des financements du portefeuille pour le climat (% de financement climat du portefeuille de la Banque)	10%	30%	Rapports internes de la Banque
	Volume de financement climatique externe mobilisé (\$US)	2,6 millions USD	5 millions USD	Rapports des projets financés (EER, RAP, etc.)
	Formations sur le changement climatique et la croissance verte (nombre)	0	5	Rapports des projets financés (EER, RAP, etc.)
Genre	Nouveaux emplois créés par les MPME au profit des jeunes et des femmes	13.520	20.000	PADSP-CE et rapports de suivi des projets
	MPME au profit des jeunes et des femmes ayant accès à un financement d'une valeur de 7,5 millions de dollars auprès des institutions financières locales	ND	50	Information à trouver à la BCC
Activités liées au savoir/Conseil sur les politiques	Études économiques et sectorielles réalisées (nombre)	2	6	Rapports annuels des activités du Bureau de la Banque
	Note de dialogue sur les politiques préparées (nombre)	1	5	Rapports annuels des activités du Bureau de la Banque
Durabilité et développement des capacités	Cliniques fiduciaires organisés par an (nombre 1 par an)	1	5	Revue de la performance du portefeuille
Harmonisation des interventions en matière de développement	Missions conjointes des bailleurs de fonds auxquelles participe la Banque (nombre)	1	4	Rapports annuels des activités du Bureau de la Banque
	Groupe de travail auxquels participe la Banque (nombre)	4	8	Rapports annuels des activités du Bureau de la Banque et les rapports des différents groupes
Performance du portefeuille	Pourcentage de projets à risque (%)	9,5%	3%	Revue de la performance du portefeuille
	Délai entre l'approbation et le premier déboursement (mois)	11 mois	6 mois	Revue de la performance du portefeuille
	Utilisation du système de passation de marché du pays (nombre des projets de la Banque)	9 projets	14 projets	Revue de la performance du portefeuille. On ajoute les 5 projets du DSP

Annexe 3 : Matrice de dialogue sur les politiques et les réformes réalisées entre 2013 et juin 2023

Réforme envisagée/supportée		Priorités institutionnelles	Engagements relatifs aux piliers et aux objectifs	Département en charge	Date prévue d'achèvement de la réforme	Principaux résultats attendus	Instrument de soutien (Projet d'investissement ; Appui institutionnel ; Appui budgétaire ; Assistance technique, etc.)	Etudes nécessaires ? Délai et Coût	Statut/ progrès Etapes clés franchies à ce jour	Commentaires
Gouvernance économique										
Réforme pour l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales	Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique	PILIER II: Gouvernance , capacité institutionnelle et capital humain pour une croissance inclusive Objectif 1: Gestion des finances publiques		ECGF	Décembre 2021-2025	(1) Réforme du cadre de mobilisation des recettes publiques. - Refonte du dispositif institutionnel des régies financières. (2) Refonte des moyens de mobilisation des recettes publiques - Dématerrialisation des procédures et digitalisation	IP- PAREC	Non.	Les capacités de la DGI pour la mobilisation efficiente des recettes fiscales sont renforcées	Ces réformes ont été réalisées dans le cadre du Programme d'appui budgétaire en réponse à la Covid-19
Climat des investissements										
Amélioration du climat des affaires	Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique	PILIER II: Gouvernance , capacité institutionnelle et capital humain pour une croissance inclusive Objectif 1: Création d'emplois décents pour les jeunes		ECGF	2024-2025	(1) Refonte du Code des investissements. (2) Etude de cadrage des réformes sur le climat des investissements (3) Mise en œuvre des réformes retenues sous le projet Mise en place du cadre de promotion des investissements et des IDE	IP- PAMRIM-FP IP- PAREC	Non.		

Réforme envisagée/supportée	Priorités institutionnelles	Engagements relatifs aux piliers et aux objectifs	Department en charge	Date prévue d'achèvement de la réforme	Principaux résultats attendus	Instrument de soutien (Projet d'investissement ; Appui institutionnel ; Appui budgétaire ; Assistance technique, etc.)	Etudes nécessaires ? Délai et Coût	Statut/ progrès Etapes clés franchies à ce jour	Commentaires
Eau et Assainissement									
Amélioration de la gouvernance sectorielle	Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique		AHWS	31-déc-26	Opérationnalisation des régies provinciales dans les provinces du Kasaï oriental et le Kasaï central	Projet de Renforcement des Infrastructures Socioéconomiques – Centre/ RDC (PRISE 2)			
Amélioration de la gouvernance sectorielle	Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique		AHWS	31-déc-26	Campagnes de sensibilisation sur la mise en œuvre des mesures d'application de la loi sur l'eau de décembre 2015	Projet de Renforcement des Infrastructures Socioéconomiques dans la région centre de la RDC (PRISE 2)			
Mise en œuvre de la réforme de l'administration publique	Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique		AHWS	31-déc-23	Mise en place et opérationnalisation de la Direction des infrastructures et aménagement rural	Projet de Renforcement des Infrastructures Socioéconomiques dans la région centre de la RDC (PRISE 1)			

Réforme envisagée/supportée		Priorités institutionnelles	Engagements relatifs aux piliers et aux objectifs	Department en charge	Date prévue d'achèvement de la réforme	Principaux résultats attendus	Instrument de soutien (Projet d'investissement ; Appui institutionnel ; Appui budgétaire ; Assistance technique, etc.)	Etudes nécessaires ? Délai et Coût	Statut/ progrès Etapes clés franchies à ce jour	Commentaires
Transport										
Mise en place d'un Fonds d'étude des projets d'infrastructure de transport	Intégrer l'Afrique	PILIER I: Des infrastructures durables et de qualité pour une transformation économique structurelle	PICU	2025	Création d'un fonds disposant d'un mécanisme pérenne de financement des études techniques des projets routiers	Assistance Technique	Oui	Attente de la requête du Gouvernement	Délai : 03 mois	
Migration du Fonds d'entretien routier (FONER) vers un Fonds routier de 2 ^{ème} génération	Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique	Objectif 1: Améliorer l'infrastructure pour connecter les marchés africains	PICU	2025	(i)Amendement des textes de création du FONER pour intégrer deux guichets (un pour l'entretien routier et l'autre pour l'investissement), (ii) renforcement des capacités de collète des sources, (iii) diversification des sources de financement	Assistance Technique	Oui	Elaboration des TDR en cours		
Renforcement des capacités opérationnelles des régies routières	Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique	PICU	2026	(i)Revu des textes de création de l'Office des voiries et drainage (OBD) et Office des voies de dessertes agricoles (OVDA), (ii)renforcement des capacités du personnel et identification des besoins en équipement, (iii) élargissement de l'assiette de sources de financement...	Assistance Technique	Oui	TDR en cours d'élaboration			
Amélioration des capacités d'intervention du dispositif national de	Améliorer la qualité de vie des populations	PICU	2027	Revu des textes de création du Bureau Technique de Contrôle (BTC) et de la Direction des bâtiments Civils (DBC) à l'effet de rendre leur	Assistance Technique	Oui	TDR en cours d'élaboration			

Réforme envisagée/supportée	Priorités institutionnelles	Engagements relatifs aux piliers et aux objectifs	Department en charge	Date prévue d'achèvement de la réforme	Principaux résultats attendus	Instrument de soutien (Projet d'investissement ; Appui institutionnel ; Appui budgétaire ; Assistance technique, etc.)	Etudes nécessaires ? Délai et Coût	Statut/ progrès Etapes clés franchies à ce jour	Commentaires
contrôle technique des travaux dans le secteur du BTP	en Afrique	Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique	PICU	2025	organisation compatible aux missions, (ii) renforcement des capacités du personnel et identification des besoins en équipement, (iii) élargissement de l'assiette de sources de financement.	Assistance Technique	Oui	Requête disponible	Délai : 06 mois
Renforcement des capacités opérationnelles de l'Unité PPP	Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique				Elaboration des Guides de maturation et d'évaluation des projets PPP dans le secteur des Infrastructures de Transport				
Renforcement de programmation des Investissements dans le secteur des transports	Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique				Actualisation du PDNIT pour tenir compte de la nécessité d'un bon maillage du réseau d'infrastructures de transports dans les cinq pôles de croissance et de subsistance identifiés par le FAO en 2022. Révision du programme d'investissement prioritaire pourrait				
Agriculture et développement rural									
Loi Agricole Loi Foncière Loi Semencière	Nourrir l'Afrique	PILIER I: Des infrastructures durables et de qualité pour une transformation	AHA13	Difficile à prévoir car il dépend du parlement	Approbation des lois par le Parlement Promulgation par le Président de la République Arrêté d'application de la loi	Appui institutionnel	Projets de lois élaborés	En cours	Les perspectives des investissements privés dans le secteur agricole sont améliorées

Réforme envisagée/supportée	Priorités institutionnelles	Engagements relatifs aux piliers et aux objectifs	Department en charge	Date prévue d'achèvement de la réforme	Principaux résultats attendus	Instrument de soutien (Projet d'investissement ; Appui institutionnel ; Appui budgétaire ; Assistance technique, etc.)	Etudes nécessaires ? Délai et Coût	Statut/ progrès Etapes clés franchies à ce jour	Commentaires
Mise en place du cadastre agricole	Nourrir l'Afrique	économique structurelle Objectif 1: Chaines de valeur dans le secteur de l'agriculture		Difficile à prévoir car il dépend du parlement	Approbation des lois par le Parlement Promulgation par le Président de la République Arrêté d'application de la loi		Projets de lois élaborés	En cours	Les perspectives des investissements privés dans le secteur agricole sont améliorées
Capital humain									
Mise en place d'un Mécanisme durable pour le financement de la couverture sociale en RDC	Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique		31/12/ 2023.	Mise en place de la loi cadre qui fixe les principes fondamentaux de protection des groupes vulnérables (para fiscalité pour être verser dans le FNSPSS afin de servir les tiers payeurs pour appuyer les charges du cycle de relèvement social et économique des groupes vulnérables et des personnes nécessiteux)	Trésor public	Oui		Etudes réalisées	
		AHHD		Mise en place de la politique et de la stratégie nationale de protection social qui intègre le relèvement social et économique des groupes vulnérables et des personnes nécessiteux	Trésor public	Oui			
				Mise en place d'un mécanisme durable pour l'appui du développement communautaire au niveau des ETDs	Assistance Technique (PA-PUIDC)	Oui 1 million UC			
Mise en place d'une stratégie durable d'assainissement	Améliorer la qualité de vie		Juin 2024	• Production durable et responsable des minerais en RDC ;	Projet d'investissement (PABEA Cobalt)	Oui 300 UC	TDR élaboré		

Réforme envisagée/supportée	Priorités institutionnelles	Engagements relatifs aux piliers et aux objectifs	Department en charge	Date prévue d'achèvement de la réforme	Principaux résultats attendus	Instrument de soutien (Projet d'investissement ; Appui institutionnel ; Appui budgétaire ; Assistance technique, etc.)	Etudes nécessaires ? Délai et Coût	Statut/ progrès Etapes clés franchies à ce jour	Commentaires
Etat des chaînes de d'approvisionnement des minerais en vue de la promotion de la production et de la commercialisation responsable en RDC	des populations en Afrique				<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation durable et responsable des minerais en RDC ; 				
Energie									
Appui à l'amélioration de la qualité du service de l'électricité (disponibilité, accessibilité et acceptabilité)	Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie		PESD	2027	Renforcement (extension / réhabilitation) des infrastructures prioritaires (réseaux et production)	Projet d'investissement issus de la restructuration du portefeuille	Non, pour le volet technique Oui, pour certaines études E/S	Plusieurs DAO existants	
Appui à l'accroissement des revenus en vue d'un meilleur équilibre financier du secteur	Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie		PESD	2027	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux branchements / raccordements Généralisation des compteurs à prépaiement 	Projet d'investissement issus de la restructuration du portefeuille	Non, pour le volet technique Oui, pour certaines études E/S	Plusieurs DAO existants	

Annexe 4a : Programme indicatif des Opérations souveraines pour la période 2023-2025

Année	Titre du Projet	Secteurs		Montant par source de financement (en million UC)			Montant total		Type de Projet	Lien avec les Top 5	
				FAT (Prêt)	FAD (ABP)		BAD Autres	En million UC	En million USD		
					Prêt	Don					
OPERATIONS NATIONALES											
2023	Projet d'appui à la gouvernance et au développement de compétences en soutien au programme de transformation de l'agriculture (PAGDC-PTA)	Governance	ECGF/AHHD	60	30			90	117	SOV	Améliorer les conditions de vie des Africains
2024	Programme d'intégration des chaînes de valeurs dans les axes Nord+Sud Ubangi, Tshopo, Kongo-Central-Kinshasa Ouest, Kwango-Maï Ndombe, Kasaï Oriental-Lomami et Nord+Sud Kivu en appui au Programme de Transformation de l'Agriculture (PIC-PTA).	Ago-industrie	AHAI		189			189	246	SOV	Nourrir l'Afrique
2025	Projet de Construction des Infrastructures de Transport et Ouvrages Connexes en appui au PTA (Phase 1 : axe Mbuji- Mayi-Ngandajika- Nkuadi)	Transport	PICU		123			123	160	SOV	Améliorer les conditions de vie des Africains
2024	Centrale Ruzizi 3 : Garantie partielle de risques : 4 millions	Energie	PESD		4			4	5,2	SOV	Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie
OPERATIONS REGIONALES											
2024	Projet de développement des infrastructures et de valorisation de la ressource en eau transfrontalière entre la RCA et la RDC (PREDIRE)	Eau	AHWS		5			5	6,5	SOV	Améliorer les conditions de vie des Africains
TOTAL (ANNEXE 8a)				60	351			411	534,7		

Annexe 4b : Programme indicatif des Opérations non souveraines pour la période 2023-2028

#	Titre du projet	Départ de la Banque	Financement BAD du projet NSO (million UC)	Co-financement	Année d'approbation par le Conseil	Catégorie Genre
1	DRC green mini-grid program sub-project	PESR	50	26,36	2024	I, II, or III si possible
	Aménagement de la route d'accès au port de Banana	PICU	AD	-	2025	I, II, or III si possible
	Pont Route Rail		AD			
	Total NSO			26,36		

Annexe 4c : Pipeline des ESW du DSP 2023-2028

No	Activités de savoir	Année de financement
1	Étude sur les investissements privés dans le secteur de l'agrobusiness en RDC	2023 (en cours)
2	Profil du secteur sur la sécurité des ressources en eau	2023 (en cours)
3	Mise à jour de l'étude sur la fragilité	2024
4	Monographie Pays pour l'étude régionale du marché carbone	2024
5	Monographie Pays pour l'étude régionale sur la valorisation du capital naturel	2024
6	Etude diagnostique des facteurs qui conduisent à l'informalité	2024
7	Migration du Fonds routier en une structure de 2 ^{ième} génération	2025
8	Étude diagnostique des besoins infrastructurels et en compétences pour l'intégration de la RDC dans les chaînes de valeur mondiales des batteries au lithium-ion et des voitures électriques	2025

Annexe 5: Mise en œuvre du programme opérationnel du DSP entre 2013-2022 au 31/12/ 2022 et mis à jour à juin 2023

	Opérations financées	Montant	Guichet/	Montant	FAD	BAD	FAT	Envel.	Autres	Année d'	Localisation	Pilier	Observations
		prévu	année	approuvé				régionale		approbation	Concernée	DSP	
Pilier I: Développer les infrastructures afin de soutenir l'investissement privé et faciliter l'intégration régionale													
1	Projet de réhabilitation des infrastructures socio-économiques de base en milieu rural (PRISE)	103,5	FAD 12/2013	102,64	43,02		55		4,62	2013	Kasaï oriental/Kasaï occidental	Pilier I	
2	Projet d'Appui au Développement du site d'Inga et l'accès à l'électricité	47,9	FAD 12/2013	44,4	15,76		5	23,64		2013	National	Pilier I	
3	Prolongement de la route Batshamba-Tshikapa	10	FAD 12/2013	12,98	12,98					2013	Kasaï occidental	Pilier I	
4	Aménagement de la RN1 et des infrastructures rurales et agricoles connexes	94	FAD 13/2014	74	74			6		2014	Kasaï oriental/Kasaï occidental/Katanga	Pilier I	
5	Projet d'aménagement de la route Batshamba-Tshikapa			55,56	55,56					2014		Pilier I	Addendum au plan de financement
6	Construction de la centrale hydroélectriques de Ruzizi 3	35	FAD 13/2015	60			20	40		2015	Régional (RDC-Burundi-Rwanda)	Pilier I	
7	Projet d'appui à la gouvernance et à l'amélioration du secteur électrique (PAGASE)	55	FAD 13/2016	96,1	71,1		25			2016	National	Pilier I	
8	Projet d'élaboration SD-GIEU Kinshasa et Etude de faisabilité AEP/Kinshasa Ouest			1,5					1,5	2015	Kinshasa	Pilier I	Don RWSSI
9	Financement complémentaire Projet NELSAP	6	FAD-13/2016	8,04	8,04					2016	Régional (RDC-Rwanda-Burundi-Ouganda)	Pilier I	
10	Projet d'études parcs agroindustriels	1,53	FAD-13/2016	1,53	1,53					2016	Kasaï oriental/Kasaï occidental	Pilier I	
11	Projet entreprenariat des jeunes dans l'agriculture et agro-industrie (PEJAB)	25	FAD-13/2016	40	40					2016	Kasaï oriental/Kasaï occidental	Pilier I	
12	Projet Prioritaire de Sécurité Aérienne (PPSA) – Phase 2	30		80	75		5			2018	National	Pilier I	

	Opérations financées	Montant	Guichet/	Montant	FAD	BAD	FAT	Envel.	Autres	Année d'	Localisation	Pilier	Observations
		prévu	année	approuvé				régionale		approbation	Concernée	DSP	
13	Programme d'appui aux mini-réseaux à base d'énergie renouvelable			0,71					0,71	2018		Pilier I	Don SEFA
14	Projet réhabilitation de la RN1 Kinshasa-Kikwit	50,57	FAD-14/2019	50,57	50,57					2019		Pilier I	
15	Projet d'appui au développement des chaînes de valeur agricole dans 6 provinces (PADCA-6P)	20	FAD-14/2019	20	20					2019		Pilier I	
16	Projet d'appui au développement intégré de l'économie rurale (PROADER)	42,09	FAD-14/2019	42,09	42,09					2019		Pilier I	
17	Projet d'appui au bien-être alternatif des enfants et jeunes impliqués dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt	60	FAD-14/2019	60	5		55			2019		Pilier I	
18	Projet voie d'accès au pont route-rail	40	FAD-14/2019	40	20,32			19,68		2019		Pilier I	
19	Cadre de financement de mini réseaux verts en RDC		FAD-15/2021							2019		Pilier I	Cadre de financement approuvé en 2019
20	Projet d'aménagement de la route Bukavu-Goma		FAD-15/2021	70	36,67		33,33			2021	Bukavu-Goma	Pilier I	
21	Projet d'appui au développement de la zone spéciale de transformation agroindustrielle de Ngandajika		FAD-15/2021	50	50					2021	Lomami	Pilier I	
22	Projet de renforcement des infrastructures socio-économiques dans la région centre, phase 2		FAD-15/2021	50	50					2021	Kasaï oriental/Kasaï occidental	Pilier I	
23	Projet de construction du corridor économique transnational RDC-Angola, Phase 1		FAD-15/2022	125	50			75		2022	Kasaï oriental/Kasaï occidental	Pilier I	
Sous Total Pilier I		620,59		1085,12	721,64	0	198,33	158,32	6,83				
Pilier II: Renforcer les capacités de l'État pour accroître les recettes publiques et créer un cadre incitatif pour l'investissement													
1	Projet d'appui institutionnel (statistiques et finances publiques)	12,46	FAD 12/2013	5,55	5,55					2013	National	Pilier II	
2	Projet de cimenterie de NYUMBA			42,42		42,42					2014	Pilier I	Guichet secteur privé

	Opérations financées	Montant	Guichet/	Montant	FAD	BAD	FAT	Envel.	Autres	Année d'	Localisation	Pilier	Observations
		prévu	année	approuvé				régionale		approbation	Concernée	DSP	
3	Projet d'appui au développement du secteur privé et à la création d'emploi (PADSP-CE)	43	FAD 13/2014	38	38					2015	National	Pilier II	
4	Projet d'appui au recensement général de la population			15			15			2015	National	Pilier II	
5	Appui à l'élaboration de l'enquête QUIBB			1,25			1,25			2015	National	Pilier II	Don FAT
6	PPF Projet entreprenariat des jeunes dans l'agriculture et agro-industrie			0,8					0,8	2016	National	Pilier II	Fonds PPF
7	Projet d'appui à la consolidation du tissu économique			4,19	4,19					2017	National	Pilier II	Ressources additionnelles FAD13
8	PPF Projet Parc agroindustriel Bukanga Lonzo			0,84					0,84	2017	National	Pilier II	Fonds PPF
9	Projet d'appui à la mobilisation des ressources internes et modernisation des finances publiques (PAM-RIMFP)	10	FAD-14/2018	15	15					2018	National	Pilier II	
10	Ligne de crédit à Rawbank	10,79	Privé/2018	10,79		10,79				2018	National	Pilier II	
11	Renforcement des capacités en Stratégie de Développement et de gestion des finances publiques			0,28					0,28	2017	National	Pilier II	Don KOAFFEC
12	Projet d'appui à la préparation de la stratégie nationale d'exportation			0,35					0,35	2018	National	Pilier II	Don FAC
13	Programme d'appui budgétaire en réponse à la pandémie de la Covid-19	100	FAD-15/2020	100	73,33		26,67			2020	National	Pilier II	
14	Projet d'appui à la relance de l'économie congolaise (PAREC)		FAD-15/2021	20	20					2021	National	Pilier II	
15	Projet de développement du secteur financier et à l'inclusion financière		FAD-15/2022	9,41	9,41					2022	National	Pilier II	

	Opérations financées	Montant	Guichet/	Montant	FAD	BAD	FAT	Envel.	Autres	Année d'	Localisation	Pilier	Observations
		prévu	année	approuvé				régionale		approbation	Concernée	DSP	
	Sous Total Pilier II			263,88	165,48	53,21	42,92	0	2,27				
	Total Piliers I et II			1349,00	887,12	53,21	241,25	158,32	9,1				
	Opérations approuvées non prévues												
	Gestion des Ressources naturelles												
16	Projet de gestion des ressources naturelles des Lacs Edward et Albert			6	2			4		2015	Régional		
17	Projet Intégré REDD+ dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga			15,55					15,55	2013	Mbuji-Mayi/Kananga		Don PIF
18	Projet Pilote REDD Intégré autour de la Réserve de Biosphère			1,34					1,34	2014			FFBC
19	Projet d'urgence de production alimentaire (PURPA)			10			10			2022			
	Assistance technique et renforcement des capacités												
20	Projet d'appui ciblé au renforcement des capacités en vue de l'accès à l'emploi, l'insertion socio-professionnelle des jeunes et l'inclusion financière des jeunes femmes			1			1			2019			Don FAT – Pilier III
21	Projet d'assistance technique à l'élaboration du programme d'urgence intégré de développement communautaire pour l'emploi et l'insertion socio-professionnelle des jeunes			1			1			2019			Don FAT – Pilier III
	Sous Total			34,89	2	0	12	4	16,89				
	Aides humanitaires d'urgence												
1	Aide alimentaire d'urgence aux personnes déplacées/Katanga			0,67					0,67	2014	Katanga		Don FSS
2	Aide humanitaire lutte contre Fièvre à virus Ebola			0,67					0,67	2014	National		Don FSS
3	Aide urgence inondations ville Kinshasa			0,72					0,72	2016	Kinshasa		Don FSS
4	Aide urgence inondations ville Boma			0,72					0,72	2017	Boma		Don FSS

	Opérations financées	Montant	Guichet/	Montant	FAD	BAD	FAT	Envel.	Autres	Année d'	Localisation	Pilier	Observations
		prévu	année	approuvé				régionale		approbation	Concernée	DSP	
5	Aide urgence maladie à virus Ebola			0,72					0,72	2017	Equateur		Don FSS
6	Aide urgence maladie à virus Ebola			0,72					0,72	2018	Nord Kivu		Don FSS
	Sous Total Aides d'urgence			4,22					4,22				
	Total Opérations hors Piliers	0		39,11	2	0	12	4	21,11				
	Total opérations approuvées	796,84		1388,11	889,12	53,21	253,25	162,32	30,21				
	Opérations prévues au DSP et non approuvées												
1	Projet Inga III	100	FAD 13/2015								Régional	Pilier I	Retard dans les études
2	Construction pont route rail Brazzaville-Kinshasa	35	FAD 14/2017								Régional	Pilier I	Retard dans les études
3	Projet Boali 3 Phase 2	25	FAD 14/2017								Régional	Pilier I	Retard dans les études
4	Projet de navigabilité fluviale Congo-Sangha et de construction Ouesso (Congo), Bangui (RCA) et Ndjamen (Tchad)	13,9	FAD 14/2017								Régional	Pilier I	Retard dans les études
5	Projet d'appui budgétaire	71,91	FAD- 14/2017								National	Pilier II	Conditions non remplies
6	Projet Prioritaire de Sécurité Aérienne (PPSA) – Prêt complémentaire	19	FAD- 14/2018								National	Pilier I	Conditions non remplies
7	Projet d'appui au Parc agroindustriel Bukanga Lonzo	50	FAD- 14/2018								Kwango	Pilier I	Retiré du programme
8	Ligne de crédit à SOFIBANQUE	10									National	Pilier II	Retiré du programme
		324,81											

Annexe 6 : Contribution du DSP de la Banque en RDC dans l'atteinte des Top-5 de 2013 à 2022

Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie. En RDC, trois opérations contribuent à l'amélioration de la production et de l'utilisation de l'électricité. Il s'agit du : (i) Projet d'Appui au Développement du site d'Inga et l'accès à l'électricité (49,6 millions USD), (ii) projet d'électrification périurbaine et rurale (95,87 millions USD) et (iii) du projet d'appui à la gouvernance du secteur électrique (135,7 millions USD). De plus, un cadre de financement de mini réseaux verts, qui bénéficiera d'un accompagnement du guichet Secteur privé (27,8 millions USD), a été approuvé en 2019. Les principaux résultats obtenus sont : l'augmentation de la production énergétique de 55 mégawatts, l'augmentation de la capacité de transformation de 100 mégavolts-ampères (MVA), la réalisation de 20 000 branchements sur les 34 000 prévus. Le taux d'accès à l'électricité a atteint 19,1 % en 2020 contre 15,4 % en 2012.

Nourrir l'Afrique. La Banque a financé quatre projets entre 2015 et 2020 : (i) le projet d'appui au développement des infrastructures rurales (68,23 millions USD), (ii) le projet d'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agro-industrie (55,6 millions USD), (iii) le projet d'appui au développement des chaînes de valeur agricole (27,8 millions USD) et (iv) les études de faisabilité de trois parcs agro-industriels à Mwaka, Ngandajika et Kaniama Kasese (2,18 millions USD). Le premier projet a permis la réhabilitation/construction de 1363 km de pistes de desserte agricole, 23 marchés ruraux, 14 aires d'abattage, 7 quais d'accostage, 29 forages et 104 sources d'eau, alors que le deuxième projet vise la création, par des jeunes diplômés, de 2000 agro-entreprises intégrées dans les filières agropastorales et pouvant générer 10 000 emplois.

Industrialiser l'Afrique. Le projet de la cimenterie Nyumba Ya Akiba, porté par le secteur privé à hauteur de 21 millions USD, récemment clôturé. Il faut ajouter à cela le projet de développement agroindustriel de Ngandajika de 66 Millions USD (PRODAN) approuvé en novembre 2021. Au regard du fort potentiel dont regorge le pays, il y a possibilité de développement pour de nouvelles opérations, qu'il faudra exploiter au cours des prochaines années.

Intégrer l'Afrique. Afin de booster l'intégration régionale, la Banque finance actuellement trois projets d'infrastructures de transport terrestre : (i) le projet de route Batshamba-Tshikapa, en exécution sur la section Loange-Lovua (74 millions USD), a permis d'aménager 78,4 km de routes bitumées à la fin de 2018, soit 107,4 % de la cible initiale, et de réduire le parcours à 1,5 jour ; (ii) la route Batshamba-Tshikapa, section Lovua-Tshikapa et (iii) le projet d'aménagement de la route Tshikapa-Mbuji-Mayi, section Tshikapa-Kamuesha (197,38 millions USD). En matière de transport aérien, le projet prioritaire de sécurité aérienne de 110 millions USD a permis de réhabiliter trois plateformes aéroportuaires (Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani), d'améliorer le taux de couverture de l'espace aérien de la RDC par des équipements de surveillance et d'aide à la navigation aérienne adéquats qui passe de 15 % à plus de 80 % et de réduire le nombre moyen d'accidents d'avion de 22 en 2010 à moins de 10 en 2019. Toutefois, le dossier de projets en instruction est riche de projets comme : (i) le projet de pont-route-rail Kinshasa-Brazzaville, (ii) le projet Inga 3, (iii) le projet de navigabilité sur le fleuve Congo et ses affluents et (iv) le projet d'interconnexion électrique entre la RDC et certains pays voisins.

Améliorer la qualité de vie des Africains. La Banque est très engagée dans ce domaine à travers trois opérations qui sont : (i) le projet de renforcement des infrastructures socioéconomiques dans la région du centre de la RDC (144 millions USD), (ii) le projet d'appui au bien-être alternatif des enfants et des jeunes impliqués dans les mines de cobalt (83 millions USD), et (iii) le projet d'appui à la mobilisation des ressources internes, approuvé en 2018 (20,6 millions USD), en soutien aux réformes visant l'amélioration du climat de l'investissement privé et l'accroissement des recettes internes. Le premier projet a permis de réaliser des ouvrages d'eau potable et d'assainissement à Mbuji-Mayi et à Tshikapa ainsi que dans 60 centres ruraux. Il a aussi permis de construire/réhabiliter 60 écoles, 60 centres de santé, 505 latrines publiques, 32 marchés publiques et 60 mini-réseaux d'eau potable. Les bénéficiaires directs du projet sont estimés à environ 3,3 millions de personnes, dont 2,5 millions pour l'eau potable.

Annexe 7 : Principaux indicateurs macroéconomiques

Rép. Démocratique du Congo Principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	Unité	2010	2018	2019	2020	2021	2022 (e)	2023 (p)
Comptes nationaux								
RNB aux prix courants du marché	Million \$ E.U.	20 581	41 802	45 853	50 141	53 701	58 416	...
RNB par habitant	\$ E.U.	310	480	510	540	560	590	...
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	21 566	47 568	51 774	48 707	57 406	65 802	72 723
PIB aux prix constants de 2010	Million \$ E.U.	12 281	20 058	20 938	21 301	22 628	24 642	26 302
Croissance du PIB en termes réels	%	8,7	5,8	4,4	1,7	6,2	8,9	6,7
Croissance du PIB par habitant en termes réels	%	5,2	2,4	1,1	-1,5	2,9	5,7	3,4
Investissement intérieur brut	% du PIB	28,8	20,6	20,6	24,6	26,5	26,5	27,0
Investissement public	% du PIB	24,6	1,7	2,4	2,5	2,6	2,6	3,2
Investissement privé	% du PIB	4,1	18,9	18,2	22,1	23,9	23,9	23,8
Epargne nationale	% du PIB	22,7	8,2	8,6	6,7	13,6	10,9	10,0
Prix et Monnaie								
Inflation (IPC)	%	7,1	29,3	4,7	11,4	9,0	9,3	14,6
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	905,9	1 622,5	1 647,8	1 851,5	1 990,2	2 010,0	2 224,4
Masse monétaire, variations annuelles (M2)	%	24,4	29,5	39,2	39,4	32,0
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB / M2)	%	11,0	16,1	20,3	26,7	28,9
Finances publiques								
Recettes totales et dons	% du PIB	14,9	11,5	10,8	9,1	13,6	16,6	16,3
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	15,9	11,5	11,6	10,1	15,2	17,1	17,6
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	-1,0	0,0	-0,8	-1,0	-1,6	-0,6	-1,3
Secteur extérieur								
Variation en volume des exportations (marchandise)	%	21,5	30,3	-8,6	6,6	10,3	13,0	12,8
Variation en volume des importations (marchandise)	%	48,3	26,6	-12,3	-3,4	27,8	11,2	4,6
Variation des termes de l'échange	%	40,3	1,8	-8,4	3,4	21,2	-8,8	-10,5
Solde des comptes courants	Million \$ E.U.	-2 174	-1 682	-1 920	-1 045	-535	-3 487	-4 000
Solde des comptes courants	% du PIB	-10,1	-3,5	-3,7	-2,1	-1,0	-5,3	-5,5
Réserves internationales	mois d'importations	1,2	0,4	0,7	0,8	1,0
Dette et flux financiers								
Service de la dette	% des exportations	2,0	1,2	2,8	2,7	2,0	2,3	3,0
Dette extérieure totale	% du PIB	24,1	12,8	13,3	14,5	15,5	14,1	10,9
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	2 980	839	3 256	3 482	3 683
Aide publique au développement nette	Million \$ E.U.	3 484	2 514	2 809	3 382	3 536
Investissements nets directs en prov. de l'étranger	Million \$ E.U.	928	1 617	1 488	1 647	1 870
Graphiques								
<p>Graphique de la croissance du PIB réel en pourcentage par rapport à l'année précédente. La croissance fluctue entre 2,0% et 9,5% sur la période 2010-2023.</p>								
<p>Graphique de l'inflation (IPC) en pourcentage. L'inflation a été très élevée en 2021 (vers 37%) et 2022 (vers 10%), mais a diminué en 2023.</p>								
<p>Graphique du solde du compte courant en pourcentage du PIB. Le solde est négatif et fluctue entre -10,0% et -1,0% sur la période 2010-2023.</p>								

Source : Département de la statistique de la BAD; FMI: Perspectives de l'économie mondiale, avril 2023 et Statistiques financières internationales, avril 2023;

Département de la statistique : Plateforme des données (base de donnée), avril 2023; OCDE, Division des systèmes statistiques.

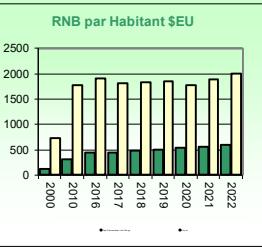
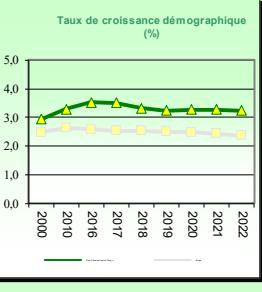
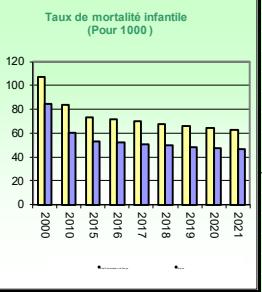
Notes: ... Données non disponibles (e) Estimations

(p) Projections

Dernière mise à jour : septembre 2023

Annexe 8 : Indicateurs socio-économiques comparatifs

Rép. Démocratique du Congo INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

Année	Rép. Démocratique du Congo	Afrique Centrale	Afrique	Pays en Développement
Indicateurs de Base				
Superficie ('000 Km ²)	2 345	5 365	30 064	96 259
Population totale (millions)	2022	99,0	160,3	1 424,9
Population urbaine (% of Total)	2022	45,0	46,3	44,1
Densité de la population (au Km ²)	2022	43,7	30,5	48,5
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2022	590	991	2 005
Participation de la Population Active * - Total (%)	2022	66,2	66,3	62,7
Participation de la Population Active ** - Femmes (%)	2022	63,1	62,0	53,8
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2022	98,4	99,2	99,7
Indice de développement humain (rang sur 189 pays)	2021	179
Population vivant en dessous de 1,90 \$ par Jour (%)	2007-19	35,4	50,6	30,2
				
Indicateurs Démographiques				
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2022	3,2	3,0	2,4
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2022	4,5	4,1	3,5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2022	46,5	45,5	40,2
Population âgée de 15-24 ans	2022	19,0	19,2	19,2
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2022	2,9	2,8	3,5
Taux de dépendance (%)	2022	97,9	93,3	77,4
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2022	22,2	22,7	24,2
espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2022	59,7	59,3	62,6
espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2022	62,1	61,4	64,6
Taux brut de natalité (pour 1000)	2022	41,7	39,9	32,1
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2022	9,4	9,4	8,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2021	62,4	59,6	46,3
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2021	79,0	80,0	66,6
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2022	6,1	5,6	4,2
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2020	547,0	587,4	459,4
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2022	29,4	26,3	38,4
				
Indicateurs de Santé et de Nutrition				
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2011-21	36,2	26,9	36,1
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 habitants)	2011-21	107,2	80,0	136,8
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2011-21	85,2	75,5	67,6
Personnes utilisant au moins des ser. de base en eau potable (% Pop.)	2020	46,0	50,8	69,3
Personnes utilisant au moins des ser. de base d'assainissement (% Pop.)	2020	15,4	20,9	41,9
Pourcentage d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2021	0,7	1,5	2,7
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2021	318,0	283,6	185,8
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2021	67,0	69,1	79,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2021	55,0	56,0	68,7
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2012-22	23,1	22,0	16,6
Prévalence de retard de croissance	2012-22	41,8	38,9	31,5
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2020	39,8	32,9	18,2
Dépenses de santé courantes (en % du PIB)	2020	4,1	4,1	5,0
				
Indicateurs d'Education				
Taux brut de scolarisation au (%)				
Primaire - Total	2011-21	118,5	111,1	103,0
Primaire - Filles	2011-21	114,7	106,0	101,1
Secondaire - Total	2011-21	46,2	44,9	53,0
Secondaire - Filles	2011-21	36,0	36,8	51,1
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2012-22	32,1	35,9	50,2
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2011-21	80,0	72,6	69,7
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2011-21	89,5	80,9	76,2
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2011-21	70,8	64,5	63,6
Dépenses publiques d'éducation (en % du PIB)	2012-22	2,7	2,6	4,4
				
Indicateurs d'Environnement				
Terres arables (en % de la superficie totale)	2020	5,9	5,3	8,3
Terres agricoles (% superficie des terres)	2020	14,8	21,3	37,8
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2020	55,6	42,1	22,6
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2020	0,0	0,2	0,9

Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Octobre 2023

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles. * Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

** Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

Annexe 9 : Le Programme de Transformation de l’Agriculture (PTA) en RDC

Le Programme de Transformation de l’Agriculture (PTA) en RDC, duquel découle de manière très étroite le Pacte national pour l’alimentation et l’agriculture de la RDC (PNAA-RDC) adopté à la suite du Sommet de Dakar 2 sur la Souveraineté alimentaire et la résilience en janvier 2022, vise à assurer **une transformation structurelle rapide du secteur agricole** de la République démocratique du Congo. **Les objectifs subsidiaires** visés dans le cadre du PTA et du Pacte sont :

- (i) **Accroître la productivité des exploitants agricoles** à travers un accès assuré aux intrants et aux services agroéconomiques essentiels ;
- (ii) **Assurer la connectivité des bassins de production aux pôles de transformation agroindustriels et aux marchés** à travers une amélioration de l’offre ciblée en infrastructures ;
- (iii) **Améliorer la qualité du capital humain des agriculteurs, des femmes et des jeunes ruraux**, à travers la création d’emplois décents, le développement des compétences dans les métiers agricoles innovants au sein des chaînes de valeurs agricoles ; et,
- (iv) **Améliorer la gouvernance des filières agricoles** à partir des Entités Territoriales Décentralisées (ETD), des centres de transformation et des marchés agricoles.

Le Pacte cible au moins 4.910.000 ménages agricoles, soit 30% des ménages agricoles de la RDC, à impliquer directement dans l’accroissement des rendements, la production et le développement des chaînes dans les filières clés ciblées sur une période de 10 ans :

1.Accroissement des rendements (Tonnes)	2.Production de tonnes d’aliments	3.Autres indicateurs :
Manioc : de 10,3 à 26	Manioc : 718.000.000	3.1. Aménagement de 7.000 Hectares de périmètres rizicoles
Maïs : de 0,8 à 2,07	Maïs : 41.000.000	3.2. Croissance du secteur agricole : 2,3 à 6% par an.
Riz : 0,81 à 2,23	Riz : 25.000.000	3.3. Transformation de 5.341.380 Tonnes dans les centres de traitement.
Noix de palme : de 3 à 7,8	Noix de palme : 92.000.000	3.4. Nombre de ménages atteints : 4.910.000
Haricot : 0,77 à 2,2	Haricot : 4.400.000	
Soja : 0,9 à 2,33	Soja : 430.000	
	Poissons : 9.300.000	

La conception du PTA et du Pacte a suivi une large consultation participative au niveau de toutes les 26 provinces de la RDC impliquant également les Entités territoriales décentralisées (ETD), les ministères sectoriels et toutes les autres parties prenantes, et coordonnée par la Cellule d’Appui au Programme d’Urgence Intégré de Développement Communautaire (CAPUIDC), un service spécialisé de la Présidence de la République. Sur cette base, la Banque a apporté son appui technique pour la finalisation du PTA et du Pacte, lors d’une mission technique de haut niveau en RDC en novembre-décembre 2022, composée de plusieurs Directeurs et Managers sectoriels ainsi que des Experts.

Engagement politique. Le Pacte vient concrétiser la vision du Chef de l'Etat Félix Antoine TSHISEKEDI consacrant la « **revanche du sol sur le sous-sol** » en faisant du secteur agricole le moteur de la transformation structurelle inclusive et durable de l'économie congolaise et décliné à travers le **Plan national stratégique de développement (PNSD)** et le **Programme d'action du Gouvernement (PAG)**. L'engagement politique national porte également sur le soutien aux objectifs du Pacte, à savoir :

- (i) Mettre à niveau le système national de recherche agronomique ;
- (ii) Accompagner le système national de vulgarisation agricole dans la diffusion des résultats de recherche et des innovations dans les chaînes de valeurs agricoles ;
- (iii) Soutenir le secteur privé dans le développement des liens d'agrégation au sein des chaînes de valeurs agricoles, principalement pour le riz, le manioc, le maïs, l'huile de palme et le poisson ;
- (iv) Contribuer dans le financement des infrastructures structurantes pour connecter les bassins de production aux pôles de consommation ; et,
- (v) Combler le déficit en infrastructures pour le développement de l'agro-industrie et la vitalisation du monde rural.

Des efforts politiques seront poursuivis dans les domaines ci-après :

- (i) *L'amélioration du climat des affaires* : Incitations fiscales, droits de propriété, accès et sécurité foncière, etc.
- (ii) *La promotion du secteur privé et les partenariats publics privés* dans l'agrobusiness, les infrastructures et l'intégration économique de la sous-région d'Afrique centrale ;
- (iii) *La promotion d'un modèle économique inclusif* mettant l'agriculture familiale au centre des systèmes productifs, conformément à l'engagement pris dans le cadre de la décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale ; et,
- (iv) *Gouvernance* : Amélioration de l'efficacité des services publics et administrations de proximité.

Engagement de financement - Estimation des ressources nécessaires pour conduire la vision et mettre en œuvre le PTA et le Pacte. La mise en œuvre va nécessiter un niveau global d'investissement estimé à **6,6 Milliards de Dollar** américain, en 10 ans. Ces investissements sont synthétisés de la manière suivante :

Investissements	Coût (USD) en 10 ans
Composante 1 : Accroissement de la productivité et de la production agricole dans les filières prioritaires (Manioc, Maïs, Riz, Huile de palme et Aquaculture/Pisciculture)	1 310 000 000,00
Composante 2 : Appui à l'industrialisation de proximité par le développement des chaînes des valeurs agricoles	3 504 000 000,00
Composante 3 : Réformes politiques ciblées pour l'amélioration de la gouvernance le long des chaînes de valeurs agricoles par des réformes règlementaires ciblées	573 000 000,00

Composante 4 : Renforcement des capacités des ETDs, entreprenariat et employabilité des jeunes le long des chaînes de valeurs agricoles.	507 400 000,00
Composante 5 : Coordination, communication, suivi-évaluation du programme	707 328 000,00
Total des investissements	6 601 728 000,00

Sa mise en œuvre s'effectuera en trois phases, à savoir :

- **Phase 1** : D'une durée de **3 ans**, elle se focalisera sur la mise en place de la chaîne semencière et développement multisectoriel des chaînes de valeurs dans 30 Entités Territoriales Décentralisées (ETD) pilotes (**2,3 Milliards** de Dollar américain).
- **Phase 2** : Planifiée sur **4 ans**, elle effectuera la consolidation de la chaîne semencière, transformation des systèmes productifs et implantation des infrastructures idoines dans les corridors et pôles de développement économiques et dissémination dans 60 ETD au moins (**2,5 Milliards** de Dollar américain).
- **Phase 3** : Pour une période de 3 ans, elle effectuera la dissémination dans 90 ETD au moins, Mutation structurelle et consolidation des acquis (**1,8 Milliards** de Dollar américain).

Les engagements des partenaires : Les partenaires publics et privés sont notamment sollicités pour financer les investissements du Pacte sur :

- (i) La valorisation et production des engrains en fertilisants avec les gisements nationaux de phosphate, calcaire, oligo-éléments et autres réserves en potassium pour un marché de plus de 16 millions des ménages agricoles ;
- (ii) L'exploitation du potentiel énergétique de la RDC avec plus de 750 sites susceptibles de fournir l'hydroélectricité dans l'arrière-pays et pour les pays voisins ;
- (iii) Le financement et la gestion en partenariat public privé des infrastructures de transport et de désenclavement d'un vaste territoire de plus de 2,3 millions de Km² ; et,
- (iv) La mise en place et exploitation en partenariat public privé des infrastructures de transformation des produits agricoles cultivés (au moins 21 zones agroindustrielles) au bénéfice de plus de 5 millions d'hectares affectés à la production agricole.

I. Cadre Institutionnel de Mise en œuvre du PTA/Pacte

La RDC et la Banque ont convenu d'un cadre institutionnel de mise en œuvre du PTA-RDC comprenant un organe opérationnel de gestion et de mise en œuvre du PTA-RDC et du Pacte, et un organe consultatif et d'orientation pour le pacte national de l'agriculture et de l'alimentation. Pour mettre en application les recommandations issues de ce dialogue de haut niveau, notamment à la suite du Sommet de Dakar 2, le Gouvernement de la RDC a procédé à ce qui suit :

1. La restructuration du Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC) portant sur le transfert à cette institution des missions antérieurement dévolues à la CAPUIDC et sa désignation comme organe de coordination, de gestion et de mise en œuvre du PTA-RDC (Cf. Annexe 1 l'ordonnance n°23/49 du 27 avril 2023 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds Social de la RDC, FSRDC en sigle) ;

2. La création du Conseil Consultatif Présidentiel pour le Pacte National de l’Agriculture et de l’Alimentation (CCP-PNAA) comme Organe consultatif ayant pour principale mission de coordonner la formulation des orientations stratégiques du Pacte National de l’Agriculture et de l’Alimentation (Cf. Annexe 2 : Ordinance n° 23/044 du 1^{er} avril 2023 portant création, organisation et fonctionnement du CCP-PNAA). En effet, le CCP-PNAA est chargé de :

- ❖ Consulter les parties prenantes au Pacte National de l’Agriculture et de l’Alimentation (PNAA) et en définir les orientations stratégiques ;
- ❖ Assurer le suivi des engagements des parties prenantes au Pacte National de l’Agriculture et de l’Alimentation ;
- ❖ Recevoir du Fonds Social de la République Démocratique du Congo, en sigle FSRDC, assurant la gestion, la coordination et la mise en œuvre du Programme de Transformation de l’Agriculture (PTA-RDC), les plans de travail et budgets annuels du PTA-RDC, les examiner et en donner des orientations ;
- ❖ Sur la base des résultats des consultations des parties prenantes au PNAA, formuler et recommander des réformes et politiques sectorielles susceptibles d’accélérer la transformation de l’agriculture et l’amélioration de la sécurité alimentaire.

Dans cette mise en place de ce cadre institutionnel, deux organes membres du CCP-PNAA sont appelés à collaborer de façon étroite et permanente : la Coordination du Conseil et le Secrétariat Technique permanent du Conseil (FSRDC).

En effet, l’Ordinance n° 23/044 du 1^{er} avril 2023 sus indiqué, dispose en son article 6 que les organes du Conseil sont :

- le Comité national consultatif,
- le Comité provincial de suivi,
- la Coordination et
- le Secrétariat exécutif permanent.

Compte tenu du caractère transversal et multisectoriel du PTA, le CCP-PNAA est constitué des représentants de la Présidence de la République, de la primature, du ministère des finances, des ministères sectorielles, de la société civile et du secteur privé. En effet, plusieurs ministères vont interagir dans la mise en œuvre de ses activités. La Tutelle technique du pacte revient au ministère en charge de l’agriculture.

La Coordination sera assurée par le Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC), en tant que service spécialisé de la Présidence de la République et dirigé par un Coordonnateur national assisté de deux Coordonnateurs adjoints. La responsabilité de la mobilisation des ressources pour le financement du Pacte sera coordonnée par le Ministre des Finances, Gouverneur-pays pour les Institutions Internationales.

L’article 13 dispose que « la Coordination est l’organe d’exécution et de gestion du CPP-PNAA. ***Elle est chargée de mener des consultations auprès des parties prenantes du PNAA et d’en proposer des orientations stratégiques en termes d’objectifs de production et de transformation qu’elle soumet à l’examen et à l’approbation du Conseil national consultatif après validation par le Ministre de l’Agriculture.*** Elle s’appuie sur le comité provincial de suivi pour mener des consultations au niveau provincial et local. ***Elle informe le Conseil, sur la base des consultations menées, de la situation de la sécurité alimentaire (état des lieux et objectifs de production et de transformation agricoles)*** ».

L'article 17 dispose que « Le Secrétariat exécutif permanent constitue le bras opérationnel du Conseil en ce sens il élabore plans de travail et budgets annuels du PTA-RDC qu'il présente lors des réunions du Conseil national consultatif pour examen et orientations. *Il identifie et élabore des programmes et projets permettant d'atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire et en assure l'exécution ainsi que le suivi de la performance.* Il est responsable de la communication sur le processus et les résultats de la mise œuvre du PTA-RDC et des projets subséquents. Il participe aux réunions du comité provincial de suivi et en assure le secrétariat technique. Il assure le Secrétariat technique du Conseil Consultatif Présidentiel pour le Pacte National de l'Agriculture et de l'Alimentation. *Il collabore avec la Coordination du CCP-PNAA. Le Secrétariat exécutif permanent est assuré par la Coordination Nationale du FSRDC en sa qualité d'Unité de gestion, de coordination et de mise en œuvre du PTA-RDC* »

II. Modalités de collaboration

Le processus d'instruction et le cycle d'exécution du PTA-RDC et particulièrement le projet de développement des chaînes de valeur agricoles en soutien au PTA-RDC devra se poursuivre dans le cadre institutionnel ci-dessus décrit :

- *Le CCP-PNAA suit l'évolution de la sécurité alimentaire dans le pays et formule des recommandations stratégiques. Aussi, sur la base des résultats des consultations des parties prenantes au PNAA, le CCP-PNAA formule et recommande des réformes et politiques sectorielles susceptibles d'accélérer la transformation de l'agriculture et l'amélioration de la sécurité alimentaire ;*
- *Le FSRDC en tant que bras opérationnel, assure l'identification des projets et les financements d'une part, et d'autre part il assure leur formulation et leur mise en œuvre.* Le FSRDC tirera avantage de sa présence effective dans les zones d'intervention du PTA-RDC (Agences provinciales et antennes locales) en plus de son siège à Kinshasa.

Dans la phase de mise en œuvre, le FSRDC devra recourir à diverses assistances techniques selon que cela sera jugé conforme aux règles et procédures des bailleurs de fonds internationaux en matière d'acquisition. *Dans le cadre de cette assistance technique, il sera question de mobiliser l'expertise des institutions ayant donné des preuves dans les domaines précis de la transformation agricole, notamment les institutions de CGIAR.*

Il s'agit là d'une approche innovante qui consiste à confier la gestion du PTA-RDC à une agence d'exécution à caractère transversal (FSRDC) qui peut fédérer des actions multisectorielles et assurer leur mise en cohérence pour des effets et un impact plus significatif, la nature du PTA-RDC étant elle-même transversale et multisectorielle.

Dans cette approche, le CCP-PNAA jouera un rôle déterminant dans la consultation de toutes les parties prenantes au PNAA pour évaluer la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'identifier le gap y afférent en vue de formuler des orientations stratégiques, réformes et politiques à même de combler ce gap à terme ; les objectifs de la sécurité alimentaire tels que renseignés dans le PNAA étant fixés à l'horizon 2033.

III. Programme de prêt de la Banque en appui au PTA

S'agissant du programme de prêt de la Banque en appui au PTA, le Gouvernement a adressé à la BAD en date du 13 juillet 2023, une requête globale de financement, conformément à la lettre du Chef de l'Etat au Président de la BAD demandant que toute l'allocation au titre de la 16^{ème} reconstitution du FAD et s'aligne aux conclusions et recommandations de la mission de

dialogue de haut niveau de la BAD reprises dans l'aide-mémoire signé le 12 décembre 2022 et confirmées par la lettre de la Banque du 24 Février 2023.

La requête a été transmise avec trois fiches synthèses des projets : (i) Projet de développement des compétences pour l'employabilité et l'entreprenariat des jeunes et d'amélioration de la gouvernance dans les chaînes de valeur agricoles en soutien au Programme de Transformation de l'Agriculture (PDCEJAG-PTA); (ii) Projet d'intégration des chaînes de valeurs dans les axes Nord+Sud Ubangi, Tshopo, Kongo-Central –Kinshasa Ouest, Kwango-Mai Ndombe, Kasai Oriental-Lomami et Nord+Sud Kivu en appui au Programme de Transformation de l'Agriculture (PIC-PTA) ; (iii) Projet de Construction des Infrastructures de Transport et Ouvrages Connexes en appui au PTA(PCITOC-PTA) : (Phase 1 : axe Mbuji-Mayi-Ngandajika et Mbuji-Mayi-Muene-Ditu,135 Km).

Comme indiqué dans la requête du Gouvernement, le FSRDC assurera le rôle d'agence de coordination, de gestion et de mise en œuvre du premier et du deuxième projet (PDCEJAG-PTA et PIC-PTA).

Pour le troisième projet (PCITOC-PTA), compte tenu de la complexité technique lié au secteur des infrastructures, le Gouvernement a exigé qu'il soit géré par la Cellule des Infrastructures au sein du Ministère des ITPR.

La Cellule de Suivi des Programmes et Projets (CSPP) au sein du Ministère des Finances assurera le suivi de la performance de tous ces projets, tel que reflété dans la requête.

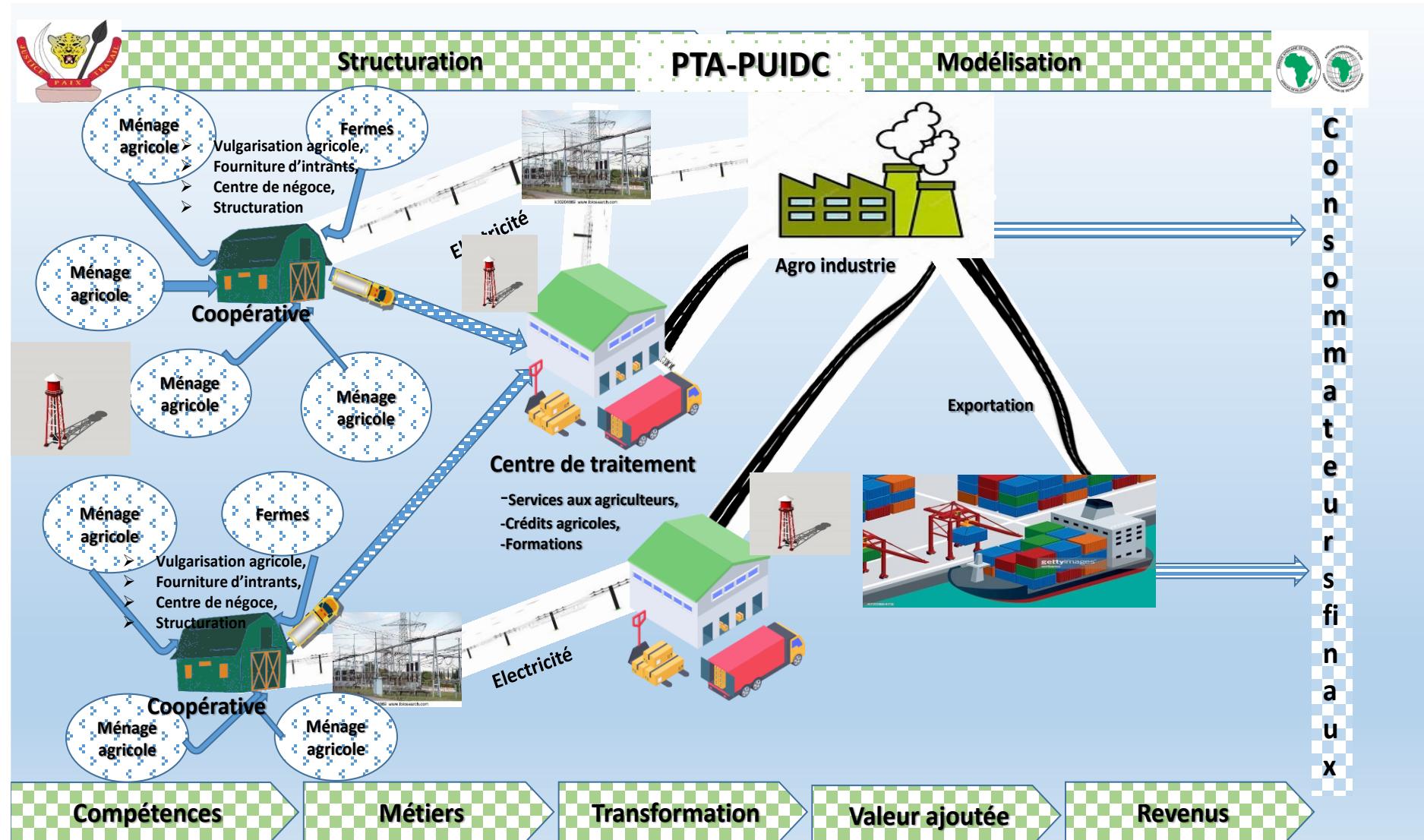
Les deux premiers projets à savoir PDCEJAG-PTA ainsi que du PIC-PTA sont en cours d'instruction par les équipes de la BAD conformément aux règles et procédures de la BAD en la matière avec un appui substantiel du FSRDC dans son rôle de bras opérationnel pour la formulation et la mise en œuvre des opérations.

Pour le deuxième projet (PIC-PTA), le CCP-PNAA apportera ses contributions en phase de conception dans le cadre de l'approche TAAT et pour le premier projet (PDCEJAG-PTA), le CCP-PNAA apportera des orientations stratégiques pour une prise en compte des réformes qui cadrent avec la vision du Président de la République.

Ces projets pourront éventuellement envisager un appui institutionnel au CCP-PNAA et au FSRDC pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles respectifs, sur la base de l'évaluation ou de la due diligence à effectuer sur le cadre institutionnel du PTA.

Aussi, le CCP-PNAA appuiera la réflexion et la proposition d'une série de réformes ciblées qui visent à accélérer la transformation de l'agriculture et à orienter la stratégie de mise en cohérence des interventions des partenaires techniques et financiers et des actions du Gouvernement. Ces modalités de collaboration rencontrent la vision actuelle du Gouvernement qui voudrait que les Ministères jouent un rôle majeur dans les réformes et politiques et sectorielles.

Figure A.7 : Présentation schématique du Programme de Transformation Agricole (PTA) de la RDC



Annexe 10 : Mise en œuvre des recommandations de IDEV sur l’Evaluation des Stratégies et programmes de la Banque (2004-2017)

Recommandations IDEV	Etat d'exécution à août 2023 et leçons pour le DSP 2023-2028
Recommandation 1 : Focaliser la stratégie d'intervention de la Banque en RDC sur des domaines d'avantage comparatif permettant d'agir de façon catalytique sur les facteurs de fragilité	<p>Une évaluation nouvelle de la fragilité a été entreprise en 2019. Elle a précisé les facteurs de fragilité et de résilience sur lesquels la Banque devra se concentrer dans la mise en œuvre du DSP. En conséquence, l'essentiel des interventions de la Banque visent à réaliser les objectifs du Programme de Transformation de l'Agriculture (PTA-RDC), duquel découle le Pacte National pour l'Alimentation et l'Agriculture en RDC (PNAA) issu du Sommet de Dakar 2 sur la Souveraineté alimentaire et la résilience en janvier 2023, qui en est le bras opérationnel.</p> <p>Ce pacte a, entre autres, pour ambition : (i) d'appuyer la transformation structurelle du secteur de l'agriculture, qui offre une plus grande opportunité de diversification économique et de création d'emplois, surtout pour les jeunes et les femmes, (ii) de coupler le financement des projets d'infrastructures avec des réformes dans les secteurs d'intervention concernés ; ce qui permet de garantir la pérennité des investissements réalisés et (iii) de promouvoir davantage les instruments d'appui au secteur privé, de sorte à renforcer le portefeuille de la Banque dans ce domaine.</p>
Recommandation 2 Améliorer la qualité à l'entrée des interventions de la Banque en RDC, en particulier pour la prise en compte des contraintes du pays	Toutes les nouvelles opérations du programme de prêt disposent déjà d'études de faisabilité complètes, ou se trouvant à un stade avancé de maturation dans le souci de renforcer la qualité à l'entrée des opérations
Recommandation 3 : Améliorer la durabilité des interventions par des efforts coordonnés au niveau de l'élaboration de la stratégie, de la préparation des interventions et du dialogue politique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Exigence de recours systématique aux matériaux durables pour la construction des pistes rurales prévues. Maintien des Comités Locaux d'Entretien Routiers (CLER) pour l'entretien périodique des pistes. 2. Dialogue en cours avec le Gouvernement et les autres partenaires concernant les réformes sur l'entretien routier, ainsi que dans les secteurs de l'énergie, de l'eau pour mieux assurer la durabilité des investissements.
Recommandation 4 : Améliorer les dispositifs de suivi-évaluation de la stratégie de coopération et des interventions	(i) Actualisation de la stratégie nationale de développement statistique ; (iii) La Banque finance la mise en place d'un appui au suivi-évaluation du PNSD, qui sera également renforcé par le dispositif institutionnel du PTA-RDC.

Annexe 11 : Programmes /projets approuvés au cours de la période du DSP 2021-2022

Année	Titre du Projet	Montant par source de financement (en million UC)		Montant total		Statut	Lien avec les Top 5	
		FAT (Prêt)	FAD (ABP)		En million UC	En million USD		
			Prêt	Don				
2021	Projet d'aménagement de la route Bukavu-Goma	33,33	25,80	10,87	70,00	90	Examen par le Conseil 15/11/2021	Intégrer l'Afrique
2021	Projet d'appui au développement de la zone spéciale de transformation agroindustrielle de Ngandajika		50,00		50,00	64	Examen par le Conseil 17/11/2021	Nourrir l'Afrique
2021	Projet de renforcement des infrastructures socioéconomiques dans la région centre, phase 2		3,25	46,75	50,00	64	Examen par le Conseil 9/12/2021	Améliorer le bien-être des Africains
2022	Projet de construction du corridor économique transnational RDC-Angola, Phase 1		30,07	19,93	50,00	64	Examen par le Conseil en 2022	Intégrer l'Afrique
Sous-total Pilier I		33,33	109,12	77,55	220 ,00	282		
2021	Projet d'appui à la relance de l'économie congolaise (PAREC)			20,0	20,0	26	Examen par le Conseil 28/09/2021	Améliorer le bien-être des Africains
2022	Projet de développement du secteur financier et à l'inclusion financière			9,41	9,41	12	Examen par le Conseil 15/07/2022	Améliorer le bien-être des Africains
Sous-total Pilier II				29,41	29,41	38		
TOTAL GÉNÉRAL		33,33	129,12	106,96	249,41	320		

Annexe 12 : Portefeuille des projets actifs au 30 septembre 2023

#	Name (Short)	Sector Dept	Long Name	Status of Project	Finance Project	Loan Number	Netloan	Value-Dated Capital	Disbursement Ratio	Approval date	Planned final Disb. date	Age (Years)	%
1	DRC	AHAI	PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE CHAINE DE VALEUR AGRICOLE	OnGo	P-CD-A00-007	2100150041595	20 000 000,00	1 457 476,03	7,29	28/05/2019	31/12/2024	4,3	1,2
2	DRC	AHAI	AEFPF - RDC	OnGo	P-CD-AA0-019	5900150003402	5 600 000,00	0,00	0,00	15/07/2022	31/03/2025		
	DRC	AHAI	AEFPF - RDC	OnGo	P-CD-AA0-019	5900155017259	4 400 000,00	241 490,67	5,49	15/07/2022	31/03/2025		
3	DRC	AHAI	AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DES EBOULEMENTS DES TERRES ET AU	APVD	P-CD-AA0-022	5000199006669	762 125,42	0,00	0,00	16/06/2023	31/12/2024	0,3	
4	DRC	AHFR	PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGRO-INDUSTRIEL DE NGANDAJIKA	OnGo	P-CD-AAG-006	2100150042743	50 000 000,00	388 197,17	0,78	19/11/2021	31/03/2027	1,9	
5	DRC	AHAI	PROJET ENTREPRENARIAT JEUNES DAS L'AGRICULTURE ET L'AGRO-BUS	OnGo	P-CD-AB0-006	2100150036597	40 000 000,00	9 539 742,66	23,85	09/12/2016	30/12/2024	6,8	
6	DRC	AHAI	PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT INTEGRE DE L'ECONOMIE RURALE	OnGo	P-CD-AB0-007	2100150042200	39 997 947,00	11 512 654,87	28,78	21/11/2019	31/12/2025	3,9	
	DRC	AHAI	PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT INTEGRE DE L'ECONOMIE RURALE	OnGo	P-CD-AB0-007	2100155040570	2 100 000,00	299 706,79	14,27	21/11/2019	31/12/2025		
AGRICULTURE							162 860 072,42	23 439 268,19	14,39				18%
7	DRC	PICU	PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE RN2 BUKAVU-GOMA	OnGo	P-CD-D00-006	2100155041175	36 670 000,00	0,00	0,00	26/11/2021	30/06/2026	1,8	
	DRC	PICU	PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE RN2 BUKAVU-GOMA	OnGo	P-CD-D00-006	5900150003301	33 330 000,00	1 409 099,82	4,23	26/11/2021	30/06/2026		
8	DRC	PICU	PROJET PRIORITAIRE DE SECURITE AERIENNE PHASE 2 (PPSA 2)	OnGo	P-CD-DA0-003	2100155038366	75 000 000,00	27 507 749,14	36,68	18/10/2018	31/12/2024	5,0	
	DRC	PICU	PROJET PRIORITAIRE DE SECURITE AERIENNE PHASE 2 (PPSA 2)	OnGo	P-CD-DA0-003	5900155014401	5 000 000,00	2 007 361,18	40,15	18/10/2018	31/12/2024		
9	DRC	PICU	RÉHABILITATION DE LA RN1 - KINSHASA-KIWIT	OnGo	P-CD-DB0-012	2100150042093	50 570 000,00	19 445 230,93	38,45	26/06/2019	31/12/2023	4,3	
10	DRC	PICU	PROJET VOIE D'ACCES ROUTE-RAIL RDC	OnGo	P-Z1-DB0-218	2100150042289	20 320 000,00	67 833,65	0,33	16/12/2019	31/12/2024	3,8	
11	DRC	PICU	PROJET DE CONSTRUCTION DU CORRIDOR ECONOMIQUE TRANSNATIONAL	APVD	P-Z1-DB0-255	2100150043396	75 170 000,00	0,00	0,00	23/11/2022	31/12/2027	0,8	
TRANSPORT							296 060 000,00	50 437 274,72	17,04				33%
12	DRC	AHWS	PROJET D'AEPA ET DE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES SOCIO-E	OnGo	P-CD-E00-002	2100150030344	1 432 939,11	1 432 939,11	100,00	27/11/2013	30/12/2023	9,8	
	DRC	AHWS	PROJET D'AEPA ET DE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES SOCIO-E	OnGo	P-CD-E00-002	2100155026317	43 525 000,00	36 035 102,44	82,79	27/11/2013	30/12/2023		
	DRC	AHWS	PROJET D'AEPA ET DE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES SOCIO-E	OnGo	P-CD-E00-002	5800155001251	4 789 966,03	3 884 868,72	81,10	27/11/2013	30/12/2023		
	DRC	AHWS	PROJET D'AEPA ET DE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES SOCIO-E	OnGo	P-CD-E00-002	5900155005901	55 000 000,00	47 797 864,90	86,91	27/11/2013	30/12/2023		
13	DRC	AHWS	PROJET DE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES SOCIOÉCONOMIQUES	OnGo	P-CD-E00-006	2100150042751	50 000 000,00	306 896,37	0,61	14/12/2021	31/12/2026	1,8	
EAU & ASSAIN.							154 747 905,14	89 457 671,54	57,81				17%
14	DRC	PESD	PROJET ELECTRIFICATION PERIURBAINE ET RURALE	OnGo	P-CD-FA0-003	2100155019766	9 690 000,00	8 636 063,36	89,12	15/12/2010	31/12/2023	12,8	

#	Name (Short)	Sector Dept	Long Name	Status of Project	Finance Project	Loan Number	Netloan	Value-Dated Capital	Disbursement Ratio	Approval date	Planned final Disb. date	Age (Years)	%
	DRC	PESD	PROJET ELECTRIFICATION PERIURBAINE ET RURALE	OnGo	P-CD-FA0-003	5900155001603	60 000 000,00	44 589 758,71	74,32	15/12/2010	31/12/2023		
15	DRC	PESD	PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE ET A L'AMELIORATION DU SECTE	OnGo	P-CD-FA0-011	2100150036496	66 220 000,00	0,00	0,00	07/12/2016	30/06/2025	6,8	
	DRC	PESD	PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE ET A L'AMELIORATION DU SECTE	OnGo	P-CD-FA0-011	2100155033668	4 880 000,00	945 153,54	19,37	07/12/2016	30/06/2025		
	DRC	PESD	PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE ET A L'AMELIORATION DU SECTE	OnGo	P-CD-FA0-011	5900155011102	25 000 000,00	236 900,11	0,95	07/12/2016	30/06/2025		
	DRC	PESD	NELSAP INTERCONNECTION PROJECT - DRC	OnGo	P-Z1-FA0-035	2100155020266	27 620 000,00	16 747 040,35	60,63	27/11/2008	31/10/2023	14,8	
	ENERGIE						193 410 000,00	71 154 916,07	36,79				21%
17	DRC	PITD	APPUI ADN, ELABORATION PDILB & ETUDES FAISABILITÉ CAB-RDC	APVD	P-CD-GB0-003	5150155003601	762 125,42	0,00	0,00	06/12/2021	31/12/2024	1,8	
	ICT						762 125,42	0,00	0,00				0%
18	DRC	PIFD	PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER ET À L'	APVD	P-CD-H00-002	2100155042170	9 410 000,00	0,00	0,00	01/12/2022	31/12/2026	0,8	
19	DRC	PINS	RAWBANK	OnGo	P-CD-HAB-005	2000130020881	11 431 881,23	11 431 881,23	100,00	07/03/2018	30/09/2022	5,6	
	FINANCE						20 841 881,23	11 431 881,23	54,85				2%
20	DRC	AHHD	PROJET D'APPUI AU BIEN-ÊTRE ALTERNATIF DES ENFANTS ET JEUNES	OnGo	P-CD-I00-010	2100155039416	5 000 000,00	1 349 957,53	27,00	17/04/2019	31/12/2024	4,5	
	DRC	AHHD	PROJET D'APPUI AU BIEN-ÊTRE ALTERNATIF DES ENFANTS ET JEUNES	OnGo	P-CD-I00-010	5900150002551	32 140 000,00	7 914 078,27	24,62	17/04/2019	31/12/2024		
	DRC	AHHD	PROJET D'APPUI AU BIEN-ÊTRE ALTERNATIF DES ENFANTS ET JEUNES	OnGo	P-CD-I00-010	5900155015301	22 860 000,00	11 179 844,07	48,91	17/04/2019	31/12/2024		
	SOCIAL						60 000 000,00	20 443 879,87	34,07				7%
21	DRC	ECGF	PROJET D'APPUI À LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE (PAREC)	OnGo	P-CD-KF0-012	2100155041218	20 000 000,00	1 847 341,04	9,24	17/12/2021	30/12/2025	1,8	
	GOUVERNANCE						20 000 000,00	1 847 341,04	9,24				2%
	S/T Portefeuille national						908 681 984,21	268 212 232,66	29,52				4,5
1	Multi-	PICU	PROJET VOIE D'ACCES ROUTE-RAIL RDC	OnGo	P-Z1-DB0-218	2100155040672	19 680 000,00	50 283,12	0,26	22/05/2020	31/12/2024	3,4	
2	Multi-	PICU	PROJET DE CONSTRUCTION DU CORRIDOR ÉCONOMIQUE TRANSNATIONAL	APVD	P-Z1-DB0-255	2100155042169	49 830 000,00	0,00	0,00	23/11/2022	31/12/2027	0,8	
	TRANSPORT						69 510 000,00	50 283,12	0,07				
3	Multi-	PESD	PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT D'INGA ET DE L'ACCES A L'ÉLE	OnGo	P-Z1-FA0-045	2100155029267	39 409 000,00	5 638 330,60	14,31	20/11/2013	31/12/2023	9,9	
	Multi-	PESD	PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT D'INGA ET DE L'ACCES A L'ÉLE	OnGo	P-Z1-FA0-045	5900155006203	5 000 000,00	2 108 647,04	42,17	20/11/2013	31/12/2023		
4	Multi-	PESD	INTERCONNEXION DES RESEAUX ELECTRIQUES RCA-RDC A PARTIR DU S	OnGo	P-Z1-FA0-047	2100155024116	5 550 000,00	3 989 813,08	71,89	19/09/2012	31/12/2023	11,0	
5	Multi-	PESD	RUZIZI III - DRC	OnGo	P-Z1-FA0-078	5900155010502	60 000 000,00	813 706,37	1,36	16/12/2015	30/12/2024	7,8	
6	Multi-	PESD	NELSAP INTERCONNECTION PROJECT - DRC - SUPPLEMENTARY GRANT	OnGo	P-Z1-FA0-104	2100155032818	8 040 000,00	2 792 551,65	34,73	05/07/2016	31/10/2023	7,2	
	ENERGIE						117 999 000,00	15 343 048,74	13,00				

#	Name (Short)	Sector Dept	Long Name	Status of Project	Finance Project	Loan Number	Netloan	Value-Dated Capital	Disbursement Ratio	Approval date	Planned final Disb. date	Age (Years)	%
	S/T Portefeuille régional						187 509 000,00	15 393 331,86	8,21			6,7	

	Total portefeuille					1 096 190 984,21	283 605 564,52	25,87				
--	--------------------	--	--	--	--	------------------	----------------	-------	--	--	--	--

Annexe 13 : Etat d'exécution du Plan d'amélioration de la performance du portefeuille 2020-2022

Problèmes	Actions à entreprendre	Résultats Attendus & indicateur de suivi	Responsable	Echéance	Etat d'exécution
APPROPRIATION DES PROJETS					
<i>Faible qualité à l'entrée des projets</i>	Faire des études préalables avant la réalisation des projets d'investissement	Tous les nouveaux projets d'investissements ont fait l'objet d'études préalables avant leur réalisation	BAD /GVT	31/12/2021 et 31/12/2022	Réalisé
<i>Retard dans le recrutement du personnel clé des projets</i>	Désigner le personnel clé ou lancer le processus de recrutement à temps, pendant la phase de préparation des nouveaux projets	Le personnel clé des projets approuvés en 2021 et 2022 est désigné ou recruté durant la phase d'instruction. En faire une condition pour les négociations.	BAD (RDGC)/ GVT	31/12/2021 et 31/12/2022	Non réalisé
<i>Retard dans la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement</i>	Prendre des mesures anticipées pour la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement et s'assurer de la mise en œuvre durant l'instruction du projet jusqu'à l'approbation.	Les conditions préalables au premier décaissement sont satisfaites au plus tard 6 mois après l'approbation des projets, conformément à la nouvelle Directive Présidentielle DP 02/2015.	BAD (RDGC) /GVT (Ministères sectoriels)	31/12/2021 et 31/12/2022	Réalisé
PASSATION DES MARCHES ET GESTION DES CONTRATS					
<i>Longs délais de passation de marchés</i>	Renforcer les capacités des CEP par des séances spécifiques	Les capacités des experts en acquisition ont été renforcées à travers des séances spécifiques au cas par cas.	BAD (RDGC/EADI/S NFI)	31/12/2019	Réalisé
SUIVI & EVALUATION					
<i>Renforcement et opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation des projets et programmes</i>	Doter de moyens le dispositif de suivi des projets et programmes au niveau national Doter les projets de système opérationnel de suivi- évaluation	Des ressources suffisantes sont affectées à la Cellule de suivi des projets et programmes (CSPP). Un système de suivi-évaluation est mis en place au niveau des projets	Ministère des Finances/BAD Ministère de tutelle/CEP	31/12/2021 et 31/12/2022	Non réalisé
GESTION FINANCIERE ET DECAISSEMENT					
<i>Soumission tardive à la Banque des rapports d'audit des projets</i>	Lancer à temps le recrutement de l'auditeur pour 3 ans. Sensibiliser les nouveaux cabinets d'audit aux exigences de la Banque.	Les rapports d'audit sont soumis au plus tard 6 mois après la date de clôture de l'exercice concerné, sous peine de suspension systématique des décaissements sur le compte spécial. Des sessions de sensibilisation sont organisées pour les cabinets d'audit sur les exigences de la Banque et les nouveaux TDR pour l'audit des projets.	GVT/CEP BAD (SNFI.2)/EADI	30 juin de chaque année 31/12/2021 et 31/12/2022	Partiellement réalisé Réalisé
GESTION DES PROJETS					
<i>Longs délais de traitement des dossiers et avis de non objection soumis à la Banque</i>	Recruter les experts manquants, notamment en énergie, gouvernance et agriculture et les poster à COCD pour le suivi des projets.	Les experts en charge des secteurs de l'énergie, de la gouvernance et de l'agriculture sont recrutés et postés sur le terrain à COCD au cours de l'année 2021.	BAD (RDGC)	31/12/2021	Partiellement réalisé
<i>Transmission tardive à la Banque des PTBA des projets pour validation</i>	Préparer et soumettre à temps les PTBA à la validation du Comité de pilotage et de la Banque avant la fin du 1 ^{er} trimestre de chaque année.	Les PTBA sont validés au plus tard le 31 mars de l'année en cours et les activités exécutées conformément aux PTBA approuvés.	CEP/BAD (RDGC)	31/03/2021 et 31/03/2022	Non réalisé

Annexe 14 : Plan d'amélioration de la performance du portefeuille (PAPP 2023-2024)

PROBLEMES/DEFIS	ACTIONS A PRENDRE	INDICATEURS DE SUIVI / RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABLE	ECHEANCE
1. Appropriation des projets				
1.1. Retard dans la satisfaction des conditions préalables à la mise en vigueur et au premier décaissement	Prendre les mesures nécessaires pour satisfaire les conditions préalables à la mise en vigueur et au premier décaissement des accords de financement des projets approuvés en juillet et décembre 2022.	<ul style="list-style-type: none"> - Les 2 accords de prêt des projets PURPA et Projet de construction du corridor transnational RDC/Angola sont ratifiés ; - Les conditions préalables au premier décaissement des projets PURPA et Projet de construction du corridor transnational RDC/Angola sont satisfaites. 	GVT/CSPP	31/07/2023
1.2. Retard dans la désignation du personnel clé des projets	Désigner le personnel clé des projets ou lancer le processus de recrutement à temps, pendant la phase de préparation des nouveaux projets	<ul style="list-style-type: none"> - Les organes de gouvernance (Comité de pilotage, Comité technique et UGP sont mis en place - Les membres de l'UGP du projet PADSFI sont désignés 	GVT/CSPP	31/07/2023
2. Exécution et gestion des projets				
2.1. Taux élevé des projets épingleés	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan d'action de mise en œuvre des diligences assorti d'un chronogramme d'exécution précis afin de réduire le nombre de projets épingleés - Suivre régulièrement la mise en œuvre des plans d'action des projets épingleés et les projets non performants 	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux de projets épingleés est inférieur ou égal 20% - Chaque projet épingle dispose d'un plan d'action de sortie 	BAD (COCD) /CEP/CSPP BAD (COCD) /CEP/CSPP	31/12/2023 31/01/2024 31/12/2023 31/01/2024
2.2. Respect du ratio de supervision des projets	- S'assurer du respect du ratio de deux missions de supervision par an dont 1 en présentiel	- 90% des projets sont supervisés au moins 2 fois par an (dont 1 supervision en présentiel)	BAD (COCD) /CEP	31/12/2023 31/01/2024
2.3. Insuffisance et/ou retard de réalisation des EIES /PGES	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter systématiquement un Spécialiste E&S de la CEP pour les projets de catégorie 1 et 2 avant le démarrage des activités - Formaliser le mécanisme de gestion des plaintes, installer les comités de gestion de plaintes et transmettre à la Banque les documents y afférents, comme convenu - Soumettre à la Banque les Rapports de mise en œuvre du PGES et du PAR dans les délais convenus - Réaliser l'audit E&S des projets et transmettre à la Banque le rapport dans les délais requis - Renforcer les capacités des organes de gestion des projets par la formation sur les questions E&S et genre et en suivi/évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque CEP dispose d'un Expert E&S - Les projets disposent d'un mécanisme de gestion de plaintes opérationnel - 90% des projets concernés ont soumis les rapports de mise en œuvre du PGES et du PAR dans les délais - 90% des projets concernés ont réalisé et soumis les rapports d'audit E&S dans les délais - Des formations sont effectivement dispensées ou réalisées sur les questions environnementales et sociales (E&S) et genre et en suivi/évaluation 	BAD (COCD) /CEP	31/12/2023 31/12/2024 31/12/2023 31/12/2024 31/12/2023 31/12/2024 31/12/2023 31/12/2024 31/12/2023 31/12/2024

PROBLEMES/DEFIS	ACTIONS A PRENDRE	INDICATEURS DE SUIVI / RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABLE	ECHEANCE
3. Passation des marchés et gestion des contrats				
3.1. Insuffisante maîtrise des procédures de passation de marchés	- Renforcer les capacités des CEP à travers une clinique fiduciaire et des sessions de formation spécifiques à chaque projet	- 1 clinique fiduciaire est organisée en 2023 (sept/oct) - Des séances de formation en matière de passation de marchés sont organisées pour le personnel des CEP selon le besoin	BAD (COCD) /CEP	31/12/2023
3.2. Non-transmission dans les délais des plans de passation des marchés pour avis de la Banque	Soumettre systématiquement à la Banque les plans de passation des marchés (PPM) révisés au début de chaque année (au plus tard le 31 janvier)	100% des projets ont transmis les plans de passation des marchés (PPM) révisés en début d'année	CEP	31/01/2024
3.3. Retard dans le traitement des avis de non-objection donnés par la Banque	- Traiter les requêtes d'avis de non-objection et communiquer aux projets dans les délais standards requis (15 jours)	- 90% des avis de non-objection reçus sont traités dans un délai de 15 jours.	BAD (COCD)	Continu
	- Prendre les dispositions pour le recrutement d'un expert en gouvernance au bureau de la Banque en RDC pour un suivi rapproché des projets du secteur	- 1 expert en charge du secteur de la gouvernance est recruté et posté sur le terrain à COCD au cours de l'année 2023	BAD (COCD)	continu
4. Gestion financière, décaissement et audit				
4.1. Retard dans la transmission des Rapports d'audit des projets	- Régulariser la situation des rapports d'audit en retard des exercices 2021 (<u>Projets nationaux</u> : PPSA2, PEPUR, Appui création ADPI, Assistance technique cible au développement d'Inga ; <u>Projets multinationaux</u> : BOALI, PASEL, Support to Inga 3).	- Tous les Rapports d'audits en retard sont transmis à la Banque	CEP	31/12/2023
	- Lancer le processus de recrutement de l'auditeur au début de l'exécution du projet dès que la CEP est mise en place	- 90% des rapport d'audit sont transmis dans un délai de 6 mois après la clôture de l'exercice (30 juin).	CEP	30/06/2023 30/06/2024
4.2. Mise à disposition tardive des fonds de contrepartie	- S'assurer que les fonds de contrepartie sont annuellement budgétisés et décaissés en temps opportun selon les besoins du projet.	- Les fonds de contrepartie sont disponibles dans les délais requis.	GVT/CEP	Continu
4.3. Retard dans la saisie des contrats et dans le traitement des demandes de décaissement	- Transmettre systématiquement à la Banque les contrats aussitôt après leur signature et saisir les demandes d'avance de démarrage à travers le site « client connexion » de la Banque.	- 90% des contrats transmis après leur signature et demandes d'avance de paiement saisies à travers le site « client connexion ».	CEP	31/12/2023 31/12/2024
	- Saisir les contrats dans SAP dans les sept (7) jours suivant leur réception	- 90% des contrats saisis dans le système SAP dans les 7 jours suivant leur réception	BAD (COCD)	31/12/2023 31/12/2024
5. Suivi et évaluation				
5.1. Faiblesse au niveau national du dispositif de suivi et évaluation des projets	- Renforcer le dispositif de suivi des projets mis en place à la CSPP et doter la CSPP de moyens permettant d'assurer le suivi-évaluation adéquat des projets	La CSPP est renforcée	BAD/GVT	31/12/2023

Annexe 15 : Etat d'avancement dans la mise en œuvre de la déclaration de Paris.

- **Principe d'appropriation** : Le Gouvernement assure la coordination de la préparation et de l'exécution des projets, à travers la Cellule de suivi des projets et programmes (CSPP) du ministère des Finances. Les réunions de suivi trimestriel avec les cellules de suivi des projets (CEP) ainsi que la revue de portefeuille et des travaux liés à la stratégie pays sont réalisés en coordination avec la CSPP. Néanmoins, l'appropriation des projets par les ministères de tutelle reste dans l'ensemble à renforcer.
- **Principe d'alignement** : Le DSP 2013-2017, mis à jour à 2018 est aligné sur le deuxième Document de la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCRIP II) 2011-2015 du pays et sur le programme d'actions du Gouvernement (PAG) 2012-2016. La Banque veille à ce que tous les projets soient préparés et mis en œuvre en conformité avec les stratégies et priorités nationales et sectorielles. Dans le cadre de l'utilisation des systèmes nationaux, les acquisitions de biens et travaux par appel d'offres national (AON) et de consultation de entrepreneurs/fournisseurs se font de plus en plus conformément à la législation nationale sur les marchés publics, en utilisant les documents types d'appel d'offres du pays. Toutefois, beaucoup de réformes sont encore nécessaires pour améliorer le système de gestion des finances publiques du pays, au regard des risques fiduciaires importants.
- **Principes de l'harmonisation** : Dans tous les domaines d'intervention en RDC, la Banque veille systématiquement à assurer au maximum la complémentarité avec les interventions des autres PTF. Les rencontres dans le cadre des groupes de coordination inter-bailleurs permettent de veiller à cette complémentarité. Des revues conjointes de portefeuille ont été organisées en 2013 et 2014 avec la Banque mondiale et quelques missions conjointes ont été organisées avec certains partenaires, mais ces initiatives restent à renforcer et à systématiser.
- **Principes de la gestion axée sur les résultats** : Le cadre d'évaluation des résultats du DSP est conçu à partir de celui de la stratégie nationale. Tous les projets sont assortis de cadres logiques axés sur les résultats.
- **Principes de responsabilité mutuelle** : Les réunions trimestrielles de suivi du portefeuille, de même que les revues de la performance du portefeuille et les revues du DSP (revue à mi-parcours et achèvement) sont préparés conjointement avec le Gouvernement. L'évaluation des stratégies et des opérations de la Banque en RDC sur la période de 2005 à 2015 effectuée par BDEV, s'est faite en étroite collaboration avec le Gouvernement, à travers la CSPP en 2017.

Annexe 16 : Risques et mesures d'atténuation du DSP 2023-2028

Risques	Probabilité	Impact attendu	Mesures d'atténuation
Baisse de la croissance mondiale ou de la demande internationale et la volatilité des cours des produits miniers	Elevé	Fort	L'économie congolaise a fait preuve de résilience, y compris pendant la pandémie de la COVID-19 en 2020. Cette résilience est renforcée par la mise en œuvre soutenue des réformes économiques et des finances publiques soutenues par la Banque via le projet PAREC de la Banque et la Facilité Elargie de crédit du FMI. Ces réformes devraient contribuer à soutenir la croissance et à réduire les déséquilibres macro-économiques dans un environnement où la Banque centrale du Congo et le Gouvernement mettent en œuvre le Pacte de stabilité macroéconomique.
Impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ⁶	Elevé	Moyen	La mise en place par le Gouvernement de la cellule multisectorielle de veille ainsi que du mécanisme d'ajustement administratif des subventions pétrolières aident à atténuer les impacts de cette crise sur la population. En outre, le Gouvernement et le FMI ont par ailleurs convenu de la réduction progressive de ces subventions pour privilégier les subventions plus ciblées aux groupes vulnérables. Par ailleurs, la conception des projets et les réformes du PTA visent le secteur semencier domestique pour promouvoir la production et la distribution tirées par le secteur privé.
Résurgence de la pandémie à Covid-19 et de ses effets latents	Faible	Moyen	Les effets sanitaires directs de la pandémie ont été maîtrisés, notamment par la généralisation de la vaccination dans le monde et la poursuite des mesures d'hygiènes. Pour les effets économiques et sociaux indirects, l'engagement politique et le bon déroulement des réformes permettent également d'atténuer ce risque.
Risque politique ou instabilité probable en raison des élections de 2023	Moyen	Moyen	Les principaux organes en charge des élections et de la proclamation des résultats sont la Commission électorale (CENI) et la Cour constitutionnelle. Malgré des défis logistiques évidents dans ce vaste pays, quelques couacs localisés et la situation d'insécurité dans certaines zones, notamment dans la partie orientale, la CENI et le Gouvernement s'activent à trouver des solutions pour que les élections aient lieu à bonne date (20 décembre 2023). Les principaux partenaires en chargent des élections, y compris la MONUSCO, restent engagés à apporter leurs appuis au processus et face aux urgences, en vue de l'organisation des élections relativement apaisées. Les partis de la majorité et de l'opposition s'organisent et restent également engagés à aller résolument aux élections. Cette dynamique est positive. Toutefois, le risque de troubles post-électoraux possibles reste lié à la poursuite de cet élan et de la rigueur dans la conduite des opérations de vote et de proclamation des résultats. Etant donné que le risque n'est pas nul, la Banque a pris des dispositions pour faire face à toutes éventualités. La Banque maintient le dialogue avec les PTF, notamment la collaboration et le partage d'informations relatives aux questions sécuritaires. Elle a également effectué en novembre 2023 une réévaluation et mise à jour de son dispositif sécuritaire en RDC. Elle a récemment sensibilisé l'ensemble de son personnel en RDC et a formé ses Points focaux en matière de sécurité et a actualisé son dispositif de continuité des affaires (Business Continuity – BCP). Des dispositions sont également prises concernant les missions dans le pays. L'impact sur les opérations est atténué. Tout le programme

⁶ Libellé approuvé lors des Assemblées annuelles 2022 de la Banque africaine de développement au Ghana. L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

Risques	Probabilité	Impact attendu	Mesures d'atténuation
			de travail 2023 exigeant une présence sur le terrain a déjà été exécuté. Les projets de 2024 sont à un état avancé de préparation.
Risques budgétaires sur le paiement des contreparties ou du service de la dette	Faible	Faible	L'élan de réformes du Gouvernement se poursuit. La RDC a récemment rejoint avec succès l'initiative du G-20 Compact with Africa, et vient de conclure pour la première fois de son histoire la 5 ^{ème} revue satisfaisante consécutive du programme avec le FMI, soutenu par la FEC. Les efforts dans la régularité de la RDC dans le règlement du service de la dette ont été soutenus et devraient se poursuivre au regard de la situation et des perspectives macro-économiques globale, de la dette et des avoirs extérieurs nets. La Banque maintiendra le dialogue sur les réformes en coordination avec les autres PTF et veillera à l'application de ses règles en la matière.
Faiblesse des capacités dans la gestion des projets	Moyen	Moyen	Ce risque sera atténué par le suivi rapproché, et l'organisation des formations adaptées envers le personnel d'exécution orientées vers la maîtrise des règles et procédures. Le dispositif institutionnel renforcé du PTA que la Banque accompagne ainsi que les initiatives positives récentes prises par le Gouvernement pour améliorer l'exécution des projets constituent aussi des atouts indéniables.
Risque fiduciaire	Elevé	Moyen	Ce risque sera atténué par les dispositions relatives à la gestion du risque fiduciaire, notamment dans un contexte fragile. L'utilisation des ressources de la Banque prévues sur la période 2023-2028 sera faite conformément à ses règles. La Banque continuera de renforcer les systèmes nationaux en matière de gestion financière et de passation de marché, y compris la prise en compte des recommandations issues de l'évaluation récente MAPS de seconde génération, dont la RDC fait partie des rares pays à avoir finaliser ce processus.
Risque de non-appropriation du DSP par la partie nationale	Faible	Moyen	Le PTA est un programme robuste qui découle d'une appropriation nationale et d'une large consultation participative au niveau de toutes les provinces de la RDC et des ETD. Cette approche qui est à saluer va se renforcer dans la conception et la mise en œuvre des opérations issues du PTA. En outre, la Banque poursuit son assistance dans l'opérationnalisation des instruments du PNSD et l'assistance technique pour le renforcement du cadre institutionnel du PTA.

Annexe 17 : Note sur l'engagement des Organisations de la Société Civile en RDC

Pour la RDC, l'engagement de la société civile est effectif et constitue une réalité quotidienne. L'indice de durabilité des organisations de la société civile n'a pas changé en 2021⁷. Le contexte juridique s'est légèrement détérioré après l'imposition de l'état de siège, qui a diminué la liberté de mouvement et d'expression. La viabilité financière des OSC s'est légèrement affaiblie du fait que les partenaires financiers ont réorienté leur soutien aux OSC. Toutes les autres dimensions de la pérennisation des OSC sont restées inchangées.

La société civile en République démocratique du Congo (RDC) est un acteur important de la vie politique et socioéconomique du pays. Elle est composée d'une variété d'organisations, telles que les ONG, les syndicats, les groupes communautaires et les mouvements sociaux. Les organisations de la société civile (OSC) y jouent un rôle crucial en fournissant des services de base aux populations vulnérables, en plaident pour les droits des citoyens et en construisant des ponts entre les gouvernements et les communautés locales. Elles participent aussi régulièrement à l'élaboration des politiques publiques (sectorielles et territoriales). Cependant, le contexte de la société civile en RDC est complexe et soumis à des défis importants. Les principaux défis comprennent l'insuffisance de financement, la fragilité institutionnelle, la méfiance envers les OSC de la part de certaines autorités et la difficulté pour les OSC de faire entendre leur voix sur les questions cruciales. Malgré cela, la société civile reste active dans ses efforts pour renforcer la démocratie et améliorer les conditions de vie des populations. La société civile en RDC a besoin de soutien continu pour surmonter les défis et poursuivre son engagement en faveur de la justice sociale et de l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Le PNSD 2019 et 2023, qui est le cadre de référence de programmation de toutes les interventions de développement en RDC, considère que : « Les Organisations de la Société Civile (OSC) assurent l'intermédiation entre les populations, les PTF et l'Etat. A cet effet, leur rôle dans la mise en œuvre du Plan quinquennal se traduit par : (i) l'appui à l'appropriation du Plan national et des Plans provinciaux par les populations ; (ii) l'appui à la mobilisation des ressources financières ; (iii) le suivi-évaluation citoyen de l'exécution de programmes et de projets ; et (iv) la participation aux différentes instances de concertation sur les questions de développement tant au niveau central, provincial que local. »

Les OSC interviennent dans tous les domaines de la vie socio-économique de la RDC. On peut citer notamment : (i) la gouvernance économique, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ; (ii) la concrétisation des droits des femmes et des filles et questions de genre, telles que réponses aux violences basées sur le genre et pistes permettant d'intégrer ces questions à l'ensemble de la programmation ; (iii) l'agriculture et la sécurité alimentaire ; (iv) la santé, y compris la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap, souffrant de troubles de la santé mentale ou de diabète ; (v) la promotion de la justice et les droits des personnes en détention ; (vi) les activités génératrices de revenus ; (viii) l'éducation civique, en particulier des femmes et des jeunes.

⁷ Indice de Pérennisation des Organisations de la Société Civile de la République Démocratique du Congo en 2021

Dans le domaine du budget participatif, les OSC de la RDC ont fait des progrès notables. Elles ont mis en place un Réseau du Budget Participatif en RDC (REBUP) pour assurer la redevabilité et la participation citoyenne dans la gestion des finances publiques tant au niveau central, provincial que local et la consolidation de la transparence des finances publiques. Aussi, la mise en œuvre et la dissémination de l'approche Budget Participatif dans les Entités Territoriales Décentralisées sont une pratique en RDC. Les ministères et institutions, y compris la société civile, sont toujours impliqués au stade des débats d'orientation budgétaires et surtout lors des conférences budgétaires, même si cette implication mérite d'être renforcée. Souvent, la société civile donne régulièrement son avis sur la qualité du projet de loi des finances soumis au Parlement et celle de 2021 avait été qualifiée de « budget de consommation ».

En effet, pour l'enquête 2021 du budget ouvert, la RDC a amélioré son score avec 42 sur 100 contre le score de 33 sur 100 lors de l'enquête 2019. De plus, il sied de noter que la RDC publie annuellement depuis 2014 un budget citoyen qui résume avec clarté les informations contenues dans budget, ce qui permet sans doute à la population de comprendre aisément le rôle, le fonctionnement ainsi que les différentes affectations du budget. Cette enquête mesure la transparence budgétaire sur la base de critères internationalement reconnus par les organisations internationales. La moyenne globale est de 61 sur 100. Six documents sur huit exigés sont mis à la disposition du public, deux sont publiés tardivement ou non mis en ligne ou ce document est produit pour un usage interne. Il s'agit du rapport de fin d'année et du rapport d'audit. La revue à mi-parcours au cours d'une année est le critère où la RDC a fait son mauvais résultat (33 sur 100). Toutefois, les performances de la RDC ont accru grâce à la disponibilité des informations budgétaires relative à la : (i) publication en ligne de la Revue de milieu d'année ; (ii) publication du Rapport préalable au budget et publication du Budget des citoyens en ligne et en temps utile ; (iii) augmentation des informations fournies dans le Budget approuvé.

Les OSC congolaises sont déterminées à poursuivre leur action pour construire une société prospère, démocratique et apaisée. Malgré les risques inhérents à un secteur fragile non exempt d'opportunisme et traversé par les intérêts individuels de certains groupes, de nombreux acteurs restent engagés au service des intérêts de la population. En conclusion, toute initiative d'approfondissement de la coopération avec les OSC demande une réflexion préalable, en particulier face aux défis propres au contexte actuel et à la valorisation de la bonne gouvernance et de l'espace démocratique.

Annexe 18 : Note sur le Changement Climatique et la Croissance Verte

1. Ampleur du changement climatique en RDC

- 1.1.** La RDC est située dans la zone de Convergence Intertropicale (ZCIT), ce qui crée une variabilité climatique extrême dans le pays. Elle est caractérisée par un climat chaud et humide sur la plus grande étendue de son territoire et une pluviosité abondante, avec 140 à 160 jours de pluie par an (MEDD, 2021).
- 1.2.** La température annuelle moyenne a légèrement augmenté à un taux de +0,17°C par décennie au cours des 30 dernières années. Pour l'avenir, les projections des modèles climatiques mondiaux suggèrent une augmentation moyenne forte de la température. Pour la fin du siècle, un réchauffement de l'ordre de +1,7 à +4,5 °C (par rapport à la période de référence de 1971 à 2000) est probable. En outre, on prévoit une forte augmentation de la durée des vagues de chaleur ainsi qu'une forte réduction de la durée des périodes de froid (Haensler et al., 2013).
- 1.3.** En ce qui concerne les quantités totales de précipitations annuelles, aucun changement substantiel n'a été observé au cours des 30 dernières années. Pour l'avenir, la majorité des modèles climatiques prévoient une tendance à une légère augmentation des précipitations totales annuelles. Pour la fin du siècle, un changement des précipitations totales annuelles de l'ordre de 0 à +8% (par rapport à la période de référence de 1971 à 2000) est probable. En outre, les projections suggèrent une tendance à des précipitations plus intenses et considérablement plus fréquentes, alors qu'aucune tendance claire n'est prévue en ce qui concerne la durée des périodes de sécheresse (MEDD, 2021).

2. Vulnérabilité et impacts du changement climatique en RDC

- 2.1.** La RDC est vulnérable aux effets divers dus aux changements climatiques et ne dispose pas de capacités adéquates pour y faire face. En effet, l'indice ND-GAIN (2021), place la RDC au 182ème rang sur 185 pays (avec un indice de 32.4), soit au 4ème rang mondial des pays les plus vulnérables aux changements climatiques vis-à-vis de leur capacité d'adaptation.
- 2.2.** Les impacts des changements climatiques sont déjà perceptibles à travers le pays, notamment par la persistance des vagues de chaleurs, des pluies violentes, la dégradation des terres, particulièrement par des érosions, l'allongement de la saison sèche, l'augmentation des séquences de sécheresse pendant les saisons de pluie, et les inondations. (MEDD, 2021 ; MEDD, 2018).
- 2.3.** L'augmentation des températures devrait avoir un impact considérable sur les principaux secteurs économiques, tels que l'agriculture (y compris pêche et élevage), en raison des maladies des cultures et des sécheresses, ce qui intensifiera l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Des simulations menées par la Banque mondiale indiquent que les fortes pluies de cette région vont encore s'intensifier, entraînant des destructions par inondations, glissements de terrain et érosion des sols (en particulier dans le centre du bassin du Congo). Cela a été évident lors des inondations de 2015 - 2016, qui ont touché environ 550 000 personnes et entraîné une épidémie de choléra. Cependant, les précipitations devraient diminuer dans le sud, où la région de savane sèche accueille 80 % de la population rurale

2.4. La plupart des secteurs économiques de la RDC sont très sensibles au climat (agriculture, forêts, énergie, etc.). L'agriculture est la principale source de revenus pour 90 % de la population de la RDC et continue d'être presque exclusivement pluviale. Avec le changement des précipitations, notamment par le raccourcissement des saisons des pluies et leur variabilité, ou avec l'augmentation de la température moyenne du sol (qui affecte la croissance des cultures), les récoltes ne seront pas fiables et les personnes, qui dépendent de l'agriculture pluviale, seront extrêmement vulnérables. Cette incertitude croissante menace la sécurité alimentaire et le développement social des communautés pauvres et vulnérables

3. Potentiel forestier et gaz à effet

- 3.1.** Avec sa couverture forestière, la RDC est un puits net de carbone. Estimées à environ 152 millions d'hectares, les forêts naturelles de la RDC représentent environ 10 % de l'ensemble des forêts tropicales du monde et plus de 62 % de celles de l'Afrique (MEDD, 2016). L'analyse de la tendance historique des émissions des gaz à effet de serre (GES), réalisée dans le cadre du 1er Rapport Biennal Actualisé de la RDC, qui se veut pays émergeant à l'horizon 2030 et ce, dans une vision de développement vers une économie de plus en plus décarbonée, montre que, durant la période de 2000-2018, les émissions du pays sont prédominées par le secteur « Foresterie et autres Affectation des Terres (FAT) » avec près de 86% des émissions, suivi de loin par les secteurs Déchet, Energie et Agriculture avec respectivement 11%, 0,86% et 0,61%.
- 3.2.** La contribution de la RDC aux émissions globales des GES est très basse ($\pm 0,5\%$ en moyenne depuis 2010). La tendance générale des émissions des GES est croissante et ceci va s'accentuer au regard de la tendance de la déforestation et des répercussions des actions de développement envisagées jusqu'en 2030. C'est ainsi que le pays s'est engagé dans le cadre de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) au titre de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) élaborée en 2015 puis révisée en 2021, à réduire de 21% les émissions totales des GES en 2030 par rapport au Business As Usual (BAU); cela équivaut à un niveau d'atténuation estimé jusqu'à 650 Mt CO₂e à l'horizon 2030. Les secteurs visés pour ces objectifs sont l'énergie, l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres et les déchets (MEDD, 2021), avec pour finalité d'orienter la RDC vers une trajectoire de croissante verte telle que stipulée dans sa vision en matière de lutte contre les changements climatiques qui est de promouvoir une économie verte, résiliente et à faible émission de carbone en gérant rationnellement et durablement ses importantes ressources naturelles afin de garantir l'équilibre écologique et le bien-être social, économique, culturel et environnemental de sa population.
- 3.3.** Quoiqu'elle ait une faible émission carbone, la RDC tient à faire face aux menaces climatiques et en réduire les risques en prônant à long terme, un développement durable, c'est-à-dire respectueux de l'environnement, et qui est matérialisée dans la stratégie nationale de développement durable et le programme d'action du Gouvernement 2021-2023. Cette volonté politique est aussi matérialisée par la ratification des instruments politiques internationaux majeurs (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques CCNUCC, Protocole de Kyoto, respectivement (en 1997 et 2005- , Accord de Paris - 2017), mais aussi par les cadres juridiques et politiques nationaux en matière de changement climatique : stratégie de développement sobre en carbone (2012) ; le Plan National d'Adaptation de la RDC aux changements climatiques (2014), etc.

3.4. Principaux secteurs émetteurs et défis d'atténuation connexes

Les principaux secteurs émetteurs de la RDC sont l'utilisation des terres et le changement d'affectation des terres et la foresterie, l'agriculture et l'énergie (3CN, 2015).

Tableau : Emissions des principaux GES de 2000 à 2010 en Gg Eq-CO₂, par secteur en pourcentage

Année	Energie	Procédés industriels	Agriculture	UTCATF	Déchets	Total national
2000	2,6%	0,1%	2,9%	93,5%	0,9%	100,0%
2001	2,7%	0,1%	3,9%	92,4%	0,9%	100,0%
2002	2,9%	0,1%	4,0%	92,1%	0,9%	100,0%
2003	2,8%	0,1%	4,0%	92,2%	0,9%	100,0%
2004	3,2%	0,1%	3,9%	91,9%	0,9%	100,0%
2005	3,5%	0,1%	3,8%	91,6%	0,9%	100,0%
2006	3,9%	0,1%	4,5%	90,4%	1,0%	100,0%
2007	3,9%	0,1%	3,9%	91,1%	1,0%	100,0%
2008	3,5%	0,1%	4,3%	91,2%	0,9%	100,0%
2009	3,8%	0,1%	3,4%	91,8%	0,9%	100,0%
2010	4,4%	0,1%	3,3%	91,4%	0,9%	100,0%

4. Croissance inclusive et verte

- 4.1.** La croissance congolaise a été relativement forte de 2002 à 2019, mais elle n'a pas été inclusive et suffisamment verte. En effet, la croissance a été tirée essentiellement par les industries extractives qui créent peu d'emplois, et ne mettent pas suffisamment d'efforts sur la durabilité de leurs actions. D'autres secteurs à fort potentiel pour la croissance sont l'énergie, l'exploitation forestière, l'agriculture ; mais ces secteurs, y compris le secteur minier constituent des moteurs importants de déforestation, ce qui atténue leur contribution à la croissance inclusive et verte.
- 4.2.** Le Programme National Stratégique pour le Développement (PNSD) prévoit dans son cinquième pilier stratégique, *la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, le développement durable*, avec une série d'actions pour un engagement continu sur un sentier de croissance soutenue, inclusive et verte. C'est ainsi que le programme d'action du Gouvernement 2021-2023 de la stratégie nationale de développement durable a été élaboré pour booster ce chantier, et il s'articule autour de 4 secteurs avec 62 domaines d'intervention prioritaires dont, entre autres : (i) la gouvernance et la sécurité, (ii) l'accès à l'énergie et à l'eau potable, (iii) la protection de l'environnement et des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables), (iv) les transports, (v) le logement, (vi) l'économie, (vii) l'éducation, la formation et la santé.

5. Le cadre politique et institutionnel sur le changement climatique

- 5.1.** Les questions des changements climatiques sont gérées par le ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), avec le mandat d'assurer la cohérence de l'action de l'État en matière de gestion de l'environnement, des ressources en eaux, des forêts et de l'assainissement.

- 5.2.** La Direction de Développement Durable (DDD) au sein du MEDD est l'organe gouvernemental chargé de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des recommandations et décisions des conventions de Rio (lutte contre les effets des changements climatiques sur l'environnement, la biodiversité, la désertification) et de la promotion des services environnementaux et de l'économie verte, en concertation avec les parties prenantes et s'assurer de leur mise en œuvre.
- 5.3.** La Politique, stratégie et le plan d'action en matière de lutte contre les changements climatiques (PSPACC) est la feuille de route congolaise pour tout ce qui concerne les changements climatiques. La PSPA-CC, en tant que cadre de référence sur les changements climatiques, a pour but de consolider les différentes interventions dans les domaines des changements climatiques, telles qu'identifiées dans la CDN de la RDC, selon une périodicité quinquennale.
- 5.4.** Le Plan national d'investissement agricole (PNIA), établi en 2013, est le cadre de planification national pour les fonds nationaux et externes destinés au secteur de l'agriculture et du développement rural. Il rassemble tous les programmes et projets actuels et futurs du secteur, et se concentre spécifiquement sur l'adaptation aux changements climatiques. Les résultats des projets de systèmes agricoles et sylvicoles plus résistants, de la gestion des bassins versants et des mesures de lutte contre l'érosion peuvent servir de points d'entrée essentiels pour les futurs projets du PNIA. L'agriculture étant l'un des plus importants secteurs économiques vulnérables aux changements climatiques, ce plan d'adaptation assure la complémentarité avec le PNIA.
- 5.5.** La RDC a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1997, le Protocole de Kyoto en 2005 et l'Accord de Paris en 2017. A cet effet, la RDC s'est résolument engagée à prendre des mesures urgentes pour atténuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux effets du changement climatique, conformément à l'article 4 de l'Accord de Paris.
- 5.6.** Le principal document stratégique de la RDC en matière de changement climatique est la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) révisée en 2021 ; il énonce les priorités et les engagements de la RDC en matière d'atténuation et d'adaptation à l'horizon 2030. A ce document s'ajoutent les politiques sectorielles actuelles planifiées et mises en œuvre, telle que la Stratégie-Cadre Nationale REDD (MEDD, 2012), le Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2019-2023), le Plan National Adaptation (2020-2024).
- 5.7.** Les orientations stratégiques pour la construction d'une économie verte en RDC sont incluses dans la Stratégie émergente de croissance verte, faible émission et énergie propre ; elles se basent sur les éléments liés à la gestion durable de l'environnement qui favorise un développement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique.
- 5.8.** Le Plan d'Investissement de la REDD+, qui est le cadre programmatique pour la mise en œuvre de la stratégie REDD+ a été adopté en 2013. Ce plan s'adresse aux moteurs de la Déforestation et de la Dégradation Forestière en RDC, aussi bien directs (agriculture sur brulis, charbonnage, foresterie industrielle et artisanale) qu'indirects (faiblesse de la gouvernance, inadaptation du cadre légal et absence de politique sectorielle, absence de planification de l'utilisation des terres, croissance démographique peu maîtrisée).

6. Stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique

- 6.1.** La vision de la RDC en matière de lutte contre les changements climatiques est de promouvoir une économie verte, résiliente et à faible émission de carbone en gérant rationnellement et durablement ses importantes ressources naturelles afin de garantir l'équilibre écologique et le bien-être social, économique, culturel et environnemental de sa population.
- 6.2.** Les priorités de la RDC pour l'adaptation au changement climatique ciblent à la fois l'amélioration de l'accès aux services de base telle que l'eau, l'assainissement et les services de santé ainsi que le développement de la résilience aux changements climatiques de sa communauté. Dans les zones côtières, les priorités de la RDC ont pour but de développer des mesures visant à réduire l'érosion côtière, la promotion d'activités génératrices de revenus pour les communautés locales et le renforcement des systèmes d'alerte précoce. Dans le secteur Changement d'affectation des terres et foresterie (CATF), les priorités sont axées sur la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, qui vise à accroître la productivité et la résilience du secteur agricole à travers diverses activités. Les priorités d'adaptation pour le secteur CATF visent, entre autres, l'intégration des systèmes d'alerte précoce dans le secteur de l'agriculture, la conservation de la diversité biologique et l'adoption de pratiques de gestion durable des terres.
- 6.3.** Le Programme National d'Adaptation (PNA, 2021) a intégré la dimension adaptation dans la planification du développement national et provincial en mettant l'accent sur les objectifs prioritaires ci-après : Gérer les écosystèmes forestiers et la biodiversité ; Renforcer la résilience du secteur agricole ; Gérer les risques climatiques dans l'agriculture paysanne ; Réduire les risques des catastrophes et protéger les zones côtières ; Assurer la gestion des ressources en eau et l'assainissement du milieu ; Renforcer la résilience du secteur de la santé ; Garantir l'accès des populations à l'énergie ; Protéger les infrastructures de production d'énergie ; et Améliorer l'efficacité énergétique.
- 6.4.** En matière d'atténuation, les mesures mises en œuvre par la RDC portent principalement sur le secteur de la foresterie, notamment la mise en œuvre de sa stratégie nationale de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+). Outre la stratégie REDD+, la contribution déterminée à l'échelle nationale de la RDC, présente certaines mesures et actions d'atténuation dans les secteurs de l'énergie (y compris les transports), de l'agriculture et des déchets.

7. Le changement climatique et la croissance verte dans le DSP de la RDC

- 7.1.** Les éléments suivants résument les défis de la RDC en matière de changement climatique et croissance verte : (i) la RDC est un pays riche en ressource naturelles, y compris forestières ; mais ce potentiel est très peu valorisé pour le développement économique du pays ; (ii) la RDC est l'un des pays les plus vulnérable en changement climatique et cette vulnérabilité se fait ressentir dans les secteurs de production comme l'agriculture, principal pilier de développement du pays ; (iii) la tendance croissante des émissions des GES révèle la nécessité d'agir en urgence pour inverser la tendance et positionner le pays vers une trajectoire de développement bas-carbone comme recommandé dans l'Accord de Paris ; (iv) des opportunités de financement climatiques et vert existent au niveau national et international, mais la RDC bénéficie encore peu de celles-ci.

7.2. Le DSP, au-delà des piliers retenus assurera la promotion d'une économie verte, résiliente au changement climatique et à faible émission de carbone. Le bien-être social, économique, culturel et environnemental de sa population ne peut être assuré à long terme si la considération du changement climatique n'est pas au cœur du modèle économique proposé. Comme mentionné plus haut, le pays fait déjà face aux manifestations et effets de ce phénomène ; en cas d'inaction, les efforts de développement pourraient être anéantis par des catastrophes climatiques. De plus si rien n'est fait pour inverser la trajectoire croissante de la déforestation, le gisement que représentent le massif forestier de la RDC et les autres ressources naturelles pourrait disparaître et mettre en péril les moyens d'existence durable des populations ainsi la soutenabilité de l'économie congolaise. C'est pour cela que la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre le changement de climatique est un pilier important du nouveau modèle de croissance.

7.3. Une attention sera accordée à la résilience des infrastructures pour la promotion du secteur agroindustriel, la promotion des systèmes agricoles à faible émission de carbone et résistants au changement, le soutien aux infrastructures climato-sensibles, le soutien au développement des énergies renouvelables, la promotion des métiers verts, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources climatiques des mécanismes financiers internationaux ou des fonds fiduciaires internes de la Banque, la promotion des outils innovants de financement durable (marché de carbone, échanges dettes-nature, obligations vertes, etc.)

7.4. Les principales actions proposées dans le domaine du changement climatique et de la croissance verte dans le DSP 2023 - 2028 sont les suivants :

- Intégration du changement climatique et de la croissance verte dans tous les projets et programmes de la Banque (publique et privée) pendant toutes les phases de développement et de mise en œuvre du projet (intégration des actions d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique ; intégration et suivi des principes de la croissance verte ; suivi-rapportage et apprentissage du changement climatique et la croissance verte dans les projets – MERL ; mise en place d'un environnement propice pour les actions de lutte contre le changement climatique et appui à la croissance verte).
- Assurer un financement climatique de 40% au minimum, dans les approbations de projets de la Banque par an.
- Assurer la partition du financement de l'adaptation (au moins 50%) dans le financement climatique de la Banque par an.
- Assurer l'alignement à l'accord de Paris de toutes les nouvelles opérations de la Banque.
- Mobilisation d'au moins 50 millions de \$US de financement climatique externe additionnel avant la fin de la période du DSP, à travers l'identification des projets prioritaires tirés de la CDN et accompagnement du pays dans le développement des projets à soumettre dans les différents guichets de financement climatiques internationaux.
- Renforcement des capacités sur le changement climatique et la croissance verte.

En plus de ces actions, il est prévu pendant la période de mise en œuvre du DSP les appuis suivants :

- Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour la mobilisation de la finance climatique en vue de la prévention et la gestion des risques climatiques (RECFIC), à travers le projet multinational approuvé le 15 juin 2023 et financé par le pilier III du FAT.
- Une étude sectorielle sur la mobilisation de la finance climatique en RDC.

Références documentaires

- Programme – Pays pour le Fonds Vert Climat, 2013
- Programme d’Action National d’Adaptation au Changement Climatique de la République Démocratique du Congo, 2006
- Contribution Déterminée à l’échelle Nationale révisée, 2021
- Plan national d’adaptation aux changements climatiques (2022-2026)

Annexe 19 : Synthèse de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2022

ODD 1 : Eradication de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation de la pauvreté à cause notamment de la dégradation du cadre macroéconomique, des conflits inter-ethniques, des insurrections à l'Est du pays et des aléas environnementaux (inondations, catastrophes naturelles, etc.). -Très faible couverture de la protection sociale, mais avec beaucoup de progrès enregistrés (gratuité de l'éducation, élaboration de la stratégie et de la politique nationale de protection sociale, début du processus de couverture universelle de santé, amélioration du cadre légal) ; -Diminution des dépenses publiques relatives aux programmes de réduction de la pauvreté, comme celles des services essentiels (éducation, santé et protection sociale).
ODD 2 : Lutte contre la faim	<ul style="list-style-type: none"> -Forte prévalence de la faim (55,8% de la population en souffre) et sous-alimentation chronique importante (41,8% d'enfants de moins 5 ans sont en retard de croissance) ; -De moins en moins d'engagement étatique dans le secteur agricole, comme en témoigne le recul de l'indice d'orientation des dépenses publiques et du soutien à la production agricole ; -Elaboration récente de la Revue Stratégique Faim Zéro en RDC et d'autres programmes du secteur.
ODD 3 : Bonne santé et le bien-être	<ul style="list-style-type: none"> -Amélioration de la santé procréative, maternelle, néonatal et infantile, quoique la situation demeure toujours préoccupante. C'est aussi le cas des maladies infectieuses et non transmissibles ; -Amélioration globale de la vaccination, en dépit d'un recul récent des indicateurs y relatifs. La situation est similaire pour le règlement sanitaire international et la préparation aux urgences sanitaires
ODD 4 : Education de qualité	<ul style="list-style-type: none"> -Amélioration de l'accès à l'éducation, notamment avec la gratuité de l'éducation de base mais la qualité demeure une préoccupation ; -Insuffisance des infrastructures du système éducatif et défaut dans la qualité des enseignants ; -Engagement de plusieurs projets et réformes pour l'amélioration du système éducatif
ODD 5 : Egalité entre les sexes	Amélioration sensible du cadre légal pour la promotion de la femme, mais les indicateurs de la situation de la femme demeurent contrastés
ODD 6 : Eau propre et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> -Faible amélioration de l'accès à l'eau et dégradation des services de l'assainissement ; -Baisse des ressources publiques consacrées à l'eau et l'assainissement.
ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable	Faible amélioration de l'accès à l'énergie, avec une forte disparité entre provinces
ODD 8 : Croissance inclusive et emploi décent	Croissance économique erratique et loin de la cible de 7%, avec une situation d'emploi inquiétante.
ODD 9 : Infrastructure, industrie et innovation	<ul style="list-style-type: none"> -Faible industrialisation et un déficit important en infrastructures ; -Engagement dans la mise en place des Zones Economiques Spéciales.
ODD 10 : Inégalités réduites	Persistance des inégalités salariales entre le secteur privé et le secteur public, d'une part et des inégalités des revenus entre les provinces, d'autre part.
ODD 11 : Villes et consommations durables	<ul style="list-style-type: none"> -Forte croissance de la population urbaine, avec toutes les conséquences négatives y relatives ; -Manque de connectivité entre les villes
ODD 12 : Consommation et production responsables	Augmentation de l'empreinte matérielle et de la consommation matérielle, résultant d'une forte exportation des matières premières et de la pauvreté
ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques	Meilleure réponse de la RDC en mettant en place des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques
ODD 14 : Vie maritime	<ul style="list-style-type: none"> -Amélioration de la proportion des aires protégées de la biodiversité des eaux douces ; -Secteur de pêche essentiellement traditionnel et informel, axé sur l'autoconsommation ; -Cadre légal inapproprié
ODD 15 : Vie terrestre	<ul style="list-style-type: none"> -Amélioration de la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre, mais amplification de la déforestation ; -Diminution des ressources établies et des PTF dans ce secteur
ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces	<ul style="list-style-type: none"> -Persistance des conflits armés, mais amélioration de la prise en charge des questions de violences sexuelles ; -Corruption endémique, avec une réponse de plus en plus claire du Gouvernement.
ODD 17 : Partenariat mondial pour la réalisation des ODD	<ul style="list-style-type: none"> -Réduction des ressources internes et externes et besoin accru pour le financement innovant ; -Lenteur dans le transfert de technologie.

Source : PNUD (2020), Rapport-examen-volontaire-des-ODD, pages xx – xxii, Kinshasa.

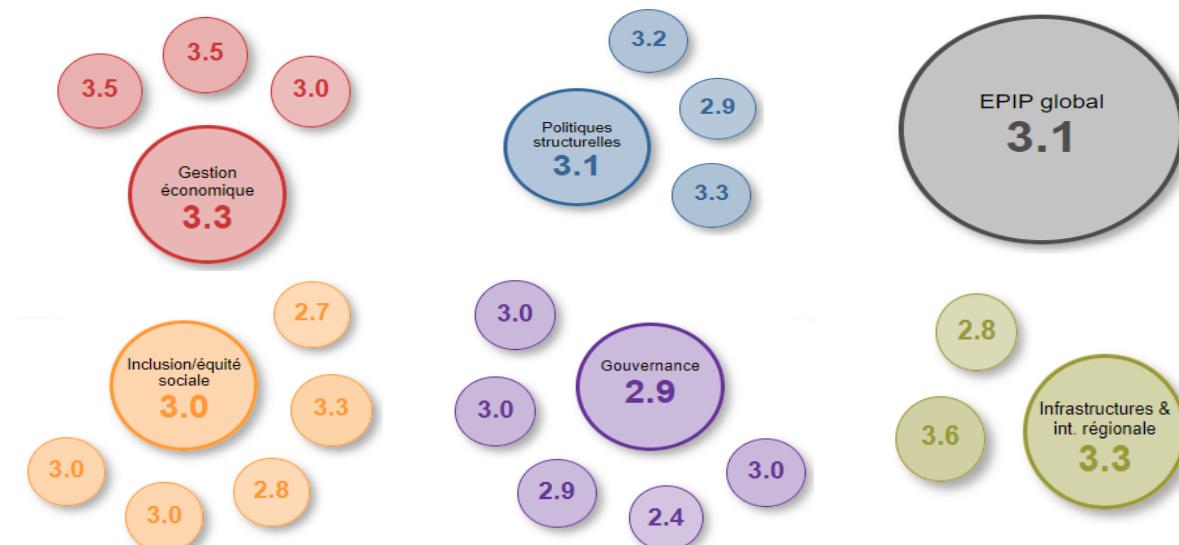
Annexe 20 : EPIP 2020 de la RDC



République Démocratique du Congo, 41^{ème} sur 54
Score 2020 = 3,1



		Score RDC	Score Afrique
Score global du CPIA		3,1	3,5
Section A – Gestion économique		3,3	3,7
1. <i>Politique budgétaire</i>		3,5	3,7
2. <i>Politique monétaire</i>		3,5	4,0
3. <i>Politique de la dette</i>		3,0	3,4
Section B- Politiques structurelles		3,1	3,5
4. <i>Développement du secteur financier</i>		3,2	3,4
5. <i>Politique commerciale</i>		2,9	3,6
6. <i>Réglementation de l'environnement des affaires</i>		3,3	3,5
Section C- Politiques d'inclusion sociale / Equité		3,0	3,5
7. <i>Egalité de genre</i>		2,7	3,5
8. <i>Équité dans l'utilisation des ressources publiques</i>		3,3	3,5
9. <i>Développement des ressources humaines</i>		2,8	3,6
10. <i>Protection sociale et travail</i>		3,0	3,4
11. <i>Politique et réglementation environnementales</i>		3,0	3,7
Section D- Gouvernance		2,9	3,4
12. <i>Droits de propriété et gouvernance basée sur des règles</i>		3,0	3,4
13. <i>Qualité de la gestion budgétaire et financière.</i>		2,4	3,2
14. <i>Qualité de l'administration publique</i>		2,9	3,6
15. <i>Efficience dans la mobilisation des revenus</i>		3,0	3,8
16. <i>Transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public</i>		3,0	3,2
Section E- Infrastructure et intégration régionale		3,3	3,4
17. <i>Développement des infrastructures</i>		3,6	3,4
18. <i>Intégration régionale</i>		2,8	3,4



Annexe 21 : Note de synthèse sur la fragilité et la résilience en la RDC

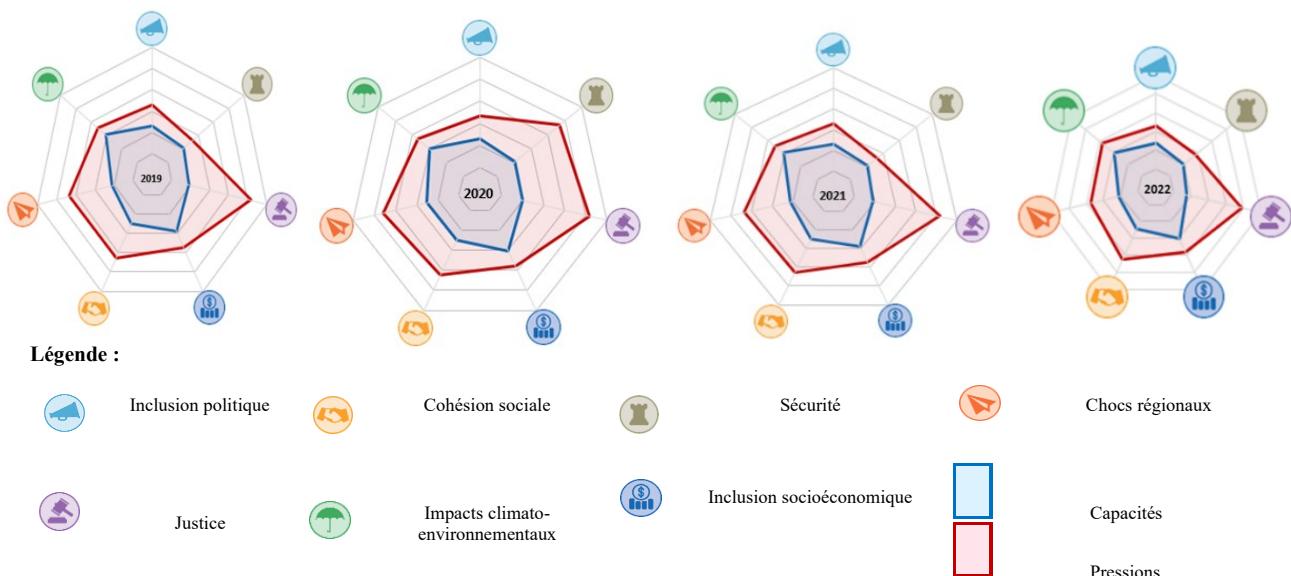
I. Contexte

Engagée depuis le milieu des années 1990 dans une spirale de conflits récurrents, la RDC n'arrive pas, malgré les réformes réalisées, les actions menées et les cycles électoraux organisés dans les années 2000, à créer un climat de paix et de sécurité qui lui permettrait d'attirer plus d'investissements, de mieux exploiter ses ressources naturelles et de garantir à sa population de meilleures perspectives d'épanouissement sur le plan socio-économique et humain. Ceci en raison de l'accentuation des conflits armés dans sa partie-Est alors qu'elle fait déjà face à plusieurs défis au plan de la gouvernance politico-administrative et économique et elle doit contenir les effets dus à l'invasion de l'Ukraine par la Russie⁸. Ce contexte de fragilité multidimensionnelle demande à être bien appréhendé dans le Document de stratégie – pays (DSP) de la Banque en RDC pour la période 2023 – 2028. La présente note renseigne sur les défis et formule des recommandations pour mieux lutter contre la fragilité du pays et mieux exploiter ses sources de résilience.

II. Evaluation de la résilience et de la fragilité pays (ERFP) 2019 – 2022

Depuis le début des années 2000, la RDC mène des réformes pour assainir en profondeur son espace politique, consolider sa démocratie, promouvoir les droits humains, garantir la liberté d'expression, améliorer la qualité des institutions et de la gouvernance, faciliter l'accès à la justice, garantir la sécurité, transformer l'économie, et promouvoir la paix. Des progrès ont été accomplis mais il reste encore à faire pour inscrire le pays sur une trajectoire de croissance et de développement plus rassurante et moins exposée aux effets des chocs exogènes. De 2019 à 2022, la RDC est restée confrontée à plusieurs défis sur le plan de sa stabilité comme le montre l'ERFP. Les pressions politico-institutionnelles sont encore de taille malgré les élections en 2018 et la passation pacifique du pouvoir. Le processus électoral en cours tend à son terme mais semble présenter quelques limites. La détérioration de la situation sécuritaire à l'Est du pays constitue une rude épreuve. Les capacités de résilience se sont globalement affaiblies en dépit des efforts déployés pour mettre fin à la guerre à l'Est, assurer la primauté du droit, réduire la prévalence de la corruption, accélérer la croissance, améliorer la gestion macroéconomique et garantir un meilleur accès aux services sociaux.

Figure 1. Evolution de l'ERFP de la RDC : 2019 – 2022



⁸ Libellé approuvé lors des Assemblées annuelles 2022 de la Banque africaine de développement au Ghana. L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Egypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

III. Analyse des facteurs de fragilité

3.1 Au niveau politico-institutionnel

Après une transition politique débutée en 1990, la RDC a organisé 3 cycles électoraux (en 2006, 2011 et 2018). Elle a opéré plusieurs réformes pour consolider la démocratie et l'inclusion politique (changement de constitution, création des institutions d'appui à la démocratie, mise en œuvre de la décentralisation, etc.) mais leur portée reste limitée, car n'ayant pas pu éradiquer le tribalisme, le népotisme et la corruption qui pèsent sur l'action de l'Etat. En 2022, l'indice de démocratie de la RDC a été de 1,48/10 (contre 1,4 en 2021) et celui de la transparence de 20/100 (contre 19 en 2021). La représentation féminine dans le Gouvernement est depuis 2021 de 29 % contre 27 % en 2019. La Banque centrale du Congo est depuis 2019, dirigée par une femme. Des efforts ont été déployés dans la lutte contre la corruption avec la redynamisation des instances de contrôle comme l'Inspection générale des finances (IGF) et la Cour des comptes mais les résultats sont encore timides. L'instabilité politique s'est un peu accrue ces dernières années avec les désaccords entre acteurs politiques sur le processus électoral et la gestion des conflits à l'Est.

3.2 Au niveau de la gouvernance

Les progrès de la RDC dans le domaine de la gouvernance aussi bien politico-administrative qu'économico-financière demeurent lents. La faible qualité de l'administration publique et la forte prévalence de la corruption sont autant de facteurs qui affectent l'efficacité de l'action gouvernementale. En 2022, la RDC est classée 49^{ème} sur 54 au plan de la gouvernance (selon l'indice de la Fondation Mo Ibrahim) avec un score de 31,7/100 contre une moyenne africaine de 48,8. Les politiques publiques en RDC sont souvent d'une efficacité relativement limitée, car elles se fondent sur des données peu fiables ou peu actualisées en raison d'un système statistique national en reconstruction. Il faut noter que les politiques publiques ne reçoivent pas toujours assez de ressources financières pour leur bonne implémentation et dans les délais impartis. La politique fiscale ne rassure pas assez les entreprises et limitent ainsi, le potentiel de développement de l'économie. En juillet 2022, le Gouvernement a annoncé la suppression de 14 taxes sur le commerce extérieur mais l'application tarde.

3.3 Au niveau sécuritaire

La situation sécuritaire du pays s'est détériorée de 2019 à 2022 avec la montée du banditisme dans plusieurs villes et la reprise des tueries, pillages et autres formes de violences à l'Est. En 2021, le Gouvernement a décrété un état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et d'Ituri pour un meilleur déploiement de sa stratégie de rétablissement de la paix et de la sécurité. Cette disposition s'est révélée peu efficace, car en 2022, les combats entre les Forces régulières et le M23 (Mouvement du 23 mars) se sont amplifiés et ont causé plusieurs pertes et dégâts. Quelques localités du pays (Bunagana, Lubero, etc.) sont sous contrôle des groupes armés depuis plusieurs mois. Les opérations militaires menées par le Gouvernement n'ont pas été à la hauteur des défis. La RDC a recouru à la force de l'AEC (Communauté de l'Afrique de l'Est) pour mettre en terme à la guerre, mais les résultats n'ont pas été satisfaisants. Ceci a conduit le Gouvernement à récuser la force de l'AEC et à solliciter l'appui militaire de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) en 2023.

3.4 Au niveau de la justice

La situation de la RDC dans le domaine de la justice n'a pas beaucoup évolué malgré la poursuite des réformes sur la période allant de 2019 à 2022, l'engagement de nouveaux juges, et la dénonciation de plusieurs cas de détournements des deniers publics. L'impunité des hauts fonctionnaires de l'Etat continue à plomber les performances du pays sur le plan de la gouvernance éconómico-financière et les progrès du secteur de la justice. Il faut relever par ailleurs que le niveau d'exclusion et d'accès aux services de la justice

n'a pratiquement pas changé au cours de ces quatre dernières années. Les couches paupérisées sont généralement incapables d'ester en justice faute de moyens pour ouvrir un dossier et poursuivre son instruction jusqu'à terme. Ceci montre l'ampleur des efforts à conjuguer pour renforcer l'efficacité de l'administration de la justice, consolider son impartialité, réduire la fragilité et promouvoir la cohésion sociale.

3.5 Au niveau économique

Malgré la croissance réalisée de manière continue depuis 2002 avec une performance de 8,9 % en 2022, l'économie congolaise reste peu diversifiée, peu complexe, peu compétitive, ponctuée par une forte informalité et très dépendante de l'extérieur. Ceci la rend vulnérable vis-à-vis des chocs et ne lui permet pas de bien réaliser son potentiel de développement. La fragilité politico-sécuritaire du pays pèse aussi sur ses performances. Les tensions politiques réduisent souvent la confiance des entreprises et l'investissement. L'insécurité empêche le déroulement de certaines activités ou en réduit l'échelle (avec impacts sur l'emploi) et favorise aussi l'exploitation illicite des minéraux (coltan, or, etc.). Elle restreint par ailleurs l'espace fiscal, limite la capacité de l'Etat à agir et entame l'équilibre macroéconomique. Dans les zones en conflit, plusieurs personnes n'arrivent plus à vaquer à leurs occupations habituelles. Les dépenses militaires, humanitaires et électorales (16,16 % du total des dépenses du 1^{er} semestre 2023) ont évincé d'autres dépenses et creusé le déficit public. Ce dernier a été résorbé par la planche à billets en violation à la loi relative des finances publiques et a entraîné une dépréciation monétaire cumulée de 30 % entre janvier et août 2023.

La crise russo-ukrainienne a affecté le déroulement de certaines activités économiques. La rareté observée sur le marché des produits pétroliers du fait des sanctions imposées à la Russie a joué sur le secteur du transport aérien. A titre d'exemple, plusieurs vols ont été annulés en 2022 faute d'une quantité suffisante de kérozène. L'invasion de l'Ukraine par la Russie⁹ a nourri l'inflation (13,1 % en 2022 et 34 % au 07 octobre 2023) à travers les pressions exercées sur les prix des produits pétroliers et des produits alimentaires (84,1 % de l'inflation en 2022 et 90,2 % de l'inflation au 07 octobre 2023). Pour y faire face, le Gouvernement a depuis 2022, suspendu la TVA sur certains biens de grande consommation et accordé des subventions aux importations de plus de 500 millions USD. Cette orientation politique pourrait continuer si les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹⁰ se perpétuent ou se consolident en 2024. Il faudrait par ailleurs relever que les subventions aux carburants, quoique visant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages ou des consommateurs, et plus particulièrement celui des couches les plus vulnérables de la population, en réalité elles profitent plus aux segments les plus riches de la population qui sont les plus grands consommateurs de carburants.

3.6 Au niveau social

Les conditions de vie demeurent difficiles et le processus de développement socio-humain relativement lent malgré la croissance que l'économie a réalisée en 2022 et les efforts du Gouvernement dans les secteurs de l'éducation et de la santé. L'instabilité politico-sécuritaire en limitant l'espace budgétaire de l'Etat, a affecté sa capacité à réaliser certains investissements et améliorer l'offre de certains services essentiels. La gratuité de l'éducation décrétée en 2019 se poursuit mais il y a besoin de plus de moyens pour renforcer les capacités d'accueil des élèves (amélioration des infrastructures) et mieux les encadrer (amélioration du programme). L'amélioration de la santé publique et la marche vers la couverture santé universelle sont des objectifs prioritaires, mais il y a encore à faire car la prévalence des maladies (paludisme, choléra, rougeole, etc.) est assez élevée. Le paludisme reste la première cause de morbidité et de mortalité en RDC (24 % des cas de décès), les enfants de moins de 5 ans étant les plus vulnérables. En 2022, la RDC a connu son 14^{ème} épisode de maladie à virus Ebola. Aussi, des huit pays qui représentent plus des deux tiers des cas de tuberculose dans le monde en 2021 – 2022, figure la RDC.

⁹ Libellé approuvé lors des Assemblées annuelles 2022 de la Banque africaine de développement au Ghana. L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Egypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

¹⁰ Idem.

Les opportunités d'emploi en RDC sont limitées et les salaires sont bas. Ceci justifie l'incidence de la pauvreté dans le pays (62 % au seuil de 2,15 USD en 2022). Le chômage au sens large touche plus de 60 % des actifs, surtout les jeunes et les femmes qui, souvent, font l'objet de discrimination et d'exclusion sur le marché du travail. Plusieurs ménages vivent de la débrouillardise et des appuis des congolais de la diaspora. D'autres ménages n'étant plus en mesure de prendre en charge leurs enfants, certains parmi eux quittent le toit parental et se livrent à la mendicité pour essayer de survivre. Ceci contribue au phénomène « enfants de la rue » et au banditisme de rue (phénomène Kuluna). A l'Est, l'accroissement du nombre d'enfants de la rue renforce plus l'insécurité, car certains enfants rejoignent les milices et rebellions. Les conditions de vie dans certaines localités ont été perturbées par les chocs climatiques (pluies diluvienues et inondations) qui ont fait plusieurs morts en 2022 et favorisé la propagation des maladies comme le paludisme et le choléra. Ces chocs ont aussi affecté l'activité agricole alors que la situation alimentaire est déjà très préoccupante et subit les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹¹. Avec ce cortège de problèmes et des inégalités persistantes, la cohésion sociale reste faible et entretient la fragilité dans le pays, surtout à l'Est.

3.7 Au niveau environnemental

La RDC connaît de plus en plus de chocs climato-environnementaux et ceux-ci ont des conséquences fâcheuses sur son économie et sur les conditions de vie de sa population. De 2010 à 2020, on compte 53 catastrophes naturelles dans le pays avec une incidence sur la vie de plus de 3 millions de personnes. Ces catastrophes ont détruit pratiquement 15.322 hectares de récoltes, contribuant ainsi à la baisse de l'offre des produits alimentaires et à la détérioration des conditions de vie. Celles-ci ont aussi été rendues difficiles par les effets des catastrophes naturelles d'autres types de dommages, notamment la destruction de plus de 25 mille maisons, de 100 écoles, de 42 hôpitaux, de 7 ponts et de 31 routes. En 2021, l'éruption volcanique du Nyiragongo a fait plusieurs morts dans la province du Nord-Kivu à cause des déficiences du système nationale de prévention contre les chocs sismiques. Depuis, des efforts sont entrepris pour améliorer les capacités d'adaptation aux urgences mais les investissements ne sont pas suffisants. En 2022, plusieurs pluies diluvienues se sont abattues sur le pays faisant d'importants dégâts et conduisant à plusieurs déplacements ainsi qu'à plusieurs coûts sociaux.

3.8 Au niveau régional

L'influence des effets externes négatifs émanant des pays de la région Afrique centrale sur la RDC a relativement diminué de 2019 à 2022 aussi bien sur le plan de l'insécurité que de la criminalité. Le flux de réfugiés provenant des pays voisins a connu un ralentissement ces quatre dernières années. Mais au même moment, les capacités de résilience et d'intégration régionale de la RDC ont eu à baisser, particulièrement à partir de 2020, du fait de la Covid-19 et de la précarité de la situation politico-sécuritaire interne. Ces dernières, en plus d'avoir détérioré les conditions de vie de plusieurs ménages, ont beaucoup pesé sur la portée et l'efficacité des actions publiques visant à positionner utilement le pays dans la région et à contrecarrer les effets des chocs exogènes pouvant survenir. Son indice d'intégration à la SADC a été de 0,3 en 2022 et au COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australie) de 0,19. Ceci tient aussi à la faible part de ses exportations en direction des pays voisins.

IV. Réponses de l'Etat aux facteurs fragilité

Les autorités congolaises ont mené plusieurs actions pour mettre un terme à l'insécurité et reconstruire la paix dans le pays, surtout dans sa partie Est mais les résultats ne sont pas assez satisfaisants. Du début des années 2000 à 2023, il a été organisé des conférences sur la paix, des dialogues politiques sous les auspices des organisations internationales, des élections, des contacts diplomatiques avec les pays voisins accusés de support aux milices et mouvements rebelles, et des opérations militaires mais la fragilité de la situation sécuritaire persiste et continue à plomber les efforts de relance et de développement du pays.

¹¹ Libellé approuvé lors des Assemblées annuelles 2022 de la Banque africaine de développement au Ghana. L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Egypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

Par ailleurs, des réformes ont été envisagées pour reconstruire l'appareil de l'Etat et renforcer l'efficacité de l'action gouvernementale, y compris dans le domaine de la sécurité, mais les résultats ne sont pas aussi satisfaisants comme l'indique la position du pays dans l'indice de fragilité au monde (6^{ème} place sur 183) et dans l'indice de gouvernance Mo Ibrahim (49^{ème} place sur 54).

Dans le domaine économique, plusieurs actions ont été menées dans le cadre des différents plans de développement mis en place depuis le début des années 2000. Certes, la croissance a été restaurée en 2002 et s'est poursuivie de manière ininterrompue jusqu'en 2022 mais l'économie demeure soumise aux mêmes défis structurels. Elle a été 131^{ème} sur 133 au plan de la complexité en 2021 et 36^{ème} sur 37 au plan de la compétitivité en Afrique en raison de sa faible productivité justifiée par un mauvais climat des affaires et une forte exposition aux chocs exogènes. Le Plan national stratégique de développement (PNSD) qui a été adopté en 2019 prévoit un ensemble de mesures pour transformer l'économie du pays et la mettre au service du développement humain, mais les résultats sont encore timides. Il était prévu initialement de faire de la RDC un pays à revenu intermédiaire en 2023 mais le niveau actuel du revenu brut par habitant (599 USD selon la méthode Atlas) est de loin inférieur à la norme (1036 USD). La réforme des finances publiques qui a démarré depuis plus de 10 ans évolue à un rythme erratique et ne donne pas lieu aux résultats escomptés en raison de la persistance de la corruption et des détournements de deniers publics mais aussi des effets déstabilisateurs des chocs exogènes comme l'insécurité et la chute des cours des matières premières.

V. Sources de résilience du pays

La RDC dispose de sources importantes de résilience qui pourraient servir de levier pour atténuer ou annihiler les effets de la fragilité. Il s'agit notamment de : (i) sa riche et multivariée dotation en ressources naturelles ; (ii) sa position géostratégique ; (iii) sa population jeune, dynamique et très débrouillarde ; (iv) la détermination de la population à voir le pays se relever ; (v) l'existence d'un secteur informel dynamique et d'une forte solidarité ; (vi) la possibilité de recourir à l'action de la diaspora congolaise pour financer le développement socioéconomique du pays ; et (vii) l'existence d'un riche patrimoine culturel qui pourrait rassembler les citoyens autour des idéaux fédérateurs afin de rebâtir la confiance et la paix sociale. Pour renforcer davantage sa résilience, les défis majeurs à relever par la RDC sont : (i) l'amélioration du dialogue politique en le rendant plus participatif ou inclusif ; (ii) la restauration des conditions d'une paix durable sur tout le territoire national ; et (iii) la consolidation des institutions assurant une gestion efficace de l'appareil de l'Etat.

VI. Application du prisme de la fragilité et de la résilience au DSP pour la période 2023-2028

Le tableau ci-dessous illustre la manière dont les dimensions de l'ERFP seront intégrées dans les opérations et les programmes (Operations Souveraines et Non-Souveraines) de la Banque au cours de la mise en œuvre du DSP (2023-2028).

<i>Domaines d'intervention prioritaires du DSP 2023-2028</i>	<i>Domaines d'intervention prioritaire 1 : La promotion des infrastructures durables en appui au développement des chaînes de valeur agricoles et industrielles</i>	<i>Domaines d'intervention prioritaire 2 : L'amélioration du capital humain et du climat des affaires pour soutenir l'inclusion sociale et le développement du secteur privé</i>
<i>Stratégie du Groupe de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026)</i>	<i>Priorité n°2 — Construire des sociétés résilientes</i> <i>Priorité n°3 — Catalyser les investissements privés</i>	<i>Priorité n°1 — Renforcer les capacités institutionnelles</i> <i>Priorité n°3 — Catalyser les investissements privés</i>

Domaines d'intervention prioritaires du DSP 2023-2028	Domaines d'intervention prioritaire 1 : La promotion des infrastructures durables en appui au développement des chaînes de valeur agricoles et industrielles	Domaines d'intervention prioritaire 2 : L'amélioration du capital humain et du climat des affaires pour soutenir l'inclusion sociale et le développement du secteur privé
Composantes du programme de Transformation de l'Agriculture (PTA)	<p>Composante 1 : Accroissement de la productivité et de la production agricole dans les filières prioritaires (Manioc, Maïs-Soja, Haricot, Riz, Huile de palme et Pêche/Aquaculture/Pisciculture) dans les axes ciblés (Kongo Central-Kwango-Maï Ndombe, Kasaï Oriental-Lomami, Sud Kivu-Nord Kivu, Tshopo, Nord Ubangi-Sud Ubangi).</p> <p>Composante 2 : Appui à l'industrialisation de la proximité par le renforcement des agglomérations de marchés et des agropoles pour des chaînes de valeurs données.</p>	<p>Composante 3 : Réformes sectorielles ciblées pour l'amélioration de la gouvernance le long des chaînes de valeurs agricoles.</p> <p>Composante 4 : Entreprenariat et employabilité des jeunes et femmes le long des chaînes de valeurs agricoles</p>
Dimensions de l'ERFP à prendre en compte	 Inclusion socio-économique  Cohésion sociale  Impacts climato-environnementaux  Effets externes régionaux	 Inclusion socio-économique  Justice  Effets externes régionaux  Sécurité  Inclusion politique
Résultats à atteindre	<p>Le nouveau DSP aura pour objectif principal la réduction de la fragilité à travers une transformation structurelle inclusive de l'économie par l'industrialisation et la création d'emplois.</p> <p>Les interventions prévues dans ce domaine prioritaire devraient permettre d'croître la productivité et la production agricole se traduisant ainsi par (i) une hausse des rendements (T/ha) du riz, du maïs et du manioc (ii) un accroissement du taux d'adoption des pratiques agricoles innovantes par les ménages vulnérables, (iii) un accroissement du nombre de structures de collaboration et de coordination paysannes opérationnelles.</p> <p>Ces investissements contribueront donc à renforcer la résilience socio-économique des ménages et individus vulnérables par la réduction des pressions exercées par la pauvreté, l'inégalité économique et les disparités dans les zones urbaines et rurales. Les interventions dans le secteur des infrastructures, quant à elle, permettront de réduire significativement le déficit d'infrastructures du pays dans les secteurs clés du transport routier, et de l'énergie, pour une meilleure intégration nationale et régionale.</p> <p>En outre, les interventions dans le secteur de l'énergie soutiendront la production agricole et minière dans la région du Katanga en accroissant l'offre énergétique respectueuse de l'environnement. Le secteur privé sera fortement encouragé à participer à l'exécution de certaines activités, pour lesquelles il dispose d'un avantage comparatif, dans le</p>	<p>Les interventions de la Banque dans ce domaine prioritaire viseront à consolider les réformes menées en matière de gouvernance et de développement de compétences pour l'employabilité et l'entreprenariat des jeunes.</p> <p>Les résultats stratégiques visés concernent (i) la qualifications et l'employabilité des jeunes, (ii) l'accès au financement et (iii) la gouvernance.</p> <p>En ce qui concerne le volet développement de compétences, il est prévu que le programme de formation pour les formateurs inclus des formations sur les compétences essentielles en matière de cohésion sociale, telles que la résolution des conflits, la médiation et le travail d'équipe. Ces formations aux méthodes de gestion des conflits pourraient contribuer à améliorer les relations et le dialogue entre les groupes en conflit potentiel, et aider les bénéficiaires du projet à communiquer et à gérer les griefs entre les individus et entre les communautés, en particulier ceux liés à la propriété foncière.</p> <p>En conformité avec le principe « <i>Leave no one behind</i> », une approche inclusive et participative sera adoptée dans la</p>

Domaines d'intervention prioritaires du DSP 2023-2028	Domaines d'intervention prioritaire 1 : La promotion des infrastructures durables en appui au développement des chaînes de valeur agricoles et industrielles	Domaines d'intervention prioritaire 2 : L'amélioration du capital humain et du climat des affaires pour soutenir l'inclusion sociale et le développement du secteur privé
	cadre des opérations souveraines de la banque.	<p>sélection des bénéficiaires, en offrant des opportunités de formation également aux jeunes défavorisés, en particulier ceux qui vivent dans des zones de conflit ou qui ont été contraints de se déplacer du fait de l'insécurité.</p> <p>De plus, la création de conditions de formation sûres, avec des programmes de formation de qualité menant à un travail décent, ainsi qu'une formation à la gestion des conflits, à la médiation et à d'autres compétences essentielles, peut réduire le risque de conflit en s'attaquant aux sentiments de discrimination individuels.</p>
Aspects à prendre en considération dans la mise en œuvre des opérations	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts des infrastructures sur l'économie, sur les secteurs prioritaires du PNSD et sur les activités socioéconomiques des communautés de base - Impacts des infrastructures sur l'inclusion socioéconomique et sur la consolidation de la paix - Impacts des infrastructures sur le niveau de vie des personnes vulnérables et marginalisées (déplacés, réfugiés, etc.) - Impacts des conflits et de l'insécurité sur la réalisation des infrastructures - Impacts des infrastructures sur l'emploi des jeunes - Impacts des infrastructures sur les mécanismes de survie des ménages, surtout dans les milieux les plus reculés ou isolés. - Modalités de gestion et d'entretien des infrastructures par les populations locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts des réformes de la gouvernance du secteur de l'agriculture sur l'environnement des affaires. - Impacts de la situation sécuritaire dans la mobilisation des investissements privés dans le secteur de l'agriculture. - Difficulté d'accès à une main d'œuvre qualifiée dans le secteur de l'agriculture. - Accès difficile au foncier pour les investisseurs étrangers et les petits exploitants - Complexité du régime fiscal (plus de 500 taxes, redevances et impôts) - Accès limité au financement, surtout pour les petits exploitants évoluant dans l'informel - Nécessité de renforcer les capacités des structures provinciales d'appui aux PME locales (COPEMÉCO, ANADEC et FENAPEC)

VII. Recommandations

Au regard des défis structurels auxquels elle fait face ainsi qu'aux chocs auxquels elle est fortement exposée, la RDC a besoin d'un accompagnement multidimensionnel ou multisectoriel de la part des partenaires techniques et financiers (PTF) avec une bonne coordination et des méthodes de travail devant garantir son efficacité et sa portée socio-humaine. Ainsi pour aider la RDC à réduire sa fragilité, renforcer sa résilience et inscrire sa marche sur une trajectoire de croissance économique soutenue et de développement autoentretenue et durable, la Banque en collaboration avec d'autres partenaires pourrait :

- Appuyer les initiatives nationales et actions régionales qui visent à réduire l'intensité, voire mettre un terme définitif aux conflits communautaires et armés à l'Est du pays

- Appuyer les réformes d'ordre légales, règlementaires et structurelles visant à garantir un meilleur fonctionnement du Gouvernement et de l'administration publique ainsi qu'une plus grande efficacité de l'action publique
- Appuyer les initiatives et actions visant à réduire les pratiques discriminatoires dans le secteur public (notamment à travers l'attribution des marchés de l'état), et sur le marché du travail
- Appuyer la mise en place des systèmes d'alerte précoce et le renforcement des mécanismes communautaires existants de prévention et de résolution des conflits
- Appuyer les efforts visant d'une part, à accroître les recettes publiques et de l'autre, à améliorer la qualité de la dépense publique
- Accompagner les actions et réformes qui visent à améliorer la consistance, la qualité et la portée des politiques publiques tant au niveau central que provincial
- Accompagner les initiatives et actions visant à renforcer la transparence dans la gestion des ressources naturelles (minières et écologiques) et des finances publiques pour donner à l'Etat les moyens de sa politique
- Accompagner les programmes visant à assainir le climat des affaires, diversifier l'économie, en accroître la productivité et en améliorer la compétitivité
- Accompagner les efforts déployés pour garantir à la population, surtout les couches les plus marginalisées, un meilleur accès aux services sociaux de base et à l'alimentation
- Soutenir les initiatives et actions qui visent à réduire la vulnérabilité sociale et contrecarrer le phénomène « enfants de la rue »
- Soutenir les initiatives et actions qui visent à contenir les effets du changement climatique sur l'économie, sur l'agriculture et sur les conditions de vie

S'agissant de l'appui de la Banque de 2023 à 2028, il s'organisera autour des deux domaines suivants : (1) la promotion des infrastructures durables en appui au développement des chaînes de valeur agricoles et industrielles ; et (2) l'amélioration du capital humain et du climat des affaires pour soutenir l'inclusion sociale et le développement du secteur privé. Quatre secteurs ont été retenus : (i) l'agro-business, (ii) le transport, et (iii) l'énergie pour le 1^{er} domaine et (iv) la gouvernance économico-financière pour le 2^{ème} domaine. Ainsi, les recommandations ci-après sont faites pour réduire la fragilité et renforcer la résilience.

Domaine prioritaire d'interventions 1

- Accompagner les initiatives privées dans le secteur agricole qui vise à réduire ou résoudre les conflits communautaires, surtout dans les zones fragiles (investissements sensibles à la paix)
- Accompagner les stratégies d'exploitation rationnelle et intergénérationnelle des terres arables et d'accroissement des revenus des exploitants agricoles
- Soutenir les efforts de développement des infrastructures routières, de transport et énergétiques [avec un intérêt pour les énergies renouvelables]
- Soutenir les initiatives privées nationales et l'entreprenariat local (y compris les PME) dans le développement des chaînes de valeur agricole
- Accompagner les initiatives et actions visant à garantir un meilleur financement de l'agriculture en utilisant plusieurs sources (appuis de la Banque, appuis des autres PTF et revenus de la diaspora)

Domaine prioritaire d'interventions 2

- Appuyer la réforme de l'administration publique au niveau central et provincial pour assainir le climat des affaires dans l'agriculture
- Soutenir les activités connexes devant contribuer à l'amélioration de la productivité et du rendement dans l'agriculture (centres de recherche, écoles de métiers, etc.)
- Soutenir la création d'un cadre de dialogue permanent secteur public – secteur privé tant au niveau central qu'au niveau provincial afin d'assurer un meilleur suivi des défis économiques et agricoles

- Accompagner les efforts du Gouvernement en vue de l'amélioration de la gouvernance dans le secteur agricole de manière à faciliter l'investissement privé, surtout dans les zones fragiles
- Appuyer l'élaboration de l'indicateur synthétique de la vulnérabilité en RDC et de la cartographie des inégalités sociales pour mieux cibler les actions visant à réduire la pauvreté et la fragilité.

Annexe 22 : Paramètres de financement de la RDC

I. INTRODUCTION

1. Les Paramètres de Financement Pays (PFP) sont des paramètres d'éligibilité des dépenses définis pour chaque pays selon sa situation particulière. Ils s'inscrivent dans le cadre d'un effort visant à adapter l'éligibilité des dépenses aux besoins spécifiques des pays. L'objectif de ces paramètres consiste à définir le cadre général du financement de la Banque pour tous les projets et programmes. Les paramètres eux-mêmes dépendent de plusieurs facteurs, notamment la situation macro-économique du pays, ses besoins de développement, son environnement fiduciaire, ainsi que toutes autres dispositions spécifiques prises par la Banque en collaboration avec ses PMR. La présente note qui se base sur la politique de la Banque en matière de dépenses éligibles (Version révisée, Mars 2008) vise à actualiser et compléter les paramètres financiers pour la RDC tels qu'élaborés par la Banque en septembre 2012. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en matière de dépenses éligibles, la Banque utilise les paramètres de financement pays (PFP) mis au point par la Banque mondiale pour 38 pays africains dont la RDC tels que repris dans la politique en vigueur. Etant donné que les PFP de la Banque mondiale ne couvrent que quatre catégories de dépenses (partage des coûts, financements des coûts en monnaie locale, taxes et droits ainsi que financement des charges récurrentes), la procédure de traitement des nouveaux paramètres de financement pays et les directives techniques à l'intention du personnel concernant les PFP (Annexe V) sont exploitées afin de prendre les décisions relatives aux PFP pour les postes de dépenses restants. Aussi, pour chaque poste de dépenses proposé dans la note, un rappel de la politique est présenté.

2. La présente note comprend trois parties, à savoir : (i) le contexte économique et financier de la RDC, (ii) le positionnement de la Banque en RDC ; et (iii) la présentation des paramètres financiers.

II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Situation macroéconomique récente

3. **Après une année de croissance modérée du PIB réel avec 1,7% obtenu en 2020, la République Démocratique du Congo (RDC) a renoué avec une croissance plus dynamique de 6,2% en 2021 et 6,6% en 2022.** Cette performance s'explique par une forte demande mondiale, la bonne tenue de la production minière et des cours élevés des principaux produits d'exportation du pays comme le cuivre et le cobalt suivie par la mise en œuvre du programme économique du Gouvernement. Le secteur hors mine a affiché une forte reprise, sa croissance passant de -1,3% en 2020 à 4,5% en 2021 puis à 4,1% en 2022. Malgré la hausse exceptionnelle des recettes fiscales due aux redressements fiscaux et aux pénalités avec un accroissement moyen de 44,4% entre 2020-2022, le niveau élevé des dépenses publiques a aggravé le déficit budgétaire de -1,1% PIB en 2020 à -3,5% du PIB en 2022, en passant par 1,0% du PIB en 2021. La dette publique demeure modérée en passant progressivement de 23,6% du PIB en 2020 à 24,7% du PIB en 2022. Les pressions inflationnistes se sont renforcées, poussées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹², car les prix sont passés de 11,4% en 2020 à 5,3% en 2021 puis sont revenus à 11,7% en 2022, face à un objectif d'inflation de 7%. Cela reflète aussi la relative stabilité du taux de change observée en 2021 (1,4%) puis en 2022 (0,2%) du fait de la coordination efficace des politiques budgétaire et monétaire. En conséquence, la Banque centrale du Congo a baissé son taux directeur de 18,5% à 8,5% en 2021

¹² Libellé approuvé lors des Assemblées annuelles 2022 de la Banque africaine de développement au Ghana. L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

puis à 7,5% en 2022 pour stimuler la croissance. Les créances en souffrance sur le total des prêts bruts ont fléchi de 9,2% à 8,8% entre 2020 et août 2021.

Les réserves de change sont en augmentation de 709 millions USD en 2020 à 4,297 milliards USD en 2022, grâce à l'allocation des droits de tirages spéciaux (DTS). Grâce à la hausse des exportations (36,9%), tirées par les produits miniers, le déficit du compte courant s'est annulé en chutant de 2,1% du PIB entre 2020 et 2022. La pauvreté monétaire a diminué de 63,4% en 2012 à 56,2% en 2020 selon le seuil national, grâce à une période d'embellie économique mais la Covid-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹³ peuvent avoir des effets contraires. En effet, les simulations de la Banque mondiale montrent une baisse du taux de pauvreté de 64,7% en 2020 à 62,3% en 2022, selon le seuil élevé de 2,15\$ en 2017 en parité de pouvoir d'achat (PPA).

Perspectives macroéconomiques à moyen terme

4. En dépit de la Covid-19, de l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹⁴ et de l'insécurité à l'Est de la RDC, les perspectives économiques à moyen terme demeurent encourageantes, sous réserve de la poursuite rigoureuse des réformes économiques et structurelles initiées en 2021 et de l'évolution favorable des marchés et du secteur minier. Le PIB réel devrait atteindre une croissance de 6,6% en 2022 et 6,7% en 2023, tirée par l'augmentation de la production de cuivre de la mine de Kamoa-Kakula qui devrait tripler sa production en 2022 avec 340 000 tonnes attendues. La croissance du secteur non extractif serait déterminée par la contribution des secteurs des télécommunications, des transports et de la construction. Le Gouvernement compte poursuivre les efforts pour la transformation structurelle de l'économie congolaise et davantage d'inclusion économique et sociale. En effet, il convient de relever que la longue croissance économique de la RDC ne s'est pas accompagnée d'une diversification effective de sa base productive. La décomposition sectorielle du PIB réel présente le secteur primaire (44%), le secteur secondaire (16%) et le secteur tertiaire (41%). Le poids du commerce extérieur et l'importance du dollar américain sont des facteurs révélateurs d'une économie rentière, extravertie où l'industrie manufacturière squelettique doit être ravivée dans le cadre du Plan Directeur d'Industrialisation (PDI 2021) et du programme présidentiel de transformation agricole (2022).

Gestion des finances publiques

5. En RDC, la gestion des finances publiques est actuellement mise en œuvre dans le cadre normatif bien précis du Plan stratégique de la réforme des finances publiques (PSRFP). En adoptant ce PSRFP, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre les réformes visant à traduire dans son instrument financier le souci de développement et de croissance inclusive. Un plan d'actions prioritaires triennal glissant (2022– 2024) pour la mise en œuvre du PSRFP 2022 – 2028 a été élaboré par le Gouvernement. L'objectif global poursuivi consiste à doter la RDC d'un système de gestion des finances publiques performant, levier d'une croissance économique durable et de lutte contre la pauvreté. Ainsi, l'approche de sa mise en œuvre reposera sur la consolidation des réformes engagées depuis 2010, la formalisation de certaines réformes déjà entreprises à ce jour, la réalisation de nouvelles réformes impulsées par les orientations du PNSD ainsi que la prise en compte des recommandations de diverses missions d'assistance technique.

6. Suivant cette perspective, le Gouvernement entend mettre en œuvre les actions et mesures de réforme devant concourir notamment à : (i) doter le pays d'un cadre budgétaire PSRFP 2021 crédible, pluriannuel, participatif et aligné sur les politiques publiques ; (ii) accroître les ressources internes par l'optimisation des capacités de mobilisation des recettes en réduisant,

¹³ Libellé approuvé lors des Assemblées annuelles 2022 de la Banque africaine de développement au Ghana. L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Egypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

¹⁴ Idem.

davantage, les écarts fiscaux des principales impositions ; (iii) améliorer la qualité de la dépense publique ; (iv) rendre les systèmes de gestion comptable, de trésorerie et de production des statistiques des finances publiques conformes aux bonnes pratiques ; (v) garantir le bon emploi des deniers publics et permettre aux décideurs d'assurer la maîtrise des risques liés à la gestion des politiques publiques dont ils ont la charge ; (vi) renforcer la transparence par l'accès public à l'information budgétaire et le contrôle citoyen dans la gestion des finances publiques et (vii) assurer l'interconnexion ou l'intégration des différents systèmes d'information sur les principaux domaines de gestion des finances publiques.

7. L'atteinte de ces principaux objectifs stratégiques nécessite la réalisation des étapes intermédiaires ci-après : (i) la gestion budgétaire axée sur les résultats mise en place ; (ii) la capacité de mobilisation des ressources internes optimisée ; (iii) la gestion de la dépense et le renforcement du système de passation des marchés publics améliorés ; (iv) le système comptable et de gestion de la trésorerie renforcé ; (v) le dispositif de contrôle interne et externe renforcé ; (vi) la promotion du développement local à travers notamment le renforcement de la gestion des finances publiques ; (vii) la gouvernance participative des finances publiques améliorée et (viii) le système de gestion des finances publiques numérisé.

8. Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la gouvernance bien que les défis restent nombreux. La mission de revue du programme et de la consultation au titre de l'Article IV par le FMI (juin 2022) a conclu que les résultats budgétaires ont été meilleurs que prévu, en raison de l'augmentation des recettes budgétaires et du financement extérieur qui ont permis de dégager une marge de manœuvre pour des dépenses supplémentaires, surtout en matière d'investissement, malgré l'accumulation d'arriérés intérieurs. La position extérieure s'est améliorée, et les réserves internationales brutes ont augmenté pour atteindre 4,297 milliards USD en 2022. Bien que les perspectives de croissance demeurent favorables au cours de l'année 2022, une augmentation des risques de dégradation dus à la détérioration de l'environnement extérieur résultant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹⁵ est observée, notamment avec la hausse des prix des carburants et des produits alimentaires et la volatilité des prix des produits de base. Toutefois, un renforcement des institutions et de la gouvernance budgétaires, notamment l'amélioration de l'exécution du budget et de la gestion de la trésorerie, est indispensable afin de mieux gérer les finances publiques et éviter l'accumulation d'arriérés intérieurs ainsi que la nécessité de poursuivre les efforts visant à conforter l'indépendance, la gouvernance et les sauvegardes de la BCC, ainsi que de mener des réformes pour améliorer les cadres de réglementation, de surveillance et de résolution bancaire afin de remédier aux vulnérabilités du secteur bancaire.

9. La Banque a conduit en septembre 2012 une évaluation du risque fiduciaire (ERF) qui a fait l'objet d'une actualisation en 2017 et dont les résultats ont contribué à la mise en œuvre du DSP 2013-2022. Bien que le rapport d'achèvement du DSP 2013-2022 soit en cours de finalisation, l'évaluation du risque fiduciaire réalisée dans le cadre de la mise à jour du DSP reste en vigueur jusqu'à fin 2022. D'où il est nécessaire de faire une évaluation du risque fiduciaire en 2023 dans le cadre de l'élaboration du prochain DSP.

III. POSITIONNEMENT DE LA BANQUE EN RDC

10. La stratégie de la Banque pour la RDC s'articule autour du Document de stratégie pays (DSP) qui couvre la période 2013-2022. Initialement adoptée pour la période 2013-2017, elle a été mise à jour à trois reprises jusqu'en 2022. L'objectif global du DSP de la République Démocratique du Congo (RDC) est d'aider le pays à sortir de son état de fragilité et à créer les

¹⁵ Libellé approuvé lors des Assemblées annuelles 2022 de la Banque africaine de développement au Ghana. L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

conditions d'une croissance économique forte et inclusive. La RDC figure en effet, suivant les critères de classement établis par la Banque, dans la première catégorie¹⁶ des pays en situation de fragilité. Le DSP 2013-2017 repose sur deux piliers à savoir : (i) développer les infrastructures, afin de soutenir l'investissement privé et faciliter l'intégration régionale et (ii) renforcer les capacités de l'Etat à accroître les recettes publiques et à créer un cadre incitatif pour l'investissement privé. La revue à mi-parcours de la stratégie a été approuvée par CODE en juin 2016, avec un maintien des piliers. Le DSP a par la suite fait l'objet de trois mises à jour : la première en 2018, la seconde en 2020 et la troisième en 2022, en raison du contexte de transition politique d'une part, et de la non-finalisation des travaux de préparation du Plan national stratégique de développement (PNSD) et de la survenue de la crise de la Covid-19, d'autre part. Les piliers et les secteurs d'intervention avaient été également maintenus en cohérence avec les défis et priorités du pays.

11. Le PNSD 2019-2023 est en cours de mise à jour avec l'appui de la Banque, des moyens ayant été mobilisés afin de le recadrer tout en le renforçant avec ses outils opérationnels qui avaient fait défaut auparavant et en rallongeant sa mise en œuvre jusqu'en 2027. Sa mise en œuvre a atteint des résultats mitigés, en raison principalement des faibles capacités de mise en œuvre dans un contexte non seulement d'Etat fragile post-conflit, mais aussi de bouleversement des priorités stratégiques nationales et mondiales par la pandémie à Covid-19. Dans le souci de faire face aux effets néfastes de la pandémie de Covid-19, le Gouvernement s'est réajusté et a pris l'option de doter le pays d'un programme de transition dénommé « Programme Multisectoriel d'Urgence d'Atténuation des Impacts de la Covid-19 », PMUAIC-19 en sigle. Actuellement, le PMUAIC et le PNSD sont dans un processus d'évaluation et de recadrage avec l'appui de la Banque. Ce travail de recadrage du PNSD devrait permettre son harmonisation avec la vision de développement du Chef de l'Etat, exprimée dans le Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2023 de l'Union sacrée de la Nation d'avril 2021, ainsi que les initiatives émergentes, à savoir le Programme Présidentiel Accéléré de Lutte contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LPI) et le Programme d'Urgence Intégré de Développement Communautaire (PUIDC). Tout ceci pour faire de ce PNSD recadré un cadre fédérateur et unique de référence en matière de développement de la RDC.

12. La mise en œuvre du DSP en cours a permis d'obtenir quelques résultats et de tirer les principaux enseignements suivants : (i) nécessité de faire preuve de plus de sélectivité et de réalisme dans la définition des objectifs à atteindre en tenant compte du contexte d'état fragile; (ii) importance d'adopter une approche coordonnées entre les interventions sectorielles pour garantir l'atteinte des objectifs de développement; (iii) importance de s'assurer de la disponibilité d'études de faisabilité préalables pour tout projet entrant dans le cadre du programme opérationnel en vue de l'amélioration de la qualité à l'entrée du portefeuille; (iv) évaluation préalable du cadre des risques fiduciaires afin de développer les stratégies et dispositifs de gestion financière appropriés des projets; (v) explorer les opportunités d'investissement privé en RDC et mettre à la disposition du secteur privé des ressources nécessaires pour son développement; (vi) recourir davantage aux mécanismes de financement de la préparation des projets qui existent à la BAD, pour lever les contraintes de démarrage des projets.

13. Sur le plan opérationnel, le portefeuille actif de la BAD en RDC comprend 34 opérations d'une valeur totale de 1,7 milliard USD au 31 juillet 2022. Il comprend 27 opérations nationales d'un montant total de 1,5 milliard USD réparties sur les secteurs suivants : infrastructures (transport, énergie, eau potable et assainissement) : 62 % ; gouvernance : 15 % ;

16 Cette catégorie regroupe les pays figurant dans la liste harmonisée des Banques multilatérales de développement (CPIA de 3,2 ou moins), ou accueillant sur leur territoire des forces onusiennes et régionales de maintien ou de consolidation de la paix au cours des 3 dernières années.

agriculture : 15 % ; social : 7 % ; finances : 1 %. Le portefeuille régional comprend 7 projets régionaux pour un montant total de 185 millions USD. La RDC a bénéficié d'une enveloppe globale de 462 millions USD (349 millions UC) au titre du FAD-15 qui a été totalement affectée aux financements de sept (7) projets prioritaires du DSP, dont l'appui budgétaire en réponse à la crise de COVID-19 de 132 millions USD. Dans le cadre du FAD-15, la RDC a pu mobiliser un montant supplémentaire de 100 millions USD (75 millions d'UC) sur l'enveloppe régionale du FAD pour financer la route Kananga-Mbuji-Mayi jusqu'à la frontière avec l'Angola d'un montant total de 165 millions USD (125 millions UC, qui sera examiné par le Conseil en novembre 2022)

14. D'après la revue de la performance du portefeuille réalisée en juillet 2022, les principaux problèmes génériques relevés dans la mise en œuvre des projets de la Banque en RDC concernent notamment : (i) le retard dans la satisfaction des conditions préalables à la mise en vigueur et au premier décaissement, (ii) l'insuffisante maîtrise des procédures de passation des marchés par les CEP, (iii) lenteur dans le rythme d'exécution des projets due à la faiblesse des capacités des structures et entreprises impliquées dans la mise en œuvre des projets, (iv) le retard dans le versement des fonds de contrepartie. D'autres problèmes spécifiques identifiés sont notamment dus : (i) à la désignation/recrutement tardif du personnel clé des CEP ; (ii) au retard dans la mise en place d'un système de gestion financière adéquat avant le premier décaissement ; (iii) à l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation efficace au niveau national pour faire le suivi évaluer l'impact des projets sur le terrain. Afin d'améliorer davantage la performance du portefeuille, une mise en œuvre effective des recommandations du plan d'amélioration de la performance du portefeuille validée pendant la revue est nécessaire.

IV. PRESENTATION DES PARAMETRES FINANCIERS

Principes directeurs

15. La politique du Groupe de la Banque en matière d'éligibilité des dépenses est régie par un certain nombre de principes directeurs clés. Ainsi, pour déterminer l'éligibilité des dépenses, la Banque continuera de s'assurer que: (i) Les projets et programmes pour lesquels son financement est sollicité bénéficient d'un niveau d'appropriation suffisant par les PMR ; (ii) La capacité de financement du pays est prise en compte à travers notamment une analyse de la situation budgétaire et de la viabilité de la dette du pays ; (iii) La dépense pour laquelle le financement de la Banque est sollicité est productive, c'est-à-dire qu'elle contribue de manière effective et démontrable à la réalisation des objectifs du projet ; (iv) Un système de contrôle fiduciaire adéquat est mis en place dans le cadre du projet ou du programme pour s'assurer de l'efficacité de la dépense et du respect du mandat fiduciaire de la Banque ; (v) Le contexte particulier du pays ou du secteur dans lequel le projet aura lieu est à prendre en compte pour déterminer l'éligibilité de la dépense. Il s'agira pour la Banque d'adopter une approche au cas par cas et non pas une approche à taille unique ; et de s'assurer d'un degré suffisant d'harmonisation avec les pratiques des autres partenaires au développement.

16. Sur la base des principes directeurs énoncés ci-dessus, la politique de la Banque intègre plus de flexibilité et de clarté en matière d'éligibilité des dépenses. Bien que les dépenses spécifiques examinées ci-dessous soient représentatives des dépenses pour lesquelles le financement du Groupe de la Banque est souvent sollicité, elles ne sont pas exhaustives des dépenses qui peuvent être soumises à son financement. Par conséquent, c'est la productivité de la dépense et la capacité du pays à respecter les standards fiduciaires du Groupe de la Banque qui détermineront l'éligibilité en présence d'une dépense qui n'est pas spécifiquement examiné dans la présente politique. Ces aspects seront bien analysés dans les rapports d'évaluation qui seront soumis à l'approbation des conseils.

Le partage des coûts

17. Tout en maintenant le principe du partage des coûts au titre des opérations du Groupe de la Banque, la nouvelle politique propose également qu'il soit loisible à la Banque de financer, à concurrence de 100 %, les dépenses éligibles liées à un projet donné, pour autant qu'un tel financement soit jugé justifié, au cas par cas, dans les pays FAD, en tenant compte de l'appropriation et de l'engagement avérés de l'emprunteur à l'égard du projet. Dans le cadre du programme de développement global de l'emprunteur et selon le niveau de son engagement à appuyer les secteurs ciblés par l'aide de la Banque, le Groupe de la Banque déterminera le pourcentage plafond des coûts des différents projets qu'il peut financer dans le pays. Le pourcentage réel à financer par la Banque pour chaque projet peut varier selon des considérations spécifiques concernant le projet et/ou le pays (notamment la situation budgétaire et la dette). La situation actuelle des finances publiques de la RDC pays FAD permet le partage efficient des coûts jusqu'à concurrence de 10% du coût global du projet. Le portefeuille actuel comprend généralement une contrepartie en nature dont la valorisation comptable demeure une contrainte lors de la formulation des projets, pendant l'exécution, et à l'achèvement. L'approche adoptée par la Banque en matière d'utilisation des systèmes nationaux de gestion financière permet un meilleur suivi de la mobilisation de la contrepartie nationale.

18. Actuellement, seul le projet PPSAII comprend une contrepartie en numéraire estimé à 20% dont le décaissement est régulier. Les autres projets ci-après comprennent une contribution en nature au titre de la contrepartie estimée à 10% : PROADER, PEJAB, PADCA 6P, PRODAN, Route BUKAVU-GOMA, PAREC, PRISE II, Construction corridor économique transnational RDC-Angola, PADSF, PURPA. Pour le reste du portefeuille, la Banque a contribué au financement des dépenses relatives aux projets, développés en RDC notamment à concurrence de 100% sur les ressources du FAD. Les dispositions relatives au partage au titre du programme de prêt qui sera développé dans le cadre de la stratégie pays 2023-2028 sont censées être similaires à celles des projets en cours d'exécution, pour lesquels les coûts en devises comme les coûts en monnaie locale seront financés à hauteur de 100% avec la possibilité que les coûts en monnaie locale soit supportés en partie par la contrepartie nationale jusqu'à au moins 10% selon le niveau d'engagement du Gouvernement. Toutefois, pour les projets générateurs de revenus exécutés par les entités publiques disposant d'une autonomie financière, la Banque ne pourra financer qu'une partie des coûts en devise ou en monnaie locale sans dépasser les 90% du coût global.

Les charges récurrentes

19. Tout en maintenant l'éligibilité actuelle des charges récurrentes, il est proposé qu'il soit loisible au Groupe de la Banque de financer, à hauteur de 100 %, les charges récurrentes pour les projets tant générateurs que non générateurs de revenu, au cas par cas. Cette proposition se justifie par le fait que les projets visant essentiellement à faire reculer la pauvreté ont, en général, une composante charges récurrentes importante. Ces charges seraient financées pour autant qu'il soit établi : (i) qu'elles font partie intégrante du projet ; (ii) qu'elles sont nécessaires pour la réalisation des objectifs de développement du projet ; et (iii) qu'elles sont productives dans le cadre du projet spécifique financé. Ainsi, les équipes d'évaluation de la Banque procéderont au calcul des montants estimatifs des charges récurrentes et indiqueront clairement les voies et moyens d'en assurer durablement le financement. Le Groupe de la Banque prendra en compte l'impact du projet sur la situation financière aux niveaux national (notamment l'engagement du pays et sa capacité à assurer un financement continu des charges récurrentes, une fois que le financement de la Banque aura pris fin) et de l'entité ou des entités du projet.

20. Le financement des charges récurrentes constitue pour la RDC une exigence pour la durabilité des investissements, et un défi pour leur prise en charge par le budget de l'Etat à

l'achèvement des projets. Ainsi, lors de l'estimation des coûts de projets, la Banque continuera à intégrer dans les calculs les montants estimatifs des charges récurrentes et indiquera clairement les mécanismes de leur financement pendant et après le projet. La Banque pourra financer à 100% les charges récurrentes pendant la durée du projet.

21. À ce jour, la Banque ne finance pas directement le budget de l'Etat. Cependant, les projets financés par la Banque impliquent des dépenses courantes et des dépenses d'investissement dont l'intégration dans le budget de l'Etat constitue encore un défi en raison des difficultés de prévisibilité des financements.

22. De ce fait, la Banque financera aussi des dépenses courantes ayant un caractère récurrent notamment la formation, les ateliers et séminaires, les fournitures et matériels, les missions, le fonctionnement des organes d'exécution et de pilotage, et l'entretien, le loyer des immeubles ou bâtiments abritant le siège du projet et ses antennes.

Les taxes et les droits

23. Le principe selon lequel les projets et programmes financés par le Groupe de la Banque sont exonérés de taxes et droits de douanes demeure. Cependant, il est proposé qu'il soit possible pour le Groupe de la Banque de déroger à ce principe et de financer, au cas par cas, les taxes et droits liés aux dépenses de projet s'il est établi que : (i) le régime fiscal du pays impose des taxes et droits de niveau raisonnable et ; (ii) les taxes et droits ne constituent pas un pourcentage élevé des coûts du projet ou qu'elles ne ciblent pas particulièrement les projets, activités ou dépenses financés par la Banque.

24. Le système fiscal de la RDC regroupe quatre catégories d'impôts : (i) les impôts réels, (ii) les impôts cédulaires sur les revenus, (iii) les impôts sur les rémunérations des expatriés, et enfin (iv) l'impôt sur le chiffre d'affaires (remplacé depuis 1er janvier 2012 par la TVA). Le plan stratégique pour l'introduction de la TVA a été adopté depuis 2003. Ce plan prévoyait le lancement de la TVA au 1^{er} janvier 2011, mais celle-ci a été introduite en fait le 1er janvier 2012. Le taux de TVA est fixé à 16 % en remplacement de l'Impôt sur le chiffre d'affaires (ICA) qui était établi à 18 %.

25. En 2008, un diagnostic rigoureux du système fiscal congolais a été établi et a conclu, ainsi que relevé supra, à un faible niveau de pression fiscale mais qui progresse, un niveau élevé d'incivisme fiscal, une forte dépendance des recettes relevant du secteur des ressources naturelles, qui présentent en outre l'inconvénient d'être très instables, une prolifération des petites entreprises difficiles à imposer, et un faible capacité d'intervention de l'administration fiscale et douanière. A la suite de ce diagnostic mettant essentiellement en exergue l'archaïsme du système fiscal, les autorités se sont lancées dans une série de réformes structurelles, axées sur une meilleure mobilisation des recettes intérieures. Le Gouvernement s'est fixé comme objectif « d'élargir l'assiette de l'impôt en rationalisant les exonérations fiscales dans les codes d'investissement, minier et de foresterie, le but étant de finir par les éliminer.

26. Les dispositions particulières applicables aux marchés publics à financement extérieur sont régies par l'Arrêté ministériel n°076/CAB/MIN/FINANCES/2012 du 11 janvier 2012. Au sens dudit arrêté, par marché public à financement extérieur, il faut entendre « tout marché public de travaux, de fournitures ou de services, financé en partie ou en totalité par les ressources d'emprunts ou de dons extérieurs obtenues par l'Etat, les collectivités locales, et les établissements publics, quels qu'en soient le montant, la nature ou la procédure de passation ». Les dispositions ne s'appliquent aux marchés à financement intérieur et extérieur qu'au prorata du financement extérieur.

27. La fiscalité indirecte des marchés publics à financement extérieur est prise en charge par l'Etat pour autant qu'elle soit strictement liée à l'exécution desdits marchés. Sont concernés par cette prise en charge : (i) les droits et taxes à l'inspection (droits de douanes y compris la redevance administrative, la taxe sur la valeur ajoutée, les droits d'accises et de consommation, taxes diverses à l'importation ; (ii) la taxe sur la valeur ajoutée sur les acquisitions locales des biens et services ainsi que les travaux immobiliers ; et (iii) les taxes diverses à l'intérieur.

28. La RDC applique déjà un traitement fiscal préférentiel pour les activités financées par la Banque à travers la Cellule fiscale des marchés publics à financement extérieur, placée sous l'autorité directe du Ministre des Finances qui est chargée de (i) la centralisation des demandes de prise en charge (exonération) en provenance des unités de gestion des projets financés par la Banque ; (ii) la fixation, suivant les tarifs et taux en vigueur, du montant des titres de paiement à émettre ; (iii) la comptabilisation de chaque opération par bénéficiaire ; et (iv) l'établissement de la fiche de prise en charge de la fiscalité indirecte en s'assurant de la comptabilisation du montant concerné dans le compte courant du bénéficiaire du marché auprès de la régie financière concernée.

29. Certains projets enregistrent dans leur comptabilité la quote-part d'impôts et taxes qui résulteraient des activités financées par la Banque afin de déterminer la contribution de l'Etat au financement du projet bien que cela n'ait pas été prévu dans le plan de financement initial. La Banque devra s'assurer un suivi fiduciaire régulier de cette contribution en vue de son évaluation pendant l'exécution et lors de l'élaboration du rapport d'achèvement. Dans la pratique, la procédure de prise en charge a fait l'objet d'un atelier organisé par la CSPP en 2022, eu égard aux difficultés/contraintes observées dans la mise en œuvre des procédures tant au niveau des projets que des administrations concernées qui ont un impact sur l'exécution des projets.

Fonds de contrepartie

30. Le principe du partage des coûts entre le Groupe de la Banque et le PMR est maintenu (voir paragraphe IV.18 ci-dessus). Cependant, la Banque finance pour les pays BAD à hauteur de 50% du total des coûts du projet ou du programme, elle finance pour les pays FAD, au cas par cas, à hauteur de 90% du total des coûts des projets/ programmes et 95% du total des coûts des études jusqu'à une limite n'excédant pas 100 %. L'adéquation du pourcentage du total des coûts financé par la Banque sera évaluée au cas par cas sur la base des critères ci-après : (i) l'engagement du pays à mettre en œuvre son programme de développement global ; (ii) le financement alloué par le pays aux secteurs ciblés par l'aide de la Banque, et ; (iii) la situation budgétaire et le niveau d'endettement du pays. Lorsque l'engagement du Gouvernement relatif à la nature de sa contrepartie est précisé et documenté, la Banque s'assurera que : (a) les contributions en espèces convenues ont été inscrites au budget annuel du Gouvernement central et décaissées à temps pour le projet ou le programme ; (b) les ressources de contrepartie ont été utilisées aux fins prévues par le projet ou le programme ; et (c) il existe une base adéquate pour l'évaluation de la contribution de contrepartie en nature aux fins d'inclusion dans les états financiers.

Frais bancaires au titre des comptes spéciaux

31. Les frais bancaires (hors taxes) au titre des comptes spéciaux et leurs sous-comptes payables pendant toute la durée de l'exécution du projet sont éligibles au financement de la Banque dès lors que la tarification applicable a fait l'objet d'une évaluation comparative permettant de les fixer à un niveau raisonnable. Cette proposition se justifie par le fait que les comptes spéciaux sont ouverts uniquement aux fins d'exécution de projets financés par la Banque et que les frais bancaires (hors taxes) font partie intégrante des dépenses normales au titre du projet. Ces coûts seraient calculés et intégrés dans les coûts du projet présentés dans le rapport d'évaluation. Toutefois, lorsque le compte spécial est rémunéré dans le respect des dispositions du manuel des décaissements de la

Banque, le financement des frais bancaires éligibles se limitera à la quote-part des frais non couverts par des intérêts créditeurs générés conformément aux procédures en vigueur dans le pays.

Rémunération du personnel des CEP

32. La Banque a approuvé en 2014, des directives pour l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et les directives pour l'évaluation du risque fiduciaire au niveau d'un pays. La Banque pense qu'elle peut améliorer l'impact des projets sur le développement en utilisant les propres systèmes du pays, c'est-à-dire la mise en œuvre des systèmes et procédures de son organisation existante. Par conséquent, lorsque ces systèmes sont jugés adéquats la position par défaut est de les utiliser dans les opérations qu'elle finance sous réserve des mesures de renforcement des capacités nécessaires à moins que le contexte du pays ne l'exige. En RDC, l'approche en matière d'utilisation des systèmes nationaux s'applique en partie à travers l'implication de la Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Finances, et la Direction Administratives et Financières (Ministères sectoriels). Lorsqu'une structure gouvernementale (système pays) est utilisée pour la mise en œuvre des opérations, les rémunérations du personnel fonctionnaire de cette structure ne sont pas éligibles au financement de la Banque. Cependant, la Banque finance des primes de performances dont les montants sont fixés dans les rapports d'évaluation des projets.

33. Lorsque la mise sur pied d'une Cellule d'Exécution du Projet parallèle est inévitable, la rémunération de son personnel est éligible au financement de la Banque. Cette proposition se justifie par le fait que ces dépenses peuvent être productives dans le sens où elles sont nécessaires pour la réalisation des objectifs du projet. Le financement des indemnités (pour les fonctionnaires détachés) ou des honoraires (pour les consultants privés) sera subordonné aux éléments suivants : (i) la justification pertinente de la création de la CEP parallèle et le caractère productif de la dépense ; (ii) l'existence d'un contrat de performance acceptable par la Banque, liant le personnel de la CEP et l'État et ; (iii) le caractère concurrentiel du processus de recrutement de ce personnel. Le financement des missions de la Cour des Comptes ou de l'Inspection Générale des Finances peut se faire à travers des conventions signées avec les CEP.

Véhicules de projet

34. Les dépenses liées à l'acquisition et à l'entretien des véhicules de projet sont éligibles au financement de la Banque, pour autant que ces dépenses soient jugées productives. Par conséquent, la Banque continuera à financer l'acquisition des véhicules de projet s'il est établi que les véhicules peuvent être utilisés efficacement en vue de réaliser les objectifs du projet. La décision de financer ces dépenses sera prise après une évaluation de la viabilité de la situation des finances publiques du pays, de sa performance passée en matière de partage des coûts des projets et de gestion des charges récurrentes liées à l'utilisation des véhicules de projet financés par la Banque. Les dispositions en matière d'immatriculation des véhicules de projets, ainsi que celle relatives à l'affectation des véhicules aux entités ou structures plutôt qu'aux personnels individuellement sont à prendre en compte pour le financement des dépenses d'entretien/réparation, carburant, assurance.

Tableau synoptique - Paramètres financiers de la RDC

Partage des coûts	100% (Financement maximum)	Les dispositions relatives au partage au titre du programme de prêt qui sera développé dans le cadre de la stratégie pays 2023-2028 sont censées être similaires à celles des projets en cours d'exécution, pour lesquels les coûts en devises comme les coûts en monnaie locale seront financés à hauteur de 100% avec la possibilité que les coûts en monnaie locale soit supportés en partie par la contrepartie nationale jusqu'à au moins 10% selon le niveau d'engagement du Gouvernement. Toutefois, pour les projets générateurs de revenus exécutés par les entités publiques disposant d'une autonomie financière, la Banque ne pourra financer qu'une partie des coûts en devise ou en monnaie locale sans dépasser les 90% du coût global.
Charges récurrentes	Pas de fixation d'un seuil limite	Le financement des charges récurrentes constitue pour la RDC une exigence pour la durabilité des investissements et un défi pour leur prise en charge par le budget de l'Etat à l'achèvement des projets. Ainsi, lors de l'estimation des coûts de projets, la Banque continuera à intégrer dans les calculs les montants estimatifs des charges récurrentes et indiquera clairement les mécanismes de son financement pendant et après le projet. La Banque pourra financer à 100% les charges récurrentes pendant la durée du projet. La Banque financera aussi des dépenses courantes ayant un caractère récurrent notamment la formation, les ateliers et séminaires, les fournitures et matériels, les missions, le fonctionnement des organes d'exécution et de pilotage, et l'entretien, le loyer des immeubles ou bâtiments abritant le siège du projet et ses antennes.
Taxes et droits	0%	La RDC applique déjà un traitement fiscal préférentiel pour les activités financées par la Banque à travers la Cellule fiscale des marchés publics à financement extérieur, placée sous l'autorité directe du Ministre des Finances qui est chargée de (i) la centralisation des demandes de prise en charge (exonération) en provenance des unités de gestion des projets financés par la Banque ; (ii) la fixation, suivant les tarifs et taux en vigueur, du montant des titres de paiement à émettre ; (iii) la comptabilisation de chaque opération par bénéficiaire ; et (iv) l'établissement

		de la fiche de prise en charge de la fiscalité indirecte en s'assurant de la comptabilisation du montant concerné dans le compte courant du bénéficiaire du marché auprès de la régie financière concernée.
<i>Fonds de contrepartie</i>	50% du total des coûts du projet ou du programme (BAD), 90% du total des coûts des projets/programmes et 95% du total des coûts des études jusqu'à une limite n'excédant pas 100 % (FAD)	L'adéquation du pourcentage du total des coûts financé par la Banque sera évaluée au cas par cas sur la base des critères ci-après : (i) l'engagement du pays à mettre en œuvre son programme de développement global ; (ii) le financement alloué par le pays aux secteurs ciblés par l'aide de la Banque, et ; (iii) la situation budgétaire et le niveau d'endettement du pays. Lorsque l'engagement du Gouvernement relatif à la nature de sa contrepartie est précisé et documenté, la Banque s'assurera que : (a) les contributions en espèces convenues ont été inscrites au budget annuel du Gouvernement central et décaissées à temps pour le projet ou le programme ; (b) les ressources de contrepartie ont été utilisées aux fins prévues par le projet ou le programme ; et (c) il existe une base adéquate pour l'évaluation de la contribution de contrepartie en nature aux fins d'inclusion dans les états financiers.
<i>Frais bancaires au titre des comptes spéciaux</i>	100%	Ces coûts seraient calculés et intégrés dans les coûts du projet présentés dans le rapport d'évaluation. Toutefois, lorsque le compte spécial est rémunéré dans le respect des dispositions du manuel des décaissements de la Banque, le financement des frais bancaires éligibles se limitera à la quote-part des frais non couverts par des intérêts créditeurs générés conformément aux procédures en vigueur dans le pays.
<i>Rémunération du personnel des CEP</i>	100%	Le financement des indemnités (pour les fonctionnaires détachés) ou des honoraires (pour les consultants privés) sera subordonné aux éléments suivants : (i) la justification pertinente de la création de la CEP parallèle et le caractère productif de la dépense ; (ii) l'existence d'un contrat de performance acceptable par la Banque, liant le personnel de la CEP et l'Etat et ; (iii) le caractère concurrentiel du processus de recrutement de ce personnel. Le financement des missions de la Cour des Comptes ou de l'Inspection Générale des Finances peut se faire à travers des conventions signées avec les CEP.

<i>Véhicules de projet</i>	100%	La décision de financer ces dépenses sera prise après une évaluation de la viabilité de la situation des finances publiques du pays, de sa performance passée en matière de partage des coûts des projets et de gestion des charges récurrentes liées à l'utilisation des véhicules de projet financés par la Banque. Les dispositions en matière d'immatriculation des véhicules de projets, ainsi que celle relatives à l'affectation des véhicules aux entités ou structures plutôt qu'aux personnels individuellement sont à prendre en compte pour le financement des dépenses d'entretien/réparation, carburant, assurance.
----------------------------	------	---

Annexe 23 : Synthèse de l'évaluation du risque fiduciaire – gestion des finances publiques -

1. INTRODUCTION

L'évaluation du risque fiduciaire pays (ERFP) permet de déterminer si la Banque peut s'appuyer entièrement ou partiellement sur les systèmes nationaux de gestion des finances publiques de la République démocratique du Congo (RDC) pour la mise en œuvre de son programme de prêt au titre du Document de Stratégie Pays (DSP) 2023-2028, sur la base de risques identifiés dont les mesures d'atténuation intègre les besoins de renforcement des capacités conformément aux politiques de la Banque pour la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le Programme d'action d'Accra et le Partenariat de Busan pour une coopération au développement efficace. La présente évaluation qui couvre les principales composantes de la gestion des finances publiques (GFP) de la RDC, à savoir la planification et l'exécution du budget, la gestion de la trésorerie, la comptabilité et la reddition des rapports, le contrôle interne, les acquisitions, l'audit externe et la gouvernance, a été effectuée lors de la mission dialogue dans le cadre de la préparation DSP du 5 au 10 juin 2023.

L'ERFP qui intègre les principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la mise en œuvre du DSP 2013-2022 y compris la stratégie fiduciaire de la Banque a été conduite en utilisant

- 1- D'une part la méthodologie d'évaluation des systèmes nationaux promulguée par la Banque en 2014. Ainsi, l'ERFP est basé sur (i) les orientation stratégiques contenues dans le PSRFP 2022-2028, (ii) les textes législatifs et réglementaires en vigueur et le cadre institutionnel actuel qui répartit les attributions entre le Ministère des finances (MF), le Ministère du budget (MB), et le Ministère du plan (MP) , et (iii) les travaux analytiques les plus récents sur le diagnostic des finances publiques (PEFA 2020), PIMA (2023) ; le Rapport de Transparency International relatif à l'indice de perception de la corruption (2022), l'évaluation du risque effectuée par la Banque mondiale (2022), le Rapport du FMI relatif à la revue au titre de l'Article IV (2022), le Rapport CPIA de la Banque mondiale (2022), ainsi que des résultats issus des entretiens et consultations avec les principales institutions clés et parties prenantes impliquées dans la gestion des finances publiques de la RD Congo lors de la mission effectuée en juin 2023.
- 2- D'autre part, la méthodologie utilisée pour l'évaluation du risque fiduciaire relatif aux acquisitions, préconisée par la Banque. Elle découle de la Méthodologie MAPS conçue par l'OCDE /CAD qui a été modifiée et adaptée par la Banque à son contexte opérationnel. L'évaluation est établie par rapport aux obligations fiduciaires de la Banque au moyen de 20 sous-indicateurs critiques / principaux, sélectionnés par la Banque parmi les sous-indicateurs de MAPS 2. Ces 20 sous indicateurs sont répartis sous les Piliers 1, 2, 3 et 4 de la méthodologie MAPS conçu par l'OCDE/CAD. L'évaluation a été conduite en utilisant les documents légaux formant le cadre légal et réglementaire, le rapport d'évaluation du système national des marchés publics suivant la Méthodologie révisée MAPS II (Juin 2019), les Etudes diagnostiques disponibles ainsi que les éléments tirés des entretiens avec quelques acteurs agissant dans le secteur des marchés publics.

2. RESUME ANALYTIQUE

Malgré le retard observé, la réforme de la gestion des finances publiques est effective en République démocratique du Congo depuis 2011, avec la mise en œuvre de la budgétisation par objectifs de programme. Le cadre réglementaire de la gestion des finances publiques en République démocratique du Congo est régi par la Loi Organique n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, telle que modifiée et complétée par la loi 18/010 du 9 juillet 2018. Au plan institutionnel le Ministère des Finances, le Ministère du Budget, le Ministère du Plan, et la Banque Centrale du Congo se répartissent les principales attributions en matière de gestion des finances publiques.

La RDC dispose de textes juridiques évolués en matière de procédures budgétaires (loi relative aux finances publiques (LOFIP)), de gestion des marchés publics et de comptabilité publique, ainsi qu'un nouveau décret portant sur la gestion investissements publics.

Quant à l'effectivité des pratiques, elle est faible particulièrement aux étapes de budgétisation et d'exécution. Les faiblesses les plus notables sont : le manque d'information sur les besoins en investissement dans les stratégies nationales et sectorielles, l'absence de méthodologies standard d'évaluation des projets, le caractère partiel de l'information sur les investissements dans la documentation budgétaire, l'absence de critères clairs de sélection des projets, la lourde part des procédures de gré à gré dans la passation de marchés publics, le manque de crédibilité des plafonds d'engagement communiqués aux ministères en gestion et la rareté des rapports de suivi de l'exécution physique et financier des projets.

D'après le rapport PEFA, La plupart des aspects du système de gestion des finances publiques ne fonctionne pas à un niveau satisfaisant, principalement au niveau de l'exécutif. Nonobstant, la mise en place en 2011 la LOFIP suivie de sa révision en 2018, plusieurs dispositions de cette loi n'ont pas encore été mises en œuvre, notamment le budget pluriannuel, la comptabilité générale de l'Etat, le Compte Unique du Trésor, tandis que d'autres dispositions, portant notamment sur le respect des dotations votées par l'Assemblée nationale ou l'obligation de passer par une loi de finances rectificative, les procédures de contrôle des engagements de dépenses, etc. ne sont pas respectés par le pouvoir exécutif. La disposition du Règlement Général sur la Comptabilité Publique (RGCP) qui exige la mise en place d'un réseau national des comptables publics pour permettre la présentation de comptes budgétaires fiables en cours de mise œuvre nécessite d'être achevée. Plusieurs autres domaines doivent être sensiblement améliorés, tels que la préparation du budget (actuellement irréalistique), le contrôle de l'exécution du budget (bien trop faible et souvent inexistant) et l'établissement des états financiers (non exhaustifs).

Les rapports du FMI soulignent la nécessité d'améliorer la planification de la trésorerie et la mise en place complète d'un compte unique du Trésor (CUT) pour améliorer la gestion de la trésorerie. L'information présentée sur le site web du ministère du budget permet néanmoins de suivre l'exécution des dépenses publiques, notamment grâce à la publication mensuelle de rapports d'exécution budgétaire relativement détaillés et un certain nombre de rapports de la Cour des Comptes (CDC) sur l'exécution du budget. La CDC n'a cependant pas de contrôle sur les propositions budgétaires formulées par l'exécutif.

A la suite de la promulgation de la LOFIP, la République démocratique du Congo a élaboré la stratégie de réforme de la gestion des Finances publiques (PSRFP) 2010-2018 en 2010 puis le PSRFP 2022-2028 approuvé en novembre 2021. Le pilotage de la stratégie est assuré par le COREF

conformément au Décret n°21/11 du 30 décembre 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Pilotage de la Stratégie de la Réforme des finances publiques (CNPSRF) consacrant le mandat du COREF dont les capacités ont été renforcées.

Le nouveau PSRFP met en place un cadre de gestion des finances publiques performant en vue de soutenir une croissance inclusive et promouvoir le développement durable tout en y intégrant les exigences de la bonne gouvernance économique et financière. Les principaux défis consistent à accélérer la réalisation des mesures de réformes en cours et à mettre en œuvre, de manière satisfaisante, les nouvelles mesures identifiées en vue d'améliorer le rang du pays dans les classements internationaux en matière de performance de gestion des finances publiques. Le PSRFP s'articule autour de huit axes, à savoir : (i) la réforme budgétaire ; (ii) la politique fiscale et les administrations fiscales ; (iii) la gestion de la dépense publique ; (iv) la comptabilité publique et gestion de la trésorerie ; (v) le contrôle des finances publiques ; (vi) la gestion des finances provinciales et locales ; (vii) la gouvernance participative des finances publiques et (viii) la numérisation du système de gestion des finances publiques.

Au niveau décentralisé, en dépit de ces avancées, le système fiscal provincial accuse, encore, plusieurs faiblesses portant principalement sur les capacités de gestion de l'impôt par les administrations

financières décentralisées. A ce propos, outre l'absence des services structurés pour la mobilisation des recettes des ETD et leur canalisation dans un compte unique, il s'observe en provinces : (i) la non sécurisation des imprimés de valeur ; (ii) la non intégrité des répertoires des assujettis pour les Provinces qui en disposent ; (iii) l'insuffisance des mécanismes devant emmener les contribuables à procéder aux déclarations volontaires et spontanées ; (iv) l'absence de télé-déclarations ; (v) la gestion manuelle de l'impôt rendant le suivi et le contrôle difficiles ; (vi) l'absence d'un dispositif automatisé d'analyse des risques pour un contrôle fiscal efficace et (vii) l'absence d'un système comptable automatisé garantissant le contrôle et l'exhaustivité de l'enregistrement des recettes fiscales.

En matière de gestion budgétaire, il y a lieu d'observer : (i) la standardisation des procédures et du circuit de la dépense publique à travers l'adoption du manuel type des procédures et du circuit de la dépense ; (ii) la mise en place de la chaîne informatisée de la dépense publique dans dix-neuf (19) Provinces ; (iii) la règlementation de la commande publique en Provinces par l'adoption des édits et la signature des actes réglementaires de gestion des marchés publics en Provinces et (iv) la mise en place des structures de gestion et de contrôle des marchés publics dans toutes les Provinces. Cependant, la gestion budgétaire souffre encore de : (i) l'absence des services dédiés au contrôle budgétaire a priori et à l'ordonnancement des dépenses de la province ; (ii) le non-respect des procédures d'exécution de la dépense publique ; (iii) l'absence des outils de régulation budgétaire et de la trésorerie ; (iv) la non tenue des statistiques des finances publiques et la mauvaise qualité de l'information financière et comptable ; (v) le non-respect de la règlementation en matière de gestion de la dette ; (vi) le non-respect de la règlementation en matière des marchés publics et (vii) l'absence de la chaîne informatisée de la dépense dans plusieurs provinces. Contrairement au pouvoir central dont les axes de la stratégie de renforcement de la décentralisation financière comprennent : (i) la mise en place de la fonction publique provinciale et locale ; (ii) le renforcement du système fiscal et de transfert des ressources ; (iii) la réforme budgétaire et gestion de la dépense ; (iv) le renforcement de la commande publique ; (v) le développement de la fonction comptable et le renforcement de la gestion de trésorerie ; (vi) le renforcement du système de contrôle des finances publiques provinciales et locales ;

(vii) la promotion de la gouvernance participative des finances infranationales et (viii) la numérisation du système de gestion des finances publiques provinciales et locales.

En matière de lutte contre corruption, la RDC ne dispose pas encore d'outils diagnostic ou d'évaluation relatifs à la lutte contre la corruption. L'analyse de la perception de la corruption est basée sur les travaux de l'ONG Transparency International à travers l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) publié en 2022. La République démocratique du Congo qui figure parmi les cinq pays les moins pacifiques au monde est classée à la 166e place sur 180 pays en 2022 avec un score de 20%, contre 19% obtenu en 2021. Pourtant, au niveau mondial, le score moyen est de 55%. Elle occupe la 166ème place. Au niveau régional, l'Afrique subsaharienne obtient un score de 32% avec une régression de 1% par rapport à l'année 2021.

De ce qui précède, le risque fiduciaire du système de gestion des finances publiques de la République Démocratique du Congo, dans son ensemble est jugé élevé.

Tableau récapitulatif de l'évaluation du risque - GFP

Évaluation du risque Indice Perception de la Corruption – IPC 2022		Score 20/100 ; Rang 166/180 pays classés			Mesures d'atténuation
Élément	Indicateur	Évaluation antérieure du risque	Evaluation actuelle du risque	Trajectoire	
1. Budget	Les capacités du sous-système du budget sont suffisantes pour la planification (préparation) les budgets.	1,10	0,58	↓	<p>Renforcement des capacités du Ministère du Budget pour l'évaluation des risques budgétaires;</p> <p>Renforcement des capacités des ministères sectoriels pour l'élaboration des CDMT sectoriels et des documents des politiques publiques (Stratégies sectorielles) dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et de la mise en œuvre du budget-programme.</p> <p>L'administration publique dans son ensemble doit être renforcée dans le cadre de l'instauration de la Performance et de la mise en œuvre du budget-programme conformément à la feuille de route du basculement vers le budget-programme en 2024 élaborée et validée par le Gouvernement.</p> <p>Adoption des autres textes réglementaires de la démarche de la performance (guides d'élaboration du CBMT et CDMT, guides d'élaboration des PAP et RAP), ainsi que la charte de gestion permettant la déconcentration de l'ordonnancement.</p>

Élément	Indicateur	Évaluation antérieure du risque	Evaluation actuelle du risque	Trajectoire ↑ — ↓	Mesures d'atténuation
	Les capacités du sous-système du budget sont suffisantes pour le contrôle budgétaire.				<p>Accompagnement technique sur l'élaboration du guide d'élaboration du budget des moyens et l'enrichissement du guide d'élaboration du budget-programme.</p> <p>Renforcement des capacités sur l'élaboration du PIP et du guide d'élaboration des dépenses d'investissements publics afin de maîtriser le cycle d'éligibilité des projets dans le PIP et de leurs maturités.</p>
2. Trésorerie	Les capacités du sous-système de la trésorerie sont suffisantes pour la gestion des flux de ressources et des décaissements de fonds au titre de l'aide.	0,77	0,50	↓	<p>Développement du système d'informations intégrant la chaîne de la recette, les marchés publics, la dette, la paie et les autres procédures non encore prises en charge.</p> <p>Amélioration de la nomenclature budgétaire afin qu'elle soit budgétaro-comptable pour la prise en charge de la comptabilité générale telle qu'indiquée par l'OHADA et la gestion axée sur les résultats.</p> <p>Amélioration de la régularité des publications sur l'exécution des LF (reddition des comptes) en vue d'un meilleur accès aux publics.</p>

Élément	Indicateur	Évaluation antérieure du risque	Evaluation actuelle du risque	Trajectoire ↑ — ↓	Mesures d'atténuation
	Le compte unique du trésor est un moyen approprié et fiable pour administrer les fonds au titre de l'aide.	0,07	0,14	↑	Mise en place des outils du système de trésorerie permettant le suivi des ressources extérieures, notamment les flux de ressources et l'affectation des ressources aux projets.
3. Comptabilité et établissement de rapports financiers	Les systèmes d'information relatifs à la gestion financière sont suffisamment souples pour répondre aux exigences spécifiques en matière d'établissement de rapports et sont régis par des procédures permettant de garantir le respect des délais prescrits et la qualité des informations produites.	0,5	0,75	↑	Finalisation et adoption du Plan d'Orientation Globale (POG) qui constitue le schéma directeur pour la numérisation des finances publiques et de l'Administration publique en RDC est en cours d'élaboration Accélération des chantiers en cours (SIGEFIP, SIGMAP, SIGRH) visant la mise en place d'un système intégré de GFP.
	Le sous-système de la comptabilité financière compte un module intégré sur les immobilisations pour l'enregistrement et le contrôle appropriés des actifs acquis.	0,6	0	↓	Réalisation des inventaires périodiques du patrimoine public et mettre à jour le fichier des immobilisations au niveau sectoriel (extra-comptable) et des Entreprises Publiques. Intégration dans le SIGEFIP en cours de mise en place d'un module de gestion et suivi des immobilisations
	Le sous-système de la comptabilité tient des dossiers à jour sur les emprunts du pays.	1,17	0	↓	Elaboration et publier régulièrement les rapports annuels exhaustif de la dette publique.
	Les systèmes comptables sont protégés contre la manipulation délibérée des	0,40	0	↓	Mise en place des mesures de sécurité et de sauvegarde des données comptables et financières

Élément	Indicateur	Évaluation antérieure du risque	Evaluation actuelle du risque	Trajectoire ↑ ↓	Mesures d'atténuation
	données et/ou les pertes accidentelles ou la corruption des données.				et protection contre les risques de perte ou incidents.
4. Vérification interne	Les capacités du sous-système de la vérification interne sont suffisantes.	0,78	0,50	↓	<p>Transmission des Plans de Travail Annuel des missions prévues pour les projets de la Banque</p> <p>Désignation d'un point focal pour le suivi des activités de dialogue avec la Banque/Intégrer dans la mission de l'IGF, le contrôle des projets financés par les ressources extérieures</p>
	Les capacités de la fonction de vérification interne sont suffisantes.	2,33	0,50	↓	<p>Prise en compte dans le cadre des appuis institutionnels éventuels le financement des activités de renforcement de capacités opérationnelles et techniques, formation de l'IGF</p> <p>Définition et accord sur le format des rapports à transmettre à la Banque de manière à faciliter le suivi des recommandations formulées par les missions de l'IGF</p>
5 Audit externe	L'ISC jouit du degré d'indépendance requis pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses missions.	1,25	1	↓	<p>Mise à disposition des budgets annuels des missions de la CDC y compris pour des besoins de recrutement des cabinets d'audit privée devant assister la CDC.</p> <p>Conformité aux normes d'audit sur les questions d'indépendance</p>
	L'ISC dispose des capacités requises pour s'acquitter de sa mission de vérification.	1,50	0,50	↓	Amélioration du système de planification des missions et d'assurance qualité de la CDC par rapport aux normes d'audits appliquées.

Élément	Indicateur	Évaluation antérieure du risque	Evaluation actuelle du risque	Trajectoire ↑ — ↓	Mesures d'atténuation
					Renforcement des capacités opérationnelles de la CDC. Impliquer la CDC dans le contrôle externe des projets/programmes à financer par la Banque pendant la période du DSP 2023-2028
EVALUATION GLOBALE DU RISQUE:		0,80	0,53	↓	
Échelle de l'Évaluation du risque Moins 0.75 = Risque élevé, Entre 0.76-1.50 = Risque substantiel, Entre 1.51-2.50 = Risque modéré, Au-delà de 2.51= Risque faible					

3. ANALYSE DETAILLEE DU RISQUE FIDUCIAIRE-GFP

L'analyse du risque fiduciaire lié au système de gestion des finances publiques repose sur l'évaluation des risques de chaque composante de ce système telle que détaillée ci-après :

3.1 Budget

Le budget de l'Etat est légiféré principalement par la Loi relative aux finances publiques (LOFIP) n° 11/011 du 13 juillet 2011. Plusieurs dispositions de la LOFIP sont précisées par des décrets d'application, notamment : (i) le Décret n° 13/050 du 06 novembre 2013 portant Règlement général sur la Comptabilité publique (RGCP) ; (ii) le Décret n° 13/051 du 08 novembre 2013 portant Plan Comptable de l'Etat (PCE).

Au plan institutionnel, les responsabilités en matière de gestion des finances publiques (GFP) en RDC sont réparties entre le ministère du Budget (MB), le ministère du Plan (MP), le ministère des Finances (MF), le ministère de l'Economie Nationale (MEN), et la Banque centrale du Congo (BCC).

Le Décret n°22/37 du 29 octobre 2022 portant sur la gouvernance budgétaire fixe les principes et les conditions qui garantissent la soutenabilité des finances publiques. A ce titre, il définit les conditions de formulation et de mise en œuvre de la politique budgétaire ainsi que les règles de discipline et de transparence budgétaires. Il fixe les modalités d'élaboration, d'approbation et de dépôt des projets de lois de finances, des édits et décisions budgétaires ainsi que le cadre de gestion budgétaires des dépenses publiques en mode programme. L'article 43 de ce présent décret stipule que les procédures d'élaboration du projet de la Loi de finances sont fixées dans un guide établi par le Ministre du Pouvoir central ayant le Budget dans ses attributions. Cependant, les travaux d'élaboration de ce guide d'élaboration du budget sont en cours et le projet de guide d'élaboration du budget-programme a fait l'objet de sa validation au niveau technique.

Chaque année, le Ministère du Budget émet une circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration de la loi de finances, qui contient aussi des directives relatives à l'élaboration des budgets des provinces et les entités territoriales décentralisées. La circulaire n°001/ME/MIN.BUDGET/2023 du 02 février 2023 contient les instructions relatives à l'exécution de la loi de finances n°22/071 du 28 décembre 2022 pour l'exercice 2023. Cette circulaire précise les règles, les principes et les modalités pratiques pour une meilleure exécution et un contrôle régulier de la loi de finances pour l'exercice 2023 ; et met en exergue un certain nombre de dispositions pratiques innovantes tant pour la mobilisation des recettes publiques que pour la rationalisation de dépenses publiques. La Circulaire dispose (point 9) que « En respect au principe de la transparence dans le processus budgétaire, les Services du Ministère du Budget et ceux du Ministère des Finances intervenant en matière d'exécution de la loi de finances 2023 mettront à la disposition du public en temps utile, les informations et la documentation budgétaires pertinentes, à travers notamment le postage sur le site web du Ministère du Budget (www.budget.gouv.cd) et celui du Ministère des Finances (www.minfinrdc.com)».

La nomenclature budgétaire dans sa classification fonctionnelle regroupe les dépenses en 10 grandes fonctions, subdivisées en fonctions et sous-fonctions conformément à la classification COFOG du FMI.

En plus, les Institutions et Ministères sont aussi regroupés par une classification par Secteurs subdivisés en grands domaines de l'État, en secteurs et sous-secteurs, conforme au cadre organique

du Ministère du Budget. Cette classification par secteur délimite le champ d'action de chaque direction, division ou bureau en lien avec ses attributions. Les classifications telles qu'indiquées dans la nomenclature budgétaire en vigueur doivent aussi être actualisées afin d'aligner chaque ministère et institution par rapport aux évolutions de la configuration de chaque fonction aux normes internationales acceptées au COFOG.

Concernant la budgétisation des projets, la nomenclature budgétaire dans sa version actualisée en 2015 n'a pas réservé une plage pour codifier les projets contrairement à l'ancienne qui en prévoyait dans sa grille de codification pour le projet. Cependant, le code projet est attribué à chaque projet et indiqué dans la loi de finances à côté de l'imputation budgétaire. Le code projet reste dans la base de préparation du budget pour identifier et suivre le projet mais n'apparaît pas dans la nomenclature budgétaire parce que le projet dans le cadre du budget-programme sera considéré comme une activité qui ne va pas apparaître dans la nomenclature mais contenue dans la base de préparation du Budget (Base prépabud) indiqué dans la loi de finances. S'agissant du budget des projets, le Ministère du Plan élabore la circulaire relative aux instructions d'élaboration des dépenses d'investissements qui indique les différentes étapes ainsi que le calendrier d'organisation des conférences des dépenses d'investissements.

L'exécution du budget est assurée à partir d'un système informatisé, appelé chaîne informatisée de la dépense depuis 2004, qui fonctionne sur Excel. Ce système a connu des mutations en Access et actuellement en SQL Server. Le suivi de l'exécution du budget se fait en recourant à la chaîne informatisée de la dépense. Le contrôle par la Cour des comptes de l'exécution de la loi de finances rectificative n°20/019 du 24 décembre 2020 du Pouvoir central pour l'exercice 2020 a permis, d'exprimer des regrets sur le caractère récurrent de nombreuses constatations notamment : (i) le dépassement des crédits des dépenses courantes non régularisés en cours d'exercice ; (ii) la non consommation des crédits des dépenses courantes pour certaines rubriques et administration ; (iii) la consommation partielle des crédits de dépenses courantes pour certaines administrations ; (iv) la faible exécution des projets d'investissement ; et (v) le dépassement des crédits de dépenses en capital non régularisés en cours d'exercice.

S'agissant des mécanismes pour la mesure des résultats, le ministère du budget dans son actuelle configuration a mis en place la Direction Générale Développement et Suivi des Performances qui a en charge l'instauration de la démarche de performance au niveau du pouvoir, provinces et ETD. Dans ce cas, il est envisagé la mise en place de la chaîne d'impacts dans le système d'informations de la dépense publique qui contribuera à produire le cadre de suivi trimestriel des résultats et à élaborer le rapport annuel de performance.

Par ailleurs, l'évaluation de la performance de l'utilisation des ressources est prévue par la mise en place des budgets programmes, initialement prévue en 2019, mais qui a été repoussée au moins jusqu'en 2024. Les autres textes réglementaires de la démarche de la performance (guides d'élaboration du CBMT et CDMT, guides d'élaboration des PAP et RAP) devront avoir été préalablement finalisés, de même que la charte de gestion permettant la déconcentration de l'ordonnancement.

Pour le suivi financier, les ESB sont réconciliés avec le PTR et le TOFE afin d'intégrer les dépenses hors chaîne et les dépenses sur ressources extérieures exécutées sous les procédures des bailleurs. ***Le Risque lié à la gestion budgétaire est élevé.***

3.2 Trésorerie

La LOFIP et le décret portant règlement général de la comptabilité publique ne sont pas homogènes au regard des instructions sur les mécanismes de fonctionnement du compte unique du trésor. L'exposé des motifs de la LOFIP « fait obligation à chaque province et à chaque entité territoriale décentralisée de ne disposer que d'un seul et unique compte ouvert en leur nom à la Banque centrale du Congo », tandis que l'article 98 du RGCP indique que : « au moment de son entrée en fonction, chaque comptable public assignataire notifie son acte d'accréditation à la Banque centrale du Congo afin de prendre possession du sous-compte ouvert au profit du poste comptable dont il est responsable. Le cas échéant, à titre exceptionnel et dans les mêmes formes, des comptes peuvent être ouverts dans des banques commerciales en application des conventions de financement »

Les délais de transfert minimaux des fonds recouvrés auprès des contribuables et des débiteurs de l'Etat dans les caisses du Trésor sont indiqués entre autres dans le Décret N°011/20 du 14 Avril 2011 modifiant et complétant le Décret 007/2002 du 02 février 2002 relatif au mode de paiement des dettes envers l'Etat. Un logiciel Isys Regies a été développé en octobre 2018 par les informaticiens de la Banque Centrale du Congo (BCC) avec le soutien des ressources du projet contrat de désendettement et de développement (C2D) de l'AFD. Avec cet outil, le ministère des Finances devrait disposer de moyens plus efficaces pour garantir le suivi quotidien du versement des recettes des 3 régies dans les banques commerciales, ainsi que le rapprochement bancaire pour les recettes.

Pour les comptes de l'Etat ouverts dans les banques commerciales, une convention signée entre la BCC et les banques commerciales impose le niveling des montants reçus pour l'Etat dans le compte général du trésor dans les 48h. Cependant, si les banques commerciales ont l'obligation de niveler leurs comptes sur celui de la banque centrale dans les 48h, de nombreuses agences disposent de comptes bancaires qui ne sont pas connus de l'administration centrale et leurs soldes bancaires ne sont pas consolidés avec ceux de l'administration centrale. Les établissements publics qui recourent des frais comme l'éducation nationale ou la santé détiennent des comptes dans des banques commerciales.

Les fonds des projets et des programmes régis par des conventions de financement spécifiques sont également déposés généralement dans des banques commerciales et non à la banque centrale.

Le Gouvernement a adopté moyennant enrichissements et amendements le texte relatif au Projet de Décret fixant le périmètre, la structure et le fonctionnement du Compte Unique du Trésor. Le CUT étant l'une des priorités de la réforme des finances publiques adopté par le Gouvernement, ce projet de Décret établit une structure unifiée des comptes bancaires de l'Etat en vue de permettre, tant au Pouvoir Central, aux Provinces qu'aux Entités Territoriales Décentralisées, de disposer, en temps utile, d'une information complète sur leurs avoirs liquides en banque. Le Projet de décret

s'inscrit dans la suite de la Création en décembre 2022 de la Direction Générale du Trésor et de Comptabilité Publique et de la signature en mars 2023, ainsi que l'Arrêté fixant l'organisation et fonctionnement du réseau national des Comptables Publics corroborant la volonté du Gouvernement d'assurer l'application sans faille du principe de l'unité de trésorerie. La mise en place du CUT est une réforme essentielle pour une meilleure gestion de la trésorerie car cela permettra au Gouvernement d'avoir une vision complète, en temps réel de ses disponibilités financières logées dans le système bancaire. Une feuille de route a été élaborée et fait l'objet d'une revue qualité et d'un accompagnement par le FMI dans la phase de mise en œuvre.

Le Comité plan de trésorerie (CPT) se réunit régulièrement et procède tous les mois à l'actualisation du plan de trésorerie sur la base des résultats de l'exécution du mois précédent. La coopération s'est renforcée depuis 2012 entre les services des régies financières qui font partie du comité, pour fournir des prévisions à court terme des recettes et les actualiser sur la base des entrées et des sorties effectives de fonds. Les plans de trésorerie trimestriels sont régulièrement publiés sur le site du Ministère des finances. **Le risque lié à cette composante est Elevé.**

3.3 Comptabilité et établissement de rapports financiers

Les règles d'exécution, de comptabilité, de gestion de trésorerie et de contrôle des fonds des bailleurs, qu'il s'agisse d'organisme internationaux ou d'Etats étrangers sont celles fixées par la LOFIP. RDC dispose de plusieurs textes réglementaires approuvés depuis 2013 notamment : (i) le Décret n° 13/050 portant Règlement Général de la Comptabilité ; (ii) le Décret n° 13/051 portant Plan comptable de l'Etat ; et (iii) le Décret n° 13/054 portant règlement d'administration applicable aux comptables qui ont tous été signés en novembre 2013. Au-delà des trois décrets déjà consacrant la rénovation du cadre juridique. Le Gouvernement entend parachever la création de la DGTCP, qui est la nouvelle structure de pilotage du système comptable et de gestion de la trésorerie. D'où la signature du Décret n° 22/ 12B du 31 mars 2022 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Trésors et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

Le processus de recrutement du personnel à des postes clés au sein de la DGTCP a été lancé en novembre 2022 sur la base d'un appel à concurrence pour les postes ci-après : (i) le Directeur Général ; (ii) le Directeur Général Adjoint chargé des questions techniques et des réformes ; (iii) le Directeur Général Adjoint chargé des questions administratives et financières ; (iv) le Directeur des moyens généraux et du personnel ; (v) le Directeur de l'informatique ; (vi) le Directeur du Trésor et des Moyens de financement ; (vii) le poste de Directeur de la Réglementation et Qualité Comptables ; (viii) le Directeur des Contentieux Financiers ; (ix) l'inspecteur Coordonnateur des services du Trésor et ; (x) l'Agent Comptable Central du Trésor.

L'Article 28 de la LOFIP stipule, qu'à la fin de chaque trimestre, les comptables publics principaux déposent, à la Cour des comptes, leurs comptabilités mensuelles et les pièces justificatives y afférentes, y compris les comptes des établissements publics. Selon les dispositions du décret n°13/050 du 06 novembre 2013 portant règlement général sur la comptabilité publique (article 33), ces entités doivent transmettre leurs comptes de gestion à la Cour des comptes au plus tard le 31 mars de l'exercice suivant celui au titre duquel ils sont établis. Les établissements publics, notamment les agences, transmettent des états financiers souvent incomplets ou parfois ne les transmettent pas. Le contrôle par la Cour des comptes de l'exécution de la loi de finances rectificative n°20/019 du 24 décembre 2020 du Pouvoir central pour l'exercice 2020 a permis,

d'exprimer des regrets sur le caractère récurrent de nombreuses constations notamment : (i) le dépôt tardif du projet de loi portant reddition des comptes ; (ii) la non-transmission à la Cour des comptes du rapport de l'exécution du budget 2020 au premier trimestre.

Au niveau des projets financés sur ressources extérieures, le Gouvernement demande aux bailleurs de fonds les informations sur les prévisions et les décaissements qu'ils ont effectués, sur la base d'un formulaire standardisé dans le cadre de l'élaboration du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT). Les informations sont fournies trimestriellement par les Partenaires techniques et financiers (PTFs), mais pas de manière exhaustive.

La RDC est devenue membre de l'OHADA en 2012, utilisant ainsi le référentiel du SYSCOHADA ainsi que celui du SYCEBNL applicable aux entités à but non lucratif et aux projets de développement entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024. Les comptes annuels des entreprises publiques sont déposés au greffe du tribunal de commerce, mais ils ne sont pas publiés et l'accès au greffe n'est pas donné au public. Les états financiers des entreprises publiques (EP) arrivent tardivement au ministère du Portefeuille/Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP), souvent plus de douze mois après la fin de l'exercice. Le ministère ne les consolide pas et aucun des états financiers audités n'est publié. En résumé, les ministères du Portefeuille et du Budget reçoivent moins de la majorité des états financiers des entreprises publiques moins de douze mois après la fin de l'exercice. Les états financiers ne sont pas publiés.

La RDC ne dispose pas d'un système intégré de gestion des finances publiques. Le Plan d'Orientation Globale (POG) qui constitue le schéma directeur pour la numérisation des finances publiques et de l'Administration publique en RDC est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un document stratégique accompagnant le Plan d'action pour la Stratégie de Réformes des Finances Publiques. La mise à jour du POG fait partie du Mémorandum des Politiques Economiques et Financière du programme du FMI et son adoption était prévue à la fin du premier trimestre 2023 au plus tard. Entre temps, les travaux d'assistance technique sur les chantiers en cours (SIGEFIP, SIGMAP, SIGRH) devront se poursuivre et méritent d'être accélérés.

Le Cadre juridique relatif à la gestion des investissements publics a été renforcé à travers le décret n° 23/18 du 31 mai 2023 qui définit le cadre de programmation et de budgétisation des projets d'investissement public, et énonce les principales règles d'identification, de préparation, de sélection et d'évaluation ex-ante des projets. Ce nouveau cadre réglementaire précise aussi les règles de mise en œuvre et de suivi de l'exécution des projets et détermine les conditions de la réalisation de l'audit des projets tout en encadrant le processus de clôture des projets et l'évaluation ex-post.

Le cadre juridique portant sur les procédures de cessions des actifs financiers existe, mais il est incomplet et les règles ne sont pas encore clairement établies. Le code minier a été actualisé par la Loi n°18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier. La loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980 constitue le Code domanial et de Code foncier en RDC. Les règles régissant la comptabilisation des transferts et les cessions des actifs non financiers sont établies par l'Article 3 du RGCP et par des textes portant sur la comptabilité matières et du code domanial et foncier.

Le cadre juridique et réglementaire de la gestion de la dette de la RDC est caractérisé par un nombre important de textes aux dispositions quelques fois contradictoires. Il s'agit principalement des textes suivants :(i) la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP) ; (ii) la Loi N° 78-017 du 11 juillet 1978, portant réglementation de l'octroi de la garantie de l'Etat aux emprunts contractés par les entreprises publiques et privées ; et (iii) le Décret n°09/61 du 03 décembre 2009 portant création et organisation d'un Service public dénommé Direction Générale de la Dette Publique (DGDP).

La DGDP est l'organe conseil de l'Etat en matière d'endettement public. L'article 4 de ce décret stipule que la DGDP « a pour mission de gérer la dette publique (tant intérieure qu'extérieure, directe et indirecte), les emprunts à moyen et long terme, y compris la dette consolidée et les arriérés budgétaires de plus d'un an ». L'article 2 du décret précise que la DGDP est placée sous l'autorité directe du ministre des Finances.

Le rapport annuel de gestion de la dette publique 2022 a été publié par la DGDP en juillet 2023. D'après ce rapport, la dette des Etats a progressé de 7,6% dans le monde pour atteindre 66 200 milliards USD du 31 décembre 2022. La hausse des taux observée à la même période a fait bondir la charge de la dette de plus de 20%.

La gestion de la dette de la RDC a été essentiellement parquée en 2022, par le succès récolté lors des revues du FMI et cela dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). La bonne exécution de ce programme a permis au pays de bénéficier d'importants décaissements pour un total d'environ 812 millions USD.

En sus de ces tirages, la RDC a également reçu du FMI, à peu près 1,5 milliard USD pour le compte de la dotation DTS, sans oublier le financement par le mécanisme de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) d'au moins 600 millions USD.

L'encours de la dette publique est passé de 7 385,02 millions USD en 2021 à 9 499,87 millions USD en 2022 ; soit de 14,28 à 16,02 en % du PIB dont 65,92% représentant l'encours de la dette extérieure en 2021 contre 59,57% en 2022. Les données publiées par la DGDP proviennent essentiellement de la base de données de la dette publique gérée sous SYGADE 6.

D'après son communiqué du 31 août 2023, relatif à la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs certifiés dont le montant est évalué à 2,4 milliards USD, le Ministère des Finances a élaboré une stratégie d'apurement de ces arriérés ayant fait l'objet d'une approbation par le Gouvernement le 19 mai 2023. Le même communiqué indique un montant estimé à 3 milliards USD concernant les arriérés non encore certifié pour lesquels un autre audit est prévu en vue de leur certification et prise en compte dans la stratégie d'apurement.

En plus des rapports sur la dette publiée sur une base annuelle, la DGDP publie régulièrement des bulletins statistiques trimestriels sur site web (<https://dgdp-rdc.org>).

Le bulletin trimestriel de la dette publique relatif au 1^{er} trimestre 2023 a été publié le 21 août 2023 alors que et celui du 2^{ème} trimestre 2023 a été publié le 4 septembre 2023. L'annexe III de la loi de finances 2023 résume la situation de la dette publique en capital pour les exercices 2022 et 2023.

La soutenabilité de la dette de la RDC fait l'objet d'un suivi régulier par le Fonds Monétaire International depuis que le pays est entré en programme économique, appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Ainsi, à chaque revue dudit programme, une Analyse de Viabilité de la Dette

(AVD) est réalisée par les experts du FMI. Les derniers résultats de cette analyse retiennent, une fois de plus, que la RDC court un risque modéré de surendettement, et qu'elle est vulnérable aux chocs sur les exportations.

La stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) est élaborée avec l'aide de l'AFRITAC-Centre et devra couvrir la période 2023 – 2025. Cette stratégie qui servirait de boussole à toute décision d'emprunt, préconise un recours accru aux financements domestiques, notamment aux Obligations indexées au taux de change de dollar et franc congolais, et également aux prêts concessionnels spécifiquement en USD. Cette option permettrait d'atténuer le risque de change et le risque de refinancement au moindre coût. ***Le risque lié à cette composante est élevé.***

3.4 Vérification interne

La fonction d'audit interne des finances publiques de la RDC est régie par l'Ordonnance n°20/137-b du 24 septembre 2020 modifiant et complétant l'Ordonnance n° 87-323 du 15 septembre 1987 portant création de l'Inspection Générale des Finances (IGF).

L'IGF dispose d'une compétence générale en matière d'audit et contrôle des finances et des biens publics. A ce titre, elle accomplit toute enquête ou mission d'audit, d'inspection, de vérification, de contre-vérification et de surveillance de toutes les opérations financières, tant en recettes qu'en dépenses du pouvoir central et des ETD ainsi que des organismes ou entreprises de toute nature, bénéficiant d'un concours financier, sous forme de participation en capital, de subventions, de prêt, d'avance ou de garantie de la part des pouvoirs publics.

En matière d'audit interne, l'IGF encadre les services et missions des Ministères et services émargeant au Budget du pouvoir central, des provinces ainsi que des ETD.

L'IGF centralise les plans et rapports d'audit et veille à l'uniformisation des méthodes de travail.

D'après le rapport PEFA, des audits sont réalisés annuellement par l'IGF sur les recettes et les dépenses. L'audit interne est opérationnel pour les entités de l'administration centrale à l'origine de la plupart des dépenses budgétisées (86%), ainsi que pour les entités de l'administration centrale qui recouvrent la majorité des recettes publiques budgétisées (61%).

Les activités d'audit interne portent à la fois sur l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes et sur la conformité financière, mais l'essentiel des activités d'audit interne est axé sur la conformité financière. Un programme annuel d'audit consolidé de l'ensemble des structures et organes de contrôle existe, mais moins de la majorité des audits prévus ont été menés à bien. Les missions réalisées ont surtout répondu aux demandes de la hiérarchie. L'ensemble des recommandations adressées aux structures auditées fait l'objet d'un rapport de suivi. Moins de la majorité des entités contrôlées apporte une réponse formelle aux recommandations des missions d'audit interne.

L'IGF a effectué quelques missions auprès des projets financés par la Banque en RDC, mais les rapports de mission se limite à une feuille d'observation et des procès-verbaux contradictoire rendant difficile la compréhension des recommandations en vue d'un suivi approprié de leur mise en œuvre par les projets audités. ***Le risque lié à cette composante est élevé.***

3.5 Contrôle externe

La mission centrale de la Cour des comptes, Institution Supérieure de Contrôle (ISC) de la République Démocratique du Congo, comme le prescrit l'article 180 de la Constitution est « le contrôle de gestion des finances de l'Etat, des biens publics ainsi que les comptes des provinces, des entités territoriales décentralisées ainsi que des organismes publics ».

Les modalités de contrôle externe des finances publiques par la Cour des comptes sont énoncées principalement dans les articles 123, 124 et 126 de la LOFIP.

La CDC est composée de trois Sections qui peuvent être divisée en Chambres. La première Section est chargée des comptes et services de l'Etat et des entités décentralisées. La deuxième Section est chargée des établissements publics qui comprennent les entreprises publiques, les organismes publics et les entreprises mixtes où l'Etat ou les entités décentralisées détiennent une participation. La troisième Section est chargée des fautes en matière de discipline budgétaire et financière. (Art 3. de l'O-L n°87-005 du 6 février 1987).

Le contrôle de la CDC porte sur l'exécution de la loi de finances du dernier exercice clos et s'exécute à travers l'analyse du projet de loi portant reddition des comptes, élaboré sous la supervision du ministre des Finances, conformément aux articles 28 à 30 de la LOFIP. Dans son rapport général, la CDC indique « La CDC n'est pas en mesure de produire le Rapport de certification des compte et prononcer la Déclaration de conformité ou non entre les comptes individuels des Comptables publics assignataires et le Compte général de l'Etat qui doivent être joints au Rapport générale accompagnant le projet de loi portant reddition des comptes du Pouvoir Central tel qu'exigé par les articles 35 et 147 de la loi Organique n°18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes ».

La CDC/RDC est membre du CREFIAF et de l'AFROSAI. et les analyses de la CDC sur les états de reddition des comptes s'efforcent de suivre dans l'esprit les normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ISSAIs : (i) collecte de l'information, (ii) traitement et élaboration du rapport provisoire, (iii) contradiction et transmission du rapport définitif suivi de recommandations. Outre les normes pertinentes du CREFIAF, la CDC dispose d'un guide de vérification consacré au contrôle non juridictionnel, conforme aux ISSAIs et à d'autres bonnes pratiques.

La CDC/RDC ne dispose pas d'un plan de vérification annuel global fondé sur les évaluations des risques pour prioriser les vérifications. Elle a besoin de se doter d'un tel plan. Elle ne dispose pas non plus d'un plan de vérification annuel global pour tous les types de ses vérifications liées aux plans stratégiques et opérationnels, fondés sur les évaluations des risques, des contraintes, des enjeux actuels et des attentes des parties prenantes. Besoin identifié : Elaborer un plan de vérification annuel global fondé sur les évaluations des risques pour tous les types de ses vérifications.

La CDC ne dispose pas d'un système de gestion du contrôle qualité pour l'audit financier, définissant clairement les rôles et les responsabilités de tous les membres de l'équipe, des chefs d'équipe, des superviseurs et gestionnaires, ainsi que des réviseurs, le cas échéant. Un tel système de gestion du contrôle qualité pour l'audit financier doit être mis en place au sein de la CDC. La détermination de la matérialité de l'état financier dans son ensemble et pour des catégories

particulières de transactions, de soldes de comptes ou de reports par le vérificateur n'est ni réglementée, ni systématique. Il est requis de préciser les règles et le seuil de signification à appliquer sur les états financiers et des catégories particulières de transactions, de soldes de comptes ou de reports.

L'audit financier de la CDC s'exerce par la vérification des comptes et celle de la gestion de l'entreprise du portefeuille, de l'établissement et services publics (Article 30 de la loi organique du 13 novembre 2018 sur la Cour des comptes). Cet audit s'étend aux personnes qui bénéficient d'un concours financier du pouvoir central, de la province ou de l'entité territoriale décentralisée et toute organisation privée autorisée à percevoir des taxes parafiscales, des impositions de toute nature, des cotisations légalement obligatoires ou qui bénéficie d'un mécénat donnant lieu à un avantage fiscal. (Article 31 de la loi-organique du 13 novembre 2018 sur la Cour des comptes).

Dans le cadre de son approche en matière d'utilisation des systèmes nationaux, la Banque est en dialogue avec la CDC qui assure l'audit externe de plusieurs projets mais des efforts en matière de renforcement de ses capacités opérationnelles devront se poursuivre. Compte tenu des retard constatés dans le recrutement des auditeurs privés, les Autorités de la RDC ont sollicité auprès de la Banque l'utilisation des services de la CDC pour l'audit de certains projets du secteur agricole en retard dans le processus de recrutement des firmes privée d'audit. La Banque devra plus en plus s'attendre à ce que cette dérogation aux dispositions des accords de financement en cours ne prévoyant pas l'intervention de la CDC. Les rapports d'audit des projets réalisés par la Cour des Comptes ont été acceptés et la Cour des Comptes est invitée à compléter certaines diligences requises par les termes de référence d'audit en vigueur.

Le dernier rapport disponible sur le contrôle de l'exécution de la LF concerne les exercices 2020 à travers : la Loi n° 21/027 du 31 décembre 2021 portant reddition des comptes de la loi de finances n°19/005 du 31 décembre 2019 pour l'exercice 2020 telle que modifiée et complétée par la loi de finances rectificative n°20/019 du 24 décembre 2020 pour l'exercice 2020 tel que publié en novembre 2021. Après son adoption lors de la 101ème réunion du conseil des ministres, le projet de loi portant reddition des comptes de la loi de finances exercice 2022 a été déposé à l'Assemblée nationale mercredi 14 juin 2023. *Le risque lié à cette composante est élevé.*

4. GOUVERNANCE ET CORRUPTION

La RDC affiche des résultats en progrès dans les différents domaines de la gouvernance, mais ils ne sont pas encore à la hauteur des défis. Pour davantage libérer le potentiel de croissance économique, les autorités continuent à poursuivre un train de réformes visant à renforcer la transparence et à améliorer le climat des affaires, ce qui se traduit par une participation du pays à l'ITIE et à l'OHADA. Plusieurs réformes sont en cours dans le domaine foncier, avec un cahier des charges bien précis quant à la propriété individuelle. L'indice global de bonne gouvernance de la Fondation Mo Ibrahim (IIAG) est resté en deçà de 26,5 à partir de 2016 contre des indices supérieurs à 33,0 au cours de la période 2012-2015. L'Évaluation des politiques et des institutions du pays de la Banque (CPIA 2020) indique la note de 3,1 pour la RDC classée au 26^{ème} rang sur 37 pays. La RDC a obtenu la même note en 2018 et le pays était classé au 27^{ème} rang sur 37 ; ce qui est en régression par rapport à l'année 2016 où la RDC était classée au 24^{ème} rang avec la note la note de 3,2.

D'après l'évaluation de réalisée par la Banque mondiale (BM) en 2022 qui attribue la note globale de 3,1 à la RDC, la performance générale reste soutenue grâce à des améliorations en matière de

gestion macroéconomique et de mobilisation des recettes. Malgré les pressions externes découlant de la hausse des prix des denrées alimentaires et des combustibles, l'inflation a été contenue grâce à une politique budgétaire prudente et à la stabilisation du taux de change. Le niveau de dette du pays reste bas, avec un risque de surendettement modéré. Les vulnérabilités liées à la volatilité des exportations minières, aux garanties de la dette et aux passifs éventuels sont bien gérées. Des efforts concertés sont nécessaires pour renforcer la gouvernance, notamment en ce qui concerne les droits de propriété, l'application des contrats et la redevabilité dans le secteur public.

En matière de corruption, la RDC ne dispose pas encore d'outils diagnostic ou d'évaluation relatifs à la lutte contre la corruption.

L'analyse de la perception de la corruption est basée sur les travaux de l'ONG Transparency International à travers l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) publié en 2022. La République démocratique du Congo qui figure parmi les cinq pays les moins pacifiques au monde est classée à la 166e place sur 180 pays en 2022 avec un score de 20%, contre 19% obtenu en 2021. Pourtant, au niveau mondial, le score moyen est de 55%. Elle occupe la 166ème place. Au niveau régional, l'Afrique subsaharienne obtient un score de 32% avec une régression de 1% par rapport à l'année 2021.

La RDC a ratifié à la fois la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption par la Loi n°16/029 du 8 novembre 2016 ; ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption par la Loi 06/014 du 12 juin 2006. Les Autorités sont engagées au plus haut niveau dans la politique de lutte contre la corruption afin d'atteindre des niveaux plus élevés d'intégrité, de transparence et de redevabilité à travers (i) la mise en place de la Coordination pour le changement de mentalité (CCM), et (ii) la création de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC) par ordonnance n°20/013 bis du 17 mars 2023.

L'APLC est un Service Spécialisé au sein du Cabinet du Président de la République qui exerce ses missions en toute indépendance dans les limites compatibles avec l'exercice de son mandat de lutte contre la corruption et les faits assimilés.

L'APLC a pour principal mission de définir et de mettre en œuvre tous les programmes permettant de détecter les agissements susceptibles d'être considérés comme relevant de la corruption ou d'un infractions assimilées ; de mener toutes études et diligenter des enquêtes nécessaires ; de provoquer des poursuites pour faire sanctionner toutes personnes, organisation, organismes, entreprises ou autres services impliqués dans les actes de corruption, de blanchiment des capitaux et des faits assimilés dans les conditions par la réglementation en vigueur

Malgré ces efforts, la lutte contre la corruption constitue un défi pour le pays déjà en situation de fragilité. Les résultats démontrent que la République démocratique du Congo ne parvient pas toujours à faire face aux problèmes sécuritaires dans la partie Est du pays à cause de la corruption. De nombreux experts relèvent que la corruption prend de plus en de l'ampleur dans le secteur public et des mesures de répression restent faibles. Ainsi, le cadre juridique et institutionnel

nécessite d'être renforcé et opérationnalisé pour plus d'efficacité dans le domaine de la lutte contre la corruption. **Le risque lié à la corruption est élevé.**

5. CONCLUSION DE L'EVALUATION DU RISQUE FIDUCIAIRE – GFP

L'évaluation du risque fiduciaire conduite sur la base des différents documents obtenus, ainsi que les entretiens effectués, permet de conclure que le système de gestion des finances publiques de la République démocratique du Congo se renforce malgré le retard dans la mise en œuvre des principales réformes. Le risque fiduciaire a été jugé élevé dans son ensemble. La poursuite et l'achèvement des réformes portées par la LOFIP ayant permis l'actualisation du PSRFP dont l'horizon de 2022 à 2028 correspond à la période initiale de mise en œuvre du prochain DSP de la Banque pour la RDC qui couvrira la période 2023-2028. La priorité dans ce domaine demeure la maîtrise des fondamentaux en matière de gestion des finances publiques par les différents acteurs impliqués dans le circuit de la formulation, de l'exécution, du suivi et du contrôle du budget, restaurer la fiabilité de l'exécution budgétaire, maîtriser les risques budgétaires, et améliorer l'exhaustivité et la transparence du budget et des états financiers telle que mise en évidence par les évaluations PEFA 2020, et PIMA 2023 pour guider les réformes de la gestion des finances publiques, dans le cadre du dialogue avec les partenaires techniques et financiers dont certains, y compris la Banque, appuient la RDC dans ses efforts. La Banque poursuivra le dialogue avec les Autorités dans le cadre de la mise en œuvre du DSP 2023-2028 tout en envisageant des activités de renforcement des capacités et d'appui-conseil dans le domaine de la gestion des finances publiques ainsi que la lutte contre la corruption afin de pouvoir dans le cadre du dialogue et du renforcement de l'approche de la Banque qui utilise déjà en partie des procédures les procédures et systèmes nationaux.

6. MESURES D'ATTENUATION DU RISQUE ET STRATEGIE FIDUCIAIRE DE LA BANQUE – GFP

6.1 Mesures d'atténuation du risque

No.	Faiblesses identifiées	Mesures proposées	Responsable	Délai
1	Non validation du guide d'élaboration du budget sont en cours et le projet de guide d'élaboration du budget-programme par les Instances habilitées	Renforcement des capacités du Ministère du Budget pour l'évaluation des risques budgétaires; Amélioration de la nomenclature budgétaire afin qu'elle soit budgétaro-comptable pour la prise en charge de la comptabilité générale telle qu'indiquée par l'OHADA et la gestion axée sur les résultats.	MF/MB/MPLAN	2023-2024

No.	Faiblesses identifiées	Mesures proposées	Responsable	Délai
	Retard dans la mise en œuvre des CDMT	<p>Renforcement des capacités des ministères sectoriels pour l'élaboration des CDMTs sectoriels et des documents des politiques publiques (Stratégies sectorielles) dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et de la mise en œuvre du budget-programme.</p> <p>L'administration publique dans son ensemble doit être renforcée dans le cadre de l'instauration de la Performance et de la mise en œuvre du budget-programme conformément à la feuille de route du basculement vers le budget-programme en 2024 élaborée et validée par le Gouvernement.</p> <p>Adoption des autres textes réglementaires de la démarche de la performance (guides d'élaboration du CBMT et CDMT, guides d'élaboration des PAP et RAP), ainsi que la charte de gestion permettant la déconcentration de l'ordonnancement.</p> <p>Accompagnement technique sur l'élaboration du guide d'élaboration du budget des moyens et l'enrichissement du guide d'élaboration du budget-programme.</p> <p>Renforcement des capacités sur l'élaboration du PIP et du guide d'élaboration des dépenses d'investissements publics afin de maîtriser le cycle d'éligibilité des projets dans le PIP et de leurs maturités.</p>		

No.	Faiblesses identifiées	Mesures proposées	Responsable	Délai
	Absence de textes encadrant le mécanisme de maturation et de priorisation des projets d'investissements publics. Manque de cohérence et la complémentarité entre budgets d'investissement et de fonctionnement sont assurée	Adoption du décret encadrant la gestion des investissements publics Élaboration des textes d'application du décret, consacrant les guides et manuels de procédures encadrant la gestion des investissements publics		
2	Difficulté de présentation des états financiers exhaustifs et respect de délai de soumission des rapports de reddition des comptes	Développement du système d'informations intégrant la chaîne de la recette, les marchés publics, la dette, la paie et les autres procédures non encore prises en charge.	MF	2023-2028
		Amélioration de la régularité des publications sur l'exécution des LF (reddition des comptes) en vue d'un meilleur accès aux publiques.	MF	2028
3	Absence d'un système intégré de gestion des finances publiques. Utilisation de plusieurs systèmes d'information non intégrés y compris pour les projets d'investissement.	Finalisation et adoption du Plan d'Orientation Globale (POG) qui constitue le schéma directeur pour la numérisation des finances publiques et de l'Administration publique en RDC est en cours d'élaboration Accélération des chantiers en cours (SIGEFIP, SIGMAP, SIGRH) visant la mise en place d'un système intégré de GFP. Elaboration d'un plan anti-sinistre pour la sauvegarde du système et des données	MF/MB/Ministères sectoriels	2024
	Retard dans la mise en œuvre	Mettre en place des outils du système de trésorerie permettant le suivi des ressources extérieures, notamment les flux de ressources et	MF/MB/MPLAN	2023-2025

No.	Faiblesses identifiées	Mesures proposées	Responsable	Délai
	l'opérationnalisation du CUT	<p>l'affectation des ressources aux projets.</p> <p>Adoption du Projet de Décret fixant le périmètre, la structure et le fonctionnement du Compte Unique du Trésor.</p> <p>Mise en œuvre des autres réformes prioritaires relatives au CUT</p> <p>Mise en place des outils du système de trésorerie permettant le suivi des ressources extérieures, notamment les flux de ressources et l'affectation des ressources aux projets.</p>	MF/BCC	2024-2025
4	Faiblesses dans le suivi de la gestion des actifs et la gestion du passif	<p>Réalisation des inventaires périodiques du patrimoine public et mettre à jour le fichier des immobilisations au niveau sectoriel (extra-comptable) et des EP.</p> <p>Elaboration et publier régulièrement les rapports annuel exhaustif de la dette publique.</p>	MF/Ministères sectoriels concernés	2024-2028
5	<p>Faiblesse de communication du processus de mission de l'IGF</p> <p>Faiblesses de capacités dans la planification et la gestion de la qualité des missions</p> <p>Faible implication de l'IGF dans les opérations financées par la Banque</p>	<p>Transmission des Plans de Travail Annuel des missions prévues pour les projets de la Banque</p> <p>Désignation d'un point focal pour le suivi des activités de dialogue avec la Banque/Intégrer dans la mission de l'IGF, le contrôle des projets financés par les ressources extérieures</p> <p>Prise en compte dans le cadre des appuis institutionnels éventuels le financement des activités de renforcement de capacités opérationnelles et techniques, formation de l'IGF.</p> <p>Définition et accord sur le format des rapports à transmettre à la Banque de manière à faciliter le</p>	<p>MF/IGF</p> <p>MF/IGF</p> <p>MF/IGF/ BAD/</p>	<p>2023-2028</p> <p>2023</p> <p>2023-2028</p>

No.	Faiblesses identifiées	Mesures proposées	Responsable	Délai
		suivi des recommandations formulées par les missions de l'IGF		
6	Faiblesses de capacités dans la planification et la gestion de la qualité des missions	Amélioration du système de planification des missions et d'assurance qualité de la CDC par rapport aux normes d'audits appliquées. Mise à disposition des budgets annuels des missions de la CDC y compris pour des besoins de recrutement des cabinets d'audit privée devant assister la CDC. Conformité aux normes d'audit sur les questions d'indépendance	CDC/MF/BAD	2023/2024
10	Faible implication de la CDC dans les opérations financées par la Banque	Organiser des séances de renforcement de capacités de la CdC sur nos TDRs	CDC/MF/BAD	2023-2024
		Renforcement des capacités opérationnelles de la CDC.	CDC/MF/BAD	2023-2027
		Implication de la CDC dans le contrôle externe des projets/programmes à financer par la Banque pendant la période du DSP	MF/BAD/AE	2023-2028

6.2 Stratégie fiduciaire

Conformément aux dispositions de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) ; du Programme d'action d'Accra (2008) ; du Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide (2011) ; la décision par la Banque d'utiliser ou non le système national de gestion des finances publiques a été examinée sur la base (i) de l'évaluation de la performance dudit système (cf. risque fiduciaire et mesures d'atténuation) ; (ii) des directives, pratiques et tolérances de risque par la Banque ; (iii) des préférences nationales ; et (iv) d'autres facteurs comme la qualité de la gouvernance. Il ressort de ces analyses que le niveau de risque tel qu'évalué a été jugé élevé. Tout en reconnaissant les insuffisances constatées, et qu'une approche basée exclusivement sur les procédures de la Banque et les systèmes parallèles ne garantirait pas l'efficacité de l'aide et le renforcement du système national, la Banque privilégiera une approche adaptée au type d'opération envisagée, orientée sur le soutien aux réformes des finances publiques.

L'utilisation du système national de la RDC au cours de la période du DSP prendra en compte les actions ci-après à court et moyen terme :

➤ **A court terme**

- (i) Organiser des séances de renforcement de capacités de la CdC sur nos TDRs. Nous pouvons animer ces séances nous-mêmes, soit en présentiel, soit en virtuel. Il convient également d'envisager le recrutement d'un consultant pour renforcer les capacités de la CdC sur les aspects d'audit comptable et financier et également sur les aspects de normes, de gestion de la qualité (contrôle qualité des audits comptables et financiers), tout comme pour l'élaboration d'un plan annuel global fondé sur l'évaluation des risques. Ces mesures devraient normalement faire partie de notre stratégie fiduciaire dans le CFRA ;
- (ii) L'utilisation des ressources prévues au titre du programme indicatif de prêts sera faite conformément aux règles et procédures de la Banque en matière de gestion financière. Toutes les opérations feront l'objet d'un audit à la clôture de chaque exercice, qui sera réalisé par la Cour des Comptes (CDC). Un protocole d'accord entre la CDC et les organes de gestion des projets sera l'audit pour l'audit de chaque projet financé sur les ressources de la Banque ou de l'Etat afin de renforcer l'indépendance de la CDC. Cependant, de commun accord avec la CDC, si la Banque relève des insuffisances et/ou des risques quant au retard dans les délais des rapports d'audit, produits par la CDC, des dispositions seront prises pour renforcer les capacités de la CDC, notamment par le recrutement conformément aux règles et procédures de la Banque, sous la responsabilité de la CDC, de firmes d'audit afin d'appuyer celle-ci dans la réalisation des audits dans les délais convenus ;
- (iii) L'utilisation de l'IGF dans le cadre des projets à évaluer durant la période du DSP 2023-2028 sera requise ; et des modalités de communication des programmes de mission ainsi que les rapports de mission à préciser lors des missions d'évaluation des projets devront constituer des conditions de financement de la Banque.
- (iv) Les arrangements en matière de gestion financière de chaque seront examinés lors des missions d'évaluation des nouvelles opérations d'investissement qui seront financées à travers les ressources de la Banque. L'existence d'un dispositif minimal à l'entrée des opérations sera exigée dans le choix de l'ancrage institutionnel des projets. Les dispositifs de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption seront utilisés et les mécanismes de sanction appliqués rigoureusement. Les rapports d'audit externe seront régulièrement publiés conformément aux modalités de diffusion prévue par la Réglementation nationale ; et les rapports d'achèvement des opérations devront intégrer les conclusions de l'audit réalisé à la clôture ;
- (v) Pour toute opération d'appui budgétaire général ou sectoriel les arrangements en matière de gestion financière seront examinés lors de la mission d'évaluation, l'utilisation des ressources de la Banque sera systématiquement vérifiée à travers d'une part un audit des flux réalisé par la CDC et d'autre part, l'examen des Lois de

Règlement par la Cour des Comptes qui sera publié dans les délais légaux en vigueur au Congo ;

- (vi) Le renforcement des capacités de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, et des autres corps de contrôle sur les objectifs et la démarche d'audit ainsi que sur les standards en matière de rapport ;
- (vii) L'appui en matière d'assistance technique pour le développement de manuels de procédures et d'un code de conduite et de déontologie, ainsi que la formation à ces outils notamment d'audit par les risques et leur vulgarisation ;
- (viii) La mise en place d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit interne.

➤ A moyen terme

- (i) Envisager une évaluation du cadre de mesure de la performance de la CdC (CMP – ISC ou SAI PMF) afin d'aider la CdC à prendre des mesures pour adresser les insuffisances relevées. Un plan stratégique et un plan opérationnel devraient être établis.
- (ii) Les financements basés sur les résultats feront l'objet d'une évaluation afin de définir les modalités d'exécution en prenant en compte les spécificités du secteur et/ou du programme.

7. ÉVALUATION DU RISQUE FIDUCIAIRE-PAYS (CFRA) -VOLET PASSATION DES MARCHÉS

Passation des marchés : Niveau de risque Elevé

7.1 Analyse détaillée des Facteurs de risques relatifs au Système Congolais (RDC) des Marchés Publics.

L'évaluation du risque fiduciaire pays (ERFP) pour la sous composante Passation des Marchés a conclu à un niveau de risque jugé **Elevé** pour diverses raisons dont entre autres, (i) l'irrégularité dans la réalisation des Audits des Marchés Publics, l'absence (ii) des dispositions régissant la participation des Entreprises détenues par l'Etat, des Agences Locales d'Exécution (ALE) et, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) aux marchés publics, (iii) de mention relative à l'obligation de confidentialité dans les dossiers type de prestation intellectuelles, (iv) d'une politique d'archivage des dossiers liés à la passation des marchés, (v) de décret portant organisation les marchés spéciaux, et (vi) de textes qui contraignent les Autorités Contractantes (AC) à exécuter les décisions du CRD. Dans le cadre de l'ERFP, le Cadre réglementaire, l'environnement institutionnel, les pratiques de gestion et l'intégrité du Système Congolais des Marchés Publics ont été analysés en identifiant les faiblesses, les risques et leur impact. L'évaluation a été conduite en utilisant les documents légaux formant le Cadre légal et réglementaire et les Etudes diagnostiques disponibles d'une part, ainsi que les éléments tirés des entretiens avec quelques acteurs agissant dans le secteur des marchés publics d'autre part. Les résultats de l'évaluation résumés selon les

piliers de la méthodologie MAPS.2 de l'OCDE/CAD (dont le rapport a obtenu le sceau du Secrétariat du MAPS) se présentent comme suit :

Pilier I : Cadre législatif, réglementaire et politique des Marchés publics – **Le cadre législatif et réglementaire, bien que basé sur des principes de liberté d'accès, de traitement égalitaire et de transparence, comportent des points de faiblesse qui sont sources de préoccupations pouvant avoir un impact négatif sur sa crédibilité.**

Le cadre législatif et réglementaire est bien codifié et organisé de façon hiérarchisée (lois, décrets, réglementations, procédures) et l'ordre de préséance est bien établi. Elle fixe les règles régissant la passation, l'exécution, le contrôle ainsi que les contentieux des marchés publics passés par l'Etat, les Provinces, les Entités Territoriales Décentralisées (ETD), les Entreprises publiques et les Etablissements publics et prévoit que ses dispositions s'appliquent aussi dans le cas des marchés passés par des personnes de droit privé bénéficiant du financement ou agissant pour le compte de personnes de droit public. Par ailleurs, Les Partenariats Publics Privés (PPP), y compris les concessions, sont réglementés¹⁷. Les législations, réglementations et politiques en vigueur sont publiées et facilement accessibles au public, sans frais sur le site de l'ARMP. La LRMP détermine que les marchés publics sont passés par appel d'offres, encadre le recours à tout autre mode de passation des marchés, interdit le fractionnement des marchés destiné à restreindre la concurrence. Elle définit par ailleurs que les marchés publics dont le montant est supérieur ou égal au seuil réglementaire font l'objet d'un avis d'appel à la concurrence porté à la connaissance du public. L'absence de publicité entraîne la nullité de la procédure (article 34 LRMP). Enfin, le LRMP consacre la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation. Malgré les bons principes pronés ci-dessus, le Cadre législatif et réglementaire actuel comporte plusieurs points de faiblesse qui peuvent l'impacter négativement. On note l'absence: (i) des dispositions régissant la participation des Entreprises détenues par l'Etat, des Agences Locales d'Exécution (ALE) et les Organisations Non Gouvernementales (ONG), (ii) des textes d'application de la dématérialisation des Marchés Publics bien que celle-ci soit prévue par la LRMP, (iii) des textes qui contraignent les Autorités Contractantes (AC) à exécuter les décisions du Comité de Règlement des Différends (CRD), (iv) de la mention relative à l'obligation de confidentialité dans les dossiers type de prestation intellectuelles, (v) d'une politique d'archivage des dossiers liés à la passation des marchés pour faciliter les audits et les revues à postériori, (vi) de décret portant organisation les marchés spéciaux, (vii) du manuel des procédures des Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics (CGPMP), (viii) des règles relatives à la conservation des offres pour garantir que les offres ne disparaissent pas, qu'elles ne soient pas égarées ou placées au mauvais endroit, (ix) d'obligation de publicité pour les marchés dont la valeur estimée est sous les seuils d'appel d'offres de ce fait, les prestataires qui ont les capacités requises ne sont pas informés des opportunités d'affaires, (x) de politique d'achat publics durable et, (xi) la non intégration des marchés publics dans la chaîne de la dépense publique qui pourrait avoir un impact négatif sur le fonctionnement du Système, ainsi que sa crédibilité.

Eu égard à ce qui précède, le niveau de risque pour les aspects couverts par le pilier I est jugé **Substancial**. Aussi est-il recommandé entre autres de (i) Prendre un texte pour préciser/encadrer la participation des entreprises publiques, ALE et ONG aux marchés publics, (ii) Adopter les textes d'application de la dématérialisation des Marchés Publics en complément de la LRMP, (iii) mettre en place des textes qui contraignent les Autorités Contractantes (AC) à exécuter les décisions du Comité de Règlement des Différends (CRD), (iv) Incorporer au DTDP prestations intellectuelles

¹⁷ La Loi n° 18/016 du 09 juillet 2018 relative aux Partenariats Publics-Privés « PPP » couvre les concessions et délégations de services publics qui complète la LRMP.

la mention relative à l'obligation de confidentialité comme c'est le cas pour le DTAO fournitures, travaux et services, (v) Adopter une procédure de conservation des offres et, de manière plus globale, une procédure d'archivage et de classement de tous les documents de la passation des marchés, (vi) Mettre en place d'un système intégré des marchés publics avec une passerelle synchronisée avec la chaîne de la dépense publique et, (vii) compléter le cadre réglementaire des marchés publics en y ajoutant les textes manquants, les circulaires et les notes de politique et les rendre accessibles au public.

Pilier II : Le Cadre institutionnel et les capacités de gestion – *Le Cadre institutionnel et la capacité de gestion semblent adéquats mais nécessitent d'être améliorés et renforcés pour mieux répondre aux exigences des acteurs de la commande publique et aux standards internationaux* : Le Cadre institutionnel incarné par la LRMP prévoit au plan institutionnel les entités suivantes: (i) les AC chargées de la gestion de la passation des marchés à travers une CGPMP ; (ii) une Structure de contrôle à priori (DGCMP) placée sous la tutelle du Ministère ayant le Budget dans ses attributions, chargée de veiller au respect par les AC, des procédures de passation des marchés et de délégations des services publics à travers d'émissions d'avis de non objection, (iii) une Entité chargée de la Régulation et du Contrôle à postériori des marchés publics (ARMP), des délégations des services publics, des audits des marchés publics, de la formation et du renforcement des capacités. Par ailleurs, il est stipulé à l'Article 16 de la LRMP, que l'exercice cumulé des fonctions citées ci-dessus par une même personne ou un même organisme est prohibé. Ainsi, les fonctions de passation, de contrôle et régulation sont bien séparées. Toutefois, on note que (i) sur le plan administratif, l'ARMP n'occupe pas une position d'autorité dans la structure de gouvernance et que, dans bien de cas, ses décisions souffrent de non-application. En plus, les mandats de certains de ses dirigeants sont arrivés à terme et n'ont pas encore été renouvelés, ce qui fait planer un doute sur la validité des actes posés et des décisions, (ii) La DGCMP ne dispose pas des ressources dont elle a besoin pour pleinement jouer son rôle et, ses ressources humaines sont jugées n'être pas toujours alignées sur les besoins, (iii) les CGPMP n'ont pas été créées dans toutes les entreprises publiques comme le veut le cadre institutionnel; (iv) l'absence d'un système d'information efficace, impactant sur la transparence du système et encourageant son opacité et inefficacité, (v) l'absence d'une stratégie de développement et de renforcement des capacités du système et des acteurs et, (vi) le plan de passation des marchés (PPM) n'est pas intégré et formalisé dans la pratique pour appuyer la préparation des budgets.

Eu égard à ce qui précède, le niveau de risque pour les aspects couverts par le pilier II est jugé **Substancial**. Aussi, est-il recommandé entre autres de : (i) Prendre les mesures nécessaires pour clarifier le statut de l'ARMP pour la doter des pouvoirs et moyens nécessaires à la bonne exécution de sa mission, (ii) Doter la DGCMP du personnel qualifié et des moyens adéquats de travail et mettre en place les CGPMP dans les départements et entités non encore pourvues, (iii) Implanter et assurer la pérennité d'un système efficace d'information sur les marchés publics, (iv) Élaborer une stratégie globale de renforcement des capacités des acteurs de la commande publique et, (v) rendre obligatoire l'élaboration des PPM en appui à la préparation des budgets de l'ensemble des autorités contractantes.

Pilier III. Activités d'acquisition et pratiques du marché – *Les pratiques en matière de passation, d'exécution et de gestion des différends en Marchés Publics sont globalement peu satisfaisantes. En ce qui concerne la gestion des différends, elle peut encore être renforcée par l'adoption d'autres mécanismes comme le Mode Alternatif de Règlements Commerciaux (MARC) :*

L'analyse faite dans le cadre du MAPS.2 sur un échantillon de 152 marchés passés en 2016 a permis de noter que les opérations de planification, passation, et suivi de l'exécution des marchés sont déficientes de bout en bout et que 48% seulement sont passés en conformité avec la loi). En effet, il est relevé que (i) les activités préparatoires telles que les études préliminaires, les discussions avec les bénéficiaires.... sont conduites sans un examen préalable des options pour obtenir le meilleur rapport qualité prix, ou bien elles sont conduites de manière superficielle, (ii) Les dossiers type ne sont pas souvent utilisés (51% de l'échantillon), (iii) Les autorisations spéciales, les dérogations (gré à gré ou appel d'offres restreints), les avis de la DGCM, pourtant obligatoires, ne sont pas toujours sollicités, toujours obtenus ou obtenus irrégulièrement, (iv) Certains avenants sont accordés en violation de la loi (montant > 15%), (v) L'inspection, le contrôle de qualité, la réception des travaux sont faiblement effectués, (vi) Le paiement des factures n'est pas effectué dans les délais, (vii) Les adjudications ne sont pas toujours publiées (14% seulement publiés), (viii) Les opérations de passation des marchés ne sont pas toujours conduites de manière efficace, ni efficiente (Temps moyen entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la signature de contrat varie de 97 à 304 jours), (ix) non-exécution des contrats pourtant passés et conclus régulièrement pour absences de ressources puisqu'au moment de leur exécution, les ressources financières avaient été réallouées à d'autres priorités (20%), (x) le démarrage effectif de l'exécution des contrats conclus qui tarde à se mettre en place dans le meilleur délai (60%), (xi) Il n'existe pas de cadre spécifique de concertation public-privé sur les marchés publics visant des améliorations ou modifications à apporter au système. L'évaluation a permis aussi de constater qu'il existe dans la LRMP, ainsi que dans les modèles de contrat, un dispositif de règlement des différends lors de l'exécution des marchés publics. Ce dispositif est structuré comme généralement admis en une phase de précontentieux suivie du contentieux. Il existe en RDC, une réglementation sur l'arbitrage conforme aux pratiques généralement admises et le pays admet comme pratique courante l'arbitrage international pour les appels d'offres internationaux. En principe, l'environnement du pays garantit l'exécution de toute décision arbitrale prise au niveau national ou à l'étranger dans la mesure où la RDC a ratifié depuis mars 2015 (signature le 5 novembre 2014), la convention de New York sur l'exécution des sentences arbitrales internationales de 1958. On note toutefois que (a) les décisions légalement exécutoires ne sont pas toujours appliquées par les AC et, (b) la LRMP n'a pas prévu des dispositions lorsque l'administration ne se conforme pas aux décisions exécutoires.

Eu égard à ce qui précède, le niveau de risque pour les aspects couverts par le pilier III est jugé **Elevé**. Aussi, est-il recommandé entre autres de : (i) Renforcer la capacité des Autorités Contractantes (AC) à planifier les projets d'investissements et à y incorporer le dialogue avec les bénéficiaires et toutes les parties concernées, (ii) Mener une campagne d'information sur les marchés de gré à gré auprès des autorités politiques et les Personnes Responsables des Marché ainsi que sur les procédures et les principes fondamentaux des marchés publics et les conséquences/dangers du non-respect de ces derniers sur l'exposition aux risques de fraude et à la corruption, (iii) Rendre explicitement obligatoire dans le dispositif réglementaire la publication de l'avis d'attribution du marché (provisoire et définitive), (iv) Instaurer un mécanisme de contrôle de la qualité des travaux/équipements et une procédure de réception (provisoire et définitive) afin de s'assurer de la qualité des livrables liés aux marchés, (v) Prendre un texte pour encadrer la conclusion des avenants ainsi que la production de la documentation justificative, (v) Initier le dialogue grâce à des réunions d'échanges d'informations et de concertation avec le secteur privé sur les marchés publics et, (vi) Mettre en place un mécanisme permettant de mesurer et d'améliorer les pratiques en matière de passation des marchés.

Pilier IV : Responsabilité, Intégrité et transparence du système – Le Système est caractérisé par un mécanisme de contrôle préalable faible, une irrégularité des audits des Marchés Publics, une absence des mécanismes efficaces de contrôle interne et d'audit interne et des procédures garantissant la mise en application des recommandations des audits externes. En effet, le mécanisme de contrôle des marchés publics est assuré par (i) le contrôle parlementaire, (ii) la Cours des Comptes (CDC), (iii) l'Inspection Générale des Finances (IGF), (iii) les AC à travers les CGPMP, (iv) le contrôle à priori de la DGCMMP et, (v) les contrôles à postériori ainsi que les Audits des Marchés Publics initiés par l'ARMP. L'évaluation a permis de noter que (i) les audits internes sont inexistant. Il en est de même des procédures d'audit interne, ni de programmes de formation en audit des marchés publics, encore moins de Manuels qui permettraient aux auditeurs internes de se développer, (ii) bon nombre des parlementaires n'ont qu'une connaissance limitée des marchés publics pour effectuer le contrôle parlementaire dans ce domaine, ce qui peut avoir un impact sur les résultats de leur contrôle éventuel, (iii) les contrôles effectués par la CDC et l'IGF sont plus orientés vers la conformité de la gestion financière et comptable que vers les marchés publics, (iv) les contrôles de la DGCMMP s'exercent avec peu de rigueur et seulement sur une partie de l'ensemble activités de passation des marchés des AC; (v) les audits externes, au niveau de l'ARMP, ne sont pas régulièrement exécutés faute de moyens et, dans la plupart des cas, réalisés plusieurs années après les exercices budgétaires. En conclusion, il n'existe pas de véritable contrôle qui viendrait faire le point de la situation et sanctionner les fautes et violation de la réglementation. Le cadre législatif/réglementaire n'autorise pas la participation directe de la société civile dans les opérations des marchés publics.

En ce qui concerne la lutte contre la Corruption : Les textes en vigueur (y compris les dossiers type) énoncent clairement la définition des pratiques interdites, des infractions, y compris les sanctions associées. Un Code d'éthique des agents de l'Etat existe depuis 2002. Il en est de même d'un cadre de lutte contre la corruption, ainsi qu'un mécanisme de dénonciation. Cependant, dans la pratique, on note que ces dispositions ne sont pas appliquées. L'Observatoire de Surveillance de la Corruption et de l'Ethique professionnelle, en sigle l'OSCEP, est l'organe technique et consultatif du Gouvernement chargé de la promotion des valeurs éthiques, la moralisation de la gestion de la chose publique, ainsi que la prévention et la lutte contre les antivaleurs dans les milieux socio-professionnels conformément à l'article 4 du Décret n°16/020 du 16 juillet 2016. Ses actions restent non significatives par rapport aux défis énormes qui s'imposent. Aucune politique n'existe dans cette matière ayant trait aux marchés publics. La création par le Président de la République de l'Agence de la Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC), en mars 2020, en remplacement du bureau du conseiller spécial du Chef de l'État en charge de la lutte contre la corruption et le terrorisme pourrait bien apporter les changements nécessaires tant attendus. En conséquence, l'indice de la perception de la corruption (IPC) de la RDC, selon *Transparency International* en 2022 n'est que de 20/100 avec un rang de 166^{ème} sur les 180 pays évalués dans le monde. Comparé à l'année 2021 où cet indice est de 19/100 avec un rang de 160^{ème}, on note toutefois, un léger recul de la perception de la corruption

Eu égard à ce qui précède, le niveau de risque pour les aspects couverts par le pilier IV est jugé **Elevé**. Aussi, est-il recommandé entre autres de : (i) Proposer des mesures de promotion de l'éthique et de l'intégrité dans le secteur des marchés publics, (ii) Modifier les textes pour accorder à l'ARMP le pouvoir de contraindre les AC à se conformer aux décisions du CRD, (iii) Instauration d'un système pérenne d'audits et de contrôles internes de même que d'audits externes conduits dans les temps prescrits et, (iv) Mettre en place un Mécanisme sûr pour signaler des pratiques interdites ou des comportements contraires à l'éthique.

Tableau - Résumé de la notation du Risque Fiduciaire volet acquisition

Composante	Risque
Pilier I Cadre législatif, réglementaire et politique	Substantiel
Pilier II Cadre institutionnel et capacités de gestion	Substantiel
Pilier III Activités d'acquisitions et pratiques du marché	Élevé
Pilier IV Responsabilité, intégrité et transparence du système	Élevé

7.2 Stratégie de la Banque en passation des marchés au cours de la période du DSP

7.2.1 Pour l'amélioration du système national

La Banque utilisera les projets d'appui institutionnel pour supporter le renforcement de la transparence à travers : (i) Appui à l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités et de professionnalisation certifiée des acteurs de la commande publique, (ii) Appui à l'instauration d'un système pérenne d'audits et de contrôles internes de même que d'audits externes conduits dans les temps prescrits et, (iii) l'amélioration du système d'archivage à travers la promotion de la digitalisation des dossiers relatifs aux marchés publics ainsi que la dématérialisation des marchés publics.

7.2.1.1 Pour les projets d'investissement

Dans le cadre des opérations financées par la Banque au cours de la période couverte par le DSP, l'utilisation du SNPM, pour chaque opération, dépendra de l'évaluation du risque au niveau du pays, du secteur, de l'Agence d'exécution et du projet. Pour chaque projet, la Banque déterminera également des seuils de revue à posteriori sur la base du risque et des capacités de la CEP.

7.2.1.2 Pour les Operations d'appui programmatique

Le risque fiduciaire global « **Elevé** » reste tout de même favorable pour envisager des opérations d'appui budgétaire sous réserve de la mise en œuvre du plan stratégique 2023 – 2026 de réforme des marchés publics en cours d'élaboration à la suite de l'évaluation MAPS.2 réalisée par le pays. En effet, le pays a déjà commencé à mettre en œuvre quelques recommandations notamment en révisant le Manuel des Procédures des Marchés Publics pour corriger certaines imperfections identifiées dont l'assujettissement des marchés de gré à gré à l'utilisation obligatoire d'un contrat type (décret n°23/12 du 03 mars 2023 portant Manuel des Procédures des marchés Publics).

7.3 Réformes à mettre en œuvre durant le cycle du DSP

Il est proposé ci-dessous un plan d'actions de mise en œuvre des réformes durant le cycle du DSP.

Activités de réforme	Responsable	Echéance
Révision, ajouts et modifications des textes définissant le cadre légal, réglementaire et institutionnel pour assurer une complétude des textes réglementaires régissant les marchés publics, et prendre aussi en compte les lacunes relevées dans le rapport MAPS.2	Gouvernement	2024 - 2025
Instauration d'un système pérenne d'audits et de contrôles internes de même que d'audits externes conduits dans les temps prescrits	Gouvernement	2024 - 2025
Prise d'un texte précisant que les décisions du CRD sont exécutoires	Gouvernement	2024 - 2025
Prendre un texte pour encadrer la participation des Entreprises publiques, les ALE et les ONG	Gouvernement	2024 - 2025
Mettre en place d'un Système d'information intégré de collecte de données des marchés publics	Gouvernement	2024 - 2025
Examiner la possibilité d'introduire l'inclusion des critères environnementaux et sociaux dans la passation de certains marchés dont la nature se prêterait particulièrement bien à cet exercice en y associant le secteur privé et la société civile	Gouvernement	2024 - 2025
Élaborer d'une stratégie globale de renforcement des capacités et de professionnalisation certifiée des acteurs de la commande publique	Gouvernement	2024 - 2025

Le tableau ci-dessous qui indique le niveau de risque global agrégé (GF, acquisitions et gouvernance).

Tableau - Résumé du Risque Fiduciaire en RDC – septembre 2023

DOMAINE	COMPOSANTE	RISQUE ÉVALUÉ	RISQUE ÉVALUÉ AGGRÉGÉ
Gestion des finances publiques	Budget	Elevé	ELEVE
	Trésorerie	Elevé	
	Comptabilité et établissement des rapports	Elevé	
	Vérification interne	Elevé	
	Audit Externe	Elevé	
Passation des marchés	Cadre légal et réglementaire	Substantiel	ELEVE
	Cadre institutionnel et capacités de gestion	Substantiel	
	Activités d'acquisitions et pratiques du marché	Elevé	
	Intégrité et transparence du système de passation des marchés publics	Elevé	
Gouvernance	Lutte contre la corruption	Elevé	ELEVE

Annexe 24 : Le secteur spécifique de l'agriculture et du développement rural en RDC

A. VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR

La contribution du secteur agricole au PIB se situe autour de 22,4 %. L’Agriculture et la chaîne agro-alimentaire, la forêt et les industries de transformation et de commercialisation du bois sont des axes majeurs du Cadre Stratégique de Développement (CSD) 2016-2021 qui vise le développement économique et social à travers la diversification des sources de l’économie. Le Gouvernement à travers le Plan d’Investissement Agricole (PNIA) 2014-2020 s’est fixé comme objectif de stimuler une croissance annuelle soutenue du secteur agricole de plus de 6% indispensable pour réduire la pauvreté, d’assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et générer durablement des emplois et des revenus.

La République Démocratique du Congo est riche en ressources naturelles constituées : (i) de près de 50% de l’eau douce du continent avec une trentaine de grandes rivières et affluents du fleuve Congo long de 4.670 km ; (ii) de 80 millions d’hectares de terre arable dont à peine 10% sont exploités annuellement. Les conditions climatiques et écologiques très favorables offrent des opportunités de développement des cultures d’exportation (café, cacao, hévéa, palmier à huile, thé, etc.) ; (iii) des étendues de pâturages et de savanes, de forêts occupant plus de 125 millions d’ha ; (iv) des étendues d’herbages et des savanes à même de permettre un élevage de 40 millions de têtes de gros bétail ; (v) un potentiel annuel estimé à 850.000 tonnes de poissons (pour les lacs, fleuve et rivières) et 150.000 tonnes pour la pisciculture, répartis en 750 espèces.

B. DEFIS EN COURS ET A VENIR

Les défis à court et moyen termes consistent à :

Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduire la pauvreté des populations à travers l’amélioration de la productivité des filières agricoles et les conditions de vie en milieu rural (augmentation des revenus, création des emplois décents, notamment en milieu rural, amélioration de l'accès aux services de base). En RDC, le déficit alimentaire est évalué entre 20 et 30% (selon les régions). Par ailleurs, l’incidence de pauvreté au niveau national est très élevée et se situe à 63,4%, et 43% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique soit presque 1 enfant sur 2. Aussi, 38% de la population en RDC a un régime alimentaire pauvre et limité, et seulement 9,3% des enfants de 6 à 23 mois reçoivent une diète minimale acceptable. Les pertes économiques liées à la malnutrition en RDC sont estimées entre 3% et 8% du produit intérieur brut, soit une perte annuelle pour la RDC de 1,174 milliards dollars E.U, selon l’étude sur le coût de la faim en Afrique menée en RDC en 2017.

Réduire les importations massives de denrées alimentaires estimées à 1,5 milliards de dollars. Ce chiffre va davantage augmenter avec la croissance démographique galopante, surtout dans la capitale Kinshasa qui fait plus de 10 millions d’habitants.

Accroître les exportations de produits agricoles qui ne représentent qu’environ 70 millions de dollars US en dépit des atouts pour des échanges commerciaux avec la région environnante et au-delà : existence de conditions climatiques et de terres fertiles pouvant permettre de produits des cultures à haute valeur ajoutée (café, hévéa, cacao, etc.) ; emplacement du pays et sa capacité de distribution logistique ; marché régional important, de plus de 200 millions d’habitants, en forte croissance démographique et en voie d’urbanisation.

Pour ce faire, le Gouvernement a développé plusieurs stratégies, notamment la stratégie de relance de l'agro-industrie et, des projets et initiatives axés sur le développement des pôles de croissance, de parcs agro-industriels, de modernisation des villages. Les axes majeurs de ces interventions devraient permettre : (1) d'améliorer du cadre institutionnel et de la gouvernance, (2) de construire des infrastructures de production et de distribution, (3) d'assainir le climat des affaires et ; (4) de développer des programmes adaptés de formation et de recherche.

Les grands défis à relever par le pays à moyens terme consistent à : (i) sécuriser et moderniser davantage les systèmes de production agricole pour améliorer durablement la productivité des filières, par un meilleur accès aux facteurs de production, aux marchés et par l'amélioration de l'environnement juridique et de la gouvernance ; (ii) mobiliser des investissements conséquents pour permettre à l'agro-industrie de se déployer dans le pays, se développer et devenir un des principaux leviers de la croissance économique et de l'amélioration des conditions de vie de la population et ; (iii) augmenter les volumes des exportations de produits agricoles y compris les produits à haute valeur ajoutée.

C. INTERVENTIONS DE LA BANQUE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT RURAL

L'intervention de la BAD dans le secteur de l'agriculture en République Démocratique du Congo comprend quatre (4) opérations pour un coût total de 111,185 millions UC :

- Le projet d'entreprenariat des jeunes dans l'agriculture et l'agro-industrie, *d'un montant de 40 millions d'UC dont l'objectif est de promouvoir la création par des jeunes diplômés, de 2000 agro-entreprises intégrées dans les filières agropastorales porteuses et pouvant générer 10.000 emplois. Les bénéficiaires indirects du projet constitués des organisations de producteurs et des autres fournisseurs d'intrants et de matériels pour les jeunes, s'élèvent à environ 100.000 personnes.*
- Le projet de développement des chaînes de valeur dans six provinces (*PADCA-6P*), *approuvé en mai 2019, d'un montant de 20 millions d'UC. Le PADCA-6P intervient dans les provinces du Kwilu, Kasai, Haut Lomami, Lomami, Maniema, et de la Tshopo. Le projet cible environ 1.768.825 ménages ruraux, dont 60% de femmes avec 8394.125 bénéficiaires directs.*
- Le projet d'appui au développement intégré de l'économie rurale (*PROADER*) *d'un montant de 40 millions d'UC approuvé en novembre 2019. L'objectif du projet est de contribuer à la mise en place d'un entreprenariat agricole et rural dans les services des métiers agricoles et ruraux. Les objectifs spécifiques sont : Améliorer les revenus des ménages ruraux ; Accroître la productivité agricole et la durabilité ; Créer des emplois décents en milieu rural ; Améliorer l'accès aux pistes de desserte agricole ; Promouvoir la gouvernance locale.*

D. PROJETS DU PROGRAMME INDICATIF DE PRETS DE LA BANQUE

Le programme indicatif de la BAD prévoit pour 2021 et 2022, le financement du projet d'appui au développement de la zone spéciale de transformation agroindustrielle de Ngandajika (*PRODAN*), d'un montant de 50 millions UC (64 millions USD).

Par ailleurs, la Banque a su s'adapter aux défis émergents du pays, notamment en finançant : une opération d'urgence d'un montant de 12,83 millions USD approuvée par le Conseil le 15 juillet

2022, en vue d'accroître la production alimentaire pour faire face aux effets néfastes de l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹⁸.

Encadré : Fiche du Programme d'Appui au Développement Agro-industriel de Ngandajika (64.000.000 USD)

Approbation : 15 juillet 2022

A. Travaux :

- Contrat signé et travaux en cours pour l'aéroport de Mbuji-Mayi (**31.422.298,32 USD**)
- Procédure de signature en cours pour l'aéroport de Kisangani (**18.799.671,30 USD**)
- DAOI en préparation à la RVA pour l'aéroport de Kindu. Publication en mars 2020

B. Equipements :

- Contrats signés et en cours d'exécution de : **10.163.440 USD**

C. Services des Consultants (Prestations intellectuels)

- **BCST Mbuji-Mayi :**
 - o Avis de la Banque sur le rapport d'évaluation des MI donnée,
 - o Réévaluation en cours à la RVA
- **BCST Kisangani :**
 - o Avis de la Banque sur le rapport d'évaluation des MI donnée,
 - o Réévaluation en cours à la RVA
- **BSCT Kindu :**
 - o Avis de la Banque sur le rapport d'évaluation des MI donnée,
 - o Réévaluation en cours à la RVA

D. Difficultés

- o Non-paiement par le Gouvernement de la Contrepartie (6.400.000 USD)
- o COVID-19
- o Retard dans l'élaboration des études APS et APD par le Bureau d'études qui a occasionné des retards dans la publication des DAO

-----000-----

Principales recommandations du Sommet sur l'Agrobusiness 4-5 Octobre 2023

- 1) Adopter une approche par filière et par projet, avec un véritable accompagnement du Gouvernement (facilités fiscales et administratives, disponibilité des infrastructures) pour la relance du secteur agricole en RDC ;
- 2) Limiter toute charge, frais et imposition, à un maximum de 25% de la valeur pour les activités relatives à la production et aux exportations ;
- 3) Mettre en place un fond souverain pour soutenir l'agriculture et des centres d'agrégation pour appuyer et accompagner les petits investisseurs agricoles
- 4) Renforcer les capacités et le rôle des Entités territoriales décentralisées (ETDs) dans la gouvernance du secteur, l'appropriation et l'application effective de l'approche chaînes de valeur et agriculture durable, mécanisme de garantie et d'atténuation des risques et accès au financement ; et,
- 5) Harmoniser le cadre réglementaire (loi sur les ZES, loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, loi sur les PPP).

¹⁸ La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». L'Afrique du Sud, l'Algéri , la Chine, l'Egypte, Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

Annexe 25 : Note synthèse sur les sauvegardes environnementales et sociales en RDC

L’engagement de la RDC pour la protection de l’environnement est constant et régulièrement réaffirmé à travers la ratification des conventions internationales sur la protection de l’environnement, la conservation de la faune et de la flore, les zones humides, le patrimoine culturel et naturel, les espèces menacées d’extinction, les espèces migratrices, les changements climatiques, la diversité biologique, etc. A titre d’exemple, l’engagement pour la protection de la forêt tropicale du bassin du Congo a fait l’objet lors de la COP 21, d’un second accord décennal de protection et de gestion durable des forêts (2021-2031). L’implication de la RDC au sein de l’Initiative pour la Forêt d’Afrique Centrale (CAFI) transcende les aspects de pure conservation, dans la mesure où la protection de la biodiversité va de pair avec la poursuite de la sécurité alimentaire basée sur une agriculture durable, la lutte contre les changements climatiques et l’instauration d’une politique sociale équitable, fondée sur les droits, y compris ceux des plus vulnérables, pour un développement qui puisse être durable et inclusif : ce dernier objectif consiste pour la RDC à « Ne laisser personne de côté ». Cette approche à laquelle tous les secteurs économiques sont associés, est réaffirmée dans le Plan national stratégique de développement (2019-2023), lui-même aligné sur les Objectifs de Développement Durable et particulièrement l’Agenda 2030. La stratégie gouvernementale démontre une volonté d’adopter un nouveau paradigme de développement alliant développement économique, développement social et protection de l’environnement. Cette transition met néanmoins en lumière les défis importants à relever, en termes de gouvernance E&S, pour y parvenir.

Bien que la RDC dispose d’un arsenal juridique et réglementaire permettant d’encadrer les projets et programmes de développement sur le plan des sauvegardes environnementales et sociales, ces textes s’avèrent pour la plupart désuets aujourd’hui, au regard des défis qui se présentent au pays. La protection de l’environnement repose en premier lieu sur la Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, ainsi que sur la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l’environnement, et qui vise à favoriser la gestion durable des ressources naturelles, à prévenir les risques, à lutter contre les formes de pollutions et nuisances, et à améliorer la qualité de la vie des populations dans le respect de l’équilibre écologique. Cette loi prévoit la prise de 27 décrets pour sa mise en application mais depuis son édition, seulement 8 décrets ont été pris, limitant ainsi l’opérationnalisation de la Loi sur la protection de l’environnement. La Loi 73-021 du 20 juillet 1973 porte quant à elle sur le régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés. Bien que ces textes fondamentaux s’accompagnent de textes réglementaires portant sur divers aspects de la protection de l’environnement et de la protection sociale, ils demeurent insuffisants pour intégrer adéquatement des enjeux devenus plus cruciaux depuis l’élaboration de ces textes: d’une part les enjeux tels que la conservation de la biodiversité, les normes d’émissions (nuisances, air, eau, sols), le traitement spécifiques des groupes vulnérables (peuples autochtones, personnes vivant avec un handicap, femmes, enfants etc.) et d’autre part les procédures d’évaluation et d’atténuation des impacts, notamment par la proposition d’instruments appropriés au niveau et au type de risques présentés par les différents types de projets et outils de financement innovant qui émergent au gré de la diversification des types de projet émergents et de leurs nouveaux modèles de financement. Ainsi, la désuétude de la Loi foncière, l’absence de prise en compte des modalités d’intégration des populations autochtones, ou de mécanismes de compensation pour la perte de biodiversité, le silence sur les modalités d’encadrement environnemental et social des financements de projets de développement par les banques commerciales nationales supportées par des fonds de garanties

institutionnels, sont autant de thématiques qui nécessitent une mise à jour du cadre normatif et procédural environnemental et social de la RDC.

Sur le plan institutionnel, une absence de synchronisation reste perceptible entre les différents organes du Ministère de l'environnement et du Développement Durable (MEDD) en charge de la mise en œuvre de ces textes mais aussi entre les niveaux national et provincial. Le MEDD est en charge de la mise en œuvre de la politique environnementale et de protection de la nature et réglemente toute activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, à la biodiversité, aux écosystèmes ainsi qu'aux règles de salubrité. Au niveau provincial, il est représenté par les Directions Provinciales de l'Environnement (DPE). L'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) relevant du MEDD est en charge de la validation et du suivi des procédures d'études d'impacts environnementale et sociales (EIES). L'ACE dispose 17 représentations provinciales pour un territoire disposant de 26 provinces. Par ailleurs, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), entreprise publique à caractère technique et scientifique sous la tutelle du MEDD est chargée de la protection de la faune et de la flore dans les aires protégées. Aussi bien l'ACE que l'ICCN jouissent d'une personnalité juridique propre et d'une autonomie financière, le financement de l'ICCN relève du Portefeuille de l'Etat tandis que celui de l'ACE repose sur les redevances qui lui sont versées au titre de ses prestations. À travers les structures sus-indiquées, le MEDD devrait disposer de capacités pour la gestion des ressources naturelles et l'évaluation environnementale et sociale. Toutefois, le fonctionnement et l'efficacité de ces autres acteurs restent à améliorer du fait de ressources humaines, logistiques et financières insuffisantes, spécialement au regard du vaste territoire à couvrir. En effet, la coordination entre l'ACE et les Directions Provinciales de l'Environnement serait à améliorer en vue de faciliter un suivi décentralisé des projets. Par ailleurs, pour la majorité des acteurs, les capacités en termes de suivi environnemental et social nécessitent un appui au regard des enjeux émergents identifiés précédemment.

Consciente de ces écarts, la RDC a entrepris des réformes relatives à la gouvernance environnementale et sociale depuis quelques années. L'élaboration d'un Document de Politique de l'environnement et du développement durable a été entamée en 2021, tandis que la mise à jour de la Politique foncière de 1973, lancée depuis 2012 devrait connaître une étape importante avec l'adoption de ladite politique. La Politique de l'environnement et du développement durable à venir devrait fournir les grandes orientations stratégiques en matière environnementale, de nature à orienter des lois et règlements adaptés aux exigences des contraintes environnementales et sociales actuelles et aux engagements pris par le pays ainsi que les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement. La Politique foncière pour sa part, envisage de soutenir l'attractivité et la productivité des terres par le réajustement de la durée des titres fonciers de 25 à 50 ans et la limitation de la superficie des titres fonciers au profit d'une même personne. Cette politique veut également mettre un accent particulier sur l'amélioration de l'administration foncière en vue d'accroître la décentralisation, l'intégration des régimes traditionnels et réduire les inégalités, le dispositif de participation publique aux processus décisionnels pour les peuples autochtones pygmées, les femmes et les jeunes/enfants.

Outre les réformes légales et réglementaires requises, un besoin de coordination des différentes instances en charges des questions environnementales, sociales, foncières, statistiques, incluant les organisations de la société civile, ainsi qu'un renforcement des capacités au niveau décentralisé s'avère indispensable pour aboutir à une vision coordonnée d'un développement inclusif et durable, mettre en place des textes légaux et instruments complémentaires, éviter les chevauchements de

compétences et assurer un suivi décentralisé de la mise en œuvre. Dans ces conditions, cette refonte des principales orientations du cadre normatif fournira à terme, non seulement les balises nécessaires à l'encadrement des plans, programmes et politiques, mais également une orientation des adaptations nécessaires aux mécanismes procéduraux d'anticipation et de prise en charge des incidences environnementales et sociales de ces plans et programmes de développement. Enfin, la Banque est disposée à accompagner le pays sur ce chemin des réformes. Elles feront partie des sujets de dialogue du bureau de la Banque en RDC avec les autorités nationales.

Annexe 26 : Réalisations de la Banque dans le domaine du genre en RDC

La catégorisation des projets selon le système de marqueur genre de la Banque a effectivement vu le jour dans le portefeuille pays à partir de 2020. Sur cette base des plans d'action genre ont été élaborés pour prendre en compte les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes et des filles dans les projets et programmes. En outre, en vue de renforcer le partenariat et la synergie d'action entre les partenaires intervenant dans le pays, la Banque fait partie du Groupe de Travail des partenaires sur le genre. A travers le partenariat, elle a réalisé le Profil Genre de la RDC en concertation avec la délégation de l'Union Européenne, l'ONU Femmes et le Ministère en charge du genre. Ce document sert de document de référence pour les intervenants dans le domaine du genre dans le Pays.

Synthèse du Profil genre de la RDC (2021)

L'analyse sur l'égalité de genre en République Démocratique du Congo (RDC) a été réalisée afin de mettre à la disposition des décideurs, de la Délégation de l'Union européenne (UE), de la Banque Africaine de Développement et d'ONU Femmes, des informations actualisées sur les différents enjeux de la question genre dans le pays, leur permettant de contribuer à la formulation de politiques et d'actions de développement sensibles au genre, et de s'aligner sur les différentes obligations internationales. (*Objectifs de Développement Durable, Résolution 1325, Plan d'Action Genre de l'UE, Stratégie genre 2022 -2025 de la BAD, etc.*).

Le **cadre politique et stratégique** relatif à la promotion du genre se compose de trois principaux instruments : le Plan national stratégique de développement (2020-2024), la Politique nationale genre et son plan d'action (2009) et la Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (de 2009, révisée en 2020).

Doté d'un ministère du Genre, Famille et Enfant, de points focaux dans les ministères et de relais provinciaux, le **cadre institutionnel** est outillé pour mettre en application ces politiques. Cependant, dans les faits, les points focaux dont la rotation est fréquente ainsi que les relais provinciaux accusent des lacunes sur les questions d'égalité du genre et manquent de ressources financières.

Au regard du **cadre légal**, la RDC dispose de plusieurs instruments juridiques complémentaires, notamment la Constitution du 18 février 2006 et une série de lois en faveur de la prise en compte du genre. Globalement, la volonté politique de faire avancer l'égalité est manifeste à travers notamment un arsenal juridique relativement complet et cohérent, mais la mise en application reste difficile. Ce cadre juridique n'est en effet pas assorti des moyens suffisants pour assurer sa mise en œuvre et leur suivi-évaluation, et son effectivité souffre de la prééminence du droit coutumier sur le droit moderne, plus favorable à la persistance de pratiques inégalitaires, notamment en ce qui concerne les femmes.

Les **politiques macroéconomiques** congolaises ne sont pas sensibles au genre et à ce titre, sont susceptibles de nuire à l'égalité. Il en va de même des dépenses publiques. La **budgetisation sensible au genre (BSG)** malgré quelques formations en ce sens, n'est pas encore traduite dans les faits. Dans ce domaine, il est fondamental que les potentielles activités de développement en faveur d'une BSG soutenues par les bailleurs intègrent un critère de longévité car les actions de court terme se révèlent inefficientes, particulièrement dans ce domaine.

En matière d'**éducation**, si au niveau primaire, la scolarisation des filles et des garçons est à peu près équivalente, les écarts se creusent dès l'entrée au secondaire avec 38,4% de filles inscrites au collège contre 57,3% pour les garçons, si bien que les filles sont généralement moins instruites et

ont par la suite moins d'opportunités professionnelles, donc plus de chances d'être pauvres. L'éducation est donc au cœur d'un cercle vicieux qui emprisonne les femmes dans la pauvreté et renforcent les inégalités.

En termes de **participation domestique, communautaire ou politique**, les femmes sont bien moins représentées que les hommes par l'effet croisé de pesanteurs socio-culturelles qui les placent et les maintiennent dans un rôle subalterne de soumission à la parole et à la décision masculines, mais aussi d'inhibitions propres aux femmes qui s'expliquent notamment par l'éducation reçue et qui empêchent les femmes de s'exprimer même quand elles sont libres de le faire. Ainsi en ce qui concerne la **vie politique**, la présence des femmes dans l'arène politique ne reflète pas leur contribution réelle à la société. On compte ainsi 12,8 % de femmes députées et une seule femme était candidate à l'élection présidentielle. Il en va de même pour leur **participation économique**. Le taux d'activité des femmes (60,9%) est bien inférieur à celui des hommes (73,8%)¹⁹ car les femmes sont plus souvent cantonnées au secteur informel. Dans le secteur formel, elles représentent 20% des administrateurs et à l'exception de la Banque Centrale, il n'y a à ce jour aucune femme à la tête des entreprises publiques. La proportion d'entreprises formelles détenues par des femmes est de 15,1% et le revenu moyen des femmes est 2,5 fois inférieur à celui des hommes. L'accès à la propriété foncière, génératrice de ressources, est très inégal : seules 10% des femmes rurales ont accès à la terre²⁰. L'absence d'acte de propriétés, la méconnaissance des procédures et le manque de moyens permettant de s'en procurer, l'autorité des chefs coutumiers sur les questions foncières sont autant d'obstacles à la reconnaissance de la propriété foncière pour les femmes. **L'accès à l'information** est inégal également, avec une disparité d'accès à l'outil (*en l'occurrence le téléphone portable*) de 20 points entre les femmes et les hommes. En effet, 53% des hommes déclaraient en posséder un en 2017 contre 33% des femmes. Quant à son utilisation, 37,2% des hommes ont utilisé un téléphone portable en 2020 contre 24,7% des femmes. Les hommes (12,6%) sont plus nombreux à détenir un compte bancaire que les femmes (5,1%) en milieu urbain, les femmes privilégiant -souvent par absence de choix- les tontines, système d'épargne collective. Le **secteur des nouvelles technologies** où les données manquent mais qui d'un point de vue empirique semble inégal sur le plan du genre, est une opportunité pour l'instant ratée, de réduire les inégalités. Le manque disproportionné d'informations, de connaissances, de technologies et de ressources constitue donc des obstacles majeurs à la promotion du genre.

En ce qui concerne les **violences basées sur le genre**, près de 30 % des femmes actives sexuellement disent avoir été victimes de **violences sexuelles** par leur entourage. Très répandues et alimentées par la position inférieure des femmes dans la société et par les conflits, les violences sexuelles réclament la mobilisation de toute la société. Il en va de même pour les **violences domestiques** dont le taux d'acceptation par les femmes est très élevé. Sur ce sujet, il est fondamental que l'ensemble de la chaîne pénale soit du côté de la victime dont il n'est pas rare qu'elle ne puisse même pas porter plainte, ces violences étant souvent banalisées. Les **mariages précoces**, très répandus bien qu'interdits par la loi, sont une entrave majeure à l'autonomisation des femmes, alors empêchées d'étudier et souvent en prise avec des grossesses précoces qui ont elles aussi, des conséquences néfastes sur leur santé. Autre facteur de déscolarisation, les **violences contre les filles en milieu scolaire** sont endémiques et nécessitent une plus grande considération dans la définition des politiques éducatives.

La **santé maternelle** reste préoccupante en RDC. Chaque jour, au moins quatre femmes meurent d'une cause liée à leur grossesse ou à leur accouchement. Le pays compte trois fois moins de sage-

¹⁹ Enquête Questionnaire Unifié du Bien-être de Base (QUIBB), 2016

²⁰ Enquête de Santé 2013-2014

femmes que nécessaire. Les inégalités de genre limitent également l'accès aux soins de santé pour les femmes : 85% des femmes disent connaître des limitations à l'accès aux services de santé ; 70% pour raison financière, 44% pour problème de transport ou 22% pour absence de permission du conjoint.

L'enregistrement à l'état civil est un acte particulièrement important pour les filles. Il est en effet avéré que l'enregistrement des naissances est en corrélation positive avec les taux de scolarisation, alors qu'il est négativement corrélé avec les mariages précoces, l'âge de la naissance du premier enfant et les taux de mortalité infantile. 40,1% des enfants de moins de 5 ans ont été enregistrés à la naissance auprès de l'autorité civile, sans différence de genre apparente puisque 40,3% des garçons sont enregistrés contre 40% des filles²¹. L'enregistrement du mariage est également une protection qui facilite ensuite la reconnaissance de l'héritage pour les femmes.

Bien que les femmes de 15 ans et plus soient à 75% celles qui s'adonnent à la corvée d'eau dans les ménages, et pour 51% d'entre elles, le temps de marche est de plus de 30 mn, elles ne sont que peu consultées dans la prise de décision de l'aménagement de structures donnant accès à l'eau. C'est regrettable car la corvée d'eau, en tant que tâche domestique représentant un fort pourcentage du temps de travail des femmes, est au cœur des relations de genre.

Dans un marché du travail marqué par le secteur informel, la **protection sociale** est de fait très peu répandue, notamment pour les femmes, qui travaillent majoritairement dans le secteur informel.

Les obstacles socio-culturels freinent aussi l'évolution professionnelle des femmes dans ce domaine où le niveau d'éducation est pourtant élevé, qu'est la **justice**. Ainsi les femmes avocates sont freinées dans leur carrière par le mariage, la maternité et l'inhibition acquise par leur genre. Les femmes magistrates, encore trop peu nombreuses, peinent à monter les échelons et la dominante masculine du Conseil Supérieur de la Magistrature n'aide pas à la nomination de femmes. L'accès à la justice reste très difficile pour les femmes dont la voix n'est pas toujours entendue quand elles osent y faire appel.

Les **infrastructures**, trop facilement considérées comme neutres sur le plan du genre, creusent pourtant les inégalités, faute de prendre en compte et les usages et besoins différenciés des femmes. Les données désagréées par sexe dans ce domaine sont d'ailleurs quasiment inexistantes alors que l'impact des infrastructures sur l'égalité de genre, notamment par leur durée de vie sont considérables. Ainsi la Banque Mondiale a montré que le nombre de routes augmentait le taux de scolarisation des filles.

Les risques liés au **changement climatique** ont des effets sexospécifiques car les femmes constituent une grande partie de la population pauvre et vulnérabilisée, et sont aussi celles qui vont chercher le bois et l'eau pour leur ménage et qui pratiquent le maraîchage. Ainsi l'inégalité existante a tendance à exacerber l'impact des catastrophes, les normes sociales limitant les capacités d'adaptation des femmes.

La majorité des personnes souffrant de malnutrition sont des femmes et des filles vivant en milieu rural. Là encore, les normes sociales mais aussi la méconnaissance de la valeur nutritive des aliments contribue également à renforcer l'**insécurité alimentaire** dans le pays.

Les femmes sont légèrement plus nombreuses à opter pour la **migration**. Ce n'est pas forcément un choix étant donné que femmes et enfants constituent presque 75% des réfugiés et des personnes déplacées. Cette situation décuple les risques de violences physiques et sexuelles. En termes de **paix et sécurité**, les femmes bien que les plus affectées par les conflits, ne sont toujours pas prises

²¹ Enquête MCIS-Palu 2018

en compte dans les processus de négociation, malgré les engagements internationaux pris par la RDC.

Bien que l'on sache que la grande majorité des personnes nécessitant de l'aide humanitaire sont des femmes, l'absence de données ventilées par sexe limite la compréhension du phénomène.

Face aux **chocs sanitaires**, notamment le **COVID-19**, les femmes participent moins aux activités de prévention et de réponse à la pandémie, et fréquentent moins les centres de santé par crainte d'être contaminée, ce qui a aussi des conséquences sur les autres aspects de santé, notamment la santé sexuelle et reproductive. Les normes de genre déterminent également la façon dont les hommes et les femmes infectés par le **VIH** sont perçus. Les femmes séropositives sont plus stigmatisées et rejetées que les hommes dont la sexualité est mieux acceptée. Les femmes ont représenté la majorité des victimes **d'Ebola**, assignées aux soins des malades, elles étaient en première ligne, bien que mal voire pas formées.

On constate donc que dans chaque domaine, les pesanteurs socio-culturelles de genre pèsent de tout leur poids sur l'autonomisation des femmes, parfois en dépit de leur niveau d'éducation. Pour autant, les lignes peuvent bouger par la combinaison de plusieurs facteurs comme la résilience des femmes congolaises, l'éducation, l'urbanisation et l'emploi, qui ensemble peuvent former un cercle vertueux.

En tout état de cause, parmi les premières mesures à prendre, figure l'exigence de disposer de données désagrégées par sexe dans tous les domaines d'action. Disposer de données désagrégées par sexe et d'indicateurs sensibles au genre dans tous les domaines est une des étapes prioritaires à mettre en place pour la prise en compte de la question du genre basée sur ces évidences, car en permettant d'identifier les écarts de genre, elles ouvrent la voie à la définition de politiques et l'identification d'actions destinées à les réduire.

Annexe 27 : Cartographie de partenaires au développement de la RDC (en millions USD)

Secteurs PTFs	Agriculture, pêche et développement rural	Economie et Gouvernance	Education	Santé, eau et assainissement	Energie	Infrastructure (routes, port, construction, ponts, etc.)	Forêt, Changement climatique et Environnement	Protection sociale et action humanitaire	Finance, secteur privé (mines, industries...)	Autres secteurs (sports,...)	Total
BAD	262,4	29,2	-	247,9	306,2	481,1	-	102,1	29,2	-	1458,0
FMI	-	1943,9	-	-	-	-	-	-	-	-	1943,9
USAID	31,9	24,6	8,6	134,7	-	7,7	-	397,7	-	24,2	629,4
Banque mondiale	520	1 050,0	1 695,0	1 772,7	779,0	1500,0	431,6	1550,0	-	-	9298,3
Fonds mondial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	932,5
FIDA	620,7										620,7
Belgique	-	115,6	58,1	29,4	304,1	15,0	12,8	-	-	-	535,0
Canada	-	-	3,7	8,4	-	-	-	-	-	-	12,1
South Korea	8,0	-	-	-	-	-	9,0	8,5	-	-	25,5
Suisse	11,6	9,1	8,3	14,4	-	-	-	2,8	-	-	46,2
Union Européenne	-	72,5	12,7	21,5	50,8	-	89,7	15,2	-	-	
DFID											
Pays-Bas				22		10	4			13	
Allemagne	7,4	4,6	2,7	2,5	-	-	-	2,8	-	-	
France											
Japon											
Suède	2,9	11,3	7,1	5,4				29,3	-	-	

Nota bene : En italiques, les données à mettre à jour

Annexe 28 : Note sur l'utilisation des allocations pays des DTS par la RDC

1. Contexte

Après une année 2020 marquée par la résilience de l'économie congolaise qui a affiché un taux de croissance de 1,7% grâce à la hausse de la production minière, la République Démocratique du Congo (RDC) vient de réviser à la hausse sa projection de croissance de l'année 2021 à 4,9%, contre 3,3% en mars 2021, tout en comptant sur la relance du secteur non minier dans le cadre du programme économique en cours. En effet, le secteur primaire devrait tirer la croissance sous l'impulsion des mines dont la valeur ajoutée s'améliorerait de 11% alors que le secteur tertiaire afficherait une croissance qui proviendrait essentiellement des activités de télécommunication qui progresseraient de 9,3%. Le secteur secondaire connaît un accroissement de 4,5%, du fait de l'évolution de la branche « bâtiment et travaux publics ». Pour 2022 et 2023, les perspectives macroéconomiques demeurent favorables, sous réserve des incertitudes liées à la pandémie de la COVID-19 et à la stabilité politico-sécuritaire. **Les autorités congolaises projettent une croissance du PIB réel de la RDC de 5,6 % en 2022 puis de 6,6% en 2023**, fortement tirée par le secteur minier, la transformation structurelle par les infrastructures de qualité, la production agricole, les industries manufacturières et le développement des ZES ainsi que la mise en œuvre des réformes de gouvernance.

Avec les projections optimistes des cours des principaux produits de base, notamment le cuivre dont le cours moyen s'est amélioré de 60% entre les premiers semestres 2020 et 2021, **le déficit extérieur courant de la RDC devrait se stabiliser autour de 2,1% du PIB en 2021 contre 2,2% du PIB en 2020**. Le déficit budgétaire devrait quant à lui, se réduire passant de 2,1% à 1,7% du PIB entre 2020 et 2021 grâce à une meilleure mobilisation des recettes publiques enregistrée depuis avril 2020. Dans cet environnement favorable, grâce une politique monétaire expansionniste où la BCC a abaissé progressivement son taux directeur de 18,5% en fin 2020 à 8,5% depuis juin 2021, l'inflation suivrait une tendance baissière de 11,4 % à 9,4% sur la même période et le marché de change connaît une dépréciation du Franc congolais face au dollar américain qui replierait de 11,7% en 2020 à 1,5% en 2021. Grâce à la bonne exécution attendue dudit programme signé avec le FMI en juillet 2021, les déficits des comptes courant et budgétaire de 2022 seraient projetés respectivement à 1,8% du PIB et 1,2% du PIB. Dans le contexte de mise en œuvre de ce programme du Gouvernement sur la période, ces deux déficits suivraient une tendance baissière pour atteindre 1,5% du PIB et 1,1% du PIB en 2023 grâce à l'amélioration des exportations et des recettes fiscales.

La dette publique présenterait un risque modéré de surendettement du fait de la faiblesse et de la volatilité des revenus d'exportation et fiscaux, avec un taux qui se stabiliseraient autour de 20,6 % du PIB en 2021. Tout en poursuivant une gestion prudente de la dette, le taux d'endettement serait stabilisé à 20,5% du PIB en 2022 puis 2023.

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques : 2020-2023

	2020	2021e	2022p	2023p
Taux de croissance du PIB réel (en %)	1,7	4,9	5,6	6,6
<i>Dont taux de croissance du PIB extractif (en %)</i>	9,7	11,0	7,9	7,5
Inflation (moyenne annuelle, en %)	11,4	9,4	6,4	6,6
Solde budgétaire global - base caisse (en % du PIB)	-2,1	-1,7	-1,2	-1,1
Solde transactions courantes (%PIB), (transferts compris)	-2,2	-2,1	-1,8	-1,5
Dette publique totale (% en PIB)	22,0	20,6	20,5	20,4
<i>Dont dette publique extérieure (en % du PIB)</i>	14,4	14,6	15,5	16,0

Sources : BAD, FMI et Autorités congolaises, septembre 2021

2. Besoins de financement actuels et projets

Le besoin de financement sur la période 2021-2023 est évalué à 2,963 milliards de USD, soit 1,8% du PIB en moyenne annuelle (voir Tableau 2). L'année en cours compte pour 798 millions USD, soit 27% du total. Pour combler le gap de financement sur la période 2021-2023, la RDC devrait s'appuyer sur les contributions financières des différents partenaires au développement du pays, notamment à travers différents programmes d'appuis budgétaires.

En 2021, le décaissement de la dernière tranche des 43 millions USD de l'appui budgétaire de la BAD ainsi que le premier décaissement de 216,9 millions USD au titre de l'accord de Facilité élargie de crédit (FEC) approuvé le 15 juillet 2021 ont permis de financer le besoin de financement projeté et d'augmenter les réserves internationales de la Banque centrale du Congo (BCC) par rapport à leur faible niveau de 2020 (708 millions de USD représentant 1,9 semaine d'importations).

Tableau 2 : Besoin de financement de la RDC entre 2021 et 2023 (En millions de USD)

	2021	2022	2023
Compte des transactions courantes	-1136	-1088	-975
Comptes des transactions courantes et de capital, hors nouveau financement sous forme de dons budgétaires	-1100	-1434	-1353
Compte d'opérations financières, hors variation des réserves et nouveau financement	-938	-938	-736
Variation des réserves brutes	635	578	475
Besoin de financement extérieur	-798	-1074	-1091
Couverture du besoin de financement			
Emprunts extérieurs	798	1074	1091
Financement du FMI (FEC)	441	444	446
Appui budgétaire de la Banque mondiale	153	330	230
Appui budgétaire de la BAD	43	0	75
Dons	161	300	340
Gap de financement	-	-	-

Source : Autorités congolaises, Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique (CPCM).

3. L'utilisation proposée des DTS par le Gouvernement

Selon le quota total de la RDC auprès du FMI de 1,066 milliards de Droits de Tirage Spéciaux (DTS), le montant auquel le pays a droit au titre de la quote-part s'élève à 1,52 milliard de USD dans le cadre de l'allocation générale des DTS du FMI décidée en août 2021. L'utilisation de cette allocation exceptionnelle a fait l'objet des discussions avec la mission de la première revue de la Facilité élargie de crédit (FEC) qui a eu lieu du 20 au 27 octobre 2021. Le Gouvernement compte provisoirement utiliser cette ressource pour : (i) augmenter les réserves de change officielles de la Banque Centrale du Congo (BCC); (ii) accompagner les efforts de stabilisation macroéconomique de la FEC en boostant les investissements prioritaires et utiles à la croissance inclusive. Le Gouvernement entend utiliser en 2022 presque la moitié des DTS obtenus dans la consolatation des réserves de change de la BCC, soit 1564,376 milliards de FC (779,6 millions de USD) et l'autre moitié dans des investissements structurants et intégrateurs ciblés d'appui à la

relance, comme programmé dans son projet de budget 2022. L'utilisation des ressources des DTS au renforcement des réserves internationales pourrait améliorer les prévisions de la couverture des importations de 3,4 semaines à 3,1 mois en 2021.

4. Conseils de politique de la Banque

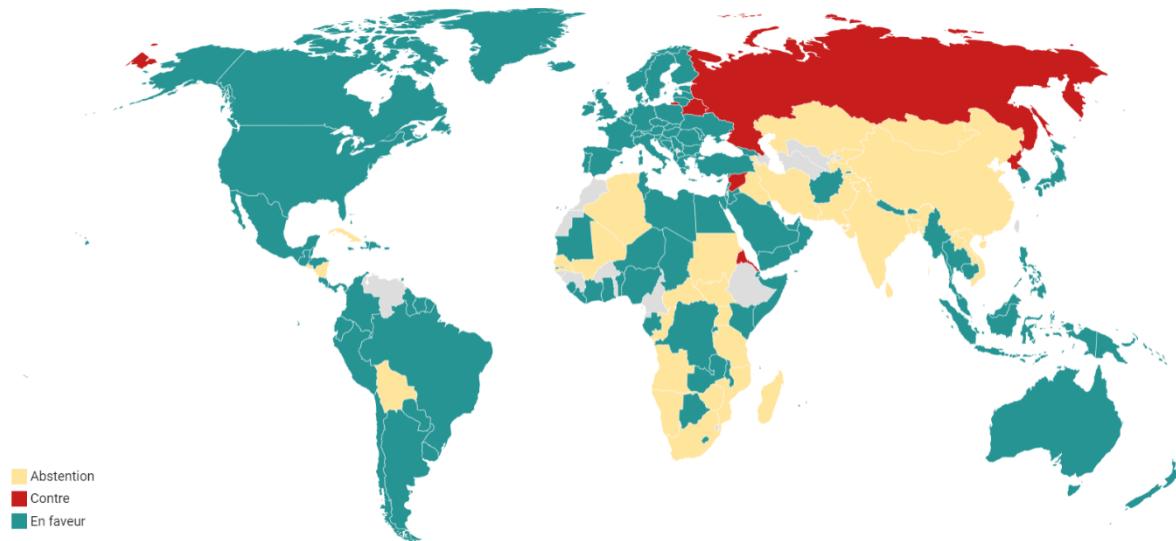
L'allocation des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) de la RDC de 1,52 milliard USD correspond presqu'au même montant de la FEC, et vient renforcer les marges budgétaires du Gouvernement pour la mise en œuvre de son programme de développement. Pour ce faire, la Banque approuve la décision du Gouvernement de renforcer les réserves internationales de la BCC avec une partie des DTS et conseille le Gouvernement de la RDC à mettre en place un plan opérationnel d'utilisation de l'autre partie de cette ressource additionnelle. L'intervention de la Banque porte ainsi sur la portion qui sera allouée aux investissements prioritaires à haut rendement ou à fort impact et le dispositif institutionnel en place, notamment pour la sélection, la programmation, l'exécution jusqu'au mécanisme de suivi-évaluation des projets qui pourraient être financés par les DTS.

Annexe 29 : Note sur l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie²² sur l'économie de la RDC

Vote du pays en soutien ou non à la résolution des Nations Unies sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie²³.

La République Démocratique du Congo (RDC) a voté en faveur de la condamnation de l'invasion de l'Ukraine par la Russie²⁴ lors de l'Assemblée générale de l'ONU du mercredi 2 mars 2022 qui a adopté par une écrasante majorité une résolution "que la Russie cesse immédiatement de recourir à la force contre l'Ukraine" comme cela apparaît sur le graphique ci-dessous. Il s'est agi pour la RDC d'être cohérente avec l'Union Africaine et avec elle-même car condamnant toute agression d'un pays par un autre. Le Gouvernement congolais a justifié son choix par le fait que la RDC connaît les conséquences d'une agression, étant elle-même victime des affres d'agression.

Le vote à l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résolution condamnant l'invasion russe de Ukraine



Source : <https://legrandcontinent.eu/fr/2022/03/03/10-points-synthetiques-sur-le-vote-a-lassemblee-generale-des-nations-unies/>

Anticipations d'impact possible sur le taux d'inflation ?

Mesurer l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie²⁵ sur les prix du carburant à ce jour serait précoce pour la RDC. Mais sur le moyen et long terme, les manifestations sur l'économie mondiale de la hausse du prix du Brent (90,51 à 127,78 USD/Bbl en un mois) pourront se traduire sur la RDC via les transactions commerciales et financières. **L'inflation importée pourrait être le canal de la transmission des anticipations pour la hausse des prix domestiques en RDC.**

Quel impact possible sur les principaux comptes macro ?

²² La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Egypte, Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

²³ Idem.

²⁴ Idem.

²⁵ Idem.

La croissance économique de la RDC s'est établie à 5,7% en 2021 et devrait retrouver son niveau d'avant-crise Covid-19 à partir de 2022 autour de 6,4 % en 2022 puis 6,6% en 2023. Cette reprise devrait se reposer sur le secteur minier avec l'entrée en production des mines de cuivre de Kamoakakula depuis juillet 2021 et la bonne tenue des cours du cuivre et du cobalt sans oublier la consolidation du secteur non extractif qui passerait de 2,9% en 2021 à 4,5% en 2022 puis à 6,2% en 2023. L'inflation a été contenue à 5,3% en 2021 alors que les autorités anticipent une légère hausse des prix de 5,6% en 2022 et 6,2% en 2023, tout en restant en dessous de l'objectif d'inflation de 7%. Malgré des problèmes de trésorerie face aux énormes besoins de financement du développement de la RDC, la dette reste soutenable et se situerait à près 22,8% du PIB en 2021 dont la dette externe représente 16,5 % du PIB. Selon sa dernière analyse de soutenabilité, le risque d'endettement reste modéré. Les efforts d'amélioration des recettes fiscales (car la RDC a réalisé un record de 70% d'accroissement des recettes en 2021 par rapport à 2020 pour atteindre 10,8% du PIB) devraient aider le pays à renforcer ses capacités de réponses à des chocs exogènes pour mieux recourir à des prêts plus importants.

Sur le plan du commerce extérieur, les transactions ont généré un déficit du compte courant qui s'est réduit à 0,5% du PIB en 2021 contre 2,2% du PIB en 2020. Les autorités prévoient aussi une stabilisation de ce solde en 2022 en projetant une possible aggravation en 2023 avec un déficit de 0,8% du PIB. **La RDC étant un importateur net des produits pétroliers et de céréales (blé et maïs), les effets des prix sur les marchés européens pourraient affecter l'économie congolaise mais pas de façon importante à cause de son poids minier.**

Impact sur les prix des céréales

Le maïs et le manioc constituent les denrées de base pour la majorité des Congolais étant donné leurs usages dans la préparation de la principale pâte appelée foufou. La production locale du maïs et celle du manioc demeure inférieure aux besoins de consommation locale, ce qui explique la grande importation de la farine de maïs pour combler le déficit. Le blé est aussi d'une grande importance pour la fabrication des pains, gâteaux et d'autres aliments de consommation en milieu urbain.

Dans un passé récent, en raison de l'augmentation de la demande des produits agricoles et des contraintes liées à la pandémie de la Covid-19, les prix des deux principaux produits agricoles importés de consommation courante (le blé et le maïs) avait connu une tendance haussière poussant l'inflation à s'établir à 11,4% en 2020 en RDC. **Pour ce qui est du blé**, son prix s'est accru annuellement de 14,7% contre une hausse de 11,0% une année avant. Cette évolution a été consécutive à la baisse de la récolte chez les principaux pays producteurs. **Le prix du maïs**, pour sa part, s'était accrus de 22,6% en 2020 contre 3,0% en 2019. Deux facteurs ont été à la base de cette hausse, à savoir : **une offre moins importante aux États-Unis et en Ukraine** à cause des récoltes décevantes, ainsi qu'un regain de la demande chinoise.

Dans cette logique, la présente crise entre la Russie et l'Ukrainienne devrait créer une raréfaction de l'offre des céréales dans le monde à court terme, sauf déstockage exceptionnel alors que l'année 2021 n'a pas été très favorable. **Cela devrait entraîner les prix domestiques à la hausse via la composante alimentaire par le mécanisme d'inflation importée.**

Quels autres canaux de transmission pouvons-nous retenir pour la RDC ?

Les principaux canaux de transmission identifiables comprennent : (i) la hausse des prix des matières premières, principalement les produits énergétiques (pétrole et gaz) dont la Russie est un grand exportateur ; (ii) la perturbation du commerce mondiale et de la chaîne des

approvisionnements en produits énergétiques et alimentaires où l'Ukraine est un grand exportateur de blé et de maïs pour l'Afrique ; (iii) le bouleversement du secteur financier mondiale car si la RDC est dans une moindre mesure active sur les marchés financiers, il n'en demeure pas que la mobilisation des financements extérieurs serait fortement impactée par les répercussions négatives de la crise sur l'Europe et ses alliés.

Quelles mesures de politique publique prises actuellement ?

En RDC, le Gouvernement a rapidement décidé en date du 2 mars 2022 de mettre en place un système de monitoring pour le suivi des impacts de cette crise sur l'économie congolaise. Cela vise à anticiper les impacts de cette crise sur les secteurs énergétiques du fait des importations du pétrole puis alimentaires sans oublier que de façon générale, les ambitions de mobilisation de ressources internationales devraient être modérées pour financer le développement de la RDC. De plus, la Banque Centrale du Congo (BCC) n'a pas encore affiché sa position mais la prochaine réunion du Comité de Politique Monétaire pourrait être l'occasion d'annoncer sa position sur les potentiels impacts.

Quel impact possible sur les opérations de la Banque en RDC ?

L'invasion de l'Ukraine par la Russie²⁶ ne devrait pas directement affecter les opérations de la Banque en RDC. La Banque ne co-finance aucun projet de développement avec l'un des deux belligérants. En effet, l'Ukraine est un pays sans ambassade en RDC et ne figure pas dans la liste des bailleurs du pays selon la Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI). Pour le cas de la Russie, il y a des engagements qui existent depuis la reprise de la coopération en 2019 avec le sommet Russie-Afrique de Sotchi où des contrats de 500 millions USD avaient été conclus pour la modernisation du réseau ferroviaire de la RDC. Mais le financement n'a pas pu être bouclé. Cela a été renforcé le 24 décembre 2021 par la revalidation par l'Assemblée nationale du pays d'un vieux accord de coopération militaire et technique avec Moscou, prévoyant entre autres la livraison d'armements, des missions de conseils et des formations de spécialistes en Russie. **L'interruption de tous ces engagements serait évidente au regard des sanctions économiques contre la Russie qui touchent sa banque centrale.**

Enfin, de façon indirecte et à long terme, la plupart des bailleurs présents en RDC sont des pays européens et occidentaux qui, selon les différentes contraintes qu'ils feront face dans cette guerre, pourront revoir leurs contributions dans le pays via leurs ambassades ou leurs financements directs aux activités de reconstitution des enveloppes de financement destinés à la Banque et/ou à la RDC.

Tout autre aspect important à relever.

Pour terminer cette note sur les impacts de l'invasion de l'Ukraine par la Russie²⁷, il serait intéressant de formuler trois ou quatre pistes de politique, notamment : (i) la poursuite des réformes des finances publiques liées à la fiscalité en sachant que les bailleurs bilatéraux traditionnels vont ralentir leurs engagements à cause de la crise en cours ; (ii) le fonctionnement du monitoring annoncé par la publication régulière des rapports de suivi ; (iii) la pratique d'une politique monétaire accommodante afin de contenir les prix dans un environnement où les pressions inflationnistes seraient certaines ; (iv) accélérer la production des programmes sectoriels de

²⁶La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Egypte, Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

²⁷ Idem.

transformation pour créer des substitutions aux importations agricoles (parcs agro-industriels de Kaniama Kasese, Ngandajika, Plan directeur de l'industrialisation, etc.) et énergétiques (via investissements verts).

Annexe 30 : Note sur l'évolution du projet INGA-3 de la RDC

ÉVOLUTIONS RÉCENTES 2021-2022

La Banque africaine de développement poursuit le dialogue avec la RDC sur ce projet ambitieux et à fort impact de développement Inga 3 au travers de deux instruments régionaux suivants :

- P-Z1-FA0-045--- Le projet d'appui au développement d'Inga 3 et de l'accès à l'électricité. Son objectif est de finaliser la préparation du projet Inga 3 et de mener des actions facilitant l'accroissement de l'accès à l'électricité dans les régions d'Afrique centrale et Australe. Il a un coût estimatif de 44,4 millions UC (63,1 millions USD) de la Banque sur un total initial du projet de 112,23 millions UC (160 millions USD). Le taux de décaissement est de 17,4% alors que le projet devrait être clôturé 31/12/2022.
- P-Z1-FA0-054--- Le projet d'appui au développement d'Inga 3. L'objectif de ce don NEPAD IPF de 2 millions USD est de contribuer au développement optimal du site d'Inga et à l'amélioration de l'accès à l'électricité en RDC et dans les pays de l'Afrique centrale et australe. Il reste 20% à décaisser de ce projet qui devra clôturer au 31/12/2022.

Les deux projets financent les études et activités liées au développement du barrage hydroélectrique d'Inga 3 et assurent la transition vers le Grand Inga avec sept phases dont Inga 3 est la phase A. Actuellement les activités techniques des deux projets sont à l'arrêt, dans l'attente d'une décision du Gouvernement sur l'option de développement choisie pour le site d'Inga 3. Initialement, les deux projets contribuent à réaliser la phase A du Grand Inga en développant une capacité de 4800 MW sur le site d'Inga et à construire les lignes de transport d'énergie desservant la RDC et l'Afrique du Sud. Les études de la Banque pour une puissance installée de 4800 MW ont été faites. Mais le pays envisagerait maintenant une puissance de 11000 MW et que cela nécessiterait la somme de 80 milliards USD. La structuration financière du projet est à clarifier ainsi que le rôle que la Banque pourrait jouer en coordination avec d'autres partenaires, y compris le secteur privé. Cette question est un grand sujet de dialogue en cours.

Le dialogue du Bureau pays avec le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et les missions de dialogue de haut niveau menées par la Haute Direction, y compris au plus haut niveau de la Banque, porte essentiellement sur la clarification par le Gouvernement de certains éléments clés, à savoir : (i) quelle est l'option définitive de puissance arrêtée par le Gouvernement ? (ii) quel est le type de financement prévu pour réussir le projet (PPP ? toujours) et (iii) qui est l'investisseur-développeur sélectionné pour construire le barrage de Inga 3 alors que les financements de la Banque aurait pu boucler ce processus depuis des années ? En septembre 2021, l'australien Andrew Forrest avait été identifié par le Chef de l'Etat Félix Tshisekedi même s'il avait reporté la signature avec Fortescue Metals Group qui s'était engagé à mobiliser 80 milliards attendus. En février 2022, le minier australien Fortescue Metals Group s'est lancé aussi dans un projet de production d'hydrogène vert, pour s'imposer comme le seul candidat crédible dans la construction des mégabarrages du Grand Inga, en intégrant les aspects environnementaux dans sa stratégie. En effet, le 30 mai 2022, il a été présenté au Premier Ministre Sama LUKONDE un projet de production de 80 MW d'énergie verte grâce à d'hydrogène vert sur trois sites (soit 15 MW du barrage de Pioka, 15 MW du barrage de Matadi, et 40 MW du grand INGA) par le groupe Fortescue.

SUITE A DONNER AU DIALOGUE : La Banque, y compris à travers son Bureau pays, maintient son dialogue et ses consultations avec les autorités congolaises afin de connaître, dès que

possible, la position du Gouvernement sur le développement du projet Inga3, afin de déterminer les modalités appropriées d'intervention de la BAD dans ce projet phare.

Notes de fin de page

ⁱ Plan national stratégique de développement (PNSD 2019-2023), mis à jour jusqu'en 2027.

ⁱⁱ Il convient de noter que la RDC n'avait pas signé un programme économique entre 2013 et 2019.

ⁱⁱⁱ Voir Rapport 23/58 du FMI janvier 2023 : Public Investment Management Assessment - PIMA

^{iv} Selon la dernière étude d'évaluation d'impact de la COVID-19 réalisée en 2021

^v (i) la Zone Industrielle de l'Espace Kinshasa, (ii) la Zone Industrielle de l'Espace Kasaï, (iii) la Zone Industrielle de l'ancienne province du Katanga, (iv) la Zone Industrielle du Grand Kivu, (v) la Zone Industrielle de l'ancienne province Orientale et (vi) la Zone Industrielle de l'ancienne province de l'Equateur.

^{vi} [Politique et pratiques de la RDC en matière de transparence des licences et contrats du secteur extractif | Natural Resource Governance Institute](#)

^{vii} Les zones industrielles sont les suivantes : (i) de l'Espace Kinshasa, (ii) l'Espace Kasaï, (iii) l'ancienne province du Katanga, (iv) l'espace du Grand Kivu, (v) l'ancienne province Orientale et (vi) l'ancienne province de l'Equateur.

^{viii} Ministère de l'énergie (2019). Stratégie nationale SE4ALL-RDC.

^{ix} Selon le Profil Genre Pays de la RDC (2022), les ménages tenus par les hommes ont un accès plus facile à l'énergie électrique, contre 38% pour ceux tenus par les femmes.

^x Politique Nationale de l'Assainissement (SNA, 2018) et Politique Nationale de Gestion des Ressources en Eau (PNGDRE, 2020)

^{xi} Cette enquête a été réalisée par le ministère du plan via l'Institut National de la Statistique (INS), avec l'appui du PNUD et la Banque africaine de développement, avec comme bénéficiaire l'Observatoire Congolais de Développement Durable (OCDD)

^{xii} Les seuils de pauvreté de la RDC en 2012 sont tels que : 1 072 133,6 FC pour Kinshasa ; 869 210,3 FC pour le milieu urbain ; 801 228,6 FC pour le milieu autres urbains (péri-urbain) et 579 248,5 FC pour le milieu rural.

^{xiii} FMI (2017). Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne. Faire redémarrer la croissance.

^{xiv} [L'Indice de développement de genre \(IDG\) est un indicateur statistique composite qui mesure les inégalités entre hommes et femmes en se basant sur l'Indice de développement humain \(IDH\)¹². Il mesure le déficit de progrès dans trois dimensions du développement humain : santé reproductive, autonomisation et marché du travail¹³.](#)

^{xv} Selon le Rapport sur le Développement humain (2021/2022)

^{xvi} Indice de durabilité des OSC en Afrique subsaharienne - USAID

(<https://www.fhi360.org/sites/default/files/media/documents/csosi-africa-2021-report.pdf>)

^{xvii} Il s'agit des projets NELSAP (14,8 ans), PEPUR (12,7 ans), PRISE (9,5 ans).

^{xviii} A cet égard, la Banque a organisé à Kinshasa du 27 au 28 avril 2023 un atelier de formation sur les PPP qui vu la participation des responsables et experts des deux pays